



RAPPORT FINANCIER ANNUEL

2025 – 2026

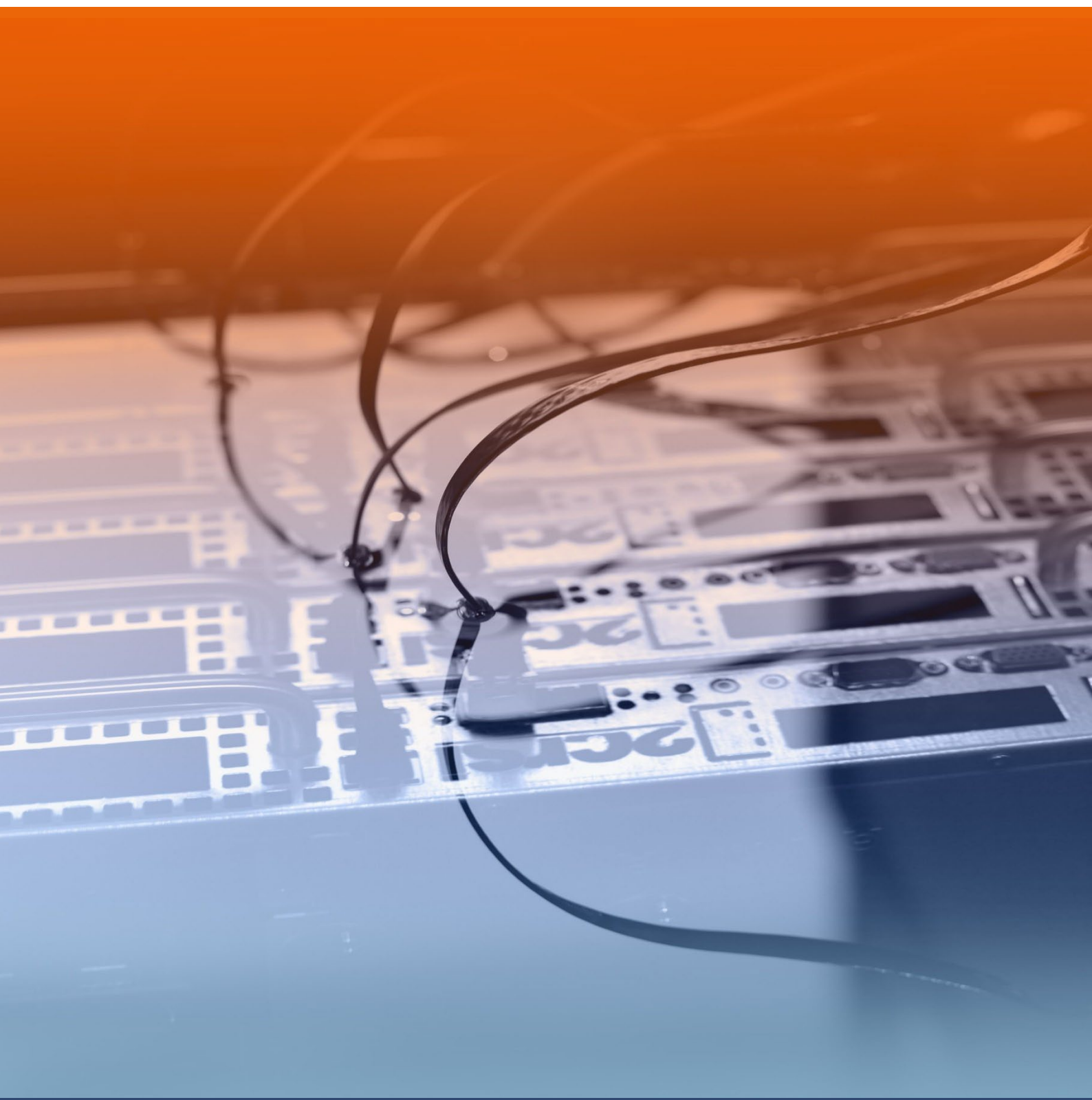




TABLE DES MATIERES

1. PRÉSENTATION DU GROUPE	6
1.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU GROUPE.....	6
1.1.1 2CRSi	8
1.1.2 ADIMES	15
1.1.3 2CRSi CLOUD SOLUTIONS	16
1.1.4 GREEN DATA	17
1.2 MISSION, VISION, STRATÉGIE, PERSPECTIVES.....	18
1.2.1 MISSION.....	18
1.2.2 VISION.....	20
1.2.3 STRATÉGIE	21
1.2.4 PERSPECTIVES.....	25
1.3 RECHERCHE ET INNOVATION.....	26
2. RAPPORT DE GESTION	31
2.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU RÉSULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIERE	31
2.1.1 CHIFFRES CLÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2026	31
2.1.2 POINT SUR L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ ET DE SES FILIALES	31
2.1.3 ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES AFFAIRES.....	32
2.2 POINT SUR LES CHARGES DE L'EXERCICE	34
2.3 AUTRES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT.....	35
2.4 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	36
2.4.1 PROJET PILIER POUR LA CROISSANCE DU GROUPE.....	36
2.4.2 ÉVÉNEMENTS EXCEPTIONNELS DURANT L'EXERCICE	38
2.4.3 LES ÉVÉNEMENTS COMMERCIAUX MAJEURS DURANT L'EXERCICE	41
2.5 INFORMATIONS RELATIVES À L'ACTIONNARIAT ET AU CAPITAL	42
2.5.1 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LA SOCIÉTÉ.....	42
2.5.2 ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION 2CRSi DU 1 ^{ER} JUILLET 2025 AU 30 JUIN 2026.....	42
2.5.3 INFORMATIONS RELATIVES À L'ACTIONNARIAT ET AU CAPITAL	43
2.5.4 FRANCHISSEMENTS DE SEUILS	45
2.5.5 OPÉRATIONS SUR TITRES.....	46
2.5.6 FILIALES ET PARTICIPATIONS	49
2.5.7 INFORMATIONS FINANCIÈRES ET FISCALES.....	49
2.5.8 RÉSULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES.....	51
2.5.9 SYNTHÈSE DES INSTRUMENTS DILUTIFS DU CAPITAL.....	52
2.6 RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE.....	53
2.6.1 CODE DE RÉFÉRENCE	53
2.6.2 MODALITÉ D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE.....	54
2.6.3 CONSEIL D'ADMINISTRATION	54
2.6.4 COMITÉS SPÉCIALISÉS, RÔLE ET COMPOSITION	64
2.6.5 RATIOS D'ÉQUITÉ.....	70
2.6.6 CHOIX DU CONSEIL RELATIF AUX MODALITÉS DE CONSERVATION PAR LES MANDATAIRES DES ACTIONS ATTRIBUÉES GRATUITEMENT ET/OU DES ACTIONS ISSUES D'EXERCICE DE STOCK-OPTIONS	71
2.6.7 RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS.....	71
2.6.8 CONVENTIONS VISEES PAR LES ARTICLES L.225-37-4 ET L.225-38 DU CODE DE COMMERCE ..	71
2.6.9 DÉLÉGATION EN COURS DE VALIDITÉ EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL	72
2.7 RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE.....	76

2.7.1	FAIT MARQUANT DE L'ANNEE 2025 – 2026.....	76
2.7.2	ETRE UN EMPLOYEUR RESPONSABLE.....	76
2.7.3	ENGAGEMENTS EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE	80
2.7.4	ETHIQUE ET CONFORMITE.....	82
2.8	PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES	83
2.8.1	RISQUES NOUVELLEMENT IDENTIFIES PAR LA DIRECTION	83
2.8.2	RISQUES ISSUS DE LA CARTOGRAPHIE EXISTANTE	85
3.	INFORMATIONS CONSOLIDEES ANNUELLES.....	89
3.1	BILAN CONSOLIDE	89
3.1.1	ACTIF.....	89
3.1.2	PASSIF	89
3.1.3	COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE.....	90
3.1.4	TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE.....	91
3.1.5	VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES.....	92
3.2	FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE	93
3.2.1	PRISE DE CONTROLE DE GREEN DATA.....	93
3.2.2	ANNULATION DE CHIFFRE D'AFFAIRES DE LA FILIALE AMERICAINE.....	93
3.2.3	CONTRAT D'ETUDES ET DE CONCEPTION CONCLU AVEC LA SOCIETE MERE	93
3.2.4	FINANCEMENT PAR LA SOCIETE MERE	93
3.2.5	RAPPORT GRIZZLY RESEARCH ET SUSPENSION DE COTATION.....	93
3.2.6	DEMANDES DES AUTORITES AMERICAINES.....	93
3.2.7	COMMANDE NYGC	94
3.3	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	94
3.3.1	INVESTIGATION INDEPENDANTE CONSECUTIVE AU RAPPORT DE GRIZZLY RESEARCH.....	94
3.3.2	AUTORISATION DU CONTRAT D'ETUDES CONCLU AVEC LA SOCIETE MERE	95
3.4	ACTIVITE(S) ET PERIMETRE	95
3.4.1	ORGANIGRAMME AU 30/06/2026	95
3.4.2	ENTITES CONSOLIDEES	95
3.4.3	SORTIES DE PERIMETRE	96
3.4.4	ENTITES EXCLUES DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION	96
3.4.5	CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE	96
3.4.6	ACTIVITE	97
3.5	REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION.....	97
3.5.1	REFERENTIEL COMPTABLE ET CONTINUITE D'EXPLOITATION	97
3.5.2	MODALITES DE CONSOLIDATION	97
3.5.3	TAUX DE CHANGES UTILISES.....	98
3.5.4	METHODES ET REGLES D'EVALUATION	98
3.5.5	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	98
3.5.6	IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	99
3.6	NOTES SUR LES POSTES DU BILAN.....	101
3.6.1	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	101
3.6.2	IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	103
3.6.3	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	104
3.6.4	STOCKS ET EN-COURS	104
3.6.5	CLIENTS ET COMPTES RATTACHES.....	105
3.6.6	AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION.....	105
3.6.7	TRESORERIE ACTIVE.....	106
3.6.8	COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL.....	106

3.6.9	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	106
3.6.10	EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES.....	107
3.6.11	FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES.....	108
3.7	POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	109
3.7.1	VENTILATION DU CHIFFRE D’AFFAIRES.....	109
3.7.2	AUTRES PRODUITS D’EXPLOITATION.....	110
3.7.3	ACHATS CONSOMMES MATIERES PREMIERES ET MARCHANDISES	110
3.7.4	CHARGES EXTERNES	111
3.7.5	CHARGES DE PERSONNEL	111
3.7.6	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS.....	112
3.7.7	RESULTAT FINANCIER	112
3.7.8	RESULTAT EXCEPTIONNEL	113
3.8	IMPÔT SUR LES SOCIETES	113
3.8.1	VENTILATION DE L’IMPÔT	113
3.8.2	VENTILATION DE L’IMPOSITION DIFFEREE PAR NATURE	114
3.8.3	DEFICITS FISCAUX NON ACTIVES.....	114
3.8.4	DETAIL DES POSTES D’IMPOTS DIFFERES.....	114
3.8.5	PREUVE D’IMPÔT	115
3.9	AUTRES INFORMATIONS.....	115
3.9.1	ENGAGEMENTS HORS BILAN	115
3.9.2	EFFECTIF MOYEN	116
3.9.3	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	116
3.10	PARTIES LIEES.....	117
3.10.1	TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES.....	117
3.10.2	DIRIGEANTS	117
3.10.3	REMUNERATION DU PERSONNEL FONDEE SUR DES ACTIONS	117
3.11	RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES.....	119
4.	<u>COMPTES SOCIAUX DE 2CRSI SA</u>	<u>123</u>
4.1	BILAN DE 2CRSI SA	123
4.1.1	BILAN ACTIF	123
4.1.2	BILAN PASSIF.....	124
4.1.3	COMPTE DE RESULTAT DE 2CRSI SA.....	125
4.2	CHIFFRES CLES	126
4.3	ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX DE 2CRSI SA	127
4.3.1	FAITS CARACTERISTIQUES – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	127
4.3.2	REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	129
4.3.3	NOTES SUR LE BILAN	132
4.3.4	NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	139
4.4	RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS.....	148
5	<u>RESPONSABLE DU DOCUMENT</u>	<u>152</u>

1. PRÉSENTATION DU GROUPE

1.1 PRESENTATION GENERALE DU GROUPE

Créé à Strasbourg en 2005, il y a 21 ans, par Alain et Michel Wilmouth, 2CRSi est devenu un groupe international de référence dans la conception, la production et la commercialisation de serveurs informatiques ultra haute performance, sur mesure et respectueux de l'environnement.

La vision du Groupe repose sur 3 axes : la recherche constante de la plus haute performance, la diminution de la consommation énergétique et enfin contribuer à la souveraineté de chaque nation en produisant le plus localement possible.

2CRSi est l'acronyme de Conseil, Conception, Recherche et Services Informatiques qui constituent les 4 piliers de la proposition de valeur du Groupe.

A l'heure du cloud, de l'intelligence artificielle et du quantique, nos serveurs informatiques accompagnent les plus grands acteurs du monde économique (Dassault Aviation, Viridien, Airbus Défense, Naval Group, BNP Paribas, CEA, Caltech, etc.) pour leur apporter la puissance de calcul indispensable à leur croissance.



Nous nous démarquons avec nos solutions technologiques qui combinent haute performance et efficacité énergétique. Cette dernière caractéristique s'inscrit au cœur de notre ADN : nous avons conçu l'ensemble de nos solutions dans le but d'apporter des réponses concrètes aux enjeux économiques et écologiques de nos clients.

Nos générations de serveurs OCtoPus, Atlas et Atlantis nécessitent globalement de 23 à 50% (en fonction de la température extérieure du lieu d'utilisation) d'énergie en moins pour fonctionner normalement.

En effet, installés dans des « bacs », ils sont refroidis par immersion dans un liquide ne conduisant pas l'électricité (appelé « diélectrique »). La réduction de cette consommation s'accompagne donc d'une amélioration du bilan énergétique du fonctionnement de nos serveurs. C'est pourquoi notre gamme de produits OCtoPus a été identifiée par la fondation « Solar impulse » comme l'une des 1000 solutions propres et rentables capables de changer le monde.

Les consommations énergétiques peuvent représenter jusqu'à environ 60% des coûts d'exploitation des serveurs.

Notre engagement fort dans l'efficacité énergétique constitue ainsi un avantage compétitif majeur pour nos clients.

Début 2018, l'acquisition de la société anglaise TranquilPC, (renommée depuis 2CRSi UK et fabricant notre gamme TranquilIT), a permis au Groupe de disposer des technologies permettant de protéger les équipements informatiques des risques environnementaux (température, poussière, vibrations, humidité, puissance limitée, etc.). Généralement ces produits sont appelés « Endurcis ».)

Début 2019, la création de Green Data, nous a permis de proposer des services d'hébergement, location de puissance de calcul mais aussi de tester nos solutions en situation réelle. Fin 2019 l'acquisition de Boston Limited, nous a permis de renforcer nos positions à l'international.

En juin 2023, 2CRSi a cédé sa filiale Boston Limited, incluant Escape Technology et Bios IT afin de se concentrer sur son cœur d'activité : la recherche, l'innovation et la vente de serveurs haute performance pour les applications d'IA et de HPC. Cela a également permis de se développer sur les services d'assistance à la conception et gestion de data centers.

Aujourd'hui, le Groupe dispose d'une gamme de serveurs dédiée à l'Intelligence Artificielle, dont le fleuron, le Godi 1.8, représente une part significative de nos succès commerciaux.

Des projets de développement sur d'autres continents comme l'Amérique du Nord continuent de se développer, notamment avec la création des nouveaux services 2CRSi Cloud Solutions, annoncée le 17 mars 2025.

QUATRE MARQUES FORTES ET COMPLEMENTAIRES



2CRSi : fabricant de matériel HPC & IA. Conçoit, design, ingénierie et fabrique des solutions sur mesure pour les systèmes HPC et de stockage. Fort de son expertise technologique et de son savoir-faire industriel, il accompagne ses clients dans la mise en place d'infrastructures puissantes, fiables et adaptées aux besoins les plus exigeants en matière d'IA et de supercalcul.



Adimes : fournisseur de services de fabrication électronique (EMS), Adimes assure la production de 2CRSi et propose également ses services aux fabricants tiers et OEM. Son offre couvre la fabrication, l'intégration, les tests, la logistique et le déploiement, garantissant un haut niveau de qualité.



2CRSi R&D : propose des services d'ingénierie couvrant les domaines mécaniques, électroniques, ainsi que la gestion de l'énergie et du refroidissement. Grâce à son expertise multidisciplinaire, il développe des solutions innovantes et adaptées aux besoins complexes de ses clients.



2CRSi Cloud Solutions : conçoit des data centers modulaires intégrant des technologies avancées de refroidissement par DLC et immersion. En s'appuyant sur des partenaires OpenStack et IaaS, il propose des solutions Cloud complètes et clé en main, allant du data center à l'IAAS.

LA SYNERGIE DES MARQUES DU GROUPE 2CRSi

Le Groupe 2CRSi fédère plusieurs marques complémentaires qui œuvrent en parfaite synergie pour proposer une offre technologique cohérente et intégrée. Cette organisation permet de couvrir l'ensemble de la chaîne de valeur, depuis la recherche et l'ingénierie jusqu'au déploiement d'infrastructures complètes, en passant par la fabrication, l'intégration et les services cloud.

En conjuguant expertise, innovation et maîtrise industrielle, le Groupe assure à ses partenaires et clients des solutions globales, durables et adaptées aux enjeux stratégiques du calcul haute performance, de l'intelligence artificielle et du cloud souverain.

Avec un chiffre d'affaires de 386.5 millions d'euros sur l'exercice 2025-2026, en hausse de 75 % sur un an, le Groupe confirme sa trajectoire de croissance et son positionnement comme acteur de référence européen dans les infrastructures IA de nouvelle génération.

PARTENARIATS TECHNOLOGIQUES INTERNATIONAUX

Le Groupe s'appuie sur un réseau stratégique de partenaires technologiques majeurs, parmi lesquels NVIDIA, AMD, Intel, Western Digital, Samsung et Micron, ainsi que sur des collaborations avec des experts spécialisés comme Submer, LiquidStack ou encore Chemours.

Ce réseau international permet d'offrir des solutions sur mesure et d'avant-garde à une clientèle mondiale exigeante, tout en garantissant l'accès aux composants et technologies les plus récents, notamment dans les domaines du refroidissement liquide et de l'immersion.

DE LA REDUCTION D'ENERGIE AU RECYCLAGE THERMIQUE

La trajectoire de 2CRSi en matière d'efficacité énergétique s'inscrit dans une vision de long terme et progressive. Hier, le Groupe réduisait concrètement la consommation d'énergie de ses serveurs, avec des gains allant jusqu'à 40 à 60 % en immersion par rapport aux solutions classiques. Aujourd'hui, il recycle la chaleur fatale générée par ses infrastructures en la réinjectant dans des réseaux de chauffage urbain, des bâtiments ou des applications agricoles. Demain, l'ambition est d'aller encore plus loin, en produisant de l'électricité à partir de cette chaleur jusqu'ici gâchée, faisant de chaque data center un acteur actif de la transition énergétique.



1.1.1 2CRSi

UN SAVOIR-FAIRE TECHNOLOGIQUE UNIQUE PERMETTANT DE CRÉER DES SOLUTIONS INNOVANTES ET PERFORMANTES

La proposition de valeur de 2CRSi est d'offrir des produits et des services de haute performance à des coûts d'exploitation réduits, pour assurer un retour sur investissement plus rapide à l'ensemble de ses clients.

Les innovations du Groupe reposent sur une culture R&D forte et une approche agnostique.

2CRSi travaille ainsi avec tous les fabricants de processeurs (AMD, Intel, AMPERE, etc.), de cartes graphiques professionnelles (NVIDIA, AMD, etc.), de cartes électroniques (ASUS, GIGABYTE, etc.) et de produits de stockage (Western Digital, Micron, Samsung, etc.), en sélectionnant selon le besoin client la meilleure combinaison possible, et en reconcevoir la solution finale.

UNE CAPACITÉ À PROPOSER DES SOLUTIONS SUR MESURE

Le Groupe 2CRSi se distingue par son aptitude à développer des solutions sur mesure, spécialement étudiées pour répondre aux enjeux complexes de clients exigeants et innovants.

Cette approche personnalisée constitue un avantage concurrentiel majeur, rendu possible par une combinaison unique d'agilité industrielle, d'expertise technologique et d'ancrage local.

Grâce à une chaîne de production entièrement internalisée, de la R&D à la fabrication en passant par les tests, 2CRSi garantit une réactivité et une qualité optimales pour chaque projet.

AGILITÉ ET DISPONIBILITÉ À L'ÉCOUTE DES BESOINS CLIENTS

La réactivité du Groupe et sa proximité avec les principaux constructeurs de composants permettent d'intégrer rapidement les nouvelles technologies dans ses produits et de gagner en time-to-market, afin de proposer des solutions uniques sur le marché.

Avec la capacité à mettre en oeuvre des lignes de production pour petites et grandes séries, 2CRSi apporte une dimension industrielle à son approche et fournit des solutions adaptées aux besoins de l'ensemble de ses clients.

Pour chaque projet, une équipe dédiée est définie, qui suit et conseille le client tout au long du cycle de vie du projet.

L'ENGAGEMENT DANS L'OPEN COMPUTE PROJECT

2CRSi est membre actif de l'Open Compute Project (OCP), communauté mondiale qui redéfinit les standards des infrastructures de calcul dans une optique de performance et d'efficacité.

C'est dans cette veine qu'est née la plateforme de serveurs OCtoPus 21", qui mutualise les systèmes de refroidissement et d'alimentation électrique, permettant de réduire la consommation énergétique des serveurs refroidis par air par rapport à des serveurs classiques.

Cette gamme a depuis été déclinée pour s'adapter à tous les systèmes de refroidissement maîtrisés par le Groupe : air, refroidissement liquide direct, immersion.

L'ENGAGEMENT DANS L'EFFICIENCE ÉNERGÉTIQUE

L'énergie, et plus particulièrement le refroidissement des data centers, représente un enjeu économique et environnemental majeur.

Selon les dernières analyses disponibles, l'électricité représente entre 40 % et 60 % des coûts opérationnels totaux d'un data center, tandis que les systèmes de refroidissement consomment à eux seuls entre 30 % et 40 % de l'énergie totale du site (Source : The Network Installers, 2026).

Face à ces problématiques, 2CRSi apporte des solutions innovantes permettant de minimiser ces deux postes de dépenses, notamment dans la conception électronique et mécanique ainsi que dans le choix et l'agencement des composants.

C'est pourquoi 2CRSi s'est engagé très tôt dans la conception de solutions éco-efficientes. Grâce à ses trois technologies de refroidissement (air, liquid cooling et immersion), le Groupe s'attache à réduire la consommation d'énergie à toutes les étapes de la vie du produit.

Au total, 2CRSi est ainsi en mesure d'offrir à ses clients les meilleures performances en fonction des critères techniques, économiques et énergétiques exigés.

NOTRE EXPERTISE EN REFROIDISSEMENT

2CRSi a développé une expertise unique dans la maîtrise de la chaleur générée par les systèmes de calcul haute performance. Parce que chaque projet est différent, le Groupe propose des solutions adaptées à toutes les configurations.

Air Cooling – 19" / OCP / Workstation

Des standards aux systèmes OCP, des portes ventilées aux portes froides, 2CRSi maîtrise l'ensemble des méthodes de refroidissement par air.

Les solutions couvrent aussi bien les environnements Edge que les data centers, en passant par les déploiements sur site, en garantissant efficacité, sobriété énergétique et fiabilité, même pour les systèmes les plus exigeants.

Direct on Chip Cooling – Eau / Monophasé / Dual Phase

2CRSi conçoit, fabrique et déploie des solutions de refroidissement liquide direct, adaptées aux besoins spécifiques de ses clients.

Les designs vont des boucles d'eau fermées aux baies diphasiques capables de supporter jusqu'à 200 kW par rack, une performance essentielle pour les solutions HPC.

La grande variété de configurations offertes permet de concilier densité de calcul, performance énergétique et durabilité.

Immersion Cooling – Monophasé / Dual Phase

2CRSi cumule plus de 10 ans d'expérience dans la fabrication de serveurs conçus spécifiquement pour l'immersion, et non simplement adaptés depuis des modèles à air.

2CRSi accompagne ses clients dans la conception de systèmes thermiquement optimisés, de la workstation au supercalculateur, et du data center traditionnel aux infrastructures de nouvelle génération

UN SAVOIR-FAIRE INDUSTRIEL PERMETTANT LA MISE EN ŒUVRE DE SOLUTIONS CLÉS EN MAIN

Initialement société de conseil, de conception et de R&D en solutions informatiques, 2CRSi a progressivement développé son outil industriel :

- En France dès 2010, à Strasbourg, modernisé dans le cadre du programme France Relance Industrie 4.0 en 2022,
- Aux États-Unis depuis 2015, d'abord en Californie puis au Texas et à Rouses Point (New York) depuis 2020,
- Au Royaume-Uni, à Manchester, via sa filiale 2CRSi UK (TranquillIT) depuis 2018.

La force du Groupe réside dans sa capacité à s'adapter en permanence à la réalisation tant de petites que de grandes séries. 2CRSi est par ailleurs l'un des rares acteurs du marché à proposer, de manière industrielle, la possibilité d'intégrer les logiciels ou technologies propriétaires du client au sein de produits développés sur mesure, ou d'apposer leur marque sur un produit développé par 2CRSi.

Ce savoir-faire industriel permet au Groupe de proposer un ensemble de services complémentaires et de livrer des infrastructures clés en main, comprenant notamment :

- Le montage et les tests sur les sites du Groupe,
- L'assistance à la certification par des organismes tiers (APAVE, Bureau Veritas, etc.),
- Le démontage, l'emballage et l'expédition,
- L'établissement de l'ensemble de la documentation technique et administrative, dont douanière,
- L'installation et les tests sur le site du client ou de l'utilisateur,
- La location de matériel à courte ou longue durée,
- La maintenance sur le site du client ou de l'utilisateur.

Depuis 2025, avec la création de la branche 2CRSi Cloud Solutions, le Groupe va encore plus loin dans les solutions clés en main.

Dédié à la conception et au déploiement de solutions cloud accélérées pour les entreprises, les institutions et les opérateurs de data centers, 2CRSi Cloud Solutions accompagne ses clients dans la transformation de leurs infrastructures en véritables usines d'intelligence artificielle.

Fort de plus de vingt années d'expérience dans le calcul haute performance, 2CRSi Cloud Solutions s'appuie sur un savoir-faire reconnu en matière d'efficacité énergétique, de l'architecture serveur jusqu'au niveau du data center.

Cette expertise est renforcée par plus de dix années d'intégration de technologies de pointe : refroidissement par liquide, refroidissement par immersion, systèmes Open Compute et conversion de data centers traditionnels vers des infrastructures optimisées par le refroidissement liquide et réutilisation de la chaleur gâchée.

Grâce à cette maîtrise globale de la chaîne de valeur, 2CRSi Cloud Solutions est en mesure de déployer des solutions cloud complètes, allant du data center et du matériel jusqu'à la pile logicielle, pour livrer une solution intégrée, opérée et maintenue. Cette approche constitue un levier essentiel de différenciation sur le marché.

STATUTS PARTENAIRES

 <ul style="list-style-type: none"> • Solution Integration Partner in EMEA and North America • Elite Partner: Compute competencies in Europe and in North America • Preferred Partner: Visualization competency in North America • Preferred Partner Compute competency in North America • NVIDIA AI competency 	 EPYC™ Partner Program Elite	 myWD Diamond Partner
	 INTEL® Partner Gold	 Elite Partner
	Complété par 2 spécialités : <ul style="list-style-type: none"> • Cloud Data Center Specialist • High Performance Computing Specialist  	 IBM Spectrum Scale Silver Business Partner

ACCREDITATIONS DES FOURNISSEURS

 IBM Spectrum Scale 2 experts techniques	 EMEA : 4 vendeurs et 2 experts techniques pour le Compute 2 vendeurs et 1 expert technique pour le Network 2 vendeurs et 1 expert technique pour la Visualization USA : 2 vendeurs et 1 expert technique en Compute	 1 vendeur et 4 experts techniques	 1 vendeur et 1 expert certifié
 BeeGFS® 2 experts certifiés formation d'ingénieur système		 WEKA	 1 expert certifié
 VAST 4 vendeurs, 3 experts techniques		 lustre®	 Canonical

L'OFFRE 2CRSi S'ÉTEND AUTOUR DE SOLUTIONS DE STOCKAGE, DE CALCUL, D'IA AINSI QUE DU EDGE

La solution d'infrastructure OCtoPus est un écosystème autonome et évolutif, optimisé pour le calcul haute performance à grande échelle.

Ile répond aux exigences élevées des applications telles que la simulation, l'intelligence artificielle, le deep learning, mais aussi les infrastructures d'allocation de puissance (SaaS, IaaS, PaaS) comme le cloud gaming, le Big Data, le rendu d'images ou la conception assistée par ordinateur.

Sa conception unique permet d'obtenir une densité, une efficacité énergétique et une ergonomie réduisant significativement le coût d'usage.

En mutualisant les systèmes de refroidissement et d'alimentation électrique, l'OCtoPus permet de réduire d'environ 23 % la consommation énergétique par rapport à des serveurs classiques refroidis à l'air.

La solution est certifiée par la Fondation Solar Impulse comme l'une des 1 000 innovations permettant de réduire l'empreinte carbone.



Sa densité optimise l'espace disponible dans les data centers et augmente fortement la quantité de serveurs au m², permettant au client d'accroître sa capacité sans investir dans une surface supplémentaire.

Contrairement aux solutions classiques en baie 19", le câblage réseau en face avant et l'accessibilité des composants par l'avant facilitent la maintenance, la rendant jusqu'à deux fois plus rapide que pour une baie classique.

FOCUS SUR LA GAMME Godi

La gamme Godi représente l'excellence des serveurs haute performance.

Conçue pour répondre aux besoins les plus exigeants des secteurs de l'intelligence artificielle, du calcul haute performance et du traitement de données massives, elle incarne la puissance, la fiabilité et l'innovation technologique.

Le Godi 1.8E2D, dernière génération commercialisée, intègre jusqu'à 8 cartes graphiques NVIDIA B300, offrant une capacité de calcul exceptionnellement élevée pour les charges de travail IA intensives et parallélisées.



Dans la continuité de cette trajectoire, 2CRSi a d'ores et déjà annoncé la prochaine génération de la gamme avec le Godi 1.8 DLC Rubin NVL8.

Il est entièrement refroidi par liquide direct, une approche indispensable pour gérer les densités thermiques extrêmes des infrastructures IA de nouvelle génération.

Cette solution est conçue pour des environnements dépassant 100 kW par rack, garantissant des performances stables tout en réduisant la consommation énergétique globale du data center.

NOS GAMMES DE PRODUITS

GAMME DE SERVEURS Godi



Serveurs de calcul 19" supportant une haute densité d'accélérateurs, parfaitement adaptés pour l'Intelligence Artificiel, Machine Learning et Deep Learning en GPU.

GAMME DE SERVEURS MONA



Serveurs mainstream 19" polyvalents conçus pour les domaines du VDI, HCI, Virtualisation, le Cloud et l'hébergement ainsi que le stockage et la conteneurisation.

GAMME WORKSTATION : KRAKEN



À l'origine, la Kraken est une station de travail à très haute performance conçue pour l'IA et le HPC en laboratoire. Elle est refroidie par liquide et est dédiée au calcul scientifique et aux simulations HPC.

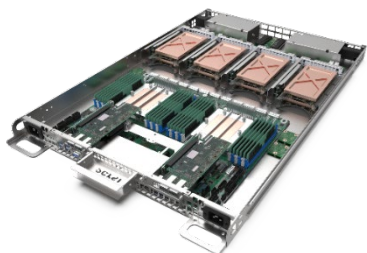
Fin 2024, nous avons choisi de déployer une nouvelle gamme de workstations, Kraken, qui vient remplacer la gamme Storm et la gamme QGX. Basée sur les mêmes objectifs que la Kraken originelle, la gamme Kraken répond aux demandes intransigeantes d'IA et de HPC.

ATLANTIS



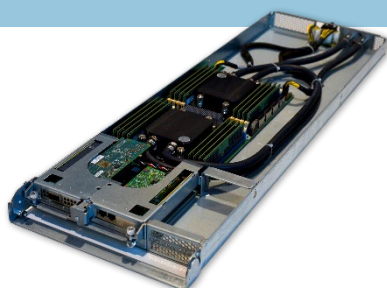
Serveurs 19" avec alimentation intégrée refroidis par **immersion**. Disponibles en format 1U et 2U, ils sont aujourd'hui déployés auprès de clients avec des bacs permettant un refroidissement par immersion.

ATLAS



Serveurs 21" avec alimentation intégrée refroidis par **immersion**. Disponibles en 1U et 2U, ils sont aujourd'hui déployés auprès de clients avec des bacs permettant un refroidissement par immersion monophasique ou biphasique.

OCTOPUS



La gamme OCToPus a été conçue pour améliorer l'efficacité énergétique des data centers tout en garantissant des performances optimales pour l'exécution des charges de

Basée sur une approche open hardware, évolutive, flexible et hautement efficace, OCToPus permet d'optimiser les infrastructures IT en réduisant significativement les coûts d'investissement et les coûts opérationnels

TRANQUIL de 2CRSi UK



Issue de l'acquisition de TranquilPC, fondée en 2003 à Manchester au Royaume-Uni, la gamme « TranquilIT » offre des systèmes informatiques robustes, sans ventilateur et peu énergivores pour des usages « edge computing », d'edge IA et embarqués.

ENTREE DE 2CRSi DANS LA ROBOTIQUE VIA SA FILIALE 2CRSi UK ET SA GAMME TRANQUIL IT

2CRSi élargit désormais son champ d'innovation en s'engageant dans des projets de robotique de pointe. En collaboration avec TeamChiron.AI pour l'université Carnegie Mellon, et présenté lors du NVIDIA GTC Paris, nous avons développé un châssis sur mesure pour le NVIDIA Jetson AGX, intégrant capteurs et modules électroniques au sein du robot Spot de Boston Dynamics.

Cette plateforme permet de soutenir la solution de réponse en temps réel de Chiron, dédiée à l'évaluation rapide des blessures dans des environnements critiques.

Ce projet illustre la capacité de 2CRSi à appliquer son expertise en conception et intégration technologique à des domaines émergents, où performance et innovation se mettent au service de nouvelles applications comme la robotique et l'intelligence artificielle appliquée.



LES PRIX REMPORTÉS PAR 2CRSI

La société 2CRSi est régulièrement reconnue par des prix de l'industrie ; parmi les plus récentes distinctions :

- **2013** : la Société devient Intel® Technology Provider Partner.



- **2014** : la Société remporte le prix de la filière d'excellence numérique Rhenatic Alsace Innovation avec son serveur Hexaphi.



- **2016** : la Société remporte le trophée Alsace Innovation « Enjeux numérique de demain » avec son produit Open-Blade™ et devient partenaire officiel de HGST Inc.



- **2017** : 1er lauréat du Pass French Tech Grand Est.



- **2019** : Les Victoires de la Croissance, attribuées par Croissance Plus, BNP Paribas, KPMG et Le Figaro.



- **2020** : La Société remporte le prix « Infrastructure Numérique Responsable » aux « Cas d'Or » pour son offre de serveurs écoénergétiques.

- 2CRSi est sélectionné par la Commission Européenne pour contribuer à concevoir et fabriquer des systèmes de calcul haute performance (HPC) 100% européens dans le cadre du projet PILOT (Pilot using Independent Local & Open Technology).



- 2CRSi a reçu le Trophée « Alsace Export 2020 » dans la catégorie « Implantation à l'étranger » pour l'ensemble de ses efforts de développement commercial à l'international.



- **2021** :

- La Société est lauréate du programme France Relance pour la relocalisation d'activités industrielles électroniques.

- La Société rejoint le pôle EuroHPC et l'ensemble des acteurs de l'industrie souveraine européenne.

- Les solutions OCtoPus sont officiellement certifiées parmi les 1000 solutions à la meilleure efficacité énergétique par le label Solar Impulse pour participer à la décarbonisation.



- **2023** : 2CRSi a reçu le Trophée du "Développement international" pour sa rapide expansion mondiale et son plan éco-responsable, baptisé "Mission 2027", qui a pour but d'assurer sa croissance et son éco-responsabilité.



- **2025** : 2CRSi a reçu le prix « Rising Star » lors des NVIDIA Partner Awards EMEA 2025. Cette reconnaissance met en lumière le rôle croissant du groupe dans l'écosystème de l'intelligence artificielle.

- **2026** : 2CRSi a reçu le prix « Star Performer » lors des NVIDIA Partner Awards EMEA 2026.





1.1.2 ADIMES

Le cœur de métier de Adimes repose sur une expertise diversifiée dans l'EMS (Electronic Manufacturing Services), avec un rôle clé dans la fabrication, l'assemblage, le stockage et l'expédition de serveurs.

En tant que sous-traitant pour 2CRSi, la filiale Adimes est chargée de produire des serveurs de haute performance qui répondent aux besoins spécifiques de ses partenaires. Cette capacité à offrir des solutions de fabrication personnalisées permet à l'entreprise de s'intégrer dans la chaîne d'approvisionnement technologique de ses clients, leur fournissant des serveurs adaptés à des environnements exigeants.

L'une des principales forces de Adimes réside dans sa maîtrise des différentes étapes de la chaîne de production. En amont, l'entreprise est responsable de l'assemblage de composants serveur, une étape qui demande précision et expertise technique pour assurer la compatibilité et la performance optimale des produits.

Adimes gère également le stockage de ces serveurs et des composants dans des conditions rigoureuses, garantissant leur disponibilité et leur préparation à la livraison dans des délais maîtrisés. La logistique constitue une autre compétence essentielle de l'entreprise, qui prend en charge l'expédition des produits finis vers les clients de manière rapide et fiable.

Parallèlement, Adimes est en pleine expansion de ses activités en tant que sous-traitant pour d'autres fabricants de serveurs. Cela fait partie d'une stratégie de diversification visant à élargir sa base de clients et à offrir ses services de fabrication à une gamme plus étendue d'acteurs de l'industrie des serveurs. Grâce à son expertise reconnue et à ses capacités logistiques, Adimes est bien positionnée pour répondre aux exigences croissantes du marché des infrastructures IT.

L'entreprise se positionne également comme un distributeur et intégrateur de serveurs pour des marques de renom telles qu'Asus, Gigabyte, Asrockrack ou encore Supermicro. Grâce à cette approche multi-source, Adimes s'assure d'offrir à ses clients une gamme étendue de solutions serveur, adaptée à divers besoins en infrastructures IT.

Adimes accorde une importance particulière aux tests de ses produits. Ces tests sont réalisés selon une politique stricte, visant à assurer que chaque serveur ou composant fabriqué ou distribué réponde aux normes les plus exigeantes du secteur. L'objectif est de détecter et de corriger tout éventuel défaut avant que le produit ne soit expédié aux clients.

Avec une nouvelle ligne de production, l'entreprise se tourne vers l'optimisation de ses processus pour améliorer encore son efficacité. En parallèle, elle gère l'ensemble de la logistique, de l'expédition à la réception des colis, ainsi que la gestion des stocks.

La clientèle cible de Adimes inclut principalement les revendeurs informatiques et les éditeurs de logiciels, à qui elle propose des solutions serveur personnalisées, en adéquation avec les exigences croissantes du secteur IT.

En associant des capacités de fabrication, d'intégration, de tests et de logistique, Adimes se positionne comme un acteur clé dans la chaîne d'approvisionnement technologique, garantissant à ses clients un service complet et de qualité.

Adimes va prochainement utiliser le nom commercial « 2CRSi OEM » et utiliser une déclinaison du logo du groupe 2CRSi.





1.1.3 2CRSi CLOUD SOLUTIONS

Dans le cadre de son développement international, 2CRSi se lance dans des projets de data centers verts aux États-Unis. Ces data centers reposent sur l'utilisation d'énergie renouvelable hydraulique ou solaire pour alimenter les infrastructures, répondant ainsi aux exigences croissantes en matière de durabilité dans le secteur technologique.

LA VALEUR AJOUTÉE

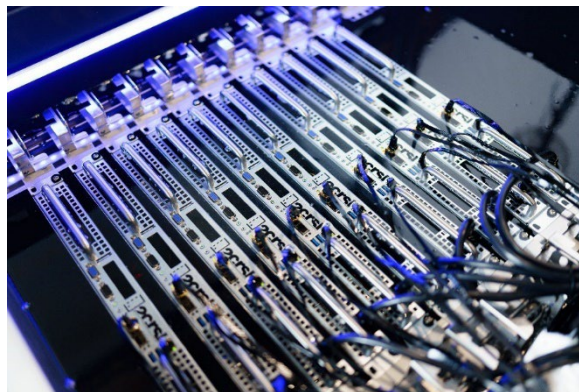
Le cœur de l'activité est de proposer des solutions de Cloud IA s'appuyant uniquement sur des sources d'énergie renouvelable, minimisant ainsi l'empreinte carbone des entreprises tout en garantissant une performance de pointe. Les offres couvrent un large éventail de besoins, du cloud privé et public aux environnements de travail virtualisés pour des secteurs exigeants comme la VFX.

L'infrastructure repose sur des technologies avancées permettant de maintenir une haute performance tout en optimisant les coûts énergétiques et en réduisant les émissions de CO₂. Ce positionnement durable s'adresse particulièrement aux entreprises souhaitant diminuer leur impact environnemental tout en profitant des dernières innovations technologiques.

LES SERVICES

2CRSi et ses partenaires américains proposent des solutions cloud flexibles qui permettent aux entreprises d'ajuster leurs infrastructures en fonction de leurs besoins évolutifs. Ces solutions incluent l'accès à des plateformes de virtualisation, facilitant la gestion des environnements de travail à distance de manière sécurisée et efficace.

Les clients peuvent également bénéficier de services de sauvegarde et de reprise après sinistre, offrant une protection renforcée des données contre les pannes et assurant la continuité des activités en cas d'incidents. Les solutions de sauvegarde sont automatisées et facilement restaurables, minimisant ainsi les interruptions.



Les infrastructures sont équipées de cartes graphiques de dernière génération, telles que les GPU H200, B300/GB300 de NVIDIA, pour le traitement de modèles IA, ainsi que pour le rendu en réalité augmentée/virtuelle et la visualisation scientifique.

Pour refroidir les équipements haute performance, les data centers utilisent des technologies de refroidissement par liquide comme l'immersion, ce qui améliore l'efficacité des GPU, leur longévité et réduit l'impact environnemental global de l'infrastructure.

Le 17 mars 2025, nous avons annoncé par communiqué de presse la création d'une nouvelle activité du groupe 2CRSi portant le nom de 2CRSi Cloud Solutions. A cette date, 4 data centers sont impliqués : NAO – Nanterre (Paris), France ; RP1 – Rouses Point, New York, USA ; CH2 – Chateaugay, New York, USA.

Ce projet permet aux développeurs de cloud et d'IA d'accéder à des environnements informatiques évolutifs et performants adaptés à leurs besoins à travers la France et les États-Unis.



1.1.4 GREEN DATA

Fondée en mars 2019, Green Data est une entreprise française spécialisée dans l'hébergement de données et l'infrastructure haute performance.

Dès sa création, l'entreprise a misé sur l'innovation et l'efficacité énergétique, devenant l'un des rares acteurs du marché à proposer l'hébergement de serveurs avec trois technologies de refroidissement complémentaires :

- Air (solution classique et éprouvée),
- Refroidissement par liquide direct (DLC),
- Refroidissement par immersion, une approche innovante et durable.

Cette triple expertise permet à Green Data de répondre à la fois aux besoins traditionnels, mais aussi aux enjeux de performance, de densité et de durabilité des infrastructures modernes.

Infrastructures et capacités techniques

L'entreprise dispose d'un data center basé à Nanterre, qui constitue le cœur de ses opérations.

Elle possède également une infrastructure HPC (High Performance Computing) de grande ampleur, comprenant :

- 40 000 cœurs disponibles en France pour des projets exigeants,
- Une plateforme de 1,5 MW en refroidissement DLC,
- 1/2 MW dédié à l'immersion cooling, répartis dans plusieurs bacs d'immersion, faisant de Green Data un acteur européen d'importance,
- Une compatibilité avec les solutions OCP (Open Compute Project) au format 21", déclinées en air, DLC et immersion.

Ces équipements positionnent Green Data comme un acteur de référence en Europe pour l'hébergement de serveurs hautement performants et écologiques.

Réseau et connectivité

L'offre de Green Data s'appuie sur un réseau de fibres optiques interconnectant les principaux data centers de l'Île-de-France.

À cela s'ajoutent des connexions directes avec :

- Les principaux fournisseurs d'accès Internet (FAI),
- Les points de peering français majeurs, garantissant une latence minimale et une qualité de service optimale.

Cette infrastructure réseau robuste assure aux clients un accès rapide, fiable et sécurisé à leurs données et applications.

Services proposés

Green Data ne se limite pas à l'hébergement, mais propose une offre complète de services modulables :

- Hébergement (housing) pour les serveurs et équipements clients,
- Solutions réseau adaptées aux besoins en interconnexion et sécurité,
- Bare Metal à la demande, pour bénéficier de ressources physiques dédiées sans virtualisation,
- HPC as a Service, permettant l'accès à une puissance de calcul hautement scalable,
- AI as a Service, une offre taillée pour les entreprises exploitant l'intelligence artificielle, le machine learning et l'analyse de données massives.

1.2 MISSION, VISION, STRATÉGIE, PERSPECTIVES

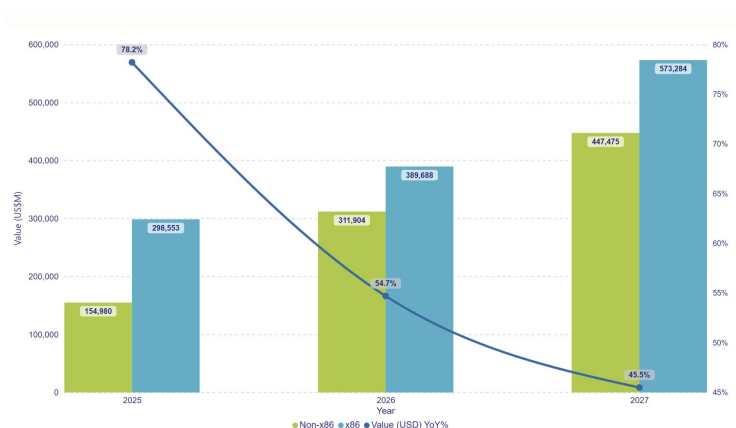
1.2.1 MISSION

L'essor récent de l'intelligence artificielle marque l'avènement d'une nouvelle révolution industrielle, comparable à celle qu'a engendrée Internet. Du commerce à l'énergie, en passant par la finance, la santé ou la culture, tous les secteurs de l'activité humaine consomment aujourd'hui des volumes considérables de données numériques et tendent vers l'automatisation d'un nombre croissant de tâches.

Depuis début 2022, l'IA n'a cessé de progresser et de se démocratiser, entraînant une demande toujours plus forte de composants suffisamment puissants pour exécuter les traitements intensifs des logiciels d'IA.

Depuis 2023, la demande et l'utilisation d'applications nécessitant une forte puissance de calcul, telles que ChatGPT, Gemini, Midjourney ou Runway, ont explosé, sans que les infrastructures parviennent à suivre le rythme, malgré l'arrivée de nombreux nouveaux acteurs sur le marché.

Le marché mondial de l'intelligence artificielle connaît une croissance sans précédent : évalué à environ 390,9 milliards USD en 2025, il devrait atteindre 539,5 milliards USD en 2026 et dépasser 3 497 milliards USD d'ici 2033¹. En parallèle, le marché de l'IA en tant que service (AlaaS), évalué à 20,64 milliards USD en 2025, devrait atteindre environ 98,82 milliards USD d'ici 2030, avec un CAGR compris entre 36 % et 38 %.



Cette dynamique se reflète directement sur le marché des serveurs, cœur de métier de 2CRSi. Selon IDC, les dépenses mondiales en serveurs ont progressé de 52 % au deuxième trimestre 2026, pour atteindre un niveau record de 166,3 milliards USD, portées par le déploiement massif de serveurs GPU. IDC anticipe un chiffre d'affaires mondial de 685,1 milliards USD en 2026, en hausse de 54 % par rapport à 2025, et une croissance annuelle moyenne de 28,4 % jusqu'en 2030, le marché devant alors atteindre 1 580 milliards USD².

Catégorie de produits	Non-x86		x86		Total	
	Valeur (M\$ US)	Croissance annuelle	Valeur (M\$ US)	Croissance annuelle	Valeur (M\$ US)	Croissance annuelle
2025	154 980	209,3 %	298 553	46,1 %	453 533	78,2 %
2026	311 904	101,3 %	389 688	30,5 %	701 592	54,7 %
2027	447 475	43,5 %	573 284	47,1 %	1 020 760	45,5 %

Cette croissance est avant tout une croissance en valeur : IDC n'attend qu'une hausse d'environ 12 % des volumes expédiés en 2026, l'essentiel de la progression provenant de configurations plus riches et du renchérissement des composants, en particulier des mémoires (DRAM, HBM et NAND), dont les prix devraient rester élevés au moins jusqu'au second semestre 2027. La demande, longtemps concentrée chez les hyperscalers, s'élargit désormais aux fournisseurs de cloud spécialisés (« neoclouds »), aux programmes d'IA souveraine et aux entreprises, tandis que l'essor de l'IA agentique et de l'inférence relance également les besoins en serveurs x86 standards.

¹ <https://www.grandviewresearch.com/industry-analysis/artificial-intelligence-ai-market>

² <https://www.idc.com/promo/servers/>

Pour traiter instantanément de tels volumes de données à l'échelle mondiale, les infrastructures doivent désormais être conçues et construites autour d'un objectif unique : répondre aux exigences de l'IA tout en réduisant leur impact énergétique.

L'urgence est réelle. Selon l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE), les dépenses d'investissement des cinq plus grandes entreprises technologiques mondiales ont dépassé 400 milliards USD en 2025 pour les seuls data centers, et devraient encore augmenter de 75 % en 2026³. La consommation électrique mondiale des data centers est ainsi appelée à doubler d'ici 2030, tandis que celle des data centers dédiés à l'IA devrait tripler sur la même période. En Europe, les centres de données représentent déjà 2,5 % de la consommation totale d'électricité, avec une progression de 7 % par an⁴.

En France, selon l'ARCEP⁵, la consommation électrique des principaux opérateurs de centres de données a progressé de 12% en 2024, pour atteindre 2,7 TWh, soit une hausse de 38 % en trois ans, et leurs émissions de gaz à effet de serre de 23 %. Cette progression intervient alors même que l'efficacité énergétique des sites s'améliore (PUE moyen de 1,42 en 2024, contre 1,46 en 2023) : elle traduit un changement d'échelle, les centres mis en service en 2024 affichant une puissance moyenne de 20 MW, soit plus du double de ceux ouverts en 2023. Selon l'ADEME, la consommation électrique des centres de données en France pourrait être multipliée par près de quatre d'ici 2035 en l'absence de politiques de transition⁶. À l'échelle mondiale, les trajectoires actuelles de déploiement pourraient conduire les centres de données à émettre jusqu'à 920 MtCO₂e par an en 2030, soit le double des émissions annuelles de la France.

Dans ce contexte où la donnée numérique prend chaque jour plus de poids, 2CRSi se donne pour mission de **rendre le développement informatique durable pour tous**.

Cette ambition repose sur des solutions technologiques :

- Moins consommatrices d'énergie,
- Mieux adaptées aux besoins du client,
- Plus sobres en composants et en ressources nécessaires à leur production.

En parallèle, la résurgence des risques géopolitiques et sociaux, ainsi que les pénuries de matières premières et d'énergie, n'ont fait que renforcer l'urgence d'une fabrication et d'une intégration plus souveraines, quel que soit le client final.

Ainsi, plutôt que de centraliser ses activités d'expertise dans un seul pays, le Groupe a fait le choix de renforcer la proximité avec ses clients, afin de :

- Éviter les transports polluants inutiles,
- Être plus agile,
- Assurer la souveraineté et le respect des nations en garantissant les retombées technologiques, sociales et économiques sur leurs territoires.

Le développement de nos filiales traduit concrètement notre engagement à être toujours plus proches de nos clients.

Le Groupe conçoit ses infrastructures pour fonctionner avec des énergies bas carbone et pour valoriser la chaleur qu'elles produisent : chauffage de bâtiments, réseaux de chaleur urbains ou usages agricoles. En France, cette valorisation est d'ailleurs devenue une obligation pour les centres de données d'une puissance supérieure ou égale à un mégawatt (voir section 1.3).

En Europe, 2CRSi contribue à des projets de cette nature. Le principal est le projet Æther, à Strasbourg, dont 2CRSi est l'un des membres fondateurs. Il vise à créer une AI Factory alimentée par une énergie bas carbone, en associant des acteurs européens de l'énergie, de la construction, du calcul et du cloud. La société qui porte le projet, Aether Infrastructures, est présidée par Holding Alain Wilmouth (HAW), société mère de 2CRSi, qui en est à ce jour l'actionnaire unique : il s'agit d'une partie liée (voir sections 1.2.3 et 2.4.1.3).

.

³ <https://www.iea.org/news/data-centre-electricity-use-surged-in-2025-even-with-tightening-bottlenecks-driving-a-scramble-for-solutions>

⁴ <https://theshiftproject.org/publications/intelligence-artificielle-centres-de-donnees-rapport-final/>

⁵ <https://www.arcep.fr/cartes-et-donnees/nos-publications-chiffrees/impact-environnemental/enquete-annuelle-pour-un-numerique-soutenable-edition-2026.html>

⁶ <https://librairie.ademe.fr/energies/8910-prospective-d-evolution-des-consommations-des-data-centers-a-court-moyen-et-long-terme-de-2024-a-2060.html>

1.2.2 VISION

L'intelligence artificielle fait de la puissance de calcul une infrastructure essentielle, comme l'électricité et les réseaux de transport l'ont été lors des révolutions industrielles précédentes. Dans les années qui viennent, la capacité d'un pays, d'une région ou d'une entreprise à disposer de sa propre puissance de calcul pèsera sur sa compétitivité, sa sécurité et son autonomie.

2CRSi veut compter parmi les industriels qui bâtissent cette infrastructure : sobre en énergie et en matière, dense, souveraine et utile aux territoires qui l'accueillent.

APRES LA PUCE, L'ÉNERGIE

Pendant des décennies, la puissance de calcul a été limitée par les processeurs. Elle l'est de plus en plus par l'énergie : l'accès au réseau électrique, la capacité à évacuer la chaleur, l'espace disponible. La valeur se déplace du composant vers le système complet (serveur, refroidissement, alimentation, bâtiment), et la performance se mesure désormais en calcul produit par watt, par mètre carré et par tonne de matière.

C'est le terrain sur lequel 2CRSi travaille depuis sa création. Maîtriser l'air, le refroidissement liquide direct et l'immersion. Densifier les serveurs pour économiser l'acier et le béton. Réemployer ce qui peut l'être. Récupérer la chaleur au lieu de la rejeter. Ces savoir-faire, longtemps considérés comme une spécialité, deviennent la condition même du déploiement de l'IA à grande échelle.

DU SERVEUR A L'USINE D'IA

Les centres de calcul de l'IA ne se construisent plus serveur par serveur. Ils se conçoivent comme des usines, où chaque élément, de la carte électronique au raccordement électrique, est pensé pour l'ensemble.

2CRSi entend accompagner ce changement d'échelle sur toute la chaîne : concevoir et fabriquer les serveurs, les intégrer dans des centres de données modulaires, puis les héberger, les exploiter et les maintenir pour ses clients. L'ingénierie et les services prendront une place croissante aux côtés des produits.

PRODUIRE LE CALCUL LA OÙ IL EST UTILISÉ

Les données sont devenues un enjeu de souveraineté, pour les États comme pour les entreprises. 2CRSi est convaincue que l'IA sera de plus en plus produite au plus près de ceux qui l'utilisent, et sous le contrôle de ceux qui en dépendent.

C'est le sens de son modèle multilocal : concevoir en France, fabriquer et intégrer au plus près des marchés, avec des équipes locales. En Europe, le Groupe veut contribuer à relocaliser une part de la valeur industrielle de l'informatique. Il veut aussi offrir aux technologies européennes (processeurs, accélérateurs, logiciels de cloud) des infrastructures où se déployer, comme il le fait déjà dans les programmes européens et France 2030 auxquels il participe. Ces infrastructures devront enfin résister aux menaces de demain, y compris celles de l'informatique quantique.

UN CALCUL QUI REND A SON TERRITOIRE

Un centre de calcul ne doit plus être une simple charge pour le territoire qui l'accueille, mais une ressource. Sa chaleur peut chauffer des bâtiments et alimenter des réseaux urbains, ce que la réglementation commence d'ailleurs à exiger. Son implantation peut redonner vie à d'anciens sites industriels et créer des emplois qualifiés. Ses capacités peuvent servir les entreprises et les chercheurs de la région.

L'AMBITION DE 2CRSI

Faire de l'efficacité énergétique la norme de l'infrastructure d'IA, et non l'exception. Que chaque watt produise le plus de calcul possible. Que ce calcul soit produit au plus près de ceux qui en ont besoin. Et que l'Europe compte, avec 2CRSi, des industriels capables de concevoir et de fabriquer les infrastructures de l'intelligence artificielle.

1.2.3 STRATÉGIE

LA RECHERCHE CONSTANTE DE LA MEILLEURE PERFORMANCE POSSIBLE

Évaluant au sein d'un environnement ultra-concurrentiel avec des acteurs mondiaux déjà établis, 2CRSi ne peut concourir sur des offres trop génériques.

L'expérience du sur-mesure a ainsi permis au Groupe d'innover et d'être en avance de phase sur des segments à haute valeur ajoutée.

Dès ses débuts, 2CRSi a su identifier et adresser des niches technologiques exigeantes, là où la performance, la densité et l'efficacité énergétique priment sur le volume :

- Les serveurs haute densité de nœuds pour le calcul scientifique et/ou les hébergeurs et services cloud,
- Les serveurs haute densité de cœurs de calcul, très présents dans le milieu du HPC et de la simulation,
- Les serveurs haute fréquence, majoritairement présents dans le milieu du trading et de la haute inférence,
- Les infrastructures et solutions sur mesure, cœur de métier de 2CRSi, conçues et développées pour les clients les plus exigeants.

Ces segments permettent de placer des solutions aux marges plus importantes auprès de clients récurrents et technologiquement exigeants.

Parmi ces marchés, celui des serveurs et solutions utilisant des accélérateurs de type GPU ou FPGA, initialement présent dans le milieu des télécommunications, constituait encore une niche spécialisée il y a quelques années.

L'explosion de l'Intelligence Artificielle en a fait aujourd'hui le principal moteur de croissance du marché mondial des serveurs.

En ayant anticipé ce virage dès le début des années 2020, 2CRSi se retrouve aujourd'hui dans une position de force : les compétences, les produits et les partenariats industriels développés dans ce qui était alors un segment émergent sont désormais au cœur d'un marché de masse en pleine expansion.

1. L'innovation technologique

Depuis la création de 2CRSi, l'innovation est une part essentielle de son ADN. Cette innovation permet à la Société d'offrir des solutions différentes et parfaitement adaptées aux besoins de ses clients.

Depuis 2013, le Groupe a structuré ses efforts de recherche et développement, en accroissant les champs d'actions de ses équipes d'ingénieurs.

Aujourd'hui, le développement de nouvelles solutions 2CRSi est porté par :

- Une équipe en charge de l'architecture et de la conception des serveurs,
- Une équipe de docteurs, ingénieurs et techniciens dédiés à la mécanique et la thermodynamique,
- Une équipe spécialisée en électronique et en logiciels embarqués,
- Une équipe de recherche appliquée travaillant sur les évolutions majeures sur les sujets énergétiques.

Depuis cinq ans, les nouvelles technologies développées par 2CRSi ont résulté d'efforts en vue de réduire la consommation d'électricité des serveurs ainsi que leur coût économique et écologique grâce :

- À la mutualisation des systèmes de refroidissement et d'alimentation électrique des serveurs,
- Au pilotage intelligent des ventilateurs par un serveur dédié à la surveillance de l'activité des serveurs,
- Au maintien du fonctionnement des serveurs malgré la défaillance d'un ou plusieurs éléments.

Ainsi, les premiers serveurs de la gamme OTOpus permettaient dès 2017 d'économiser jusqu'à 23 % de consommation électrique par rapport à des serveurs concurrents équivalents. Aujourd'hui, 2CRSi offre des gains de consommation électrique aussi bien dans l'air, qu'en immersion, qu'avec une technologie de direct liquid cooling.

Les travaux réalisés jusqu'ici ont permis de concevoir des serveurs avec une consommation électrique réduite de 40 % à 60 % en immersion.

En octobre 2024, 2CRSi a lancé l'Atlas 1.8GG, son serveur biphasique, qui fut le plus dense au monde pendant presque 1 an, capable d'accueillir jusqu'à 8 cartes graphiques dans un espace réduit, tout en réduisant significativement la consommation énergétique des centres de données. Cette innovation illustre la capacité du Groupe à repousser les limites de la densité de calcul tout en maintenant son engagement en faveur de l'efficacité énergétique.

Au-delà des gains de consommation électrique, les équipes 2CRSi ont aussi permis de réduire le coût d'acquisition des serveurs grâce à la suppression de tous les composants inutiles, à la mutualisation des ventilateurs et des alimentations, ou encore à l'utilisation de matériaux reconditionnés.

Enfin, les serveurs 2CRSi permettent de faciliter le travail de maintenance grâce à un accès à toutes les connexions côté « cold corridor » et de réaliser ainsi des économies supplémentaires en phase d'exploitation.

Les économies substantielles permises par ces technologies représentent la première étape des recherches de 2CRSi sur le sujet énergétique. Aujourd'hui, le Groupe permet aussi à ses clients de recycler la chaleur fatale produite par les serveurs, par exemple pour chauffer de l'eau. Demain, les équipes auront pour ambition de réutiliser cette chaleur pour produire de l'électricité.

En parallèle de ses efforts sur l'efficacité énergétique, 2CRSi a engagé en 2026 une démarche d'accélération dans le domaine de la cybersécurité post-quantique, en partenariat avec Quantor.

Dans un contexte où les menaces informatiques évoluent rapidement avec l'essor de l'informatique quantique, cette initiative vise à intégrer nativement des mécanismes de protection de nouvelle génération au cœur des infrastructures serveurs du Groupe.

2. L'élargissement de l'offre

a) Élargissement de l'offre de serveurs

En étant capable de répondre à des besoins spécifiques avec une réponse sur mesure, 2CRSi s'est rapidement adressée à une clientèle haut-de-gamme qui utilise l'informatique au cœur de sa propre offre de services (simulation de vol, jeux vidéo, cloud, recherche universitaire, modélisation géologique, etc.).

Ce positionnement initial, s'il démontrait la force de l'innovation de 2CRSi, présentait certaines contraintes pour la croissance de la Société à court ou moyen terme :

- Les grands donneurs d'ordres étaient réticents à confier des commandes à des acteurs de petite taille,
- Pour assurer une croissance robuste et régulière, 2CRSi devait diversifier son portefeuille clients.

Ces contraintes ont été progressivement levées. Sur l'exercice 2025-2026, le Groupe a remporté de nouveaux comptes de grande taille, et son premier client a représenté 21 % du chiffre d'affaires consolidé. La concentration du chiffre d'affaires sur un nombre restreint de clients reste toutefois élevée (voir section 2.8). Poursuivre la diversification du portefeuille est une priorité des prochains exercices.

b) Élargissement de l'offre avec des solutions complètes et des services

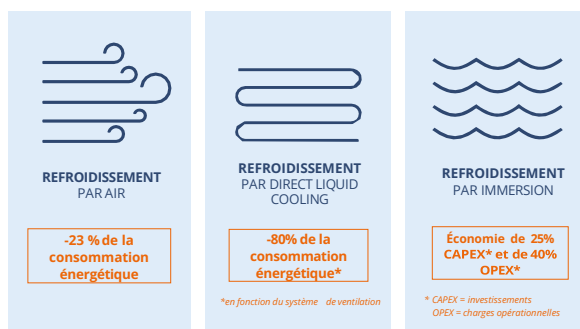
Afin de répondre aux besoins des clients, 2CRSi entend proposer plus que des produits. Le Groupe a ainsi développé sa capacité à vendre des solutions complètes comprenant les éléments applicatifs ainsi que les services dont le client pourrait avoir besoin : location de puissance de calcul et de stockage des données, installation, maintenance, formation, etc.

Les équipes du Groupe sont également de plus en plus sollicitées par de grandes entreprises afin de leur fournir des prestations de conseil ou de diagnostic en amont de phases d'investissements en nouvelles infrastructures IT, dans l'objectif d'optimiser leur fonctionnement et leur budget global (y compris leur budget de licences de logiciels).

Le Groupe comprend quatre activités majeures établies, ayant chacune un positionnement clair :

- La conception et la fabrication de serveurs informatiques écoénergétiques, de stations de travail, de solutions de stockage et de serveurs durcis (edge computing),
- L'intégration et la distribution à valeur ajoutée,
- La vente de solutions informatiques complètes et la prestation de services (conseil, conception, installation),
- Les services d'hébergement et de location de puissance de calcul et de stockage de données.

Sur l'exercice 2025-2026, les ventes de biens et marchandises ont représenté environ 93 % du chiffre d'affaires. Les revenus de services ont atteint 27,7 M€, contre 8,3 M€ un an plus tôt. Cette hausse provient pour l'essentiel d'un contrat ponctuel



d'études et de conception d'AI Factory conclu avec HAW, société mère de 2CRSi (14,0 M€, voir section 2.4.1.4). Hors ce contrat, les revenus de services s'établissent à environ 13,7 M€. Plus rémunérateurs que la vente de matériel, les services récurrents (hébergement, location de puissance de calcul, maintenance, ingénierie) restent un levier prioritaire pour les prochains exercices.

Le 17 mars 2025, le Groupe a annoncé la création d'une nouvelle activité, 2CRSi Cloud Solutions. Elle permet aux développeurs de cloud et d'IA d'accéder, en centre de données, à des environnements de calcul évolutifs et adaptés à leurs besoins. Elle s'appuie pour cela sur des acteurs reconnus comme Canonical, Fluidstack et ECS (Equus Compute Solutions). Elle porte aussi les prestations d'ingénierie du Groupe pour la conception d'AI Factories.

Ces centres de nouvelle génération sont conçus dès l'origine autour de leur énergie : recours aux énergies bas carbone, et valorisation de la chaleur produite par les serveurs dans des réseaux de chaleur ou des usages agricoles.

Sur l'exercice 2025-2026, les principales facturations de cette activité ont été réalisées avec des parties liées : le contrat d'études et de conception d'AI Factory conclu avec HAW (14,0 M€, voir section 2.4.1.4) et des prestations facturées à Aether Infrastructures (0,63 M€).

3. Une couverture internationale élargie dans une approche multilocale

2CRSi a pour objectif de répondre aux besoins de ses clients à l'international afin de leur offrir la possibilité d'accéder à des équipes techniques locales, mais également d'anticiper les obstacles réglementaires (normes techniques, droits de douane et autres barrières à l'entrée).

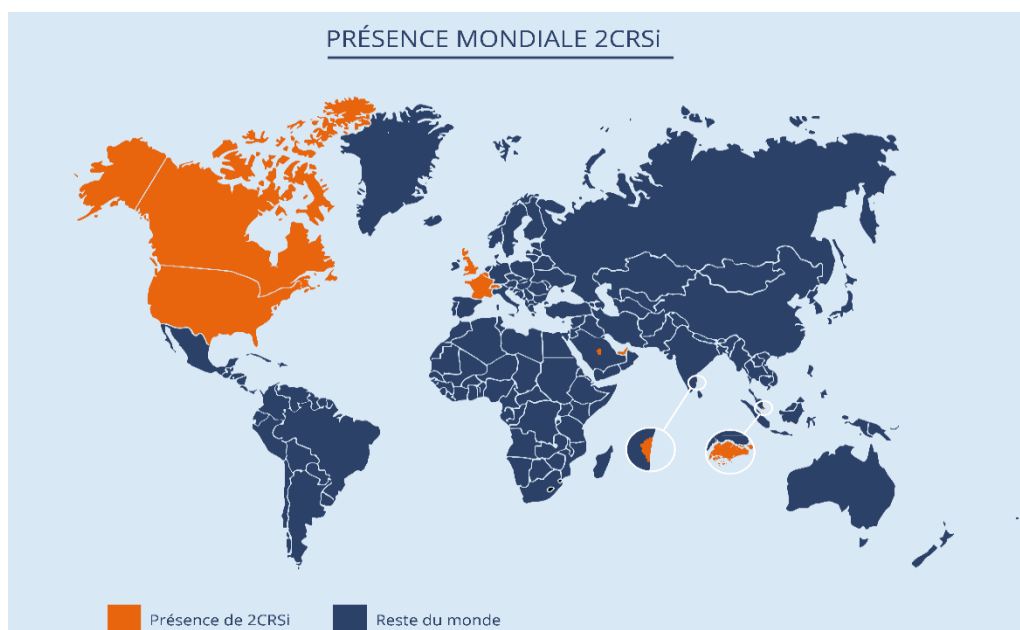
De nombreux clients ont besoin de cet accompagnement dans de nouvelles zones géographiques. Par exemple, les éditeurs de logiciels pour qui le Groupe réalise des Appliance spécifiques souhaitent que le Groupe leur propose des services identiques quelle que soit leur zone géographique.

De même, les clients du Groupe issus du monde militaire ont besoin d'un partenaire capable de projeter leurs équipes au-delà des mers et des continents, en parlant la même langue avec les mêmes méthodes de travail.

La vocation du Groupe est d'être une entreprise multilocale, avec des sites de production proches des marchés visés.

Cette vision a pour but de mieux servir les clients grâce à la réactivité d'équipes locales compétentes et à l'intérêt stratégique de disposer de solutions produites localement. De plus, elle participe à accroître la perception par les collaborateurs du sens de leur travail, dans la mesure où le client est une entreprise implantée dans leur région.

Enfin, elle contribue au développement des territoires où le Groupe est implanté, avec un effort de formation d'équipes locales et de développement de l'emploi local.



Au-delà des positions actuelles, 2CRSi continue d'élargir sa couverture à de nouveaux marchés à fort potentiel afin d'y prendre des parts de marché, en particulier auprès des acteurs de l'intelligence artificielle, du HPC et du cloud.

Le Groupe étend ainsi sa présence géographique à de nouveaux pays présentant des points communs : un besoin exprimé en Cloud IA, des espaces disponibles, une température moyenne basse.

En parallèle de son expansion propre, 2CRSi continue de développer sa présence commerciale en élargissant ses canaux de distribution via des entreprises de renom.

CROISSANCE INTERNE ET EXTERNE

Lors de son introduction en bourse, 2CRSi a indiqué que la croissance externe était un axe de développement important.

En 2023, avec la cession de Boston Limited, le Groupe 2CRSi s'est recentré sur son cœur de métier et développe la prestation de services liés directement à la vente de ses serveurs.

Avec la création de Green Data en 2019, aujourd'hui détenue à 100 % et consolidée depuis l'exercice 2025-2026, et la prise à bail en 2020 d'un site à Rouses Point (États-Unis), le Groupe a développé une activité d'infrastructure de centres de données. En mars 2025, il a créé l'activité 2CRSi Cloud Solutions (voir ci-dessus).

En juillet 2026, lors du RAISE Summit à Paris, les membres du consortium Æther ont été présentés. Aether Infrastructures, société porteuse du projet, a annoncé être en négociations avancées pour acquérir deux sites industriels dans la région de Strasbourg. Le 9 octobre 2026, elle a signé une promesse de vente portant sur le site Dumarey Powerglide, au Port du Rhin (voir section 2.4.1.3).

INVESTISSEMENTS IMPORTANTS EN COURS

Il n'y a pas d'investissement significatif pour lequel des engagements fermes ont déjà été pris.

UNE AMBITION EUROPÉENNE POUR L'IA : LE PROJET ÆTHER



Le consortium européen Æther, constitué en juin 2025, prépare une candidature à l'appel lancé le 30 juillet 2026 par EuroHPC pour la création de sept AI Gigafactories au plus en Europe. Cette initiative vise à renforcer la souveraineté technologique du continent. Le consortium réunit des acteurs européens de l'énergie, de la construction, des composants, du calcul et du cloud. Leur objectif commun : produire en Europe, sur d'anciens sites industriels, une puissance de calcul alimentée par une énergie bas carbone et ouverte aux technologies européennes. À plus long terme, d'autres sites sont à l'étude en Europe, notamment en Allemagne et au Luxembourg.

UNE SOCIÉTÉ PORTEUSE QUI EST UNE PARTIE LIÉE

Le projet est porté par Aether Infrastructures, société par actions simplifiée immatriculée en 2026. Elle est présidée par Holding Alain Wilmouth (HAW), société mère de 2CRSi, qui en est à ce jour l'actionnaire unique. HAW a vocation à devenir très minoritaire au capital d'Aether Infrastructures dès l'entrée des autres participants. Le financement, l'immobilier et l'énergie du projet relèvent d'Aether Infrastructures et de ses partenaires, et non de 2CRSi.

Toute convention entre 2CRSi et Aether Infrastructures (fourniture de serveurs, prestations, hébergement, occupation de locaux) est une convention avec une partie liée. Elle est soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'administration, sans participation des administrateurs intéressés, puis à l'approbation de l'assemblée générale (voir section 2.6.8). Au titre de l'exercice 2025-2026, 2CRSi a facturé à Aether Infrastructures 0,63 M€ de prestations de services.

LE RÔLE DE 2CRSi

2CRSi est à l'initiative industrielle du consortium et en assure la coordination technique. Elle est le fournisseur pressenti des serveurs du projet. Elle doit aussi assurer, avec sa filiale Adimes, l'intégration et les tests des serveurs et des modules d'AI Factory sur le campus. Pour le Groupe, Æther est l'occasion de mettre en œuvre à grande échelle sa vision : des centres de calcul conçus autour de leur énergie, denses, refroidis par liquide et implantés au plus près de leurs utilisateurs.

Les sites, le calendrier et les conditions du projet sont présentés à la section 2.4.1.3. Leur réalisation dépend notamment de l'issue de l'appel EuroHPC, du financement du projet, des autorisations administratives et de la disponibilité des composants.

1.2.4 PERSPECTIVES

L'essor de l'intelligence artificielle et la place croissante de l'énergie dans la conception des centres de calcul ouvrent à 2CRSi des perspectives importantes. Ses serveurs à haute densité et faible consommation, ainsi que son savoir-faire en refroidissement liquide et par immersion, lui donnent des atouts pour servir une clientèle exigeante, en Europe et à l'international.

Après un chiffre d'affaires de 386,5 M€ sur l'exercice 2025-2026, l'amélioration des marges opérationnelles reste la priorité du Groupe. Son principal levier est la montée en puissance des services et des solutions à plus forte valeur ajoutée.

Comme indiqué dans son communiqué du 29 octobre 2026, la Société a pour ambition d'atteindre un milliard d'euros de chiffre d'affaires sur l'exercice 2026-2027. Cet objectif n'intègre aucun chiffre d'affaires au titre du contrat-cadre de 610 M USD ni du contrat conclu avec NYGC. Comme toute donnée prospective, il dépend d'hypothèses et d'aléas qui pourraient conduire à ne pas l'atteindre (voir section 2.8).

Pour y parvenir, le Groupe s'appuie sur plusieurs leviers :

- **Le projet Æther.** C'est le principal projet de l'exercice à venir.
 - 2CRSi en est le fournisseur pressenti de serveurs et doit en assurer, avec Adimes, l'intégration et les tests.
 - Les commandes dépendent de l'issue de l'appel EuroHPC, du financement du projet, des autorisations et de la disponibilité des composants. Tout retard pourrait reporter tout ou partie des livraisons au-delà du 30 juin 2027.
 - Aether Infrastructures étant une partie liée, chaque contrat sera soumis à la procédure des conventions réglementées (voir sections 1.2.3 et 2.6.8).
- **Les services.** Hors le contrat ponctuel conclu avec HAW (14,0 M€), les revenus de services sont passés de 8,3 M€ à environ 13,7 M€. L'hébergement, la location de puissance de calcul, la maintenance et l'ingénierie doivent devenir une part croissante et récurrente de l'activité.
- **La gamme Godi,** équipée des dernières générations de GPU NVIDIA (B200, B300, puis Vera Rubin).
- **La diversification des clients.** Le premier client a représenté 21 % du chiffre d'affaires consolidé de l'exercice. Le Groupe veut continuer à réduire sa dépendance à quelques grands comptes.
- **La R&D,** cofinancée par des programmes européens et France 2030, et menée avec des partenaires industriels européens et français (voir section 1.3).
- **Le modèle « Made in Local ».** Il consiste à concevoir en France, puis à fabriquer et intégrer au plus près des marchés, pour réduire les délais et répondre aux exigences de souveraineté. En Europe, le Groupe veut relocaliser une part croissante de la valeur ajoutée, à commencer par l'intégration à Strasbourg.
- **Le renforcement du contrôle interne,** engagé à la suite des travaux de l'Expert (voir section 2.4.2.1) :
 - documenter les opérations de bout en bout ;
 - mieux connaître les contreparties ;
 - suivre la destination des équipements ;
 - appliquer strictement la procédure des conventions réglementées.
- **L'efficacité énergétique.** Produire le plus de calcul possible par watt, réduire les matières utilisées et valoriser la chaleur, au bénéfice des clients comme des territoires.

1.3 RECHERCHE ET INNOVATION

La Recherche, le Développement et l'Innovation (RDI) sont inscrits dans l'ADN de 2CRSi et constituent les outils phares du Groupe pour relever les défis technologiques du monde de l'industrie informatique.

Dès sa création, la Société se spécialise dans l'ingénierie, puis développe à compter de 2006 des produits sur mesure. Elle amorce en 2014 des recherches sur les sujets électroniques, puis logiciels en 2015, travaille en 2016 sur des développements liés à l'énergie et depuis 2018 sur les solutions de refroidissement. Aujourd'hui, 2CRSi est l'un des rares fabricants à maîtriser totalement les trois types de refroidissement : air, direct liquid cooling et immersion mono et biphasique.

Les compétences à l'oeuvre en matière de R&D s'articulent autour de spécialités telles que la mécanique, l'écodesign, la thermique, la thermodynamique, l'électronique et l'électronique embarquée, la simulation et le prototypage rapide.

Forts de ce large savoir-faire, les docteurs, ingénieurs et techniciens de 2CRSi relèvent des défis complexes qui s'inscrivent dans des travaux de recherche appliquée et de développement expérimental, avec pour horizon l'innovation de rupture.

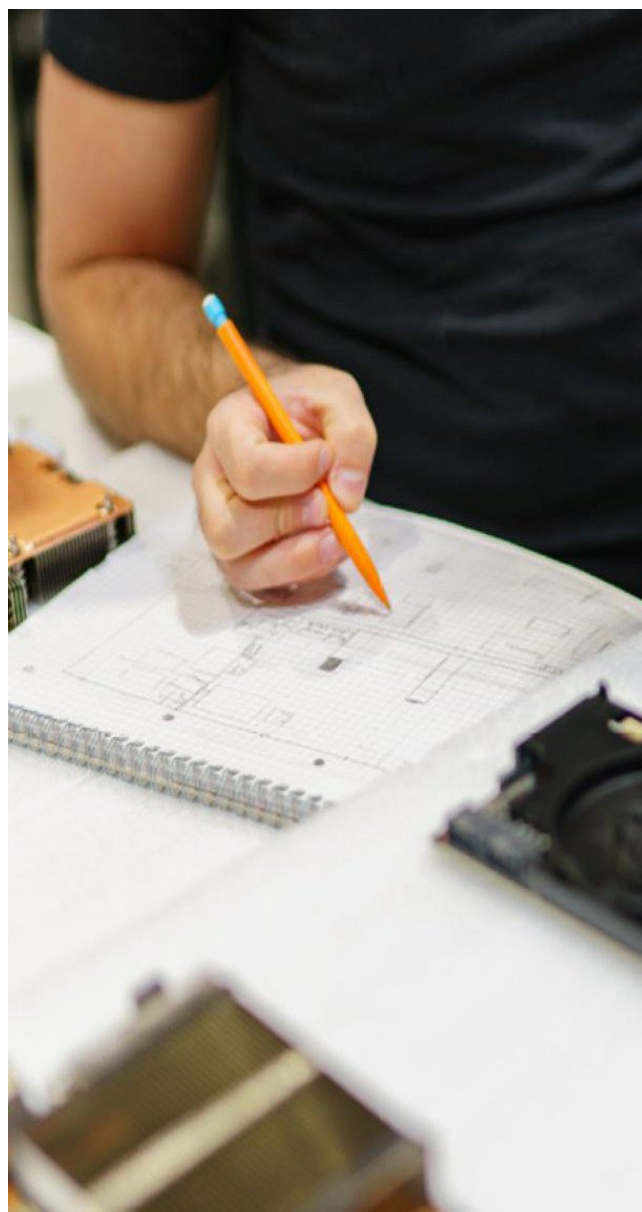
L'équipe R&D est composée d'une vingtaine de personnes qui travaillent sur des projets ciblés, avec des jalons précis et des objectifs clairement identifiés. Pour mener à bien ces travaux, le Groupe dispose de laboratoires de test, d'électronique et d'un atelier de prototypage rapide, continuellement améliorés et équipés.

Le maintien des équipes au plus haut niveau de compétence repose sur trois axes : la veille technologique, la formation continue et les activités d'enseignement, certains collaborateurs RDI enseignant en université et en école d'ingénieurs des disciplines telles que l'électronique ou l'innovation.

L'éco-conception occupe une place centrale dans la démarche R&D du Groupe. Les recherches et développements visent à plus de sobriété sur toute la chaîne de valeur, avec une réflexion couvrant l'ensemble du cycle de vie des produits et leur impact écologique.

La frugalité énergétique des serveurs et systèmes, ainsi que la réutilisation de la chaleur fatale, sont des axes incontournables des travaux du Groupe. PROJETS DE RECHERCHE ET D'INNOVATION COLLABORATIFS NATIONAUX ET EUROPEENS

L'engagement de 2CRSi en faveur de la souveraineté numérique franco-européenne se concrétise par sa participation active à plusieurs projets collaboratifs d'envergure, co-financés par la Commission européenne, BPIFrance et le programme France 2030.



Pilot using Independent Local & Open Technologies

EuPilot (projet européen, dans la continuité d'EuroHPC)

EuPilot est un projet financé par l'Union européenne dont l'objectif est de concevoir, fabriquer et valider la première plateforme d'accélération 100 % européenne pour le calcul haute performance (HPC) et l'IA intensive. Basée sur des

accélérateurs RISC-V, cette plateforme couvre l'ensemble de la chaîne technologique requise, des applications HPC jusqu'aux accélérateurs matériels, en passant par la pile logicielle complète.

Elle intègre des solutions de refroidissement par immersion innovantes, domaine dans lequel 2CRSi apporte son expertise de premier plan. EuPilot constitue la fondation technologique du premier système Exascale 100 % européen, affirmant ainsi la souveraineté et l'indépendance technologique de l'Europe dans le domaine du HPC.

Le consortium réunit dix-neuf partenaires européens issus de l'industrie et de la recherche, parmi lesquels le Barcelona Supercomputing Centre (coordinateur), le CEA, le Forschungszentrum Jülich, les instituts Fraunhofer, l'ETH Zürich, l'Università di Bologna, Leonardo, Semidynamics, Submer Technologies et 2CRSi, représentant ainsi sept pays européens.

HIGHER (projet européen, dans la continuité d'EuroHPC)

Le projet HIGHER vise à développer la première infrastructure cloud et edge open-source 100 % européenne, en s'appuyant sur les architectures de processeurs ARM Rhea2, RISC-V EPAC (EPI) et RISC-V EuPilot.

Conforme aux standards OCP (Open Compute Project), cette initiative développe des modules matériels et logiciels ouverts, conçus pour des déploiements cloud et edge à haute efficacité énergétique.

HIGHER s'inscrit dans la continuité directe des projets EPI et EuPilot et vise à démontrer que des architectures ARM et RISC-V peuvent constituer une alternative compétitive et souveraine aux solutions dominantes sur le marché mondial du cloud. Le consortium réunit onze partenaires, dont FORTH (coordinateur), SiPearl, le Barcelona Supercomputing Centre, Semidynamics, EXAPSYS, EXTOLL, CloudSigma, RISE Research Institutes of Sweden, KTH Royal Institute of Technology, ICCS et 2CRSi, qui y assure la conception des mécaniques serveur et l'intégration conformément aux standards OCP.



Porté dans le cadre de l'appel à projets « Maturation technologique et démonstration de solutions d'intelligence artificielle embarquée », le projet ODYSSAI vise à concevoir deux types de serveurs de calcul modulaires destinés aux applications d'IA en Edge : un serveur standard et un serveur durci adapté aux environnements contraints.

Ce projet répond à un besoin croissant de puissance de calcul déployable au plus près des sources de données, dans des contextes industriels, militaires ou de mobilité, où la latence et la robustesse sont critiques.

Le consortium réunit trois acteurs français complémentaires : Thales, spécialiste des systèmes embarqués critiques et de la défense, Kalray, concepteur de processeurs manycore haute performance pour l'IA embarquée, et 2CRSi, qui apporte son expertise en conception de serveurs compacts, performants et écoénergétiques.

ReNESENS (projet national, France 2030)

ReNESENS s'inscrit dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêts (AMI) « Développement et renforcement de la filière française et européenne du Cloud », lancé le 16 février 2021. Son objectif est de concevoir deux types de serveurs de stockage dédiés aux solutions de cloud de virtualisation souveraine.

Le consortium associe quatre acteurs français : Vates, éditeur de la solution de virtualisation open-source XCP-ng et XenOrchestra, Clever Cloud, pionnier français du cloud applicatif, Kalray, spécialiste des processeurs haute performance pour le traitement des données, et 2CRSi, qui contribue à la conception des infrastructures matérielles. En contribuant à ce projet, 2CRSi renforce son positionnement sur le segment du cloud souverain, un marché en forte croissance dans un contexte où la maîtrise des données et des infrastructures numériques est devenue un enjeu stratégique pour les États et les entreprises européennes.

Ces quatre projets illustrent la capacité de 2CRSi à s'inscrire dans des dynamiques de co-innovation à l'échelle nationale et européenne, tout en positionnant le Groupe comme un acteur de référence de la souveraineté numérique et de l'infrastructure IA de nouvelle génération.

RÉDUCTION DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

L'impact environnemental des datacenters est loin d'être négligeable.

Selon l'ARCEP et l'ADEME, le numérique représentait 4,4 % de l'empreinte carbone de la France en 2022, soit 29,5 millions de tonnes équivalent CO₂, une part en constante progression.

À l'échelle mondiale, le secteur numérique représente entre 3 et 4 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre, une proportion qui pourrait doubler d'ici 2030 avec l'essor de l'intelligence artificielle.

Cette problématique est désormais encadrée par des obligations réglementaires croissantes.

La directive européenne sur l'efficacité énergétique (EED), entrée en vigueur en 2023 et renforcée en 2024 par le règlement délégué EU/2024/1364, impose aux opérateurs de datacenters de l'Union européenne un suivi et un reporting obligatoire de leurs performances énergétiques.

Par ailleurs, l'article L. 236-2 du Code de l'énergie impose aux data centers dont la puissance installée est supérieure ou égale à 1 mégawatt de valoriser la chaleur fatale qu'ils produisent.⁷

Ces évolutions réglementaires renforcent directement la pertinence et la compétitivité des solutions développées par 2CRSi.

Plusieurs pistes sont explorées pour diminuer l'empreinte carbone des datacenters, notamment dans le domaine des systèmes de refroidissement, qui représentent en moyenne 30 à 40 % de l'énergie consommée par un datacenter.

Pour un refroidissement à air, ce sont principalement les machines à compression qui consomment de l'énergie, reposant sur des produits chimiques dangereux et des batteries de backup. L'emploi de fluides frigorigènes est par ailleurs soumis à de strictes restrictions du fait de leur nocivité environnementale.

Depuis 2015, le Groupe 2CRSi place la réduction des impacts environnementaux liés à l'IT au cœur de sa stratégie de R&D, en pensant et en mettant en oeuvre des solutions informatiques qui allient performance et économie d'énergie.

Au-delà de la fabrication de serveurs écoénergétiques, 2CRSi s'est spécialisé dans des technologies avancées de refroidissement, telles que le refroidissement passif, par air mutualisé, par liquide direct ou par immersion totale, réduisant jusqu'à 40 % la consommation énergétique globale dans le datacenter.

Les technologies de refroidissement liquide offrent en outre la possibilité de récupérer la chaleur fatale générée par les serveurs à des températures plus élevées que le refroidissement à air, et de la recycler dans différents types de valorisation, comme le chauffage des locaux ou le chauffage urbain.

À cet effet, 2CRSi a déposé une demande de brevet sur une solution de récupération de la chaleur fatale générée par les serveurs.

Les racks et solutions ultra-denses développés par 2CRSi permettent également d'optimiser la consommation des ressources en réduisant la quantité d'acier utilisée dans la fabrication des serveurs.

En visant à diviser par trois l'espace nécessaire par rapport à un produit existant, le Groupe réduit l'emprise au sol des infrastructures et agit directement sur une des sources majeures d'émissions de GES : les matériaux de construction des datacenters, et notamment le béton.

Enfin, l'équipe dédiée à l'IA travaille sur la gestion intelligente des ressources de refroidissement du datacenter, couvrant la ventilation, les pompes en refroidissement liquide et immersion, la récupération de chaleur et les portes froides.

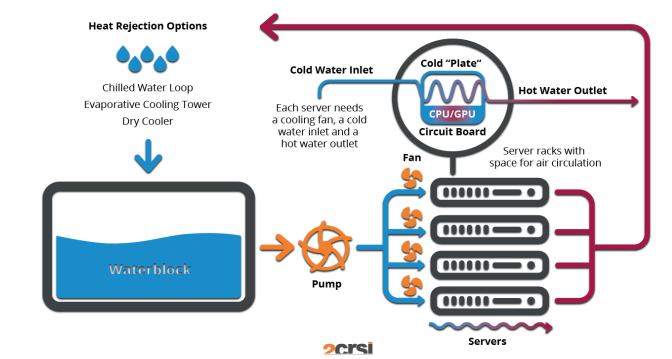
REFROIDISSEMENT EN LIQUIDE DIRECT

2CRSi a élargi son offre produits avec des solutions fonctionnant avec un refroidissement liquide direct (Direct Liquid Cooling, DLC), en réponse au besoin croissant de dissipation thermique des processeurs, cartes graphiques de nouvelle génération et cartes accélératrices, auquel s'ajoute l'ultra-densification proposée à certains clients.

Les développements relatifs au DLC ont été réalisés autour de deux approches :

⁷ https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000051560826

- Des systèmes complets qui s'intègrent dans des environnements dédiés et adaptés à la gestion de liquides,
 - Des systèmes autonomes, mêlant DLC et refroidissement à air, pouvant s'intégrer dans n'importe quel environnement.
- L'intérêt grandissant pour la réutilisation de la chaleur fatale pousse le Groupe à poursuivre ses recherches dans ce domaine, le DLC permettant d'atteindre des températures d'eau particulièrement adaptées à cette valorisation. Dans ce sens, 2CRSi a également développé au format OCP une gamme de serveurs et un système de distribution de liquide, incluant des connecteurs aveugles et des barres de distribution pour les racks OCP 2CRSi.

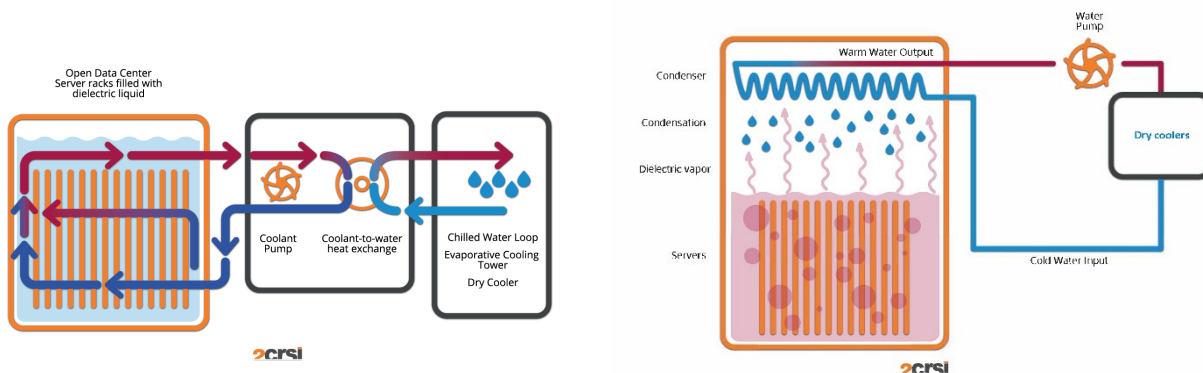


REFROIDISSEMENT PAR IMMERSION

2CRSi est présent sur le marché de l'immersion en simple phase depuis de nombreuses années et s'est imposé comme un expert reconnu de ce segment.

Depuis plusieurs années, les équipes R&D et innovation se spécialisent dans l'immersion à deux phases, technologie qui représente aujourd'hui l'une des solutions les plus efficaces sur le plan énergétique pour les infrastructures IA à haute densité de calcul.

2CRSi ne fabrique pas de bac à immersion mais propose à ses clients une gamme complète et adaptable de serveurs, ainsi que des systèmes de bac via des partenariats avec les fabricants Submer, Asperitas, GRC, Midas, Refroid et DUG.



IMMERSION EN UNE PHASE

IMMERSION EN DEUX PHASES.

LA POLITIQUE BREVETS

La politique de protection de la propriété intellectuelle du Groupe est limitée.

Cette politique s'explique par les lenteurs des procédures d'enregistrement des droits de propriété intellectuelle et la difficulté d'apporter la preuve de l'antériorité de son droit sur celui de ses concurrents.

De plus, le Groupe estime que les coûts et les délais qu'une politique de protection par brevet impliquerait sont disproportionnés au regard de la protection obtenue dans une industrie où le rythme des innovations et des évolutions technologiques est plus rapide que celui des processus de protection des droits de propriété intellectuelle.

En outre, une partie de la propriété intellectuelle du Groupe repose sur des savoir-faire qui ne sont pas aisément brevetables.

Aussi, le Groupe procède plutôt à l'officialisation lors de salons ou de communiqués de presse de ces solutions et produits innovants afin d'en valider la paternité.

Enfin, les collaborateurs sont tous soumis à des règles de confidentialité strictes et le Groupe limite autant que possible la communication d'informations sensibles à des tiers, en s'assurant contractuellement que ces tiers s'engagent à ne pas détourner, utiliser ou communiquer ces informations, au moyen notamment d'accords de confidentialité

2. RAPPORT DE GESTION

2.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU RÉSULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIERE

2.1.1 CHIFFRES CLÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2026

L'exercice 2025/2026, clos le 30 juin 2026, marque un changement d'échelle pour le Groupe. Le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 386,5 M€, contre 220,7 M€ sur l'exercice précédent, soit une progression de plus de 75 %. Le chiffre d'affaires dépasse ainsi largement l'objectif initial de 300 M€ fixé en début d'exercice. Le Groupe n'a toutefois pas atteint l'objectif relevé à plus de 400 M€ en mars 2026 : à la suite d'un avis juridique qu'il a sollicité sur certaines opérations réalisées par 2CRSi Corporation, il a procédé à l'annulation d'une partie du chiffre d'affaires (32,5 M€ / 37,9 MUSD) et des charges correspondantes (30,5 M€ / 35,5 MUSD). Sans ce retraitement, réalisée en octobre 2026, le chiffre d'affaires se serait établi à environ 419 M€, au-delà de l'objectif relevé.

Cette croissance a été principalement tirée par une demande structurellement forte en infrastructures dédiées à l'Intelligence Artificielle, en particulier par les serveurs de type Nvidia HGX, c'est-à-dire la gamme 2CRSi Godi 1.8. L'élargissement de la base clients en Europe et en Asie, ainsi que les ventes réalisées auprès d'acteurs Néo Cloud et du secteur de la Défense, ont constitué des relais de croissance complémentaires.

L'EBITDA s'établit à 34,2 M€, contre 5,6 M€ un an plus tôt, soit une multiplication par 6,1. Il ressort toutefois 1,8 M€ en deçà de l'objectif annoncé en mars 2026, en raison de l'annulation d'une partie du chiffre d'affaires.

Le taux de marge d'EBITDA ressort à 8,8 %, contre 2,5 % sur l'exercice 2024/2025. Le résultat net consolidé part du Groupe s'élève à 17,0 M€, contre 2,1 M€ au titre de l'exercice précédent, traduisant l'effet de levier opérationnel lié à la montée en puissance des volumes ainsi que l'augmentation de la part des prestations de services.

En millions d'euros	30/06/2025	30/06/2026
Chiffre d'affaires	220.7	386.5
EBITDA	5.6	34.2
Taux de marge d'EBITDA	2.5 %	8.8 %
RESULTAT NET CONSOLIDE PART DU GROUPE	+2.1	+17.0

2.1.2 POINT SUR L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ ET DE SES FILIALES

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'établit à 386,5 millions d'euros, porté par une forte progression de l'activité en Europe, qui représente désormais 89 % du chiffre d'affaires total.

Le continent américain contribue pour 9 %, tandis que la filiale Middle East complète la répartition avec 2 % du chiffre d'affaires du Groupe.

2.1.3 ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES

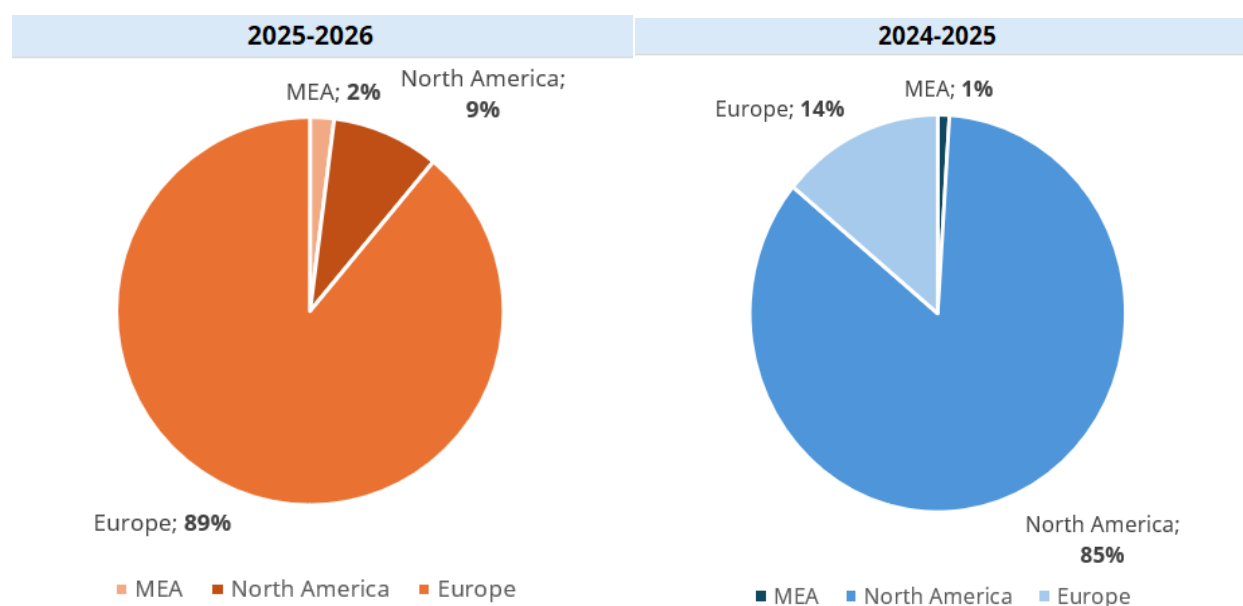
Le Groupe 2CRSi confirme sa position de référence en tant qu'acteur du secteur et poursuit sa progression sur son cœur de métier : la conception et la fabrication de serveurs à hautes performances de calcul, essentiellement dédiés aux applications d'Intelligence Artificielle.

Au cours de l'exercice, le Groupe a présenté le Godi 1.8, désormais considéré comme le fleuron de la gamme 2CRSi, illustrant pleinement le savoir-faire technologique et la capacité d'innovation du Groupe.

EXPANSION À L'INTERNATIONAL

La bonne dynamique commerciale de 2CRSi contribue également à l'internationalisation des activités : l'Europe représente 89 % du chiffre d'affaires consolidé (facturation par les sociétés européennes du groupe), réalisé par les filiales européennes, et 82 % des ventes et prestations mondiales sont réalisées à l'export (les clients situés en dehors de l'Europe).

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONES DE FACTURATION

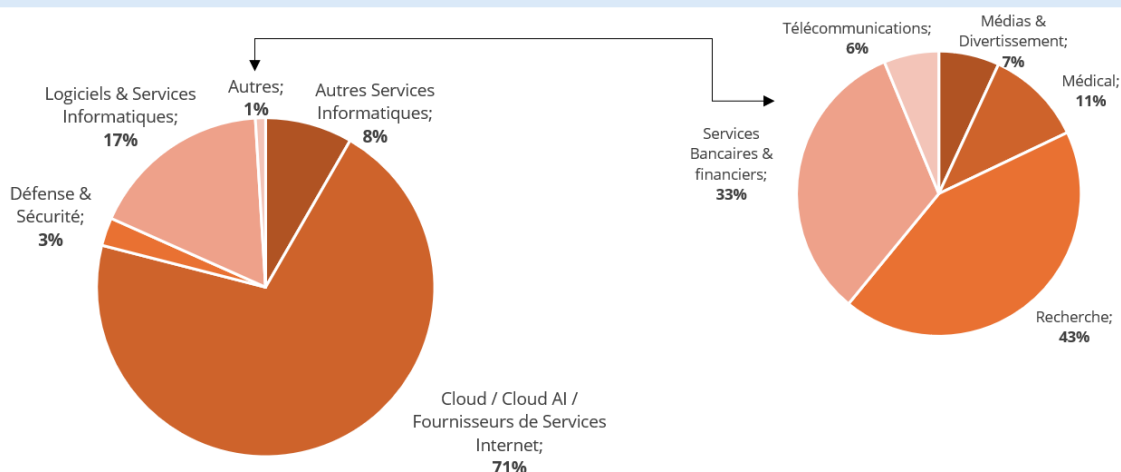


L'exercice a été marqué par l'essor des solutions du Groupe dédiées à l'Intelligence Artificielle (IA), accompagné d'une croissance particulièrement soutenue des ventes réalisées depuis le siège français. Ce périmètre, qui ne représentait que 14 % du chiffre d'affaires lors de l'exercice précédent, constitue désormais un axe de développement majeur pour le Groupe.

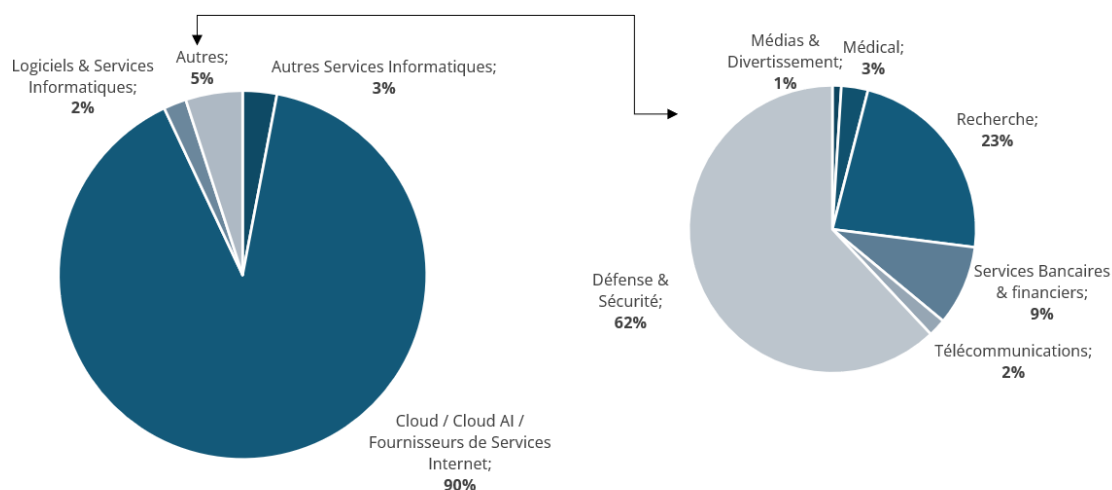
Les récents échanges commerciaux laissent entrevoir que cette tendance, marquée par la récente progression des acteurs européens et asiatiques, devrait se poursuivre, signe d'une évolution progressive de la répartition géographique du marché de l'Intelligence Artificielle.

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

2025-2026



2024-2025



La forte contribution, en termes de chiffre d'affaires, de nos solutions dédiées à l'Intelligence Artificielle continue d'influencer la répartition de nos contrats par secteur d'activité. Toutefois, au-delà des segments de l'IA et du Cloud, il convient de souligner la progression notable du secteur de la défense, qui enregistre une dynamique soutenue au cours de l'exercice.

La place, croissante dans le portefeuille du Groupe, prise par les secteurs hors Cloud AI est un marqueur de l'adoption des solutions d'IA par tous les secteurs industriels.

2.2 POINT SUR LES CHARGES DE L'EXERCICE

L'exercice 2025/2026 se caractérise par une croissance de 75 % du chiffre d'affaires consolidé, accompagnée d'une évolution maîtrisée des charges d'exploitation. Les charges externes et les charges de personnel, qui constituent l'essentiel des charges de structure du Groupe, n'augmentent que de 8 % (16,3 M€ contre 15,1 M€) et ne représentent plus que 4,2 % du chiffre d'affaires, contre 6,8 % un an plus tôt. Les données présentées ci-après s'entendent après prise en compte de l'annulation d'une partie du chiffre d'affaires et des charges correspondantes décrite au paragraphe 2.1.1.

Les achats consommés de matières premières et de marchandises s'élèvent à 334,8 M€, contre 202,5 M€ sur l'exercice précédent, soit une hausse de 65 %, inférieure à celle du chiffre d'affaires. Ils représentent 86,6 % du chiffre d'affaires, contre 91,8 % un an plus tôt, et intègrent un effet favorable de la variation de stocks de 7,6 M€ (contre un effet défavorable de 1,3 M€ sur l'exercice précédent). La marge brute, définie comme le chiffre d'affaires diminué des achats consommés, ressort ainsi à 51,7 M€, soit 13,4 % du chiffre d'affaires, contre 18,2 M€ (8,2 %) sur l'exercice 2024/2025. Cette amélioration traduit la montée en puissance des volumes ainsi que l'augmentation de la part des prestations de services dans l'activité, notamment dans le cadre du projet d'IA Factory réalisé pour HAW.

Période	30/06/2025	30/06/2026
Chiffre d'affaires	220.7	386.5
Achats consommés	(202.5)	(334.8)
Autres produits de l'activité	3.6	4.4
Charges externes	(7.4)	(8.2)
Charges de personnel	(7.7)	(8.1)
Impôts et taxes	(0.2)	(0.9)
Autres produits et charges d'exploitation	(1.0)	(4.7)
EBITDA	5.6	34.2

Les autres produits de l'activité progressent de 3,6 M€ à 4,4 M€. Ils comprennent principalement les gains de change sur opérations commerciales (2,1 M€ contre 1,2 M€), la production stockée (1,2 M€ contre 0,2 M€), en lien avec la hausse des stocks de produits finis, et la production immobilisée (0,6 M€ contre 0,5 M€), correspondant aux coûts de développement activés au titre des projets répondant aux critères d'immobilisation.

Les charges externes s'établissent à 8,2 M€, contre 7,4 M€ un an plus tôt, soit une hausse limitée de 0,8 M€ (+10 %), très inférieure à celle de l'activité : rapportées au chiffre d'affaires, elles passent de 3,4 % à 2,1 %. Cette hausse s'explique intégralement par l'entrée de Green Data dans le périmètre de consolidation, qui contribue pour 1,1 M€ aux charges externes de l'exercice, dont 0,9 M€ de locations et charges locatives liées à son activité d'hébergement. À périmètre constant, les charges externes diminuent de 0,3 M€.

Les charges de personnel s'élèvent à 8,1 M€, contre 7,7 M€ sur l'exercice précédent, soit une hausse de 0,4 M€ (+5 %). Malgré la progression de 75 % de l'activité, elles ne représentent plus que 2,1 % du chiffre d'affaires, contre 3,5 % un an plus tôt. Cette évolution résulte essentiellement de l'intégration de Green Data (0,4 M€) ; à périmètre constant, les charges de personnel sont quasiment stables, l'effectif moyen des sociétés intégrées globalement s'établissant à 103 personnes, contre 112 sur l'exercice précédent.

Les impôts et taxes s'élèvent à 0,9 M€, contre 0,2 M€ un an plus tôt. Les autres produits et charges d'exploitation représentent quant à eux une charge nette de 4,7 M€, contre 1,0 M€ sur l'exercice précédent. Cette évolution s'explique principalement par la hausse des pertes de change sur opérations commerciales (3,1 M€ contre 0,9 M€), liée à l'augmentation des flux d'achats et de ventes libellés en dollars américains et à l'évolution du cours du dollar face à l'euro au cours de l'exercice. Rapprochées des gains de change comptabilisés en autres produits de l'activité, ces pertes font ressortir une perte de change nette de 0,9 M€ sur l'exercice. Les valeurs nettes comptables des actifs cédés ou mis au rebut contribuent également, dans une moindre mesure, à la hausse de ce poste.

Au total, l'EBITDA consolidé s'établit à 34,2 M€, contre 5,6 M€ un an plus tôt, soit un taux de marge de 8,8 % contre 2,5 %. Cette progression résulte de la combinaison d'une marge brute en forte hausse et d'une base de charges de structure qui n'a progressé que modérément, illustrant l'effet de levier opérationnel du modèle du Groupe. L'analyse des autres postes du compte de résultat (dotations aux amortissements et provisions, résultat financier, résultat exceptionnel) figure au paragraphe 2.3.

2.3 AUTRES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

En millions d'euros	30/06/2025	30/06/2026
EBITDA	5.6	34.2
Dotations nettes aux amortissements et provisions	(4.0)	(15.5)
Résultat opérationnel courant	1.6	18.7
Résultat financier	(0.2)	(0.0)
Résultat exceptionnel	1.4	0
Résultat net consolidé	2.1	17.0
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ PART DU GROUPE	2.1	17.0

Sur l'exercice de 12 mois clos le 30 juin 2026, l'EBITDA consolidé du Groupe 2CRSi s'établit à 34,2 millions d'euros, contre 5,6 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 30 juin 2025. Une partie importante de l'Ebitda de l'année est réalisée avec HAW concernant la vente du projet de l'IA Factory basée sur la technologie B300.

Cette progression reflète la nette amélioration de la rentabilité opérationnelle du Groupe, portée par le développement des activités liées à l'intelligence artificielle et par la hausse des volumes facturés depuis l'Europe, désormais principal relais de croissance.

Les dotations aux amortissements et provisions d'exploitation s'élèvent à 15,5 millions d'euros sur l'exercice clos le 30 juin 2026, contre 4,0 millions d'euros sur l'exercice précédent. Cette hausse résulte principalement de l'application des politiques de dépréciation du Groupe : d'une part, celle des stocks, fondée sur leur ancienneté, leur rotation et les prix de marché constatés ; d'autre part, celle des créances clients, fondée sur la comparaison entre la valeur réalisable et la valeur comptable de la créance, avec une approche client par client.

Conformément au règlement ANC n° 2022-06, applicable pour la première fois pour l'exercice clos au 30 juin 2026, les plus-ou moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées en résultat d'exploitation (soit 0.7 M€ pour l'exercice clos au 30 juin 2026), tandis que celles afférentes aux cessions d'immobilisations financières sont comptabilisées en résultat financier.

Au total, le résultat net consolidé s'établit à 17,0 millions d'euros, contre 2,1 millions d'euros au titre de l'exercice précédent, illustrant le net renforcement de la rentabilité du Groupe.

2.4 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

2.4.1 PROJET PILIER POUR LA CROISSANCE DU GROUPE

2.4.1.1 LA GAMME GODI : LE FLEURON DE L'IA

Depuis sa création en 2005, 2CRSi n'a eu de cesse, dans un environnement concurrentiel tenu par des leaders de renommée internationale, d'innover pour présenter au marché des solutions de pointe, attendues par celui-ci. Notre démarche s'est longtemps inscrite sur un business model du « sur-mesure ».

Cela nous a permis de performer avec des serveurs dédiés au High Performance Computing, notamment ceux dotés de GPU (Graphics Processing Unit). Leur mode opératoire pour traiter des blocs de données particulièrement importants a abouti à renommer ce process en « Intelligence Artificielle ». 2CRSi dispose donc de longue date des composantes nécessaires pour fournir les meilleures solutions d'IA, nous avons dénommé notre gamme de serveurs dédiée IA les Godi.

La puissance de nos machines, et notamment la série Godi 1.8, a rencontré un succès tel sur les marchés mondiaux depuis l'exercice 2023/2024, qu'elle représente désormais 77 % de notre chiffre d'affaires soit 298 550 K€.

Depuis l'annonce le 5 septembre 2024 du lancement en production de notre 1er serveur de la gamme Godi, le Godi 1.8SR et jusqu'au tout dernier Godi 1.8 DLC Rubin NVL8, intégrant les tout derniers processeurs graphiques NVIDIA Vera Rubin, notre gamme Godi a toujours été spécifiquement conçue pour répondre aux besoins croissants du marché en matière de calcul intensif et d'intelligence artificielle, notamment pour l'entraînement et l'inférence de modèles de grande taille. Nos équipes R&D maintiennent cette ligne directrice.

2.4.1.2 DU LIQUID COOLING À L'IMMERSION BIPHASIQUE

Les lancements commerciaux de nouveaux serveurs refroidis par liquide, que ce soit en Direct Liquid Cooling ou en immersion, illustrent notre engagement à repousser les limites de la performance tout en proposant des solutions respectueuses de l'environnement.

Grâce à ces technologies de refroidissement, nos serveurs des gammes Godi DLC, Atlantis et Atlas bénéficient d'une dissipation thermique efficace. Cette approche nous permet de réduire significativement la consommation énergétique des centres de données en diminuant les besoins de climatisation. Nos nouveaux serveurs ont été conçus pour offrir une grande densité de calcul, capables d'accueillir un très grand nombre de GPU et de processeurs dans un espace réduit. Nous répondons ainsi aux attentes des acteurs du cloud, de l'intelligence artificielle et du calcul haute performance, qui recherchent à la fois puissance et empreinte carbone réduite.

Le Groupe 2CRSi est identifié comme l'un des leaders technologiques dans le domaine du refroidissement par liquide, or les nouvelles gammes d'infrastructure de GPU d'NVIDIA sont désormais quasiment toutes en Direct Liquid Cooling intégral. Cette technologie différenciante, confère donc à notre groupe un avantage commercial remarquable. Ainsi, la quasi-totalité des projets d'infrastructure d'AETHER sont basés sur cette technologie que nous maîtrisons depuis des années.

2.4.1.3 CONTRIBUTION AU CONSORTIUM AETHER

Dans le cadre de l'appel à candidatures lancé le 30 juillet 2026 par EuroHPC pour la création de sept AI Gigafactories européennes souveraines, 2CRSi a joué un rôle déterminant dans la constitution, la structuration et la préparation de la réponse du consortium AETHER Infrastructure. Ce positionnement s'inscrit pleinement dans la stratégie à long terme de la Société : 2CRSi n'est pas un participant passif de ce consortium, elle en est l'un des membres fondateurs actifs et l'un des architectes techniques centraux.

Aether Infrastructures (« Aether ») est une partie liée à la Société : à la date du présent Rapport, son actionnaire unique est Holding Alain Wilmouth (« HAW »), société mère de 2CRSi. HAW deviendra toutefois très minoritaire au capital d'Aether dès l'entrée de l'ensemble des participants à son capital.

Les transactions avec les parties liées identifiées au 30 juin 2026 sont détaillées dans la partie 3.10.1 du présent Rapport.

LE SITE FR-SXB2 PORT DU RHIN AI CAMPUS

Le projet soumis à la Commission européenne porte sur la création d'un campus d'intelligence artificielle souverain au Port du Rhin, à Strasbourg, sur l'ancienne friche industrielle Dumarey Powerglide (ex-General Motors), un site de 90 hectares comprenant 110 000 m² de bâtiments existants à convertir, situé à 8 km du centre de Strasbourg, à 2 km de la frontière allemande et à 190 km de Francfort, marché saturé en capacités de datacenter. Ce site bénéficie d'un raccordement

électrique existant de 25 MW disponibles dès la Phase 1, avec une cible de 95 MW à l'horizon 2030. Une promesse unilatérale de vente a été signée le 9 octobre 2026, ainsi qu'une prise de bail active depuis le 15 octobre 2026.

La Phase 1 prévoit la mise en service d'une AI Factory de 20 MW dans le hall S41 dès le troisième trimestre 2027, accueillant huit clusters de calcul représentant 6 912 GPU NVIDIA Rubin, auxquels s'ajoute un cluster multi-accélérateurs (Axelera AI, VSORA, Arago) et un pool de stockage Ceph/S3. La Phase 2, planifiée entre 2029 et 2030, portera le campus à 95 MW, complété par une production d'énergie locale bas-carbone (thermolyse biomasse, stockage par batterie BESS via Socomec) et une récupération de chaleur fatale. La capacité totale visée est de 100 000 GPU et plus à terme, orientée à 80 % vers l'inférence d'ici 2030, conformément aux projections du marché.

LE ROLE CENTRAL DE 2CRSi DANS LE CONSORTIUM

Le consortium ÆTHER couvre l'intégralité de la chaîne de valeur, de l'énergie au cloud, en réunissant des acteurs européens de premier plan dans chacun de leurs domaines respectifs : Nhood, Projex Ingénierie, Demathieu Bard et Equans pour les sites et la construction ; ÉS Group, Socomec et Haffner Energy pour l'énergie et le refroidissement ; Valeo, SiPearl, Axelera AI, VSORA et Arago pour les serveurs et les composants ; Viridien, Dassault Systèmes, OUTSCALE, Clever Cloud et Superphenix pour le cloud et les opérations. NVIDIA y figure également en qualité de partenaire technologique de référence. Le consortium bénéficie du soutien institutionnel de la Région Grand Est et de l'Eurométropole de Strasbourg.

Au sein de ce consortium, 2CRSi occupe une position pivot : la Société est désignée comme l'entité responsable de l'intégration et des tests des serveurs et des modules d'AI Factory sur le campus même, conjointement avec Adimes.

UNE OPPORTUNITE COMMERCIALE, D'IMAGE ET DE DEVELOPPEMENT STRATEGIQUE

Au-delà de la dimension institutionnelle, la participation de 2CRSi à ÆTHER représente un vecteur de développement commercial structurant à plusieurs niveaux :

- Débouché commercial direct et récurrent : en tant que fournisseur intégré au consortium des serveurs et des infrastructures déployés sur le campus FR-SXB2 et, par extension, sur l'ensemble des sites du réseau ÆTHER en Europe. La nature contractuelle de ce positionnement au sein du consortium lui confère un accès privilégié à un carnet de commandes pluriannuel et prévisible, distinct de ses circuits commerciaux habituels.
- Valorisation de ses partenariats technologiques : le projet mobilise simultanément plusieurs des partenaires clés de 2CRSi, NVIDIA pour les GPU Rubin, Axelera AI, VSORA et SiPearl pour les accélérateurs européens alternatifs, créant ainsi un écrin de démonstration à grande échelle de l'ensemble de l'offre produit de la Société, dans un contexte d'infrastructure souveraine européenne à forte visibilité.
- Ancrage territorial et institutionnel : l'implantation du futur siège R&D de 2CRSi sur le campus FR-SXB2 à Strasbourg renforce durablement l'ancrage alsacien de la Société, consolide sa relation avec les institutions locales et régionales, et lui confère une légitimité industrielle renforcée dans les appels d'offres publics nationaux et européens à venir.
- Rayonnement et notoriété internationale : la présentation du projet ÆTHER lors du Raise Summit 2026, événement de référence mondial dans l'industrie de l'intelligence artificielle, positionne 2CRSi comme un acteur industriel de premier plan dans l'écosystème européen de l'IA souveraine, aux côtés de partenaires de rang mondial. Cette visibilité rejaillit directement sur la crédibilité commerciale de la Société auprès de ses prospects, clients et partenaires à l'international.
- Diversification et résilience du modèle : le projet ÆTHER ouvre à 2CRSi un segment de marché, les grandes infrastructures d'IA souveraines, publiques et semi-publiques, complémentaire de ses activités commerciales existantes, et contribue à réduire la dépendance de son chiffre d'affaires à des cycles de commandes ponctuels, au profit de relations contractuelles à long terme adossées à des financements institutionnels.

La Société considère que ce projet constitue l'une des initiatives stratégiques les plus significatives de son histoire récente, susceptible de transformer durablement son positionnement sur le marché européen de l'infrastructure d'intelligence artificielle.

2.4.1.4 CONTRAT DE VENTE DE LA CONCEPTION D'UNE IA FACTORY B300

À compter du 2 juillet 2024, les équipes de Recherche et Développement de 2CRSi ont réalisé un travail d'études et de conception portant sur le développement d'infrastructures modulaires de calcul haute performance dédiées à l'intelligence artificielle.

Après l'annonce par NVIDIA, en mars 2025, de ses puces Blackwell Ultra (B300), le projet s'est naturellement orienté vers la conception d'infrastructures adaptées à cette technologie et a alors pris le nom d'« AI Factory – AI Modular Data Center, version B300 ».

Cette étude s'est achevée le 29 juin 2026 par la remise du livrable principal. Sur ces deux années, plus de 21 collaborateurs ont été impliqués dans ce projet, en France, aux États-Unis et au Canada. Le cas d'application retenu est la conception d'un centre de données d'une puissance informatique cible de 14,4 MW, organisé en quatre unités modulaires de 3,6 MW et intégrant les technologies de dernière génération NVIDIA B300. Le site envisagé pour accueillir un premier déploiement est situé à Lone (Californie), dans le cadre du projet Buena Vista porté par NYGC, qui prévoit le redémarrage d'une centrale biomasse destinée à alimenter le centre de données. La remise en service de cette centrale a pris du retard et son redémarrage complet est prévu par NYGC d'ici la fin de l'année 2026 ; la réalisation de ce déploiement reste subordonnée aux conditions décrites au paragraphe 2.4.2.1.

Les prestations réalisées ont mobilisé les experts du Groupe en matière d'architecture de centres de données, de distribution électrique, de refroidissement liquide, de conception mécanique et de simulation thermique, ainsi que de conception et d'architecture réseaux et de clusters de calcul pour l'IA.

La finalisation de ces travaux a donné lieu à la signature, le 29 juin 2026, avec effet au 2 juillet 2024, d'un contrat de prestations d'études et de conception et de cession exclusive des droits patrimoniaux de propriété intellectuelle sur les livrables, pour un prix forfaitaire, ferme et définitif de 14 042 k€ HT (16 M\$), entre 2CRSi SA, prestataire, et Holding Alain Wilmouth (« HAW »), société mère de 2CRSi, holding de M. Alain Wilmouth, Président-Directeur général de la Société, et obligataire de NYGC depuis le 30 avril 2026. Ce prix a été déterminé selon une méthode de marché, sur la base d'un coût d'études représentant 8 % du coût de construction de référence du projet. Au 30 juin 2026, les créances envers HAW s'élevaient à 16,9 M€ (voir paragraphe 3.10.1).

Ce contrat, conclu avec la société mère de 2CRSi, constitue une transaction avec une partie liée (voir paragraphe 3.10.1). 2CRSi réalise depuis sa création des prestations d'études et de conception de cette nature pour ses clients, à des conditions de prix déterminées selon une méthode de marché. Son montant représente environ 2,3 % du chiffre d'affaires consolidé cumulé des exercices 2024/2025 et 2025/2026, période au cours de laquelle les travaux ont été réalisés.

La cession exclusive des droits de propriété intellectuelle sur les livrables confère au client un avantage économique significatif. La Société considère cette valorisation cohérente avec les pratiques du marché pour des prestations d'ingénierie incluant la cession exclusive des droits de propriété intellectuelle.

2.4.2 EVENEMENTS EXCEPTIONNELS DURANT L'EXERCICE

2.4.2.1 CAMPAGNE DE DESTABILISATION MENEES PAR GRIZZLY RESEARCH

L'exercice clos le 30 juin 2026 a été marqué par la publication, le 18 juin 2026, d'un rapport de Grizzly Research LLC (« **Grizzly Research** ») formulant des allégations à l'encontre de la Société. Les effets de cet événement se sont prolongés après la clôture de l'exercice.

Le 18 juin 2026, la Société a pris acte du rapport de Grizzly Research, a indiqué en contester le contenu et a demandé à Euronext la suspension de la cotation de son titre afin de pouvoir apporter une réponse détaillée aux allégations formulées et de permettre au marché de disposer d'éléments d'appréciation complets. Le cours de l'action a enregistré une baisse de plus de 43 % le 18 juin 2026, pour clôturer à 25,40 €. La cotation a été suspendue le 19 juin 2026 et sa reprise est intervenue le lundi 22 juin 2026.

Par communiqué de presse du 19 juin 2026, la Société a convié ses actionnaires individuels à un webinaire d'information et d'échange au cours duquel M. Alain Wilmouth, cofondateur et Président-Directeur général, a présenté les premiers

éléments de réponse de la Société et répondu aux questions des participants. Le même jour, la Société a également organisé un webinaire avec des investisseurs professionnels⁸.

Par un second communiqué publié le même jour, la Société a indiqué que la publication de Grizzly Research s'inscrivait dans une démarche de vente à découvert. Elle a relevé que, selon une déclaration de position vendeuse nette publiée par l'Autorité des marchés financiers, Grizzly Capital Management LP, opérant sous la marque Grizzly, détenait, avant la publication du rapport, une position vendeuse nette de 0,89 % du capital de la Société, soit environ 200 000 titres⁹.

A la suite de la publication du rapport de Grizzly Research, le Conseil d'Administration a saisi le Comité d'audit et des risques afin qu'il établisse un plan d'action, comprenant la désignation d'un tiers indépendant chargé d'investiguer les principales allégations formulées dans le rapport de Grizzly Research.

Le 16 juillet 2026, la Société a publié une réponse détaillée aux allégations formulées dans le rapport publié par Grizzly Research.

Le 3 août 2026, la Société a informé le marché que, sur décision du Conseil d'Administration prise sur recommandation du Comité d'audit et des risques, elle avait mandaté un cabinet indépendant pour conduire une mission d'investigation sur les exercices clos les 30 juin 2024, 2025 et 2026.

Cette mission couvre 22 des 34 allégations recensées par la Société dans son communiqué du 16 juillet 2026 formulées dans le rapport de Grizzly Research. La Société a par ailleurs précisé que ces travaux donneront lieu à un rapport de constats factuels sur la base des pièces examinées. Il ne constitue ni un audit, ni une certification, ni une opinion sur les comptes. Ses diligences comprennent notamment : l'analyse des opérations de ventes réalisées avec les 11 clients les plus significatifs du Groupe (dont le client Allemand), la traçabilité et la justification des flux au regard de la documentation disponible ; la revue des risques associés au contrat-cadre de 610 M\$ annoncé le 30 janvier 2024, et notamment une analyse du risque de dépendance, du risque de non-matérialisation et du risque de contrepartie ; l'analyse des risques liés aux interactions avec la société NewYork GreenCloud LLC (« NYGC ») et des éventuels questionnements autour de son statut de partie liée ; la conduite d'une analyse d'intelligence économique sur les 22 tiers cités dans le rapport Grizzly Research (dont les sociétés liées au Dr. Joseph Church) afin d'identifier de potentielles parties liées et les liens éventuels du Président-Directeur général avec ces tiers ; l'identification des 4 sites exploités par la Société ; et une revue de la cohérence de répartition géographique du chiffre d'affaires de la Société.

Le 26 octobre 2026, la Société a pris connaissance du projet de rapport de constats factuels établi par le cabinet indépendant (l'«**Expert**») chargé d'examiner certaines allégations publiées le 18 juin 2026 par Grizzly Research LLC. Le rapport a été présenté par l'Expert au Comité d'audit et des risques le 26 octobre 2026. Le Conseil d'administration en a pris connaissance le 29 octobre 2026.

Le rapport de l'Expert a été communiqué au commissaire aux comptes de la Société dans le cadre de l'audit des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2026. Les principales conclusions de l'Expert, ainsi que le statut retenu pour chacune des 22 allégations examinées, ont été rendus publics par communiqué de presse du 29 octobre 2026. La Société a reconnu à cette occasion que certaines de ses communications passées étaient imprécises et que sa documentation n'était pas au niveau attendu ; elle a rectifié ces communications et engagé le renforcement de ses procédures de contrôle interne.

Il ressort du rapport de l'Expert que, s'agissant de l'analyse du chiffre d'affaires, est jugée non fondée l'allégation selon laquelle la Société aurait fabriqué la quasi-totalité de son chiffre d'affaires au travers de parties liées non divulguées. Par l'analyse de 78 % du chiffre d'affaires consolidé sur les trois derniers exercices, l'Expert a confirmé la réalité des encaissements et la concordance des caractéristiques commerciales avec la facturation pour des opérations estimées à 425 M€. Ces éléments confortent le principe de l'existence des transactions examinées, mais soulèvent des réserves majeures relatives à la complétude documentaire, à certains montages de financement et à la destination ou à la propriété finales des équipements. Par ailleurs, l'Expert ne peut pas conclure au sujet des opérations pour lesquelles le client payait directement le fournisseur de la Société.

Par ailleurs, concernant le contrat avec le client allemand communiqué le 9 juin 2026, l'Expert confirme que la commande de 110 M€ (en prix « liste ») pour la revente de 194 serveurs, correspond à une opération contractualisée avec une société de droit allemand, dont les recherches d'intelligence économique confirment la petite taille. Si l'Expert relève qu'un tiers payeur s'est substitué au client allemand, il confirme néanmoins que la commande a été intégralement payée par le tiers payeur avant livraison, hors frais de transport et d'assurance. Il relève par ailleurs que la revente est étayée par une documentation comptable et financière incomplète.

⁸ Les enregistrements (« replays ») des webinaires organisés par la Société le 19 juin 2026 à l'attention des investisseurs individuels et des investisseurs professionnels sont disponibles sur son site internet : <https://investors.2crsi.com/fr/video/>.

⁹ Cette déclaration est consultable sur : [Jeu de données - Historique des positions courtes nettes sur actions rendues publiques depuis le 1er Novembre 2012 | data.gouv.fr](#)

Puis, l'Expert confirme que contrairement aux allégations du rapport Grizzly, le contrat-cadre de 610 M USD n'a pas été signé avec NYGC, mais avec une autre société de l'écosystème du Dr. Joseph Church. Toutefois, si l'Expert relève que le risque de non-matérialisation du contrat demeure élevé, les changements réglementaires intervenus fin 2024 et le désistement de différents investisseurs fin 2025 ayant conduit à l'arrêt quasi-total du projet, il juge néanmoins que le risque de dépendance de la Société à l'égard de la société contractante est modéré ; le risque de contrepartie n'a pu être évalué précisément, les comptes de cette société n'étant pas publics. Par ailleurs, l'Expert relève que la non-activation de ce contrat n'a pas pesé sur l'activité de la Société jusqu'au 30 juin 2026 et que ce contrat n'a donné lieu, à date, à aucun enregistrement comptable de chiffre d'affaires dans les comptes de la Société depuis sa signature.

Ensuite, concernant les interactions de la Société avec NYGC et le contrat signé avec cette dernière le 27 septembre 2025 (commande de 290 M USD en prix « liste » au titre du projet Buena Vista), l'Expert précise que ce contrat est distinct du contrat de 610M USD conclu avec une autre société de l'écosystème de Dr. Joseph Church. L'Expert indique également que l'exécution du contrat NYGC est subordonnée à une activation qui n'est pas encore intervenue et qu'aucun revenu lié à ce contrat n'a été enregistré dans la comptabilité de la Société sur les trois exercices analysés. Ainsi, il estime que le risque de non-réalisation du contrat semble important, compte tenu des conditions restant à satisfaire. Les pièces examinées ne démontrent pas l'obtention, à la signature, d'un financement ferme couvrant le prix, et un retard d'activation peut conduire à une révision du prix. Le paiement intégral avant livraison limiterait le risque d'impayé.

Au sujet des parties liées, les recherches de l'Expert ne permettent pas de confirmer que les 11 clients examinés, ainsi que les sociétés de l'écosystème du Dr. Joseph Church constituent formellement des parties liées de la Société, à l'exception de NYGC. En effet, l'Expert relève que NYGC pourrait être en situation d'influence notable du fait des obligations simples souscrites par la société Holding Alain Wilmouth, holding de M. Alain Wilmouth, le 30 avril 2026 et des projets envisagés entre la Société et NYGC. L'Expert a en outre relevé une proximité commerciale et opérationnelle forte entre la Société, NYGC et le Dr Joseph Church.

De plus, l'Expert confirme que les quatre sites situés aux États-Unis (Fremont, Chateaugay, Rouses Point et San José) ne figurent pas à l'actif de la Société. Néanmoins, en l'absence de visite des sites et d'opérations significatives dans ses états financiers, l'Expert n'a pu déterminer si ces sites étaient en activité, proches de l'achèvement ou à l'arrêt.

Par ailleurs, s'agissant de la répartition du chiffre d'affaires, l'Expert indique que le Rapport Grizzly Research induit le lecteur en erreur dans la mesure où il compare des données de chiffres d'affaires non comparables, à savoir, un chiffre d'affaires par zone géographique de livraison et un chiffre d'affaires par zone géographique d'entité émettant la facture. Dès lors, l'Expert relève que la répartition reconstituée du chiffre d'affaires par zone géographique d'entité émettant la facture, approche retenue dans les rapports financiers annuels, est cohérente avec les pourcentages publiés dans les rapports financiers annuels. Toutefois, l'Expert précise que la mention d'une part de 71 % du chiffre d'affaires en Asie, figurant dans la communication du 25 juillet 2024, reposait sur une erreur de calcul et sur des données de livraison non définitives. Sur la base des factures, la part du chiffre d'affaires 2023-2024 livrée en Asie s'établit à 33,5 %.

Néanmoins, l'Expert relève des insuffisances de contrôle interne majeures, en particulier un manque de documentation permettant de justifier les opérations de bout en bout, une connaissance insuffisante des contreparties, un manque de questionnement sur les montages de revente mis en place par les clients (intervention de tiers financeurs, paiements directs aux fournisseurs) et une visibilité partielle sur la destination et l'utilisation finales des équipements. Sur la base des procédures mises en œuvre et des pièces examinées, l'Expert indique ne pas avoir identifié d'éléments tendant à démontrer que la Société aurait volontairement contractualisé avec des clients en vue d'envoyer ou d'organiser l'envoi de produits dans des pays interdits, en violation notamment des réglementations américaines en matière d'exportation.

2.4.2.2 EXERCICE DES BSPCE AU TITRE DU SOLDE DU PLAN N°1 2020-2024 ET DU PLAN N°2 2020-2025

A la date du présent Rapport, la totalité des BSPCE définitivement attribués au titre du solde du plan n°1 de BSPCE 2020-2024 et du plan n°2 de BSPCE 2020-2025 ont été exercés par les bénéficiaires (le détail des exercices est précisé à la partie 2.5.8 du présent Rapport). En conséquence, aucun BSPCE émis au titre de ces plans ne demeure en circulation ni n'est susceptible d'être exercé.

2.4.3 LES EVENEMENTS COMMERCIAUX MAJEURS DURANT L'EXERCICE

8 JUILLET 2025 - COMMANDE DE 54 M\$ (PRIX LISTE) AU ROYAUME-UNI

2CRSi annonce une commande de 54 millions de dollars portant sur des serveurs dédiés à l'intelligence artificielle au Royaume-Uni. Les systèmes intègrent la plateforme NVIDIA HGX H200 et sont destinés à répondre aux besoins croissants en infrastructures de calcul pour l'IA générative et les applications intensives.

13 AOÛT 2025 - CONTRAT DE 47 M€ (PRIX LISTE) EN MALAISIE

2CRSi signe un contrat d'une valeur catalogue de 47 millions d'euros pour la fourniture de serveurs IA haute performance en Malaisie. Cette opération renforce la présence du Groupe en Asie et illustre le développement de son activité autour des infrastructures dédiées à l'intelligence artificielle.

29 SEPTEMBRE 2025 - COMMANDE DE 290 M\$ (PRIX LISTE) EN CALIFORNIE

2CRSi annonce une première commande d'une valeur catalogue de 290 millions de dollars pour le déploiement d'une AI Factory en Californie. L'infrastructure prévoit notamment 2 304 GPU NVIDIA Blackwell Ultra, une connectivité NVIDIA Quantum-2 InfiniBand, du stockage WEKA et des technologies de refroidissement liquide.

16 FEVRIER 2026 - DEPLOIEMENT D'UNE SOLUTION EDGE DATA CENTER EN INDE AVEC VALEO

2CRSi et Valeo dévoilent en Inde une solution d'Edge Data Center refroidie par immersion, conçue pour rapprocher les capacités de calcul des usages terrain. Autonome et sans consommation d'eau pour son refroidissement, la solution cible notamment les applications d'IA et de 5G dans des environnements exigeants.

17 FEVRIER 2026 - COMMANDE DE 140 M€ (PRIX LISTE) POUR LE JAPON

2CRSi annonce une commande d'une valeur catalogue de 140 millions d'euros auprès d'un client canadien pour le déploiement de capacités Cloud AI au Japon. L'infrastructure repose notamment sur des serveurs Godi 1.8E2D équipés de NVIDIA B300 Blackwell Ultra, destinés à des workloads d'entraînement et d'inférence IA à grande échelle.

9 JUIN 2026 - VENTE DE 110 M€ (PRIX LISTE) A UN CLIENT ALLEMAND

2CRSi annonce la vente de 194 serveurs Godi Blackwell Ultra à un client allemand, représentant une valeur catalogue de 110 millions d'euros. Au moment de l'annonce, 2CRSi indique que la commande a été intégralement réglée et que sa livraison est prévue avant la clôture de l'exercice 2025-2026.

2.5 INFORMATIONS RELATIVES A L'ACTIONNARIAT ET AU CAPITAL

2.5.1 RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LA SOCIETE

RAISON SOCIALE

2CRSi

LIEU ET NUMÉRO D'IMMATRICULATION DE LA SOCIÉTÉ – DATE D'IMMATRICULATION

La société a été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro 483 784 344 (la « Société ») le 20 septembre 2005.

COTATION – CODE LEI

Les actions de la Société, initialement cotées sur le marché d'Euronext Paris à compter du 25 juin 2018, sont admises depuis le 25 novembre 2022 aux négociations sur le marché d'Euronext Growth (Code ISIN : FR0013341781 – Mnémonique : 2CRSi). Son identifiant d'entité juridique est le 969500PMJR23G2GLP639.

DATE DE CONSTITUTION ET DURÉE DE VIE

La durée de la Société est fixée à 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés le 20 septembre 2005, soit jusqu'au 19 septembre 2104 sauf dissolution anticipée ou prorogation décidée par la collectivité des actionnaires conformément à la loi et aux statuts.

L'exercice social est d'une durée de douze mois, il commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de chaque année.

FORME JURIDIQUE, Législation applicable, PAYS D'ORIGINE ADRESSE ET NUMÉRO DE TÉLÉPHONE DU SIÈGE SOCIAL, SITE INTERNET

La Société est une société anonyme, d'origine française, régie par le droit français et plus particulièrement par les dispositions légales et réglementaires du Code de commerce.

Le siège social de la Société est situé au 32, rue Jacobi-Netter, 67200 Strasbourg, France.

Le numéro de téléphone du siège social est le : +33 (0) 3 68 41 10 60.

Le site internet de la Société est le suivant : [2crsi.com](https://www.2crsi.com).

2.5.2 EVOLUTION DU COURS DE L'ACTION 2CRSi DU 1^{ER} JUILLET 2025 AU 30 JUIN 2026

Date	Volume	Capitaux	Cours moyen	+ Haut	+ Bas	Cours fin de mois
31/07/2025	7 889 422	65 452 301	8,2043	9,8600	6,0900	9,4800
31/08/2025	8 151 980	78 998 527	9,7162	11,8400	7,5500	7,7000
30/09/2025	6 743 489	56 752 729	8,3795	10,7800	7,1200	10,5800
31/10/2025	12 014 987	154 286 500	13,4670	15,0000	9,3000	10,1400
30/11/2025	7 942 430	94 675 453	12,0180	14,2000	9,5200	11,5800
31/12/2025	3 088 918	36 233 226	11,5095	13,2000	10,8200	11,4600
31/01/2026	6 190 523	76 772 173	11,9610	14,8800	10,1000	14,5200
28/02/2026	12 445 573	261 876 987	19,6585	30,8000	14,5000	26,2500
31/03/2026	9 896 979	233 139 910	23,2114	29,3000	20,1000	27,9000
30/04/2026	8 989 811	324 094 159	36,8125	43,2000	26,5000	36,3000
31/05/2026	4 832 154	208 332 957	41,6300	52,8000	35,0200	51,6000
30/06/2026 ⁽¹⁾	11 405 695	397 385 195	41,3464	59,9500	16,6500	30,6800

(1) Le vendredi 19 juin 2026, sur demande de la société 2CRSi, la cotation de l'action a été suspendue à la suite d'une forte baisse de plus de 43 % la veille (pour clôturer à 25,40 €) provoquée par la publication d'un rapport de Grizzly Research LLC. La reprise de cotation a eu lieu le lundi 22 juin 2026.

2.5.3 INFORMATIONS RELATIVES A L'ACTIONNARIAT ET AU CAPITAL

2.5.3.1 COMPOSITION DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Au 30 juin 2026, le capital social se composait de 22 596 441 actions d'une valeur nominale de 0,09 euro et la répartition du capital social de la Société était la suivante :

2.5.3.1.1 RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE DE LA SOCIÉTÉ AU 30 JUIN 2026

Actionnaires	Nombre d'actions ordinaires	Pourcentage du capital	Droits de vote théoriques		Droits de vote réels	
			Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Holding Alain Wilmouth	10 509 960	46,51%	14 838 405	51,43%	14 838 405	51,43%
Alain Wilmouth	1 014 502	4,49%	1 992 816	6,91%	1 992 816	6,91%
Michel Wilmouth	914 142	4,05%	1 794 104	6,22%	1 794 104	6,22%
Autres membres famille	36 497	0,16%	49 458	0,17%	49 458	0,17%
Total groupe familial WILMOUTH	12 475 101	55,21%	18 674 783	64,73%	18 674 783	64,73%
Public	10 118 609	44,78%	10 174 224	35,26%	10 174 224	35,27%
Auto-détention (30/06/2026)	2 731	0,01%	2 731	0,01%		
Total au 30/06/2026	22 596 441	100,00%	28 851 738	100,00%	28 849 007	100,00%

2.5.3.1.2 RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU COURS DES 3 DERNIERES ANNEES

Au cours des trois dernières années, la répartition du capital de la Société a évolué de la façon suivante :

Actionnaires	30-juin-24			30-juin-25			30-juin-26		
	% du capital	% de droits de vote		% du capital	% de droits de vote		% du capital	% de droits de vote	
		Théoriques	Réels		Théoriques	Réels		Théoriques	Réels
Holding Alain Wilmouth	42,63%	52,90%	52,94%	47,06%	56,11%	56,14%	46,51%	51,43%	51,43%
Alain Wilmouth	4,39%	5,89%	5,90%	4,52%	5,99%	6,00%	4,49%	6,91%	6,91%
S/Total Alain Wilmouth	47,02%	58,79%	58,84%	51,58%	62,10%	62,14%	51,00%	58,34%	58,34%
Michel Wilmouth	3,94%	5,60%	5,60%	3,94%	5,60%	5,60%	4,05%	6,22%	6,22%
Autres membres famille	0,08%	0,07%	0,07%	0,10%	0,08%	0,08%	0,16%	0,17%	0,17%
Total groupe familial	51,05%	64,46%	64,51%	55,62%	67,78%	67,83%	55,21%	64,73%	64,73%
Public au nominatif	0,55%	0,60%	0,60%	0,49%	0,51%	0,51%	0,93%	0,92%	0,92%
Public au porteur	29,66%	21,41%	21,43%	25,08%	18,12%	18,13%	24,18%	18,94%	18,94%
Actions émises dans le cadre de l'émission des OC 1224 (19e résolution AG 31 août 2022)	4,78%	3,45%	3,45%	4,77%	3,45%	3,45%	4,72%	3,69%	3,69%
Actions émises dans le cadre de l'attribution définitive des AGA du plan n°1 du 12	0,42%	0,30%	0,30%	0,42%	0,30%	0,30%	0,41%	0,32%	0,32%

décembre 2018 (22e résolution de l'AG du 24 mai 2018)									
Actions Nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation du capital (9e et 10e résolutions de l'AGM du 30 novembre 2023)	13,43%	9,69%	9,70%	13,41%	9,69%	9,70%	13,26%	10,38%	10,38%
Actions émises dans le cadre de l'attribution définitive des BSPCE du plan n° 1 2020-2024 du 18 décembre 2020 (16e résolution de l'AG du 13 juin 2019)				0,12%	0,09%	0,09%	0,12%	0,09%	0,09%
Actions émises dans le cadre de l'attribution définitive du solde des BSPCE du plan n° 1 2020-2024 du 18 décembre 2020 (16e résolution de l'AG du 13 juin 2019)							0,15%	0,12%	0,12%
Actions émises dans le cadre de l'attribution définitive des BSPCE du plan n° 2 2020-2025 du 18 décembre 2020 (16e résolution de l'AG du 13 juin 2019)							1,01%	0,79%	0,79%
Auto-détention	0,12%	0,09%		0,09%	0,06%		0,01%	0,01%	
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Le nombre d'actions détenues par chacun des membres du Conseil d'Administration est détaillé dans la partie 2.6.3.1 relative au rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise.

2.5.3.2 ACTIONNARIAT SALARIE

Il n'existe aucun droit des salariés à mentionner dans le présent Rapport en application des dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, à l'exception des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise décrits à la partie 2.5.8 du présent chapitre.

2.5.3.3 DROIT DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

L'article 11.3 des statuts de la Société prévoit que chaque action de la Société donne droit à une voix. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans consécutifs au moins au nom du même actionnaire.

2.5.4 FRANCHISSEMENTS DE SEUILS

2.5.4.1 FRANCHISSEMENT DE SEUILS STATUTAIRES

L'article 8.3 des statuts de la Société prévoit que toute personne physique ou morale qui vient à posséder directement ou indirectement, seule ou de concert, une fraction du capital ou des droits de vote (calculée conformément aux dispositions des articles L. 233-7 et L. 233-9 du Code de commerce et aux dispositions du règlement général de l'Autorité des marchés financiers) égale ou supérieure à 2% du capital ou des droits de vote, ou tout multiple de ce pourcentage, y compris au-delà des seuils prévus par les dispositions légales et réglementaires, doit notifier à la Société, le nombre total (i) des actions et des droits de vote qu'elle possède, directement ou indirectement, seule ou de concert, (ii) des titres donnant accès à terme au capital de la Société qu'elle possède, directement ou indirectement, seule ou de concert et des droits de vote qui y sont potentiellement attachés, et (iii) des actions déjà émises que cette personne peut acquérir en vertu d'un accord ou d'un instrument financier mentionné à l'article L. 211-1 du Code monétaire et financier.

En cas de non-respect de l'obligation de déclaration de franchissement de seuils susvisée et à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins 5% du capital ou des droits de vote, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

2.5.4.2 FRANCHISSEMENTS DE SEUILS LÉGAUX

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2026, la Société n'a pas eu connaissance de franchissements de seuils légaux.

2.5.4.3 PACTES D'ACTIONNAIRES

A la date du présent Rapport, il n'existe pas de pactes d'actionnaires ou de conventions prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions de la Société, autres que le Pacte Dutreil conclu par Alain Wilmouth. Il n'existe pas non plus de pactes d'actionnaires ou de conventions auxquels la Société est partie et susceptibles d'avoir un impact significatif sur le cours de son titre.

2.5.4.4 ACCORD POUVANT ENTRAÎNER UN CHANGEMENT DE CONTRÔLE

Aucun élément particulier de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de la Société ne pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle. A la connaissance de la Société, il n'existe pas, à la date du présent Rapport Financier Annuel, d'actions de concert ou accords entre les actionnaires de la Société pouvant entraîner un changement de contrôle de la Société.

2.5.4.5 ÉTAT DES NANTISSEMENTS

A la date du présent Rapport, il n'existe pas, à la connaissance de la Société, de nantissement d'actions de la Société.

2.5.4.6 OPTIONS D'ACHAT OU DE VENTE

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'options d'achat ou de vente ou d'engagements au profit des actionnaires de la Société ou consentis par ces derniers portant sur des actions de la Société.

2.5.5 OPERATIONS SUR TITRES

2.5.5.1 RACHAT D' ACTIONS

2.5.5.1.1 DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT DES ACTIONS

L'Assemblée Générale Mixte de la Société réunie le 18 décembre 2025 a autorisé le Conseil d'Administration, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L.22-10-62 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la Société dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Le montant maximal de l'opération a été fixé à 89.332.392 euros, avec un prix maximum d'achat de 40 euros par action. Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 19 décembre 2024 dans ses dixième et onzième résolutions.

Les acquisitions peuvent être effectuées en vue :

- D'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action 2CRSi par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique de marché admise par la réglementation en vigueur ;
- De conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la Société ;
- D'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'attribution gratuite d'actions (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ;
- D'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- De mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF, et plus généralement de réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur ; et
- Sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée Générale des actionnaires dans sa treizième résolution (à caractère extraordinaire), de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises.

2.5.5.1.2 MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Pour rappel, 2CRSi a conclu avec NATIXIS ODDO BHF, prestataire de services d'investissement, un contrat de liquidité, aux termes duquel ce dernier intervient pour le compte de 2CRSi sur le marché, afin de favoriser la liquidité et la régularité des cotations des titres 2CRSi. Ce contrat de liquidité est entré en vigueur le 1^{er} avril 2026 pour une durée de 12 mois en remplacement d'un précédent contrat de liquidité conclu en date du 2 juin 2025.

Ainsi, au 30 juin 2026, les actions détenues par la Société dans le cadre du programme de rachat d'actions mis en œuvre représentent un total de 2 731 actions de la Société (représentant 0,01 % de son capital social) d'une valeur nominale de 0.09 € par action, d'une valeur, évaluée au cours de clôture au 30 juin 2026, de 83 787.08 euros, et d'un solde en espèces de 524 009,28 euros.

Nombre d'actions achetées	1 172 428
Cours moyen des achats	14.23 €
Nombre d'actions vendues	1 188 950
Cours moyen des ventes	14.39 €
Nombre d'actions inscrites à la clôture de l'exercice	2 731
Valeur évaluée au cours d'achat	82 252.93 €
Valeur à la clôture de l'exercice	83 787.08 €
Frais de négociation	Néant

La totalité des opérations d'achat et de vente d'actions propres ont été réalisées dans un objectif d'animation du cours :

Motifs des acquisitions	Pourcentage du programme
Animation du cours	100 %
Actionnariat salarié	0 %
Valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions	0 %
Opérations de croissance externe	0 %
Annulation	0 %

À l'exception des actions détenues dans le cadre de ce contrat de liquidité, la Société ne détient, à la date du présent Rapport, aucune action propre et aucune action de la Société n'est détenue par l'une quelconque de ses filiales ou par un tiers pour son compte.

2.5.5.2 OPÉRATIONS DES DIRIGEANTS ET DES PERSONNES MENTIONNÉES À L'ARTICLE L. 621-18-2 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

Conformément aux dispositions de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et de l'article 223-26 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, les actionnaires doivent être informés des opérations visées à l'article L. 621-18-2 qui ont été réalisées au cours de l'exercice écoulé, par les personnes visées audit article, et ayant fait l'objet d'une déclaration.

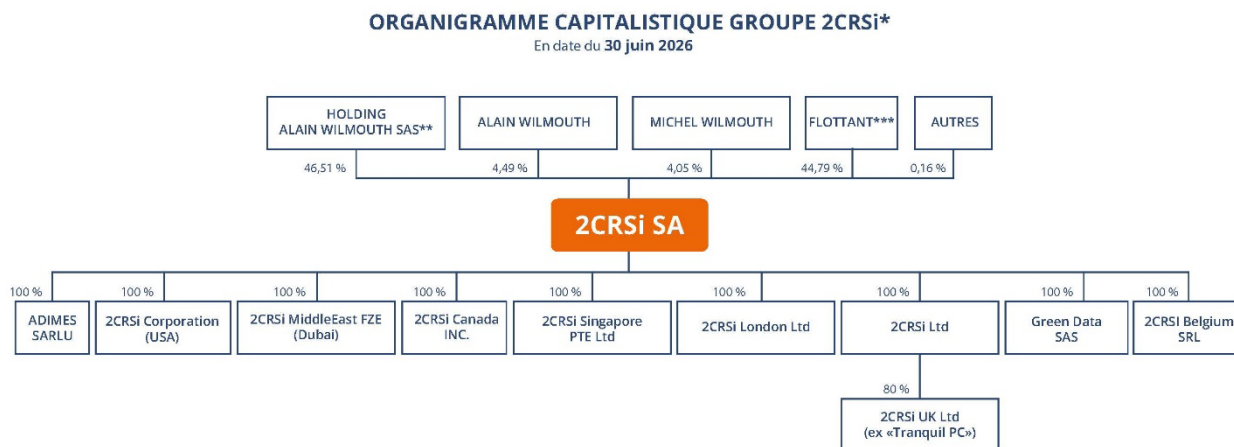
Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2026, et jusqu'à la rédaction du présent Rapport, les opérations suivantes ont été réalisées et déclarées à l'Autorité des marchés financiers :

Date de la déclaration	Date de la transaction	Mandataire	Nature de la transaction	Modalités
08 août 2025	04 août 2025	Estelle Schang, administratrice	Cession d'actions	PRIX UNITAIRE : 9.7000 Euro VOLUME : 832.0000
08 août 2025	05 août 2025	Estelle Schang, administratrice	Cession d'actions	PRIX UNITAIRE : 9.7000 Euro VOLUME : 4 383.0000
08 août 2025	05 août 2025	Estelle Schang, administratrice	Exercice de BSPCE (acquisition des actions)	PRIX UNITAIRE : 3.2800 Euro VOLUME : 4 500.0000
08 août 2025	05 août 2025	Estelle Schang, administratrice	Cession d'actions (issues de l'exercice des BSPCE)	PRIX UNITAIRE : 9.7000 Euro VOLUME : 4 500.0000
16 septembre 2025	15 septembre 2025	Isabelle SCHANG personne liée à Alain WILMOUTH, PDG	Exercice de BSPCE (acquisition des actions)	PRIX UNITAIRE : 3.2800 Euro VOLUME : 1 125.0000
29 septembre 2025	26 septembre 2025	Michel WILMOUTH Administrateur	Levée d'options BSPCE (acquisition des actions)	PRIX UNITAIRE : 3.2800 Euro VOLUME : 9 000.0000
16 décembre 2025	05 novembre 2025	Michel WILMOUTH Administrateur	Cession d'actions	PRIX UNITAIRE : 12.1370 Euro VOLUME : 4 500.0000
16 décembre 2025	18 novembre 2025	Michel WILMOUTH Administrateur	Cession d'actions	PRIX UNITAIRE : 12.4800 Euro VOLUME : 4 500.0000
16 janvier 2026	16 janvier 2026	Isabelle SCHANG personne liée à Alain WILMOUTH, PDG	Exercice de BSPCE (acquisition des actions)	PRIX UNITAIRE : 3.2800 Euro VOLUME : 4 436.0000

16 janvier 2026	16 janvier 2026	Michel WILMOUTH Administrateur	Exercice de BSPCE (acquisition des actions)	PRIX UNITAIRE : 3.2800 Euro VOLUME : 35 490.0000
16 janvier 2026	16 janvier 2026	Estelle Schang, administratrice	Exercice de BSPCE (acquisition des actions)	PRIX UNITAIRE : 3.2800 Euro VOLUME : 17 745.0000
24 février 2026	02 octobre 2025	Alain WILMOUTH, PDG	Cession d'actions (rachat de titres suite à l'erreur sur la plateforme de trading)	PRIX UNITAIRE : 13.1000 Euro VOLUME : 10 000.0000 PRIX UNITAIRE : 13.0600 Euro VOLUME : 10 000.0000 PRIX UNITAIRE : 13.0000 Euro VOLUME : 18 238.0000
24 février 2026	02 octobre 2025	Alain WILMOUTH, PDG	Cession d'actions (rachat de titres suite à l'erreur sur la plateforme de trading)	PRIX UNITAIRE : 13.0000 Euro VOLUME : 9 817.0000 PRIX UNITAIRE : 12.9400 Euro VOLUME : 700.0000 PRIX UNITAIRE : 12.9600 Euro VOLUME : 2 521.0000 PRIX UNITAIRE : 13.0600 Euro VOLUME : 9 200.0000
24 février 2026	31 octobre 2025	Alain WILMOUTH, PDG	Acquisition d'actions	PRIX UNITAIRE : 10.0000 Euro VOLUME : 10 000.0000
24 février 2026	07 avril 2025	Alain WILMOUTH, PDG	Acquisition d'actions	PRIX UNITAIRE : 3.1550 Euro VOLUME : 6 000.0000
02 mars 2026	24 février 2026	Alain WILMOUTH, PDG	Cession d'actions	PRIX UNITAIRE : 25.4500 Euro VOLUME : 500.0000
02 mars 2026	25 février 2026	Alain WILMOUTH, PDG	Cession d'actions	PRIX UNITAIRE : 30.0000 Euro VOLUME : 5 000.0000 PRIX UNITAIRE : 30.2000 Euro VOLUME : 5 000.0000
02 mars 2026	25 février 2026	Alain WILMOUTH, PDG	Acquisition d'actions	PRIX UNITAIRE : 29.9000 Euro VOLUME : 10 000.0000
27 avril 2026	22 avril 2026	Alain WILMOUTH, PDG	Cession d'actions	PRIX UNITAIRE : 43.2000 Euro VOLUME : 44.0000
27 avril 2026	23 avril 2026	Alain WILMOUTH, PDG	Acquisition d'actions	PRIX UNITAIRE : 42.4000 Euro VOLUME : 44.0000
22 juin 2026	22 juin 2026	Alain WILMOUTH, PDG	Acquisition d'actions	PRIX UNITAIRE : 18.5000 Euro VOLUME : 1 950.0000
23 juin 2026	22 juin 2026	Alain WILMOUTH, PDG	Acquisition d'actions	PRIX UNITAIRE : 24.0000 Euro VOLUME : 1 500.0000
24 juin 2026	23 juin 2026	Alain WILMOUTH, PDG	Acquisition d'actions	PRIX UNITAIRE : 26.2000 Euro VOLUME : 1 000.0000

2.5.6 FILIALES ET PARTICIPATIONS

2.5.6.1 SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES ET POURCENTAGE DU CAPITAL DETENU DANS CHACUNE PAR LA SOCIÉTÉ



* La Société détient une participation de 14,17% au sein de Gamestream, non consolidée, en cours de liquidation.

** Société détenue directement à 100% par Alain Wilmouth.

*** Aucune personne physique ne détient plus de 25% des actions.

2.5.6.2 PRISES DE PARTICIPATION ÉGALE OU SUPÉRIEURE À 5% DU CAPITAL OU DES DROITS DE VOTE OU PRISE DE CONTRÔLE

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2026, la Société a acquis, le 14 novembre 2025, les 45 % restants du capital de la société Green Data SAS, dont elle détient désormais 100 % du capital et des droits de vote et dont elle a ainsi pris le contrôle exclusif. Elle n'a acquis aucune autre participation égale ou supérieure à 5 % du capital ou des droits de vote ni procédé à aucune autre prise de contrôle.

2.5.6.3 ALIÉNATIONS D'ACTIONS INTERVENUES POUR RÉGULARISER LES PARTICIPATIONS CROISÉES

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2026, la Société n'a pas eu à procéder à des aliénations d'actions en vue de mettre fin aux participations croisées prohibées par les articles L. 233-29 et L. 233-30 du Code de commerce.

2.5.7 INFORMATIONS FINANCIÈRES ET FISCALES

2.5.7.1 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

Aucune distribution de dividendes n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 30 juin 2026.

Le tableau ci-après détaille les distributions de dividendes au titre des trois derniers exercices :

	Exercice clos le 28/02/2023	Exercice clos le 30/06/2024	Exercice clos le 30/06/2025
Montant des dividendes	3.784.902,40 €	Néant	Néant

2.5.7.2 DEPENSES ET CHARGES NON DEDUCTIBLES

Néant.

2.5.7.3 DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS ET CLIENTS

(Montants en k€)	Article D. 441 I. - 1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 jours	Total	0 jour (indicatif)	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 jours	Total	
		jours	jours	jours	et plus	(1 jour et plus)		jours	jours	jours	et plus	(1 jour et plus)	
A) TRANCHE DE RETARD DE PAIEMENT													
Nombre de factures concernées	168					191	41						71
Montant total des factures concernées TTC	4 500	63	1	231	5 401	5 695	4 824	76	13	1 561	2 671	4 320	
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	1,28%	0,02%	0,00%	0,07%	1,54%	1,62%							
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice							1,26%	0,02%	0,00%	0,41%	0,70%	1,13%	
B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES A DES DETTES ET CREANCES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISEES													
Nombre de factures exclues													
Montant total des factures exclues													
C) DELAIS DE PAIEMENT DE REFERENCE UTILISES (CONTRACTUEL OU DELAI LEGAL - ARTICLE L. 441-6 OU ARTICLE L. 443-1 DU CODE DE COMMERCE)													
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	30 jours						30 jours						

2.5.7.4 MONTANT DES PRETS INTERENTREPRISES

Néant.

2.5.7.5 INJONCTIONS OU SANCTIONS PECUNIAIRES PRONONCEES PAR L'AUTORITE DE LA CONCURRENCE POUR PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES

Néant.

2.5.8 RESULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS (Montants en k€)	Exercice clos le :				
	28/02/2022	28/02/2023	30/06/2024	30/06/2025	30/06/2026
I. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	1 597	1 614	2 008	2 010	2 034
Nombre des actions ordinaires existantes	14 243 430	14 435 534	22 306 095	22 333 098	22 596 441
Nombre des actions de préférence	3 500 000	3 500 000	0	0	0
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
. Par conversion d'obligations					
. Par exercice de droits de souscription					
II. OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	35 250	28 071	97 621	32 822	382 207
Résultat avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	63	(8 571)	1 323	7 228	35 460
Impôts sur les bénéfices	(342)	(332)	(135)	417	2 374
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(1 867)	(9 674)	(136)	3 590	24 174
Résultat distribué	175	175	0	0	0
III. RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation des salariés mais avant dotation aux amortissements et provisions	0,02	(0,46)	0,07	0,30	1,46
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(0,11)	(0,54)	(0,01)	0,16	1,07
Dividende attribué à chaque action	0,05	0,05	-	-	-
IV. PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	101	91	48	44	44
Montant de la masse salariale de l'exercice	5 125	4 668	5 072	2 803	2 855
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales, etc)	1 989	1 887	2 119	1 216	1 285

2.5.9 SYNTHÈSE DES INSTRUMENTS DILUTIFS DU CAPITAL

ATTRIBUTION DE BONS DE SOUSCRIPTION DE PARTS DE CRÉATEUR D'ENTREPRISE

L'assemblée générale Mixte du 13 juin 2019 a conféré au Conseil d'Administration une délégation de compétence lui permettant de procéder à l'attribution de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE). Dans le cadre de cette délégation, le Conseil d'Administration a procédé à l'attribution de BSPCE au titre du plan n°1 2020-2024 et du plan n°2 2020-2025, tous deux en date du 18 septembre 2020.

PLAN N°1 2020-2024

Par décision du 31 octobre 2024, le Conseil d'administration a apprécié la satisfaction des conditions de performance au titre du plan n°1 2020-2024 et constaté l'attribution définitive de 61 880 BSPCE, exerçables jusqu'au 17 septembre 2025, les 508 620 BSPCE restants étant devenus caducs.

Par décision du 31 juillet 2025, le Président Directeur Général, agissant sur délégation du Conseil d'administration du 18 septembre 2020, a constaté l'exercice par les bénéficiaires de 27 003 BSPCE, ayant donné lieu à l'émission de 27 003 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,09 euro chacune, au prix d'exercice de 3,28 euros par action, soit un montant total de souscription de 88 569,84 euros (prime d'émission incluse), et à une augmentation de capital en numéraire de 2 430,27 euros, portant le capital social de 2 007 548,55 euros à 2 009 978,82 euros.

Par décision du 25 mars 2026, le Président Directeur Général, agissant sur délégation du Conseil d'administration du 18 septembre 2020, a constaté l'exercice par les bénéficiaires du solde restant des BSPCE définitivement attribués au titre du plan n°1 2020-2024, soit d'un total de 34 877 BSPCE, ayant donné lieu à l'émission de 34 877 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,09 euro chacune, au prix d'exercice de 3,28 euros par action, soit un montant total de souscription de 114 396,56 euros (prime d'émission incluse), et à une augmentation de capital en numéraire de 3 138,93 euros, portant le capital social de 2 009 978,82 euros à 2 013 117,75 euros.

À la date du présent Rapport, la totalité des 61 880 BSPCE définitivement attribués au titre du plan n°1 2020-2024 a été exercée et le plan est soldé.

PLAN N°2 2020-2025

Par décision du 30 juin 2025, le Conseil d'administration a reporté l'appréciation des conditions de performance au titre du plan n°2 2020-2025 et décidé, sous condition suspensive de l'approbation de l'assemblée générale, de prolonger la période d'exercice des BSPCE. Lors de sa réunion du 30 octobre 2025, le Conseil d'Administration a apprécié la satisfaction des conditions de performance au titre du plan n°2 2020-2025 et constaté l'attribution définitive de 228 466 des BSPCE au titre de ce plan. Puis, l'assemblée générale mixte du 18 décembre 2025 a approuvé le report au 17 janvier 2026 de la date limite d'exercice des BSPCE au titre de ce plan.

Par décision du 25 mars 2026, le Président Directeur Général, agissant sur délégation du Conseil d'administration du 18 septembre 2020, a constaté l'exercice par les bénéficiaires de 228 466 BSPCE au titre du plan n°2 2020-2025 ayant donné lieu à l'émission de 228 466 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,09 euro chacune, au prix d'exercice de 3,28 euros par action, soit un montant total de souscription de 749 368,48 euros (prime d'émission incluse), et à une augmentation de capital en numéraire de 20 561,94 euros, portant le capital social de 2 013 117,75 euros à 2 033 679,69 euros.

À la date du présent Rapport, la totalité des 228 466 BSPCE définitivement attribués au titre du plan n°2 2020-2025 a été exercée et le plan est soldé.

Date de l'attribution des BSPCE	Plan n° 1 BSPCE 2020-2024 du 18 septembre 2020	Plan n°2 BSPCE 2020-2025 du 18 septembre 2020
Date de l'Assemblée Générale de 2CRSi ayant autorisé l'attribution	13 juin 2019	
Date d'attribution par le Conseil d'Administration	18 septembre 2020	
Nombre maximum de BSPCE pouvant être attribués	1 774 343	
Montant global maximum des augmentations de capital consécutives	159 690,87 euros	
Nombre total de BSPCE attribués	570 500	780 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites par exercice des BSPCE dont le nombre total d'actions pouvant être souscrites par les mandataires sociaux :	54 000	78 000
Estelle Schang	18 000	26 000
Michel Wilmouth	36 000	52 000
Nombre de bénéficiaires non-mandataires à la date d'attribution initiale	87	
Point de départ d'exercice des BSPCE	Date d'appréciation de la réalisation des conditions de performance constatée par le Conseil d'Administration	
Date limite d'exercice des BSPCE	17 septembre 2025	17 janvier 2026
Prix d'exercice des BSPCE	3,28 €	3,28 €
Modalités d'exercice	(1)	(2)
Nombre de BSPCE exercés à la date du Rapport Financier Annuel	61 880	228 466
Nombre cumulé de BSPCE caducs ou annulés à la date du Rapport Annuel	508 620	551 534
Nombre de BSPCE exerçables à la date du Rapport Financier Annuel à la suite de la constatation de la réalisation des conditions de performance visées au (1) et (2)	0	0

(2) Le plan de BSPCE 2020-2024 est soumis à une condition de présence ainsi qu'à quatre conditions de performance : progression du cours de bourse, performances financières du Groupe (CA et EBITDA) et niveau de satisfaction client.

(3) Le plan de BSPCE 2020-2025 est soumis à une condition de présence ainsi qu'à quatre conditions de performance : niveau de satisfaction des collaborateurs, progression du cours de bourse, performance financière du Groupe (EBITDA) et niveau de satisfaction client. La satisfaction de ces conditions a été appréciée par le Conseil d'Administration lors de sa réunion en date du 30 octobre 2025.

2.6 RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le présent chapitre porte sur le rapport sur le gouvernement d'entreprise établi conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Ce rapport a été préparé sur la base des travaux réalisés par les différents organes de la Direction de la Société puis revu par les Commissaires aux Comptes dans le cadre de l'accomplissement de leurs diligences et approuvé par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 30 octobre 2026.

2.6.1 CODE DE REFERENCE

Depuis l'admission de ses titres aux négociations sur le marché Euronext Growth le 25 novembre 2022, la Société a fait le choix d'appliquer volontairement les recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Middlednext, dans sa version mise à jour du 13 septembre 2021 (le « **Code Middlednext** »). Le Code Middlednext est disponible en téléchargement sur le site de Middlednext (www.middlednext.com).

Le tableau ci-après présente la situation de la Société par rapport à l'ensemble des recommandations édictées par le Code Middlednext à la date du présent Rapport Financier Annuel :

Recommandations du Code Middlednext 2021	Appliquée	En cours de réflexion	Non appliquée
I. Le pouvoir de « surveillance »			
R1 : Déontologie des membres du Conseil	☒	☐	☐
R2 : Conflits d'intérêts	☒	☐	☐
R3 : Composition du Conseil – Présence des membres indépendants au sein du Conseil	☒	☐	☐
R4 : Information des membres du Conseil	☒	☐	☐
R5 : Formation des membres du Conseil	☐	☒	☐
R6 : Organisation des réunions du Conseil et des Comités	☒	☐	☐
R7 : Mise en place des Comités	☒	☐	☐
R8 : Mise en place d'un comité RSE	☒	☐	☐
R9 : Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil	☒	☐	☐
R10 : Choix de chaque membre du Conseil	☒	☐	☐
R11 : Durée des mandats des membres du Conseil	☒	☐	☐
- Durées des mandats adaptées à la société	☒	☐	☐
- Echelonnement des mandats			
R12 : Rémunérations des membres du Conseil	☒	☐	☐
R13 : Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil	☐	☒	☐
R14 : Relations avec les actionnaires	☒	☐	☐
II. Le pouvoir exécutif			
R15 : Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise	☐	☒	☐
R16 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	☒	☐	☐
R17 : Préparation de la succession des dirigeants	☐	☒	☐
R18 : Cumul contrat de travail et mandat social	☒	☐	☐
R19 : Indemnités de départ	☒	☐	☐
R20 : Régime des retraites supplémentaires	☒	☐	☐
R21 : Stock-options et attributions gratuites d'actions	☒	☐	☐
R22 : Revue des points de vigilance	☒	☐	☐

R5 : A ce jour, compte tenu de sa taille, le Conseil n'a pas encore mis en place de plan de formation triennal. Toutefois l'application de cette recommandation fait l'objet d'une revue par le Conseil d'Administration.

R13 : L'application de cette recommandation est en cours de réflexion.

R15 : Tant pour sa composition que pour les différentes strates hiérarchiques de l'entreprise, le Conseil veillera à ce qu'une politique visant à l'équilibre femmes-hommes et à l'équité soit bien mise en œuvre à chaque niveau hiérarchique de l'entreprise.

2.6.2 MODALITE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

La Société est une société anonyme à Conseil d'Administration.

Conformément à la décision adoptée par le Conseil d'Administration le 26 avril 2018, la direction générale de la Société est assurée par Monsieur Alain Wilmouth, co-fondateur de l'entreprise, en qualité de Président-Directeur général.

2.6.3 CONSEIL D'ADMINISTRATION

2.6.3.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A la date du présent Rapport Financier Annuel, le Conseil d'Administration est composé de six membres :

- Monsieur Alain Wilmouth, Président du Conseil d'Administration, dont le mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2027 ;
- Monsieur Michel Wilmouth, dont le mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2027 ;
- La société Holding Alain Wilmouth représentée par Monsieur Jean-Louis Wilmouth, dont le mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2027 ;
- Madame Estelle Schang, dont le mandat a été renouvelé et viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2028 ;
- Madame Lilla Merabet (administratrice indépendante), dont le mandat a été renouvelé et viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2028 ;
- Monsieur Hervé Landau (administrateur indépendant), dont le mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2027.

Le mandat de Madame Nathalie Roos, qui devait initialement arriver à échéance à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2028, a pris fin de manière anticipée le 8 septembre 2026, à la suite de la démission de ses fonctions d'administratrice indépendante, notifiée à la Société avec effet immédiat. Le Conseil d'Administration en a pris acte lors de sa réunion du 12 octobre 2026.

Le mandat de Madame Monique Jung a pris fin le 18 décembre 2025 à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2025.

Le mandat des administrateurs est d'une durée de trois ans, renouvelable.

A la date du présent Rapport Financier, l'âge des administrateurs est compris entre 49 et 88 ans avec une moyenne d'âge de 60 ans. Le Conseil d'Administration comprend deux femmes (dont l'une est considérée comme indépendante) sur un total de six membres, soit une proportion de 33% de femmes.

En application des dispositions de l'article L.225-37-4 du Code de commerce, vous trouverez détaillée ci-après la liste des mandats dont étaient titulaires les mandataires sociaux de notre Société au cours de l'exercice clos le 30 juin 2026 :

Nom	Age	Nationalité	Fonction	Date de nomination	Année d'échéance du mandat (à l'issue de l'assemblée générale annuelle)	Nombre d'actions détenues	Membre indépendant
Alain Wilmouth	55	Française	Président Directeur Général	26/04/2018	2027	1 014 502	Non
Michel Wilmouth	62	Française	Administrateur	24/05/2018	2027	914 142	Non
Estelle Schang	49	Française	Administratrice	26/04/2018	2028	22 745	Non
Lilla Merabet	52	Française	Administratrice indépendante	31/08/2022	2028	Néant	Oui
HAW représentée par Jean-Louis Wilmouth	88	Française	Administrateur	26/04/2018	2027	10 509 960	Non
Hervé Landau	59	Française	Administrateur indépendant	19/12/2024	2027	Néant	Oui
Nathalie Roos ⁽¹⁾	61	Française	Administratrice indépendante	18/12/2025	2028	Néant	Oui
Monique Jung ⁽²⁾	62	Française	Administratrice indépendante	24/05/2018	2025	350	Oui

(1) Postérieurement à la clôture de l'exercice clos le 30 juin 2026, Madame Nathalie Roos a informé la Société de la démission de ses fonctions d'administratrice indépendante avec effet au 8 septembre 2026.

(2) Madame Monique Jung a exercé ses fonctions d'administratrice indépendante jusqu'au 18 décembre 2025, à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2025.

2.6.3.2 MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES ADMINISTRATEURS

Le tableau ci-après reprend la liste des mandats et des fonctions exercés au cours de l'exercice clos le 30 juin 2026 par les administrateurs au sein de la Société et de ses filiales et en dehors de la Société et de ses filiales.

Mandat/Fonctions en cours	Autres mandats exercés au sein de la Société ou du groupe Autres mandats exercés à l'extérieur de la Société	Nature du mandat
Alain Wilmouth	SCI du NNORD SCI du KRONTHAL ALISPALU SAS HAW SAS AETHER INFRASTRUCTURES 2CRSi SA ADIMES SARL 2CRSi Middle East FZE ADIMES IT Services 2CRSi Corporation 2CRSi CANADA 2CRSi UK 2CRSi Limited 2CRSi London Limited W&T Ventures 2CRSi SINGAPORE PTE Ltd 2CRSi BELGIUM SRL	Gérant Gérant Président Président Président Président Directeur Général Gérant Managing Director Managing Director CEO Director Director Director Director Director Director Director
Michel Wilmouth	2CRSi	Administrateur et salarié
Estelle Schang	2CRSi 2CRSi SINGAPORE PTE Ltd 2CRSi CANADA	Administratrice et salariée Administratrice Administratrice
Lilla Merabet	DIAGNOSIC OPTA CARE Ecole 42 Mulhouse Oxymore Résolution	Administratrice
HAW représentée par Jean-Louis Wilmouth	2CRSi	Administrateur
Hervé Landau	SAS Family Holdings	Président
Nathalie Roos (1)	Jeronimo Martins Biedronka et Hebe NEOMA Business School	Administratrice Membre du conseil de surveillance Administratrice
Monique Jung (2)	ADIRA E'NERGYS IMAGIN'ACT	Directrice Membre du conseil de surveillance Membre du fonds d'Actions

(1) Postérieurement à la clôture de l'exercice clos le 30 juin 2026, Madame Nathalie Roos a informé la Société de la démission de ses fonctions d'administratrice avec effet au 8 septembre 2026.

(2) Madame Monique Jung a exercé ses fonctions d'administratrice indépendante jusqu'au 18 décembre 2025, à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2025.

2.6.3.3 EXAMEN DES CRITERES D'INDEPENDANCE DES ADMINISTRATEURS

Au regard des critères du Code Middenext exposés ci-après, trois membres du Conseil d'Administration peuvent être qualifiés de membres indépendants au cours de l'exercice clos le 30 juin 2026 :

- Madame Lilla Merabet ;
- Monsieur Hervé Landau ; et
- Madame Monique Jung, jusqu'au 18 décembre 2025, puis Madame Nathalie Roos.

	Alain Wilmouth	Michel Wilmouth	Jean-Louis Wilmouth (Représentant HAW)	Estelle Schang	Lilla Merabet	Hervé Landau	Nathalie Roos	Monique Jung
Ne pas avoir été au cours des cinq dernières années et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe	Non	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Ne pas avoir été au cours des deux dernières années et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.)	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Ne pas avoir été au cours des six dernières années commissaire aux comptes de l'entreprise	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Indépendant	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui

- (1) Postérieurement à la clôture de l'exercice clos le 30 juin 2026, Madame Nathalie Roos a informé la Société de la démission de ses fonctions d'administratrice indépendante avec effet au 8 septembre 2026.
- (2) Madame Monique Jung a exercé ses fonctions d'administratrice indépendante jusqu'au 18 décembre 2025, à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2025.

Dans ce tableau, « oui » représente un critère d'indépendance satisfait et « non » représente un critère d'indépendance non satisfait.

Pour apprécier le caractère significatif des relations d'affaires, il convient de prendre en compte les missions fournies ainsi que le pourcentage de chiffre d'affaires réalisé avec les éventuelles sociétés au sein desquelles siègent les administrateurs.

2.6.3.4 DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS

L'article 5 du règlement intérieur du Conseil d'Administration, adopté par le Conseil d'Administration le 7 mai 2018, dont la mise à jour a été réalisée le 25 février 2022, puis modifié suivant délibération en date du 31 octobre 2024 par le Conseil d'Administration (le « **Règlement Intérieur** »), précise les obligations déontologiques applicables aux administrateurs et à leurs représentants permanents, chaque administrateur reconnaissant avoir pris connaissance de ces obligations avant d'accepter son mandat.

Le Règlement Intérieur rappelle également les différentes règles en vigueur relatives aux conditions d'intervention en bourse sur les titres de la Société et les obligations de déclaration de publicité s'y rapportant.

En outre, le Conseil d'Administration du 21 septembre 2018 a adopté un Code de déontologie ayant vocation à prévenir les délits et manquements d'initiés en se conformant aux obligations légales. Ce code a été mis à jour par le Conseil d'Administration le 24 octobre 2019.

Le code de déontologie de la Société est consultable sur l'intranet de la Société.

2.6.3.5 FONCTIONS EXERCÉES PAR LES ADMINISTRATEURS



ALAIN WILMOUTH

**Co-fondateur, Président et
Directeur Général**

55 ans
Nationalité française

Adresse professionnelle :
2CRSi SA 32 Rue Jacobi-Netter
67200 Strasbourg

Alain Wilmouth a étudié les Sciences économiques à l'université de Strasbourg.

Autodidacte et entrepreneur, il a depuis plus de 30 ans bâti son expertise technique et sa notoriété dans le monde informatique. Ses nombreuses expériences à des postes de direction dans le secteur de l'IT lui ont permis d'acquérir une solide expérience managériale et de gestion d'entreprises tout en affutant son bagage technique. Après plusieurs créations d'entreprises, il fonde 2CRSi en 2005.

Administrateur

Première nomination :
26 avril 2018

Fin du mandat :

À l'issue de l'Assemblée Générale
2027 statuant sur les comptes de
l'exercice écoulé

Nombre d'actions

de la Société détenues :
1 014 502

Mandats et fonctions exercés :

Hors Groupe

- Gérant de la SCI du NNORD
- Président de ALISPALU SAS

Au sein du Groupe

Président de HAW
Directeur Général de 2CRSi SA
Gérant de ADIMES SARL
Président 2CRSi Middle East FZE
Président 2CRSi CORP
Président de 2CRSi UK
(anciennement TranquilPC)
Président de 2CRSi Limited
Président de 2CRSi London Limited
Administrateur de
2CRSi SINGAPORE PTE Ltd
Administrateur de 2CRSi BELGIUM
SRL en qualité de représentant
permanent de 2CRSi SA

Mandats échus et fonctions exercés au cours des 5 derniers exercices :

Hors Groupe :

Néant
Au sein du Groupe : Gérant de
2CRSi avant transformation en SAS



HERVE LANDAU

59 ans
Nationalité française

Adresse professionnelle :
2, rue Louis Apffel, 67000
Strasbourg

Hervé Landau est titulaire d'un Master 2 en Économie Internationale de l'université Grenoble II, spécialisé dans la dualité des industries de défense. Certifié en Administration de Sociétés par l'Institut Français des Administrateurs (IFA) et Sciences-Po, ainsi qu'en Management de la Transition Durable de l'École des Mines de Paris, il possède près de 30 ans d'expérience en tant que banquier et conseil d'entrepreneur et familles entrepreneuriales, en France et à l'international. Expert en stratégies de développement, investissements et gouvernance, il accompagne PME, ETI et, en particulier, les sociétés familiales.

Président de la SAS Family Holdings, il agit en tant que Senior Advisor pour des holdings, assurant leur structuration et la stratégie d'investissement. Ancien fondateur et directeur du département Family Office du Groupe Cyrus (aujourd'hui Cyrus-Maison Herez), Hervé Landau poursuit également des missions de mentoring et de gestion de crise pour des dirigeants. Il est certifié en gestion de Crise et Médiation en Entreprise de l'Université de Dauphine.

Administrateur

Première nomination :
19 décembre 2024

Fin du mandat :

À l'issue de l'Assemblée Générale
2027 statuant sur les comptes
de l'exercice écoulé.

Nombre d'actions

de la Société détenues :
Néant

Mandats et fonctions exercés :

Hors Groupe

Président de la SAS Family Holdings

Au sein du Groupe

Néant

Mandats échus et fonctions exercés au cours des 5 derniers exercices :

Hors Groupe :
Néant



HAW représentée par JEAN-LOUIS WILMOUTH

88 ans
Nationalité française

Représentant permanent de la société Holding Alain Wilmouth, **Jean-Louis Wilmouth** est retraité. Après avoir suivi une formation de menuisier et d'ébéniste, Monsieur Jean-Louis Wilmouth est devenu Maître Artisan Menuisier Ebéniste en 1961. Il a rejoint la menuiserie Stadler à Forbach en 1964 puis il a été chef de dépôt de l'entreprise Meubles Moeser à Forbach jusqu'en 1970. De 1971 jusqu'à sa retraite Monsieur Jean-Louis Wilmouth a dirigé l'entreprise familiale « Meubles WILMOUTH ».

Administrateur

Première nomination :
26 avril 2018

Fin du mandat :

À l'issue de l'Assemblée Générale
2027 statuant sur les comptes
de l'exercice écoulé.

Nombre d'actions
de la Société détenues :
10 509 960

Mandats et fonctions exercés :

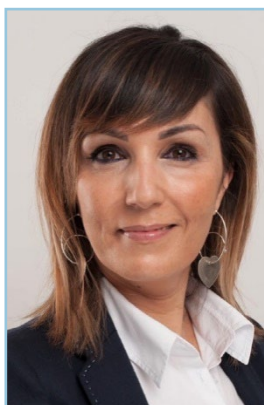
Hors Groupe
Néant

Au sein du Groupe
Néant

Mandats échus et fonctions exercés au cours des 5 derniers exercices :

Hors Groupe :
Néant

Au sein du Groupe :
Néant



ESTELLE SCHANG

49 ans
Nationalité française

Adresse professionnelle :
2CRSi SA 32 Rue Jacobi-Netter
67200 Strasbourg

Estelle SCHANG est diplômée d'un BTS Profession Immobilier. Une première expérience entre 1997 et 2001 comme assistante en gestion locative pour une agence strasbourgeoise l'amène vers un poste de commerciale cette fois-ci pour un promoteur immobilier à partir de 2003. Cinq ans plus tard, elle rejoint 2CRSi pour prendre la direction administrative et financière. Elle devient Vice-Présidente du Groupe en 2017.

Administratrice

Première nomination :
26 avril 2018

Fin du mandat :

À l'issue de l'Assemblée Générale
2028 statuant sur les comptes
de l'exercice écoulé.

Nombre d'actions
de la Société détenues :
22 745

Mandats et fonctions exercés :

Hors Groupe
Néant

Au sein du Groupe

Salariée 2CRSi
Administratrice de
• 2CRSi SINGAPORE PTE Ltd
• 2CRSi CANADA

Mandats échus et fonctions exercés au cours des 5 derniers exercices :

Hors Groupe :
Néant



MICHEL WILMOUTH

Co-fondateur

62 ans
Nationalité française

Adresse professionnelle :
2CRSi SA 32 Rue Jacobi-Netter
67200 Strasbourg

Michel Wilmouth est co-fondateur de la société 2CRSi. Autodidacte, il en a été le Gérant de 2005 à 2010 et Directeur Général de 2017 à 2018. Il est toujours salarié de la Société. Précédemment Monsieur Michel Wilmouth a été responsable du montage et du service après-vente au sein de la société Allen Computers France. En 2010, il a cofondé la filiale ADIMES SARL. Depuis 2015 il est responsable du service après-vente.

Administrateur

Première nomination :
24 mai 2018

Fin du mandat :

À l'issue de l'Assemblée Générale 2027 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

Nombre d'actions de la Société détenues :
914 142

Mandats et fonctions exercés :

Hors Groupe
Néant

Au sein du Groupe

Salarié 2CRSi

Mandats échus et fonctions exercés au cours des 5 derniers exercices :

Hors Groupe :
Néant

Au sein du Groupe :
Directeur Général de 2CRSi jusqu'au 26 avril 2018



LILLA MERABET

52 ans
Nationalité française

Adresse professionnelle :
OXYMORE - 27 rue du
Général De Gaulle 67205
Oberhausbergen

Lilla Merabet est historienne de formation, diplômée d'un DESS en Politique de la Ville (Université de Strasbourg) et du Cycle des Hautes Études Européennes de l'École Nationale d'Administration. Elle est également certifiée administratrice de sociétés par l'Institut Français des Administrateurs et Sciences Po. Ancienne Vice-Présidente de la Région Grand Est, en charge de la compétitivité, de l'innovation et du numérique, et ex-directrice de la Fondation de France Grand Est, elle dirige aujourd'hui la Fondation Force pour la recherche et l'innovation en santé.

Elle exerce par ailleurs des mandats d'administratrice indépendante au sein de PME, ETI et startups, et conduit des missions de mentoring de dirigeants et de management de transition.

Son parcours est marqué par un engagement constant en faveur de la transformation, de l'innovation responsable et du dialogue entre sphères publique et privée.

Administratrice indépendante

Première nomination :
31 août 2022

Fin du mandat

À l'issue de l'Assemblée Générale 2028 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

Nombre d'actions de la Société détenues :
Néant

Mandats et fonctions exercés :

Hors Groupe

Administratrice de :

- DIAGNOSIC
- OPTA CARE
- Ecole 42 Mulhouse
- Oxymore Résolution

Au sein du Groupe

Néant

Mandats échus et fonctions exercés au cours des 5 derniers exercices :

Hors Groupe :
Néant



MONIQUE JUNG

62 ans
Nationalité française

Adresse professionnelle :
ADIRA – 3 Quai Kléber 67000
Strasbourg

Monique Jung est diplômée de l'IECS (actuellement EM Strasbourg), d'un master de relations internationales de l'université de Strasbourg, Cycle des Hautes études européennes de l'ENA, Directrice de l'Adira où elle travaille depuis 1991. Après une quinzaine d'années à l'international pour la prospection économique, elle travaille au développement économique d'entreprises basées en Alsace.

Elle a exercé des mandats politiques à la Région Alsace entre 2004 et 2015, en tant que VP du conseil Régional d'Alsace, chargée de l'environnement et de la transition énergétique.

Administratrice indépendante

Première nomination :
24 mai 2018

Fin du mandat :
Exercice des fonctions jusqu'au
18 décembre 2025.

**Nombre d'actions
de la Société détenues :**
350

Mandats et fonctions exercés :

Hors Groupe
Directrice de l'ADIRA

Au sein du Groupe
Néant

Mandats échus et fonctions exercés au cours des 5 derniers exercices :

Hors Groupe :
Néant

Au sein du Groupe :
Néant



NATHALIE ROOS

61 ans
Nationalité française

Adresse professionnelle :
9 rue de l'Ablette 67000
Strasbourg

Nathalie Roos est diplômée de NEOMA Business School, Reims et Chevalier de la Légion d'honneur, France.

Ancienne PDG et cadre supérieur avec plus de 35 ans d'expérience à la tête d'organisations mondiales dans les secteurs des biens de consommation, de la beauté et de l'alimentation, elle apporte une combinaison unique de sens stratégique, de leadership transformateur et d'un engagement profond envers la durabilité et l'impact humain, en tant que membre du conseil d'administration avec des rôles consultatifs au sein de plusieurs autres structures.

Elle est également reconnue pour sa capacité à conduire des transformations d'entreprise (spin-offs, restructurations, efficacité opérationnelle) et pour son expertise en gouvernance et durabilité, favorisant la transparence et les pratiques responsables. Son parcours lui confère une expérience internationale riche, acquise au sein de sociétés familiales, cotées et en capital-investissement.

Administratrice

Première nomination :
18 décembre 2025

Fin du mandat :
Fin du mandat de manière
anticipée le 8 septembre 2026.

**Nombre d'actions de la
Société détenues :**
Néant

Mandats et fonctions exercés :

Hors Groupe

Membre du conseil d'administration et rôles consultatifs de :

- Jeronimo Martins : Administrateur non exécutif
- Conseil de surveillance de Biedronka et Hebe (depuis juillet 2025)
- NEOMA Business School : Membre du conseil d'administration (2018 - présent).

Au sein du Groupe

Néant

Mandats échus et fonctions exercés au cours des 5 derniers exercices :

Hors Groupe :

- PDG LIPTON Teas and Infusions - Amsterdam
- Présidente Régionale Multi-Sales Europe – Bruxelles de MARS INCORPORATED
- Présidente, Division Produits Professionnels - Membre du Comité Exécutif - Paris L'ORÉAL

Membre du Conseil d'administration de :

- Pret A Manger : Membre du conseil d'administration
- Groupe BEL : Membre du conseil d'administration
- Consumer Goods Forum : Membre de la Human Rights Coalition
- Harvard Business School : membre du conseil consultatif européen
- RHENA Clinic Strasbourg
- Women First : Défenseur du leadership féminin, intervenante au Premium Club

2.6.3.6 DÉCLARATIONS RELATIVES AUX ORGANES D'ADMINISTRATION ET CONFLITS D'INTÉRÊTS

Alain Wilmouth, co-fondateur, Président-Directeur Général de la Société, et Michel Wilmouth, co-fondateur, administrateur et salarié de la Société, sont frères.

Jean-Louis Wilmouth, représentant la société HAW au Conseil d'Administration de la Société, est le père d'Alain Wilmouth, co-fondateur, Président-Directeur Général de la Société, et de Michel Wilmouth, co-fondateur, administrateur et salarié de la Société.

Estelle Schang, Vice-Présidente, administratrice et salariée, est la sœur de la conjointe d'Alain Wilmouth, Président-Directeur Général de la Société.

En outre, à la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent Rapport, au cours des cinq dernières années :

- Aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée à l'encontre des membres du Conseil d'Administration et du Président Directeur Général ;
- Aucun des membres du Conseil d'Administration, du Directeur Général n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- Aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre des membres du Conseil d'Administration, du Directeur Général par des autorités statutaires ou réglementaires ; et
- Aucun des membres du Conseil d'Administration, du Directeur Général n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

À la connaissance de la Société, les situations de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs des membres du Conseil d'administration et de la direction générale à l'égard de la Société et leurs intérêts privés sont les suivantes :

- M. Alain Wilmouth, Président-Directeur général, préside Holding Alain Wilmouth (HAW), actionnaire de référence et administrateur de la Société, ainsi qu'Alispalu SAS. HAW préside Aether Infrastructures, dont elle est à ce jour l'actionnaire unique.
- HAW a mis à la disposition du Groupe un compte courant rémunéré ([13 918] K€ au 30 juin 2026) et a confié à la Société un contrat d'études et de conception de 14 042 K€ HT (note 3.2.3).
- Depuis le 30 avril 2026, HAW détient des obligations émises par NYGC, client de la Société. Le Groupe traite NYGC comme une partie liée depuis cette date (note 3.10.1).
- Le projet Æther, porté par Aether Infrastructures, est le principal projet commercial de la Société pour l'exercice 2026-2027 (section 1.2.4).

Ces situations relèvent de la procédure des conventions réglementées : autorisation préalable du Conseil d'administration, sans participation des administrateurs intéressés au vote, puis approbation de l'assemblée générale (section 2.6.8). Au cours de l'exercice, cette procédure n'a pas été respectée pour certaines conventions. Celles-ci seront soumises à l'assemblée générale du 17 décembre 2026, en application de l'article L. 225-42 du Code de commerce.

Puis remplace la dernière phrase (« Enfin, à la connaissance de la Société, il n'existe aucun contrat de prestation de services... ») par :

À l'exception des conventions conclues avec HAW décrites en section 2.6.8, il n'existe aucun contrat de prestation de services liant les membres du Conseil d'administration ou les dirigeants à la Société ou à l'une de ses filiales.

Il n'existe pas non plus d'arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, les clients de la Société, les fournisseurs ou autres prestataires de la Société, en vertu duquel l'un des membres du Conseil d'Administration a été désigné en tant que membre du Conseil d'Administration.

Il n'existe pas, au jour de l'établissement du présent Rapport, de restriction acceptée par les membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital social de la Société.

Enfin, à la connaissance de la Société, il n'existe aucun contrat de prestation de services liant les membres du Conseil d'Administration ou les dirigeants à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales.

2.6.3.7 POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre, en considérant les enjeux sociaux et environnementaux de son activité.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil d'Administration peut se saisir de toute question intéressant la bonne marche de la Société. Il règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède à tous contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-35 du Code de commerce, le Conseil d'Administration doit obligatoirement autoriser préalablement toute caution, aval ou garantie délivrée par la Société.

2.6.3.8 ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation de son Président. Les convocations peuvent être faites par tous moyens. Sauf circonstances particulières, elles sont adressées huit jours au moins avant chaque réunion.

Les réunions programmées annuellement sont au nombre de quatre, les autres réunions sont décidées en fonction des sujets à traiter et des décisions à prendre. Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents et représentés. En cas de partage de voix, la voix du président de séance est prépondérante.

Les administrateurs ont également la possibilité de participer aux délibérations du Conseil d'Administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Tout administrateur peut donner mandat à un autre administrateur de le représenter à une séance du conseil. Chaque administrateur ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'une seule procuration.

Le Règlement Intérieur détermine le rôle du Conseil d'Administration et les opérations soumises à son autorisation préalable, ses règles de fonctionnement et rappelle aux administrateurs les règles de déontologie à observer dans le cadre de l'exercice de leur mandat et leurs différentes obligations (telles que notamment leur obligation de loyauté, de non-concurrence ou d'abstention d'intervention sur les titres de la Société en cas de détention d'informations privilégiées). Chaque administrateur signe le Règlement Intérieur. Le Règlement Intérieur est disponible en consultation au siège social ainsi que sur le site internet de la Société.

Toute personne appelée à assister aux réunions du Conseil d'Administration est tenue à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le président ainsi qu'à une obligation générale de réserve.

2.6.3.9 REUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU COURS DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration s'est réuni 6 fois. Le taux de participation des administrateurs aux réunions du Conseil d'Administration a été de 71,43%. Les réunions se sont déroulées au siège social de la Société, ou par voie de visioconférence. Conformément aux dispositions de l'article L.823-17 du Code de commerce, les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil qui ont examiné et arrêté les comptes annuels ainsi que les comptes semestriels.

2.6.3.10 TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU COURS DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice écoulé, les travaux du Conseil d'Administration ont porté sur les points suivants :

Situation financière et engagements du Groupe	<ul style="list-style-type: none">• Examen et arrêté des comptes annuels• Examen et arrêté des comptes semestriels• Projets de communications financières correspondants• Renouvellement des autorisations financières et juridiques consenties au Président-Directeur Général, notamment pour les opérations de financement et les engagements hors bilan, et autorisations des opérations de garanties significatives du Groupe• Politique de financement du Groupe
--	---

Suivi des grandes orientations et opérations du Groupe	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie à moyen terme • Projet d'augmentation de capital des filiales ADIMES SARL, 2CRSi Corp et 2CRSi Middle East FZE par compensation de créances
Gouvernement d'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation de l'indépendance des administrateurs • Suivi des conflits d'intérêts et devoir d'abstention • Revue annuelle des prescriptions du Code Middlednext et de ses points de vigilance • Répartition de la rémunération allouée aux administrateurs • Modification des statuts de la Société
Divers	<ul style="list-style-type: none"> • Convocation de l'Assemblée Générale mixte annuelle et adoption des rapports et projets de résolutions • Examen des conventions et engagements réglementés pluriannuels et des opérations avec les parties liées • Mise en œuvre de l'autorisation de l'Assemblée Générale Mixte à l'effet d'opérer sur les propres actions de la Société • Appréciation de la satisfaction des conditions de performance des BSPCE (selon le plan n°2 BSPCE 2020/2025 du 18 septembre 2020) • Allégations Grizzly Research : désignation d'un expert tiers indépendant chargé d'une mission d'investigation

2.6.3.11 GESTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

En application de l'article 5 du Règlement Intérieur et de la deuxième recommandation du Code Middlednext, dans une situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit entre l'intérêt social et son intérêt personnel direct ou indirect ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente, l'administrateur concerné doit en informer dès qu'il en a connaissance le conseil, et en tirer toute conséquence quant à l'exercice de son mandat.

Ainsi, selon le cas, il devra soit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante, soit ne pas assister aux réunions du Conseil d'Administration durant la période pendant laquelle il se trouvera en situation de conflit d'intérêts, soit démissionner de ses fonctions d'administrateur. Une absence d'information équivaut à la reconnaissance qu'aucun conflit d'intérêts n'existe. A défaut de respecter ces règles d'abstention, voire de retrait, la responsabilité de l'administrateur pourrait être engagée.

2.6.4 COMITÉS SPÉCIALISÉS, RÔLE ET COMPOSITION

Conformément aux statuts de la Société et à la septième recommandation du Code Middlednext, le Conseil d'Administration a décidé la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis, à leur examen.

Il fixe, conformément aux dispositions prévues par le Règlement Intérieur, la composition et les attributions des comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité. Il fixe également la rémunération des personnes les composant.

2.6.4.1 COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2026, le Comité d'Audit et des Risques est composé de :

- Madame Lilla Merabet, administratrice indépendante et Présidente du Comité d'Audit et des Risques,
- Monsieur Michel Wilmouth, administrateur,
- Monsieur Hervé Landau, administrateur indépendant,
- Madame Nathalie Roos, administratrice indépendante (à compter du 18 décembre 2025 et jusqu'au 8 septembre 2026),
- Madame Monique Jung, administratrice indépendante (jusqu'au 18 décembre 2025).

2.6.4.1.1 COMPOSITION

Les membres du Comité d'Audit et des Risques sont désignés, sur proposition du Président du Conseil d'Administration, parmi les administrateurs, en fonction de leurs compétences au regard des missions du Comité, de leur expérience et de l'intérêt qu'ils portent aux sujets qui y sont traités.

Le Comité est composé d'au moins deux membres, dont au moins un administrateur indépendant selon les critères définis par le Code Middlednext auquel se réfère la Société. Il est précisé en tant que de besoin qu'aucun administrateur également dirigeant mandataire social exécutif ne peut être membre du Comité.

Le Conseil d'Administration peut à tout moment modifier la composition du Comité.

Dans le choix des membres du Comité, le Conseil d'Administration veille à ce qu'un membre indépendant au moins du Comité présente des compétences particulières en matière financière et comptable. La compétence ainsi requise en matière financière et comptable s'apprécie au regard de l'expérience professionnelle, de la formation académique et/ou de la connaissance de l'activité propre de la Société.

Les membres du Comité d'Audit et des Risques ne peuvent se faire représenter.

Le Président du Comité est nommé par le Conseil d'Administration parmi ses membres pour la durée de son mandat de membre du Comité.

Les membres indépendants du Comité ne peuvent recevoir de la Société et de ses filiales, outre d'éventuels remboursements de frais, que la rémunération due au titre de leur mandat d'administrateur et de membre du Comité. Toute autre rémunération doit être exceptionnelle et avoir été préalablement autorisée par le Conseil d'Administration.

La durée du mandat des membres du Comité coïncide avec celle de leur mandat d'administrateur. Le mandat de membre du Comité peut faire l'objet d'un renouvellement en même temps que le mandat d'administrateur.

2.6.4.1.2 ATTRIBUTIONS

Le Comité d'Audit et des Risques n'a pas de pouvoirs propres, il doit rendre compte de ses travaux au Conseil d'Administration.

Le Comité d'Audit et des Risques aide le Conseil d'Administration à assurer le suivi :

- De l'exactitude et de la sincérité des comptes sociaux et consolidés de la Société,
- De l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques,
- Du contrôle légal des comptes par les commissaires aux comptes et de l'indépendance de ces derniers, et
- De la pertinence de la politique financière du Groupe.

Il éclaire le Conseil d'Administration sur la fiabilité et la qualité des informations qui lui sont délivrées. Il exerce ses activités sous la responsabilité du Conseil d'Administration de la Société. Le Comité peut également prendre en charge toutes les questions que le Conseil d'Administration veut bien lui soumettre ou dont il jugera utile de se saisir.

2.6.4.1.3 FONCTIONNEMENT

Le Comité se réunit autant de fois que nécessaire et au moins quatre fois par an, selon un calendrier fixé par son Président, sur convocation de ce dernier qui fixe l'ordre du jour, ou à la demande de deux de ses membres, du président du Conseil d'Administration ou des commissaires aux comptes de la Société.

Le Comité se réunit en tout état de cause pour examiner les comptes annuels et semestriels ainsi que le budget. Il se réunit notamment en amont de chaque réunion du Conseil d'Administration dont l'ordre du jour comporte une décision sur les questions relevant de ses attributions sauf cas de nécessité ou impossibilité matérielle

Le Président du Comité ou, en cas d'empêchement de celui-ci, un de ses membres désigné à cet effet, rend compte des travaux du Comité lors de la séance du Conseil d'Administration qui suit la réunion du Comité et fait état de la synthèse de ses travaux.

Le Comité ne peut se réunir que si la moitié de ses membres est présente ; si le Comité ne comprend que deux membres, les deux doivent être présents. Il peut se réunir par visioconférence ou télécommunication.

Le Comité rend ses avis à la majorité simple de ses membres présents. En cas de partage égal des voix, le Président dispose d'une voix prépondérante au moment des votes.

Le Comité procède à l'audition des commissaires aux comptes en dehors de tout représentant de la Société au moins deux fois par an.

Les membres du Comité reçoivent les documents nécessaires à leurs travaux en amont de la réunion, idéalement au moins 3 jours avant celle-ci. En cas d'urgence ou de nécessité motivées, la convocation peut se faire sans délai préalable par tous moyens appropriés, même verbalement.

Les membres du Comité d'audit et des risques, ainsi que les personnes qui seraient invitées aux réunions du Comité, sont tenus à une obligation de confidentialité à l'égard de toutes les informations communiquées ou auxquelles elles auront accès à l'occasion de la mission du Comité.

Dans le cadre de ses travaux, le Comité peut entendre tout administrateur de la Société et tout cadre dirigeant du Groupe, ainsi que d'autres personnes, internes ou externes à la société. Il peut procéder à la réalisation de tout audit interne ou externe sur tout sujet qu'il estime relever de sa mission, dans les conditions qu'il détermine.

S'ils le jugent nécessaire pour l'accomplissement de leur mission, les membres du Comité peuvent demander que leur soit communiqué tout document comptable, juridique ou financier.

Lors de l'examen des comptes, le Comité examine les principaux éléments relatifs à la communication financière, présentés par la Direction Générale.

Le Président du Comité peut demander aux commissaires aux comptes de participer aux réunions. Il peut à tout moment obtenir des commissaires aux comptes toute précision utile à l'exercice de ses missions. Le Comité entend les commissaires aux comptes dans les conditions qu'il détermine.

Le Comité évalue une fois par an les conditions de son fonctionnement.

2.6.4.1.4 RAPPORTS

Le Président du Comité fait en sorte que les comptes rendus d'activité du Comité au Conseil d'Administration permettent à celui-ci d'être pleinement informé, facilitant ainsi ses délibérations.

Si, au cours de ses travaux, le Comité détecte un risque significatif qui ne lui paraît pas être traité de façon adéquate, le Président en alerte sans délai le Président du Conseil d'Administration.

2.6.4.2 COMITÉ STRATÉGIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2026, le Comité Stratégie et Développement Durable est composé de :

- Monsieur Hervé Landau, administrateur indépendant et Président du Comité Stratégie et Développement Durable (à partir du 18 décembre 2025),
- Monsieur Alain Wilmouth, Président Directeur Général,
- Monsieur Michel Wilmouth, administrateur,
- Madame Estelle Schang, administratrice,
- Madame Nathalie Roos, administratrice indépendante (à compter du 18 décembre 2025 et jusqu'au 8 septembre 2026),
- Madame Monique Jung, administratrice indépendante et Présidente du Comité Stratégie et Développement Durable (jusqu'au 18 décembre 2025).

2.6.4.2.1 COMPOSITION

Le Comité Stratégie et Développement Durable est composé d'au moins trois administrateurs désignés par le Conseil d'Administration. Les membres sont choisis pour leur compétence et leur expertise dans les domaines couverts par le Comité.

Les administrateurs exerçant des fonctions de direction au sein de la Société et des sociétés de son groupe peuvent être membres du Comité.

Le Comité comprend au moins un membre indépendant du Conseil d'Administration.

Le Président du Comité est nommé par le Conseil d'Administration parmi ses membres pour la durée de son mandat de membre du Comité.

La durée du mandat des membres du Comité Stratégie et Développement Durable coïncide avec celle de leur mandat d'administrateur. Le mandat de membre du Comité peut faire l'objet d'un renouvellement en même temps que le mandat d'administrateur.

Le Conseil d'Administration peut cependant à tout moment modifier la composition du Comité.

2.6.4.2.2 ATTRIBUTIONS

Le Comité Stratégie et Développement Durable examine les réflexions stratégiques à moyen et long terme menées par la Société. Il examine les sujets proposés par la Direction Générale en vue d'exprimer son avis au Conseil d'Administration, à savoir :

- La position stratégique de la Société, compte tenu de l'évolution de son environnement et de ses marchés ainsi que les orientations stratégiques, notamment formalisées dans le plan stratégique (par le biais d'un pré-examen avant la présentation au Conseil d'Administration), et notamment toute modification de périmètre de métiers (abandon d'activités significatives ou élargissement à de nouvelles activités significatives), de périmètre géographique ;
- Le suivi de l'avancement des initiatives stratégiques importantes ;
- Les recommandations des consultants externes, le cas échéant, mandatés par la Société pour l'aider dans la formulation des plans ou des initiatives stratégiques ;
- Les opérations de financement significatives ou susceptibles de modifier substantiellement la structure financière de la Société ; et
- Les considérations stratégiques liées à des projets majeurs de fusions, acquisitions, désinvestissements ou investissements qui sont soumis par la Direction Générale au Conseil d'Administration en application du Règlement Intérieur.

Le Comité Stratégie et Développement Durable examine également :

- La façon dont le Groupe prend en compte les aspects de développement durable dans la définition des orientations stratégiques ;
- Le cas échéant, la stratégie et les engagements du Groupe en matière de développement durable et formule des recommandations à cet égard ;
- Le niveau de dialogue du Groupe avec ses principales parties prenantes et assure le suivi du déploiement des actions du Groupe auprès d'elles ;
- En lien avec le Comité d'Audit et des Risques, il examine les risques en matière environnementale et sociétale ainsi que leur impact en termes d'investissement, de performances économiques et d'image ;

Le Comité procède à un examen annuel d'une synthèse des notations extra-financières réalisées sur le Groupe.

2.6.4.2.3 FONCTIONNEMENT

Le Comité se réunit au moins 2 fois par an sur les sujets (1) et (2) ci-avant ainsi que sur les aspects responsabilité sociale et environnementale, et autant que de besoin sur les autres sujets entrant dans le cadre de ses attributions.

L'ordre du jour de chaque réunion est arrêté par le Président du Comité. Les membres peuvent également proposer des sujets supplémentaires.

Le Comité délibère en présence d'au moins la moitié de ses membres.

Un membre du Comité ne peut se faire représenter.

Les membres du Comité Stratégie et Développement Durable assistent à toutes les réunions étant précisé qu'ils ont la faculté d'y participer, en cas d'empêchement, par tout moyen de visioconférence ou de télécommunication.

Le Comité rend ses avis à la majorité simple de ses membres présents. En cas de partage égal des voix, le Président dispose d'une voix prépondérante au moment des votes.

Les membres du Comité reçoivent les documents nécessaires à leurs travaux en amont de la réunion, idéalement au moins 3 jours avant celle-ci. En cas d'urgence ou de nécessité motivées (par exemple en cas d'imprévisibilité ou d'opération pouvant avoir un impact sur le cours de bourse pour laquelle une décision est requise en urgence), la convocation peut se faire sans délai préalable par tous moyens appropriés, même verbalement.

Le Comité évalue une fois par an les conditions de son fonctionnement. Une évaluation formalisée du fonctionnement du Comité est présentée au Conseil d'Administration tous les trois ans.

2.6.4.2.4 RAPPORTS

Chaque séance donne lieu à l'émission d'un compte-rendu et le Président du Comité rend compte de ses réunions au Conseil d'Administration.

2.6.4.3 COMITÉ DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2026, le Comité des Nominations et des Rémunérations est composé de :

- Madame Lilla Merabet, administratrice indépendante et Présidente du Comité des Nominations et des Rémunérations,
- Monsieur Alain Wilmouth, Président Directeur Général,
- Madame Estelle Schang, administratrice,
- Monsieur Hervé Landau, administrateur indépendant.

2.6.4.3.1 COMPOSITION

Le Comité des Nominations et des Rémunérations est composé d'au moins deux administrateurs désignés par le Conseil d'Administration. Les membres sont choisis en fonction de leurs connaissances et de leur expérience en matière de gestion des ressources humaines.

Le Président du Comité est nommé par le Conseil d'Administration parmi ses membres pour la durée de son mandat de membre du Comité.

La durée du mandat des membres du Comité des Nominations et des Rémunérations coïncide avec celle de leur mandat d'administrateur. Le mandat de membre du Comité peut faire l'objet d'un renouvellement en même temps que le mandat d'administrateur.

Le Conseil d'Administration peut cependant à tout moment modifier la composition du Comité.

2.6.4.3.2 ATTRIBUTIONS

Le Comité des Nominations et des Rémunérations est chargé, dans les missions relevant des nominations :

- De faire au Conseil d'Administration les propositions de renouvellement ou de nomination d'administrateurs ;
- D'émettre des propositions quant à la composition des comités spécialisés ;
- D'émettre un avis sur les propositions de nomination du Président Directeur Général (ou du Président et du Directeur Général) et, le cas échéant, du Directeur Général Délégué, ainsi que sur celles des dirigeants des filiales les plus significatives ;
- D'émettre des propositions sur l'opportunité des renouvellements de mandats ;
- D'examiner l'évolution des règles de gouvernement d'entreprise notamment dans le cadre du Code Middlenext, d'informer le Conseil d'Administration de ses conclusions et de suivre l'application de ces règles ;
- De préparer l'évaluation du fonctionnement du Conseil prévue par le Règlement Intérieur ;
- D'examiner chaque année la situation de chaque administrateur au cas par cas au regard des critères d'indépendance du Code Middlenext ;
- D'examiner le plan de succession des dirigeants mandataires sociaux applicable en particulier en cas de vacance imprévisible.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations est également chargé, dans les missions relevant des rémunérations :

- D'examiner la performance et l'ensemble des éléments composant la rémunération y compris instruments dilutifs, ou autres moyens de rémunération différée, retraite et de façon générale conditions d'emploi du Président-Directeur Général (ou du Président et du Directeur Général) ainsi que, le cas échéant, du Directeur Général Délégué, et de faire les recommandations correspondantes au Conseil d'Administration ;
- De donner un avis sur les rémunérations des cadres reportant directement à la Direction Générale du Groupe et d'examiner tant les conditions de hausse annuelle éventuelle de la rémunération fixe que la définition des objectifs retenus pour la part variable annuelle lorsqu'elle existe ;
- D'examiner les propositions de la Direction Générale concernant les attributions d'instruments dilutifs (stock-options, actions gratuites, BSA, etc.) et autres systèmes d'intéressement liés au cours de l'action et de proposer au Conseil d'Administration leur attribution ;
- D'examiner et de proposer au Conseil d'Administration un système de définition de la rémunération des Administrateurs.

2.6.4.3.3 FONCTIONNEMENT

Le Comité se réunit au moins une fois par an pour la revue de la politique de rémunération des dirigeants et mandataires sociaux et l'évaluation de la performance du Conseil d'Administration, et dès que l'intérêt de la Société l'exige.

L'ordre du jour de chaque réunion est arrêté par le Président du Comité. Les membres peuvent également proposer des sujets supplémentaires.

Le Comité délibère en présence d'au moins la moitié de ses membres. Un membre du Comité ne peut se faire représenter. Les membres du Comité des Nominations et des Rémunérations assistent à toutes les réunions étant précisé qu'ils ont la faculté d'y participer, en cas d'empêchement, par tout moyen de visioconférence ou de télécommunication.

Le Comité rend ses avis à la majorité simple de ses membres présents. En cas de partage égal des voix, le Président dispose d'une voix prépondérante au moment des votes. Lorsqu'un membre est un dirigeant du Groupe, il n'assiste pas aux délibérations du Comité relatives à son cas personnel.

Les membres du Comité reçoivent les documents nécessaires à leurs travaux en amont de la réunion, idéalement au moins 3 jours avant celle-ci. En cas d'urgence ou de nécessité motivées, la convocation peut se faire sans délai préalable par tous moyens appropriés, même verbalement.

Dans le cadre de ses travaux, le Comité peut recourir si besoin à des experts et autres conseils externes indépendants, aux frais de la Société, et dans l'intérêt exclusif de celle-ci, après accord de la Direction Générale.

Les membres du Comité des Nominations et des Rémunérations assistent à toutes les réunions étant précisé qu'ils ont la faculté d'y participer, en cas d'empêchement, par tout moyen de visioconférence ou de télécommunication.

Le Comité évalue une fois par an les conditions de son fonctionnement. Une évaluation formalisée du fonctionnement du Comité est présentée au Conseil d'Administration tous les trois ans.

2.6.4.3.4 RAPPORTS

Chaque séance donne lieu à l'émission d'un compte-rendu et le Président du Comité rend compte de ses réunions au Conseil d'Administration.

2.6.4.4 COMITÉ RESPONSABILITÉ SOCIALE/SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE DES ENTREPRISES

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2026, le Comité Responsabilité Sociale/Sociétale et Environnementale des Entreprises (RSE) est composé de :

- Madame Nathalie Roos, administratrice indépendante et Présidente du Comité RSE (à compter du 18 décembre 2025 et jusqu'au 8 septembre 2026),
- Madame Lilla Merabet, administratrice indépendante ;
- Monsieur Michel Wilmouth, administrateur ;
- Madame Estelle Schang, administratrice.

2.6.4.4.1 COMPOSITION

Le comité RSE (Responsabilité Sociale, Sociétale et Environnementale des Entreprises) (le « Comité RSE » ou le « Comité ») est composé d'au moins deux administrateurs désignés par le Conseil d'Administration, choisis pour leurs compétences et leur expertise dans les domaines couverts par le Comité (environnement, social, gouvernance, éthique, développement durable et finance).

Le Comité comprend au moins un administrateur indépendant conformément aux recommandations Middlednext à défaut d'être composé uniquement d'administrateurs indépendants.

Le Président du Comité est désigné par le Conseil d'Administration parmi ses membres pour la durée de son mandat d'administrateur et est un membre indépendant.

La durée du mandat des membres du Comité RSE coïncide avec celle de leur mandat d'administrateur. Le mandat de membre du Comité peut faire l'objet d'un renouvellement en même temps que le mandat d'administrateur.

Le Conseil d'Administration peut modifier à tout moment la composition du Comité.

2.6.4.4.2 ATTRIBUTIONS

Le Comité RSE mène les réflexions porteuses d'opportunités stratégiques à moyen et long terme menées par la Société. Il examine les sujets proposés par la Direction Générale en vue d'exprimer son avis au Conseil d'Administration, la manière dont l'entreprise anticipe et gère les risques associés aux conséquences sociales et environnementales de son activité dans les prises de décision sur les questions et bonnes pratiques de gouvernance, définit et déploie la stratégie RSE de l'entreprise, en lien avec la Direction Générale.

Le Comité RSE assiste le Conseil d'Administration dans l'intégration des enjeux de développement durable et de responsabilité sociétale dans la stratégie de la Société.

Il assure notamment le suivi :

- De la stratégie et la politique RSE,
- Des indicateurs et des plans d'action,
- Du dialogue avec les parties prenantes,
- Du reporting extra-financier et conformité réglementaire,
- Des risques ESG et éthique,
- De la notation extra-financière.

Par ailleurs, le Comité réfléchit au partage de la valeur et, notamment, à l'équilibre entre le niveau de rémunération de l'ensemble des collaborateurs, la rémunération de la prise de risque de l'actionnaire et les investissements nécessaires pour assurer la pérennité de l'entreprise.

2.6.4.4.3 FONCTIONNEMENT

Le Comité se réunit au moins deux fois par an, et aussi souvent que nécessaire à la demande de son Président, du Président du Conseil ou de la Direction Générale.

L'ordre du jour est arrêté par le Président du Comité ; tout membre peut proposer des points supplémentaires.

Le quorum est atteint si la moitié au moins des membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité simple ; en cas de partage égal des voix, la voix du Président est prépondérante.

Les réunions peuvent se tenir en présentiel ou à distance (visioconférence, téléconférence). Les membres reçoivent les documents utiles à leurs travaux au moins trois jours avant la réunion, sauf urgence.

Le Comité peut entendre tout administrateur ou collaborateur de la Société, ainsi que des experts externes indépendants, après accord de la Direction Générale. En fonction des sujets, le Comité travaille en lien avec les autres comités spécialisés.

Les membres et participants aux réunions sont tenus à la confidentialité absolue des informations reçues ou débattues.

Le Président du Comité RSE présente régulièrement au Conseil d'Administration un rapport de ses travaux.

Un exposé des travaux et réalisations du Comité RSE est intégré chaque année dans le rapport de gouvernement d'entreprise de la Société.

Le Comité évalue une fois par an les conditions de son fonctionnement. Une évaluation formalisée du fonctionnement du Comité est présentée au Conseil d'Administration tous les trois ans.

2.6.5 RATIOS D'EQUITE

Conformément à la seizième recommandation du Code Middledent, nous vous présentons ci-après le ratio d'équité des rémunérations des mandataires sociaux de la Société versées au cours de l'exercice aux salariés.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2026, le niveau de rémunération annuelle brute de Monsieur Alain Wilmouth, Président Directeur Général, a représenté 3,26 fois le montant moyen et 3,72 fois la médiane de la rémunération brute annuelle du Groupe France.

2.6.6 CHOIX DU CONSEIL RELATIF AUX MODALITES DE CONSERVATION PAR LES MANDATAIRES DES ACTIONS ATTRIBUEES GRATUITEMENT ET/OU DES ACTIONS ISSUES D'EXERCICE DE STOCK-OPTIONS

Néant.

2.6.7 REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 18 décembre 2025 a fixé, jusqu'à décision contraire, le montant global annuel de la rémunération à allouer au Conseil d'Administration à 150.000 euros annuel.

L'article 8 du Règlement Intérieur du Conseil précise que l'administrateur peut recevoir une rémunération (anciennement « jetons de présence ») dont le montant est voté par l'Assemblée Générale Ordinaire et dont la répartition est décidée par le Conseil d'Administration, en prenant en compte, pour partie, son assiduité, le temps qu'il consacre à ses fonctions, y compris son éventuelle participation à un ou plusieurs comités. Il est précisé que dans l'hypothèse où une attribution de rémunération serait décidée, un minimum de rémunération sera attribué aux administrateurs indépendants.

Chaque administrateur a droit au remboursement des frais de déplacement occasionnés dans l'exercice de ses fonctions.

En application de l'article L.225-45 du Code de commerce, la répartition de cette somme entre les administrateurs au titre de l'exercice clos le 30 juin 2026 relève du Conseil d'Administration, qui ne l'a pas arrêtée à la date du présent rapport. Cette répartition sera arrêtée lors d'une prochaine réunion du Conseil et portée à la connaissance des actionnaires dans le cadre de l'Assemblée Générale du 17 décembre 2026.

2.6.8 CONVENTIONS VISEES PAR LES ARTICLES L.225-37-4 ET L.225-38 DU CODE DE COMMERCE

2.6.8.1 LES CONVENTIONS CONCLUES ENTRE DES MANDATAIRES OU ACTIONNAIRES DE REFERENCE ET UNE SOCIETE CONTROLEE

Il est précisé, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 2° du Code de commerce, qu'il n'existe, à la date d'établissement du présent Rapport, aucune convention conclue directement ou par personne interposée entre l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires de la Société détenant plus de 10% des droits de vote et une société contrôlée par la Société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

2.6.8.2 LES CONVENTIONS REGLEMENTEES CONCLUES PAR LA SOCIETE

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2026, trois (3) nouvelles conventions réglementées ont été soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration du 29 juin 2026. Par conséquent, en application des dispositions des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, ces trois (3) conventions seront soumises à l'approbation de l'Assemblée générale mixte du 17 décembre 2026.

CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES EN FAVEUR DE LA SOCIETE AETHER INFRASTRUCTURES

- **Date d'effet** : 30 juin 2026
- **Personne intéressée** : Alain Wilmouth (Président-Directeur général de 2CRSi SA et représentant légal d'Aether Infrastructures)
- **Objet** : Assistance et support en marketing, communication, ingénierie et R&D
- **Durée** : 1 an, renouvelable par tacite reconduction

CONVENTION-CADRE D'ACHAT DE COMPOSANTS INFORMATIQUES EN FAVEUR DE LA SOCIETE ALISPALU

- **Date d'effet** : 30 juin 2026
- **Personne intéressée** : Alain Wilmouth (Président-Directeur général de 2CRSi SA et Président d'Alispalu)
- **Objet** : vente de composants informatiques destinés à l'assemblage de serveurs

- **Durée** : 1 an, renouvelable par tacite reconduction

CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC LA SOCIETE HOLDING ALAIN WILMOUTH

- **Date d'effet** : 30 juin 2026
- **Personne intéressée** : Alain Wilmouth (Président-Directeur général de 2CRSi SA et Président de Holding Alain Wilmouth)
- **Objet** : Assistance et support en finance, juridique et ressources humaines
- **Durée** : 1 an, renouvelable par tacite reconduction
- **Note** : Le Conseil d'Administration du 29 juin 2026 a autorisé la convention pour sa période d'exécution postérieure au 30 juin 2026. Or, l'autorisation préalable du Conseil d'Administration pour sa période d'exécution antérieure (du 1er juin 2025 au 30 juin 2026) a été omise et sera régularisée a posteriori par l'Assemblée Générale Mixte du 17 décembre 2026, par un vote intervenant sur rapport spécial du Commissaire aux Comptes conformément à l'article L. 225-42 du Code de commerce.

Postérieurement à la clôture de l'exercice, une (1) nouvelle convention réglementée a été soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration du 30 octobre 2026. Par conséquent, en application des dispositions des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, cette nouvelle convention sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale mixte du 17 décembre 2026.

CONTRAT D'ÉTUDES ET DE CONCEPTION CONCLU AVEC LA SOCIÉTÉ HOLDING ALAIN WILMOUTH

- **Date d'effet : 30 octobre 2026**
- **Personnes intéressées** : Holding Alain Wilmouth (administrateur et actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote) et M. Alain Wilmouth (Président-Directeur général de 2CRSi SA et Président de HAW)
- **Objet** : études et conception d'une AI Factory modulaire (« AI Modular Data Center, version B300 »), avec cession exclusive des droits de propriété intellectuelle
- **Prix** : 14 042 K€ HT, forfaitaire
- **Exécution** : prestation achevée le 29 juin 2026 par la remise du livrable principal ; [obligations restant à exécuter après le 30 octobre 2026 : à préciser]
- **Note** : Le Conseil d'administration du 30 octobre 2026 a autorisé la convention ; M. Alain Wilmouth n'a pas pris part au vote. L'autorisation préalable n'ayant pas été donnée pour la période du 2 juillet 2024 au 30 octobre 2026, la convention sera soumise à l'assemblée générale mixte du 17 décembre 2026, sur rapport spécial du commissaire aux comptes, conformément à l'article L. 225-42 du Code de commerce.

2.6.9 DELEGATION EN COURS DE VALIDITE EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, 3° du Code de commerce, le tableau ci-après détaille les délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, et fait apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice.

	DATE DE L'ASSEMBLEE	RESOLUTION	DUREE DE LA DELEGATION ET DATE D'EXPIRATION	MONTANT NOMINAL MAXIMUM (EUROS)	UTILISATION AU COURS DE L'EXERCICE CLOS
Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce	18/12/2025	12ème	18 mois 18/06/2027	Prix maximum d'achat : 40€ Montant maximal cumulé : 89.332.392€ Détenction maximum : 10% du capital social	Opérations réalisées dans le cadre du contrat de liquidité détaillées dans le paragraphe 2.5.5.1.
Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce	18/12/2025	13ème	24 mois 18/12/2027	10% du capital social sur 24 mois précédents	Néant
Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes	18/12/2025	14ème	26 mois 18/02/2028	810.000€ Plafond indépendant	Néant
Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre avec maintien du droit préférentiel de souscription	18/12/2025	15ème	26 mois 18/02/2028	1.080.000€ pour les actions 100.000.000€ pour les titres de créance Plafonds indépendants	Néant
Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public à l'exclusion des offres visées au 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier	18/12/2025	16ème	26 mois 18/02/2028	1.080.000€ pour les actions 100.000.000€ pour les titres de créance Plafonds communs avec les plafonds visés aux 17ème et 18ème résolutions de l'Assemblée du 18 décembre 2025	Néant

Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée au 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier	18/12/2025	17ème	26 mois 18/02/2028	1.080.000€ pour les actions, dans la limite de 30% du capital par an 100.000.000€ pour les titres de créance Plafonds communs avec les plafonds visés aux 16ème et 18ème résolutions de l'Assemblée du 18 décembre 2025	Néant
Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre (de la société ou d'une société du groupe), avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de bénéficiaires ⁽¹⁾	18/12/2025	18ème	18 mois 18/06/2027	1.080.000€ pour les actions 100.000.000€ pour les titres de créance Plafonds communs avec les plafonds visés aux 16ème et 17ème résolutions de l'Assemblée du 18 décembre 2025	Néant
Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre (de la société ou d'une société du groupe), avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes dans le cadre d'une opération dite d'Equity Line ⁽²⁾	18/12/2025	19ème	18 mois 18/06/2027	360.000€ pour les actions 100.000.000€ pour les titres de créance Plafonds indépendants	Néant
Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires	18/12/2025	20ème	26 mois 18/02/2028	Dans la limite du plafond de la délégation utilisée (plafonds communs pris en compte) Visées : émissions réalisées dans le cadre des 15ème à 19ème résolutions de l'AG du 18 décembre 2025	Néant
Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail	18/12/2025	21ème	26 mois 18/02/2028	810.000€ Plafond indépendant	Néant

Délégation au Conseil d'Administration en vue d'émettre des bons de souscription d'actions (BSA), des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE) et/ou des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes remboursables (BSAAR) avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes ⁽³⁾	18/12/2025	22ème	18 mois 18/06/2027	10% du capital social Plafond commun avec les résolutions de l'Assemblée du 18 décembre 2025 relatives à l'attribution d'actions gratuites et de stock-options	Néant
Autorisation au Conseil d'Administration en vue d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux) ⁽⁴⁾	18/12/2025	23ème	38 mois 18/02/2029	10% du capital social Plafond commun avec les résolutions de l'Assemblée du 18 décembre 2025 relatives à l'attribution d'actions gratuites et de BSA	Néant
Autorisation au Conseil d'Administration en vue d'attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux) ⁽⁵⁾	18/12/2025	24ème	38 mois 18/02/2029	10% du capital social Plafond commun avec les résolutions de l'Assemblée du 18 décembre 2025 relatives à l'attribution de stock-options et de BSA	Néant

- (1) La catégorie de bénéficiaires concernés est la suivante : des personnes morales de droit français ou étranger ou des personnes physiques, dont l'activité principale est dans le domaine informatique et notamment celui de la construction de serveurs informatiques, dans les systèmes informatiques et les réseaux, l'internet, la sécurité informatique, les équipementiers informatiques et les systèmes d'information et/ou les investisseurs qualifiés (au sens de l'article L.411-2 1° du Code monétaire et financier) investissant à titre habituel dans ce secteur d'activité pour un montant de souscription individuel minimum de 100 000 € par opération ou la contrevaletur de ce montant et avec un nombre d'investisseurs limité à 50 ; étant précisé que le Conseil d'Administration fixera la liste précise des bénéficiaires au sein de cette catégorie de bénéficiaires ainsi que le nombre de titres à attribuer à chacun d'eux.
- (2) La catégorie de bénéficiaires concernés est la suivante : établissements de crédit disposant d'un agrément pour fournir le service d'investissement mentionné au 6-1 de l'article L. 321-1 du Code monétaire et financier et exerçant l'activité de prise ferme sur les titres de capital des sociétés cotées sur le marché réglementé d'Euronext à Paris dans le cadre d'opérations dites d'Equity line.
- (3) La catégorie de bénéficiaires concernés est la suivante : personnes physiques ou morales (de quelque forme que ce soit) ayant conclu avec la Société ou avec les sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, (i) un contrat de travail ou un contrat de mandat social ou (ii) un contrat de prestation de services ou de consulting.
- (4) La catégorie de bénéficiaires concernés est la suivante :
^(a) d'une part, les salariés ou certains d'entre eux, ou certaines catégories du personnel, de la société 2CRSi et, le cas échéant, des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce
^(b) d'autre part, les mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L.225-185 du Code de commerce.
- (5) La catégorie de bénéficiaires concernés est la suivante :
^(a) des membres du personnel salarié de la Société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce,
^(b) et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L.225-197-1 du Code de commerce.

2.7 RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE

2.7.1 FAIT MARQUANT DE L'ANNEE 2025 – 2026

Au cours de l'exercice 2025-2026, une référente RSE a été nommée pour piloter et coordonner les actions engagées. Un comité opérationnel composé de volontaires au sein de l'entreprise vient soutenir cette initiative pour épauler la référente et participer à la stratégie.

Ces initiatives visent à mieux encadrer les engagements environnementaux, sociaux et de gouvernance de l'entreprise, à renforcer leur suivi et à améliorer la transparence auprès des parties prenantes externes.

2.7.2 ETRE UN EMPLOYEUR RESPONSABLE

L'engagement de 2CRSi repose sur une volonté forte en matière de politique et de pratiques sociales au sein du groupe avec deux piliers : bienveillance et équité.

Pour 2CRSi, l'équité de traitement passe de manière incontournable par le respect de l'équité entre les femmes et les hommes qui composent le Groupe. Dans un secteur du matériel informatique qui peine encore à attirer des femmes, et ce dès la formation, nous visons un équilibre hommes-femmes au sein de nos équipes que nous considérons comme source de richesse et de progrès.

Au 30 juin 2026, l'effectif total du Groupe 2CRSi s'élevait à 103 collaborateurs, comprenant 20,39 % de femmes et 79,61 % d'hommes.

2.7.2.1 ÉQUITÉ DE TRAITEMENT ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Il existe dans notre industrie un frein à la formation des femmes qui ne favorise pas leur accès à nos métiers.

Sur le périmètre France et dans le domaine de « l'égalité professionnelle », 2CRSi n'a pas calculé l'index de l'égalité professionnelle femmes-hommes pour l'année 2025, car l'effectif est inférieur à 50 salariés.

Pour autant, des mesures et des objectifs de progression ont été mis en place en concertation avec les partenaires sociaux pour 2023 et sont encore suivis régulièrement par le service RH.

En outre, un plan d'action portant sur l'égalité professionnelle entre hommes et femmes a été signé avec les partenaires sociaux en décembre 2022 visant à créer et renforcer les conditions d'une politique sociale garantissant l'égalité entre les femmes et les hommes.

2.7.2.2 ÉQUITÉ DE TRAITEMENT ET ÉGALITÉ DES CHANCES

En complément de l'égalité de traitement entre les sexes au sein de l'entreprise, et d'une façon intrinsèquement liée à l'histoire de 2CRSi, nous développons une vision moderne et ambitieuse de promotion de la diversité et de l'équité de traitement pour l'ensemble des salariés.

DES ACTIONS VISANT LA MAÎTRISE DES BIAIS SOCIÉTAUX

Cette politique de diversité est d'autant plus aisée qu'elle a toujours été dans la nature profonde de 2CRSi. En effet, la contribution et l'engagement d'une personne priment sur tout le reste. Depuis les débuts de l'entreprise, des passionnés autodidactes côtoient des docteurs en électronique ou en mécanique. Sur la question des diplômes, la philosophie de 2CRSi est de recruter celles et ceux qui pourront accompagner l'entreprise à satisfaire ses clients, à continuer à innover et ainsi à créer de la valeur.

La croissance exponentielle de 2CRSi, ces dernières années, nous a conduits à améliorer et structurer nos processus d'intégration de manière à transformer l'arrivée de chaque nouveau salarié en un succès pérenne pour l'entreprise et pour la personne en question.

Parce que nous sommes une entreprise d'innovation et de produits, chaque nouveau collaborateur est invité à travailler au sein des équipes de production pendant sa phase d'intégration.

Cette expérience en production est essentielle pour comprendre notre ADN, nos produits et nos avantages concurrentiels. Quelle que soit sa position dans l'entreprise, il est capital que chaque collaborateur ait une bonne connaissance de notre chaîne de valeur et du flux d'activités nécessaire pour la satisfaction des demandes de nos clients.

Cette immersion vient en complément d'un parcours d'intégration plus classique.

DES ACTIONS VISANT LA MAITRISE DES CHOIX DE CARRIERES

Cette montée en puissance de nos effectifs, la présence accrue de personnel technique et expérimenté ainsi qu'une formation interne soutenue ont ainsi permis à de nombreuses personnes de valoriser leurs savoir-faire et évoluer au sein de l'entreprise.

Dans la continuité des démarches visant la bonne intégration des personnes au sein de notre collectif, nous travaillons à la mise en œuvre d'un cycle complet de management des carrières professionnelles pour chaque personne.

Cette action, initiée au début de l'exercice 2021, vise à construire un cycle de développement professionnel intégrant la mesure à court terme des besoins/objectifs/résultats associés à un salarié tout en garantissant son futur professionnel via l'acquisition de nouvelles compétences/l'exposition à de nouvelles missions/le bénéfice d'une évolution de salaire en cohérence avec son investissement et ses résultats.

En 2025, des formations ont été suivies par des salariés volontaires sur des thématiques de leur choix liées à leur travail quotidien au sein de l'entreprise afin d'acquérir ou d'approfondir certaines compétences.

DES ACTIONS VISANT LA VALORISATION ET LA DIFFUSION DE NOS EXPERTISES

2CRSi dispose de talents capables de faire la différence auprès des clients... et en interne !

Ces talents sont mobilisés au sein du Groupe pour transmettre au plus grand nombre la culture générale de l'industrie, les aspects techniques indispensables permettant à toute l'entreprise de bénéficier d'une émulation utile au foisonnement des idées et à la créativité dont bénéficient nos clients.

En complément et chaque fois que cela est possible, nous encourageons nos propres collaborateurs à former leurs collègues, dans une logique de valorisation des compétences particulières détenues par certains.

C'est également l'occasion de développer de nouvelles compétences telles que des compétences pédagogiques notamment pour celles et ceux qui se prêtent au jeu et deviennent, le temps de quelques sessions, des formateurs reconnus par leurs pairs.

Dans un effort de structuration, des programmes plus complets sont créés pour les collaborateurs disposant déjà de cette base technique. 2CRSi a l'ambition de promouvoir les métiers du « hardware », actuellement encore perçus comme moins « nobles » que ceux du « software », et entend développer des formations certifiantes et/ou diplômantes à destination de ses équipes et de l'externe.

Ces formations internes sont complétées par des formations externes chaque fois que cela s'avère nécessaire, et notamment chaque fois que nos collaborateurs ont besoin d'acquérir des compétences qui ne sont pas suffisamment maîtrisées en interne ou qui le seraient par un trop faible nombre de collaborateurs.

Dans tous les cas, cette philosophie et ces actions sont étendues à l'ensemble du Groupe, en fonction de la dynamique de marché sur laquelle se trouve l'entité concernée.

Enfin, nous favorisons et encourageons nos collaborateurs à intervenir en tant que professionnels associés dans des cursus de formation universitaires reconnus.

Ainsi, au-delà des compétences propres, nous entendons nourrir par la diffusion et la promotion de nos expertises la fierté d'appartenir à une entreprise qui produit localement et qui innove de manière écologiquement responsable dans un secteur de pointe.

2.7.2.3 POLITIQUE RH : LES PRIORITÉS

Chaque année, les priorités de notre politique RH sont les suivantes :

- **Créer entre managers et équipiers une culture du feedback réciproque régulier** permettant d'accroître le bien-être et l'efficacité des équipes. Ils permettront également de renforcer les efforts déployés en vue de favoriser la mobilité interne au sein du Groupe.
- **Identifier les compétences et déterminer les compétences-clés à cultiver.** Une démarche de collecte et de structuration des compétences a pu ainsi voir le jour afin de gagner en efficacité dans le management des connaissances/compétences disponibles au sein de l'entreprise. Cette cartographie permet aux collaborateurs de cultiver une compétence encore peu ou pas présente dans l'entreprise et de développer, selon les cas, une meilleure polyvalence ou une expertise accrue dans un domaine donné.
- **Favoriser le bien-être de chaque membre de nos équipes.** Notre environnement dynamique, demandant de l'agilité, doit nous amener à redoubler d'attention pour favoriser l'épanouissement de chaque personne dans son environnement de travail.

2.7.2.4 L'ANNÉE EN CHIFFRES

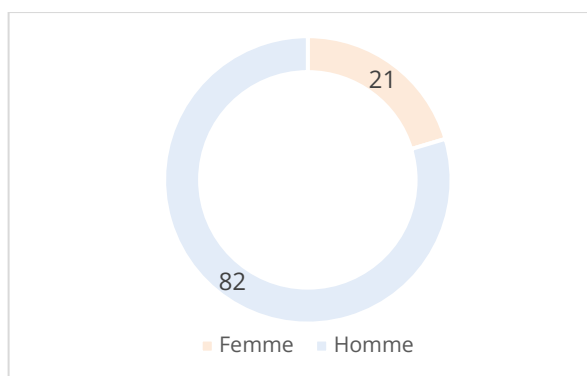
2.7.2.4.1 L'EMPLOI

EFFECTIF TOTAL ET RÉPARTITION DES SALARIÉS PAR SEXE ET PAR ÂGE

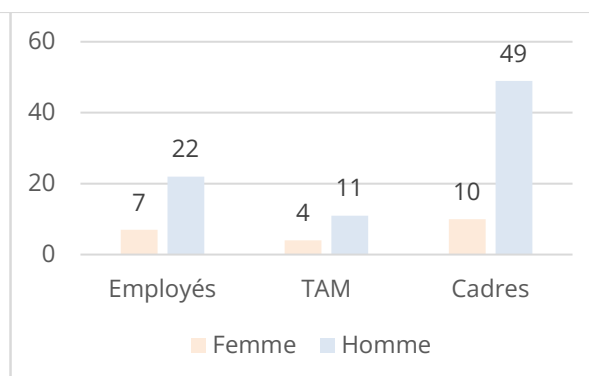
Les effectifs indiqués dans la présente partie prennent en compte le nombre de salariés en contrat à durée indéterminée, en contrat à durée déterminée ainsi que les intérimaires et apprentis. Ils excluent stagiaires et VIE.

Au 30 juin 2026, l'effectif total du Groupe 2CRSi s'élevait à 103 collaborateurs, comprenant 20,39 % de femmes et 79,61 % d'hommes.

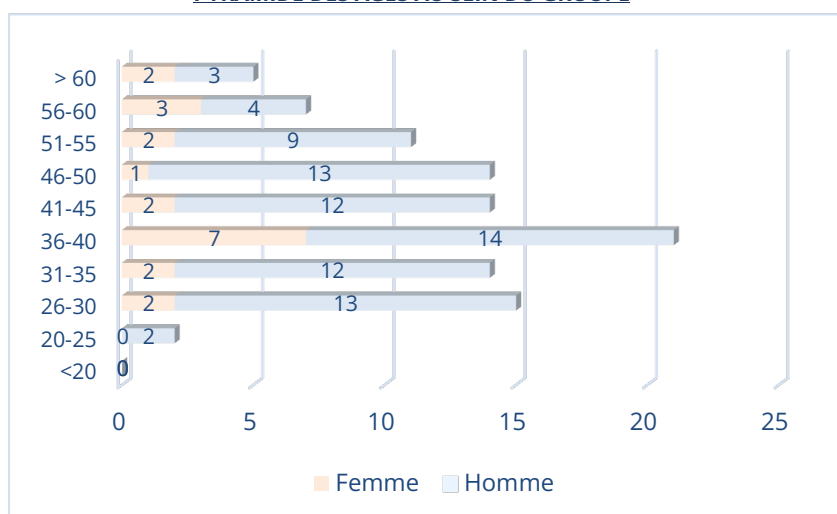
REPARTITION DE L'EFFECTIF PAR SEXE



EFFECTIFS PAR STATUTS



PYRAMIDE DES AGES AU SEIN DU GROUPE



La pyramide des âges des effectifs représente 16,5% des équipes ayant moins de 30 ans, 34 % entre 30 et 40 ans, 44,7% entre 40 et 60 ans et 4,9% ont plus de 60 ans.

EFFECTIFS

Les effectifs indiqués dans la présente partie prennent en compte le nombre de salariés en contrat. Ils incluent les alternants, stagiaires et intérimaires.

Au cours de l'exercice 2025-26, les recrutements ont essentiellement permis de renforcer l'équipe commerciale et l'équipe financière en France.

En 2025, les services Finance, Comptabilité et Ressources Humaines ont été transférés de 2CRSi à Holding Alain Wilmouth.

RÉMUNÉRATIONS

Le Groupe développe sa politique de rémunération en se fondant sur les conditions du marché local du travail, sur la cohérence interne et les législations en vigueur. 2CRSi pratique ainsi une politique de rémunération cohérente avec les responsabilités et résultats individuels, avec la performance des équipes et les résultats financiers du Groupe.

- Sur l'exercice 2025-26, le salaire brut moyen annuel des collaborateurs du Groupe 2CRSi en France (2CRSi SA + Adimes + Green Data) était de **47 041,92 €** bruts annuels.
- Pour les activités du Groupe au Royaume-Uni, le salaire brut moyen annuel était de **47 303,59 €**.
- Le salaire brut moyen annuel des salariés du Groupe aux États-Unis pour 2CRSi Corp s'élevait à un montant de **85 651,74 €**.
- Enfin, pour la branche 2CRSi au Moyen-Orient, le salaire brut moyen annuel s'élevait à **81 035,72 €**.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Comme chaque année, la prévention des risques professionnels et les enjeux de santé et de sécurité au travail sont des préoccupations centrales du Groupe sur l'ensemble de ses entités.

2CRSi mène des audits réguliers (dernier en 2025) pour s'assurer de la conformité de ses équipements. La prévention des risques professionnels est une priorité intégrée dans toutes les entités du Groupe.

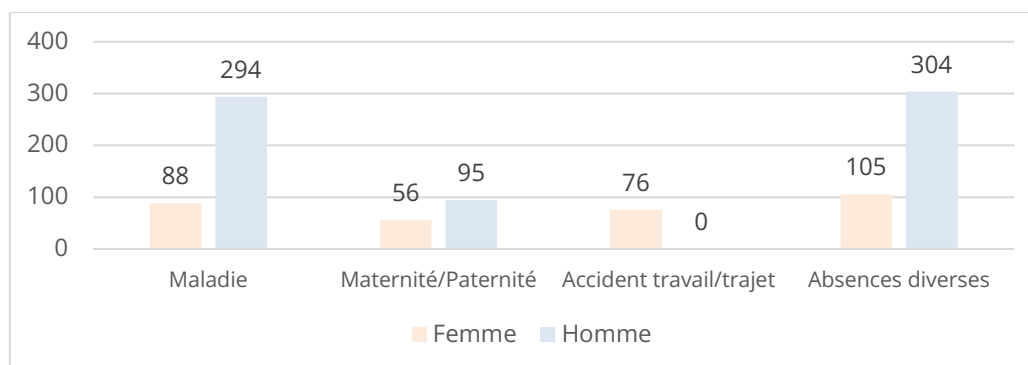
Des campagnes en interne pour organiser des dons de sang réguliers sont organisées. Les volontaires se rassemblent au centre de don le plus proche pour faire leur don.

Des sensibilisations et formations sur la position assise et les risques que cela engendre sur la santé ont été suivies par les collaborateurs en 2025.

Le service Ressources Humaines a mis en place une campagne de prévention en partenariat avec Malakoff Humanis contre les risques cardio-vasculaires en 2025.

ABSENTÉISME

ABSENTÉISME EN NOMBRE DE JOURS



Au cours de l'exercice 2025/2026, en France, 608,68 journées travaillées ont été comptabilisées en jours d'absence, contre 860,82 l'an passé, en baisse de 29,29%. Le taux d'absentéisme est stable en restant à 3,45%.

BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

Cet engagement passe par la réalisation d'espaces de travail ergonomiques (sièges ergonomiques, bureaux réglables en hauteur favorisant le changement de posture), des espaces collaboratifs ouverts et fermés tenant compte des besoins en matière de technologie (visioconférences), des zones de concentration / confidentialité et des espaces de détente et d'interactions accessibles à tous.

2.7.2.5 ÉGALITÉ DE TRAITEMENT

MESURES PRISES EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

Soucieux de faire progresser l'égalité entre les hommes et les femmes, le Groupe est déterminé à faire progresser la mixité dans ses métiers.

Le Groupe a négocié avec les partenaires sociaux un plan d'actions en décembre 2022, permettant de promouvoir nos métiers auprès des femmes et, modestement mais avec détermination, contribuer à une évolution de la part des femmes reçues en entretien au moment des recrutements.

2.7.2.6 RELATIONS SOCIALES

ORGANISATION DU DIALOGUE SOCIAL

2CRSi veille à entretenir des relations sociales respectueuses et constructives avec l'ensemble de ses collaborateurs. Début décembre 2019, 2CRSi France a mis en place un CSE (Comité Social et Economique).

Le CSE est l'instance d'expression collective des intérêts des salariés afin qu'ils soient pris en compte dans les décisions relatives à la gestion et à la vie économique et financière de l'entreprise, à l'organisation du travail, à la formation professionnelle et aux techniques de production.

Le CSE joue également un rôle important dans le champ de la santé, de la sécurité et des conditions de travail. Le CSE est informé et consulté sur les questions intéressant l'organisation, la gestion et la marche générale de l'entreprise.

Composé de 3 salariés au 30 juin 2026 issus des équipes de Strasbourg, le CSE se réunit dix fois par an et à chaque fois que nécessaire. Il est également impliqué dans plusieurs cycles de négociation collective.

Il a pu également être sollicité à chaque fois que nécessaire dans le cadre d'un accompagnement de situations individuelles spécifiques.

2.7.3 ENGAGEMENTS EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE

Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) représentent aujourd'hui 3,4 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre, soit environ 1 800 millions de tonnes de CO₂ par an. Sans action corrective, leur empreinte carbone pourrait tripler entre 2020 et 2050¹⁰ et leur consommation d'énergie doubler sur la même période.

L'essor de l'intelligence artificielle a considérablement accéléré cette tendance. La consommation électrique mondiale des data centers a bondi de 17 % en 2025, bien au-delà de la croissance mondiale de la demande en électricité (+3 %).

Au total, les data centers ont consommé 485 TWh en 2025, soit 1,5 % de la production mondiale d'électricité, dont 155 TWh pour les seules infrastructures IA. Ce chiffre devrait atteindre 950 TWh d'ici 2030, représentant alors 3 % de l'électricité mondiale¹¹, avec une multiplication par trois de la part dédiée à l'IA sur cette période.

Sur le plan des données produites, la data sphère mondiale a atteint 181 zettabytes en 2025, contre 33 zettabytes en 2018, soit une multiplication par plus de cinq en sept ans. Elle devrait tripler d'ici 2029¹².

¹⁰ <https://www.arcep.fr/la-regulation/grands-dossiers-thematiques-transverses/lempreinte-environnementale-du-numerique/etude-ademe-arcep-empreinte-environnemental-numerique-2020-2030-2050.html>

¹¹ <https://www.iea.org/reports/key-questions-on-energy-and-ai/executive-summary>

¹² <https://www.statista.com/statistics/871513/worldwide-data-created/>

2.7.3.1 ADAPTATIONS LIÉES AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

CONCILIER L'INFORMATIQUE ET LA PLANÈTE

2CRSi a historiquement été reconnu dans le monde informatique pour concevoir et produire des solutions d'infrastructure qui permettent une réduction de la consommation énergétique, et donc pour offrir à ses clients une infrastructure informatique aussi écologique qu'économique.

Cette volonté qui nous guide depuis la création de l'OCtoPus jusqu'aux solutions immergées reste un élément différenciant fort de notre proposition de valeur.

NOTRE VISION : APPORTER DE LA VALEUR, DURABLEMENT

Le cœur de métier de 2CRSi est de répondre aux besoins de performance IT des clients, tout en leur permettant d'atteindre leurs objectifs en matière de développement durable aussi bien que leurs objectifs financiers.

En tant que challenger français du marché informatique, notre pari est de remettre en cause les standards de l'informatique en nous concentrant sur l'efficacité énergétique, la simplicité et la performance afin de répondre aux enjeux économiques et environnementaux de la révolution numérique actuelle.

En mutualisant l'alimentation et la ventilation des serveurs, nous avons réussi à réduire la quantité d'électricité nécessaire à leur fonctionnement et à leur refroidissement.

Lancée en 2017, la gamme OCtoPus réduit d'environ 23% la consommation électrique en comparaison avec des solutions du marché équivalentes.

Le refroidissement de nos serveurs par immersion ouvre un nouveau chapitre pour améliorer le refroidissement des centres de données en réduisant de 40% à 60% la consommation électrique par rapport à des systèmes traditionnels équivalents, en rendant les infrastructures plus efficaces.

Cet engagement fort dans l'efficacité énergétique constitue un avantage concurrentiel majeur pour nos clients dont les consommations énergétiques représentent une part considérable de leurs coûts d'exploitation des serveurs.

Afin d'aller jusqu'au bout de la démarche, 2CRSi investit en R&D pour aborder le recyclage énergétique : des expérimentations ont été faites pour réutiliser la chaleur produite par les serveurs et dont la valorisation faisait défaut jusque-là. Les résultats positifs nous permettent désormais de proposer des solutions de ReUse Énergétique à nos clients.

2.7.3.2 POLITIQUE GÉNÉRALE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

Dans le but d'améliorer encore notre empreinte carbone, plusieurs démarches ont été poursuivies ou initiées au cours de l'année passée :

- **Analyse du cycle de vie de nos produits** (avec l'arrivée de l'IA) pour recenser et quantifier les flux physiques de matière et d'énergie associés à la conception, fabrication, distribution, utilisation et destruction de nos serveurs informatiques. Nous accompagnons l'un de nos collaborateurs dans son projet de thèse de doctorat.
- **Analyse de l'emballage de nos serveurs informatiques et de nos composants** en vue de réduire l'impact environnemental. Cette étude nous a permis de définir des critères pertinents pour le choix d'emballages réutilisables, solides, recyclables pour nos racks et certains de nos serveurs et de comparer plusieurs pistes.
- **Approche « Re-Use »** : récupération de composants (câbles, composants électroniques, ...), conception optimisée et de chaleur fatale issue des serveurs.
- **Étude de faisabilité d'un serveur 100% éco-conçu** (matériaux biosourcés, recyclabilité ...)
- **Priorité aux circuits courts** (optimisation de nos approvisionnements en fonction de leur empreinte carbone au plus près de nos sites de production, bénéficiant à l'économie et l'emploi locaux).
- **Sélection de partenaires et sous-traitants engagés dans une démarche durable et locale**
- **Réduction de la consommation d'énergie** (capteurs thermiques dans l'ensemble du bâtiment du siège strasbourgeois), de déchets (tri obligatoire dans les bureaux, les entrepôts et la production), réduction des impressions papiers en créant un point « imprimante » unique par étage depuis 2018, réduction en consommation d'eau.
- **Tri et recyclage dans tous nos sites de production** : à l'exception de la production de la gamme TranquillIT (2CRSi UK), les sites produisent essentiellement des déchets de composants électroniques et du carton. Pour 2CRSi UK, les déchets d'aluminium sont revalorisés dans le cadre de leur recyclage et les déchets chimiques liés

au process d'anodisation sont pris en charge par une société spécialisée. Tous les recyclages sont suivis par des certificats.

En particulier, sur la gamme 2CRSi Edge de la société 2CRSi UK :



L'équipe, basée à Manchester, s'est engagée dans une démarche de conformité à la norme ISO 14001, impliquant une réflexion environnementale globale en matière d'investissement et d'innovation et la mise en place d'audits réguliers. Parmi ces engagements :

- La sensibilisation régulière des employés, fournisseurs, partenaires et clients de la démarche environnementale de 2CRSi UK au travers de formations et communications.
- L'achat en priorité de matériaux et composants de qualité environnementale supérieure et/ou le choix de fournisseurs eux-mêmes engagés dans de bonnes pratiques environnementales ou certifiés ISO 14001 et/ou FSC.
- La mise en place d'objectifs clairs, revus de manière annuelle par la Direction :
 - Réduire au minimum les déchets mis en décharge et prévenir la pollution sur le site de production.
 - Contrôler et minimiser la consommation d'énergie, de papier et d'eau, en sensibilisant le personnel à la diminution des émissions de CO2 (suivi mensuel).
 - Réduire l'utilisation de produits chimiques nocifs pour l'environnement et assurer leur élimination en toute sécurité.
 - S'assurer que le risque d'incendie est minimisé, réduisant ainsi le risque de pollution de l'air et de l'eau résultant d'un incendie dans les locaux.
 - Minimiser la pollution résultant de l'utilisation de véhicules privés et réduire le kilométrage inutile.

2.7.3.3 DÉPLACEMENTS ET NOUVEAUX MODES DE TRAVAIL

Depuis 2018, 2CRSi a déployé de multiples initiatives afin de limiter l'empreinte environnementale liée aux déplacements et d'offrir à ses salariés une meilleure flexibilité :

- Recours à des outils de collaboration à distance pour tous les salariés (partage d'information, travail collaboratif sur des documents, visioconférence ...).
- Recours au travail à distance.
- Politique visant à limiter les déplacements non indispensables et à favoriser le recours à des moyens de transport moins polluants (le train plutôt que la voiture et l'avion), le covoiturage.
- Infrastructure de parkings équipée de bornes de recharge pour véhicules électriques et de nombreux emplacements vélos sécurisés.
- Promotion de l'usage du vélo à travers la participation à des opérations telles que « Au boulot à vélo » à Strasbourg.

2.7.4 ETHIQUE ET CONFORMITE

2.7.4.1 ETHIQUE DES AFFAIRES

Même si le Groupe n'est pas aujourd'hui actif dans des pays jugés à risque en termes de corruption, une charte éthique pour la conduite des affaires et la lutte contre la corruption est en cours de préparation et la Société, étant cotée, est signataire des conventions Euronext.

Depuis septembre 2018, le Groupe dispose d'un code de déontologie boursière visant à prévenir les manquements d'initiés. Ce code a été diffusé à l'ensemble des collaborateurs qui, par mesure de précaution, sont tous soumis aux fenêtres négatives liées aux publications financières du Groupe.

2.7.4.2 CONFORMITÉ

La qualité de services auprès de nos clients est une priorité.

Au sein du Groupe 2CRSi, une entité a déjà obtenu la norme ISO 9001 :2015. Il s'agit de 2CRSi UK Ltd dont l'équipe est dédiée à la gamme de produits 2CRSi Edge. Cette norme établit les exigences relatives à un système de management de la qualité afin d'accroître la satisfaction clients. Cette norme traite des process, des risques et de l'amélioration qualité continue.

2.8 PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Le présent chapitre présente les principaux risques susceptibles d'affecter les activités de l'entreprise. Il reprend les principaux facteurs de risques identifiés dans le cadre des travaux de cartographie précédemment réalisée par une société indépendante en 2021/2022 (partie 2.8.2) ainsi que les risques nouvellement identifiés par la direction (partie 2.8.1).

Les risques décrits ci-après reflètent l'appréciation de la Société à la date d'établissement du présent rapport. Leur survenance demeure incertaine. La Société ne peut pas garantir que les risques présentés constituent une liste exhaustive de l'ensemble des risques auxquels elle est exposée. D'autres risques, non identifiés à ce jour ou dont l'importance n'est pas actuellement considérée comme significative, pourraient également avoir une incidence défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats ou les perspectives de la Société.

2.8.1 RISQUES NOUVELLEMENT IDENTIFIÉS PAR LA DIRECTION

La Société n'a pas procédé à une actualisation de sa cartographie des risques au cours de l'exercice écoulé. Les travaux de surveillance menés par la Direction ont toutefois mis en évidence l'émergence de certains risques ainsi que l'évolution de plusieurs risques existants, dans un contexte marqué par les transformations de l'activité, de l'environnement réglementaire et des conditions de marché. Ces éléments sont susceptibles d'affecter l'appréciation du niveau d'exposition de la Société à certains risques et justifient la réalisation d'une mise à jour de la cartographie des risques.

La Direction a engagé les démarches nécessaires à une revue globale de la cartographie des risques, dont l'actualisation est programmée au cours du prochain exercice. Cette démarche vise à s'assurer de la pertinence et de l'adéquation du dispositif de gestion des risques au regard de l'évolution du profil de risques de la Société et des enjeux auxquels elle est exposée.

Conformément à ses attributions, cette démarche d'actualisation fera l'objet d'un suivi par le Comité d'audit et des risques qui est informé de l'avancement des travaux et de leur mise en œuvre dans le cadre de sa mission de surveillance de l'efficacité des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne. Il examinera les principaux résultats des travaux conduits ainsi que les éventuelles évolutions du profil de risques de la Société avant leur présentation au Conseil d'Administration. Les résultats de cette revue pourront conduire, le cas échéant, à une réévaluation de la nature, de la criticité ou de la hiérarchisation des risques identifiés, ainsi qu'à l'adaptation des dispositifs de prévention, de contrôle et de maîtrise destinés à en atténuer les effets.

RISQUES LIÉS AU CONTRAT-CADRE DE 610M \$

Dans le contexte de la campagne de déstabilisation menée par Grizzly Research décrite au sein de la partie 2.4.2.1 du présent Rapport, le cabinet indépendant relève que le risque de non-matérialisation du contrat-cadre 610M \$ annoncé le 30 janvier 2024 demeure élevée. En effet, les changements réglementaires intervenus fin 2024 et le désistement de différents investisseurs fin 2025 ont conduit à l'arrêt quasi-total du projet.

Néanmoins, le cabinet indépendant juge que le risque de dépendance de la Société à l'égard de la société contractante est modéré. De plus, le risque de contrepartie n'a pu être évalué précisément, les comptes de cette société n'étant pas publics. Par ailleurs, le cabinet mandaté relève que la non-activation du contrat-cadre 610M \$ n'a pas pesé sur l'activité de la Société jusqu'au 30 juin 2026 et que ce contrat n'a donné lieu, à date, à aucun enregistrement comptable de chiffre d'affaires dans les comptes de la Société depuis sa signature.

RISQUES EN MATIÈRE D'EXPORT-CONTROL

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2026, 2CRSi Corporation, filiale américaine du Groupe, a reçu deux demandes de production de documents (*grand jury subpoenas*) émises par les parquets fédéraux du Northern District of California, en octobre 2025, et du Central District of California, en mai 2026, dans le cadre de deux enquêtes distinctes relatives à l'application de la réglementation américaine de contrôle des exportations (Export Administration Regulations). Ces demandes portaient sur des documents et correspondances en possession de 2CRSi concernant certains clients et fournisseurs tiers.

Dans les deux cas, 2CRSi a été sollicitée en qualité de tiers détenteur d'informations et a transmis l'intégralité des documents demandés dans les délais impartis. À la date du présent document, aucune entité du Groupe n'a été informée qu'elle serait visée (*target*) ou impliquée (*subject*) dans l'une ou l'autre de ces enquêtes, et aucune accusation ni procédure n'a été engagée à son encontre.

2CRSi Corporation coopère pleinement avec les autorités compétentes et répond à ces demandes. Compte tenu du stade d'avancement de ces enquêtes, la Société n'est pas en mesure d'en prévoir l'issue ni d'évaluer de manière fiable leurs éventuelles conséquences, et en conséquence n'a enregistré aucune provision dans les comptes.

L'enquête du district nord de Californie avait déjà donné lieu à un premier subpoena de grand jury, de même nature, reçu par 2CRSi Corporation en avril 2025, au cours de l'exercice clos le 30 juin 2025.

Par ailleurs, en novembre 2024, au cours de l'exercice clos le 30 juin 2025, 2CRSi Corporation a reçu du Bureau of Industry and Security (BIS), rattaché au département du Commerce américain, un subpoena administratif concernant un client tiers, que le Groupe avait lui-même signalé aux autorités américaines. Cette demande est sans lien avec les enquêtes décrites ci-dessus. 2CRSi Corporation a remis l'ensemble des documents demandés. À la date du présent document, aucune procédure n'a été engagée à ce titre à l'encontre du Groupe et aucune provision n'a été comptabilisée.

Ni le DOJ ni le BIS ne sont obligés, ni en général disposés, à confirmer si le destinataire d'une assignation est un sujet de l'enquête ou simplement un témoin. Cela est dû au moins en partie au fait que les informations fournies en réponse à l'assignation peuvent modifier la perception du DOJ ou du BIS à ce sujet.

La Direction suit attentivement l'évolution de ces enquêtes, dont les conséquences potentielles seront intégrées à l'actualisation de la cartographie des risques mentionnée ci-dessus.

RISQUES LIES A LA RELATION PARTENARIALE AVEC NVIDIA

Dans le cadre des travaux de suivi menés par la Direction sur les principaux risques et incertitudes, une attention particulière a été portée au risque de concentration de l'activité sur le client NVIDIA.

2CRSi bénéficie du statut Elite Partner NVIDIA, positionnement qui constitue un avantage concurrentiel structurant dans l'exécution de son modèle commercial. Ce statut confère à la Société un accès prioritaire aux allocations de matériels à forte valeur ajoutée, notamment les plateformes serveurs HGX et DGX, ainsi que les GPU PCIe de type H200, RTX PRO 5000 et RTX PRO 6000, dans un contexte de marché caractérisé par une tension persistante sur les approvisionnements en composants d'intelligence artificielle.

Il permet en outre à 2CRSi de s'appuyer sur le réseau d'ODM/OEM partenaires de NVIDIA lors des phases de négociation commerciale, ceux-ci, ayant connaissance du statut de la Société, apportent un soutien actif à la conclusion des affaires. Les conditions d'approvisionnement ainsi obtenues (délais de fabrication prévisibles, disponibilités garanties et niveaux tarifaires compétitifs,...) constituent des paramètres déterminants dans la capacité de 2CRSi à formuler des offres commerciales différenciantes et à les honorer dans les délais attendus par ses clients.

Dans la mesure où les produits et solutions intégrant des composants NVIDIA représentent plus de 90 % du chiffre d'affaires consolidé de la Société, toute dégradation ou rupture de cette relation partenariale, qu'elle résulte d'une modification de la politique commerciale de NVIDIA, d'un manquement aux critères de maintien du statut Elite Partner, d'un conflit commercial ou d'une décision unilatérale de NVIDIA, aurait un impact significatif et potentiellement immédiat sur l'activité, les marges et la compétitivité de 2CRSi.

Ce risque est accentué par le fait que la relation avec NVIDIA dépasse le seul cadre des approvisionnements : par le jeu des actions de co-marketing, NVIDIA contribue de manière significative au budget marketing de la Société. Une rupture ou une réduction de cet engagement conjoint affecterait donc non seulement la capacité d'approvisionnement de 2CRSi, mais également sa visibilité commerciale, sa capacité à générer de la demande et, en définitive, son positionnement concurrentiel sur le marché. Ce double niveau de dépendance, opérationnel et marketing, confère à ce risque un caractère systémique pour l'activité de la Société, qui le classe parmi ses risques majeurs.

La Société a néanmoins engagé plusieurs actions visant à réduire son exposition à ce risque de concentration. En effet, 2CRSi conduit une stratégie délibérément agnostique vis-à-vis des fournisseurs de semi-conducteurs et développe activement ses relations commerciales avec d'autres fabricants de GPU et de processeurs d'inférence. Par ailleurs, la Société entretient d'excellentes relations avec un réseau international de distributeurs, qui lui permettent d'ores et déjà d'accéder à des allocations de composants NVIDIA en dehors des canaux directs liés à son statut Elite Partner. Cette double approche, diversification technologique et pluralité des canaux d'approvisionnement, vise à préserver la continuité opérationnelle de 2CRSi dans l'hypothèse où les conditions actuelles du partenariat NVIDIA viendraient à évoluer défavorablement.

2.8.2 RISQUES ISSUS DE LA CARTOGRAPHIE EXISTANTE

2.8.2.1 RISQUES EXTERNES

2.8.2.1.1 PÉNURIE DE COMPOSANTS ÉLECTRONIQUES INFORMATIQUES ESSENTIELS

La fabrication des produits du Groupe fait appel à différents composants électroniques indispensables, comme les processeurs (unité centrale de traitement - UCT ou central processing unit - CPU), les cartes graphiques (graphics processing unit - GPU), les mémoires vives dynamiques (dynamic random access memory - DRAM), les mémoires de masse à semi-conducteurs réinscriptibles (négative-AND flash - NAND Flash) ou encore les disques durs (mémoires de masse magnétique ou hard disk drive - HDD ou SSD) pour lesquels le Groupe s'approvisionne auprès de tiers.

Le marché des composants électroniques et informatiques connaît depuis plusieurs années des pénuries récurrentes liées à des difficultés d'approvisionnement en terres et métaux rares, à des sous-capacités de production chez les fabricants ainsi qu'à des causes variées (tremblement de terre, inondations, tsunamis, raisons géopolitiques diverses) ou à une demande forte sur des activités nouvelles (actuellement l'IA).

Dans ce contexte de forte demande, l'offre est contrainte. L'augmentation des capacités de production est limitée à peu d'acteurs industriels maîtrisant la technologie, ce qui suppose d'importants investissements avec de longs délais de production.

Ces pénuries peuvent entraîner :

- Des retards de livraison susceptibles de générer des annulations de commandes des clients, des activations du paiement ou encore des pénalités de retard qui peuvent résulter sur des décalages de chiffre d'affaires difficiles à anticiper ;
- Des variations importantes des prix des composants impactant les marges du Groupe ;
- Une désorganisation dans les actions de production du Groupe ;
- Une augmentation du besoin en fonds de roulement du Groupe susceptible d'impacter négativement sa trésorerie (l'anticipation des achats et les exigences de paiements rapides des fournisseurs conduisent à un paiement des fournisseurs avant l'encaissement des créances clients ainsi qu'à la constitution éventuelle de stocks de sécurité).

Pour faire face à l'allongement des délais d'approvisionnement, 2CRSi dispose à court terme d'un niveau de stock suffisant pour livrer les commandes de ses clients dans une majorité de cas.

Ces pénuries peuvent aussi représenter une opportunité pour le Groupe en cas de disponibilité opportune des équipements.

2.8.2.2 RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL

Le marché des serveurs informatiques est un marché concurrentiel, dans lequel opèrent des acteurs solidement établis et disposant de ressources, d'installations et d'expériences supérieures à celles du Groupe, ainsi que d'une plus forte notoriété. Ainsi, parmi les concurrents du Groupe figurent IBM®, Hewlett Packard Enterprise, Dell EMC, Lenovo, Huawei Technologies, SuperMicro®, QCT, ASUS, GIGABYTE Technology Co., TYAN® Computer, ASRock Rack.

Par comparaison, le Groupe n'a débuté la commercialisation de ses produits qu'en 2005 en France et a plus récemment développé son implantation à l'international, notamment en ouvrant des filiales aux États-Unis en 2015, au Royaume-Uni et à Dubaï en 2018, en 2020 à Singapour, en Belgique et aux Pays-Bas puis en 2021 au Canada.

La compétitivité du Groupe dépend des différents facteurs décrits ci-après :

- Un savoir-faire technologique lui permettant de créer des solutions innovantes, performantes et avec des coûts de possession optimisés ;
- Une capacité à proposer des solutions sur mesure ;
- Un savoir-faire industriel permettant la mise en œuvre de solutions clé en main ;
- Une clientèle fidèle et établie composée d'experts dans leur domaine ;
- Une trajectoire de croissance ambitieuse et attractive ;
- Une équipe dirigeante experte accompagnée par des équipes dynamiques et cosmopolites.

Les concurrents qui développeront des technologies plus efficaces, plus innovantes ou moins coûteuses que celles commercialisées par le Groupe pourraient engendrer :

- Une perte de parts de marché du Groupe et une remise en cause de ses perspectives ; et
- Une perte de compétitivité avec un effet défavorable sur la rentabilité et les performances futures du Groupe.

Les services Marketing, Recherche & Développement et Commercial effectuent une veille permanente du marché et de la concurrence. Le Groupe a recruté des profils avec des compétences spécifiques et l'équipe Recherche & Développement travaille sur l'élaboration de produits et systèmes toujours plus innovants promouvant notamment la sobriété énergétique.

Le Groupe a mis en place une procédure de lancement des projets avec évaluation préliminaire et un processus d'industrialisation permettant d'atténuer ces risques.

2.8.2.3 RISQUES OPÉRATIONNELS LIÉS À L'ACTIVITÉ DU GROUPE

2.8.2.3.1 RISQUES LIÉS AUX STOCKS IMPORTANTS DE COMPOSANTS, PRODUITS SEMI-FINIS ET FINIS DONT DISPOSE LE GROUPE

Le Groupe dispose dans ses entrepôts (Strasbourg, Manchester au Royaume-Uni, Rouses Point aux États-Unis) et ceux de certains de ses sous-traitants de stocks importants de composants électroniques et de produits semi-finis et finis – représentant 5,9% du chiffre d'affaires consolidé pour l'exercice clos le 30 juin 2026 – afin de pouvoir faire face aux potentielles demandes imprévisibles et aux périodes de forte activité non anticipées.

Dans certains cas, le Groupe conserve également en stock les produits des clients, dans l'attente de livraison ou dans le cadre de prestations de service de gestion des stocks proposées aux clients.

Quelle que soit leur situation géographique, le Groupe sécurise ses stocks soit en conservant la propriété des équipements jusqu'au paiement final, soit par le biais de contrats de location-financement. Ainsi, en cas de défaillance du client, comme ce fut le cas en 2021 avec Blade, le Groupe conserve ses matériels et limite ses pertes financières. Si ces matériels subissent une décote, ils viennent augmenter la valeur des stocks et génèrent un coût de remise en état. Leur re commercialisation génère un chiffre d'affaires additionnel.

Enfin, les pénuries de composants électroniques sont synonymes de stocks importants à raison de l'accroissement des délais de réalisation des affaires et de l'importance stratégique de disposer de stocks disponibles importants pour satisfaire les clients.

Pour assurer aux clients les conditions d'une continuité d'utilisation de leur équipement informatique, le Groupe peut également mettre à disposition de certains clients des stocks de pièces de rechange dans ses propres locaux, facturés au moment de leur consommation par le client.

Dans un environnement où la technologie et les offres concurrentes évoluent très rapidement, les stocks du Groupe pourraient devenir obsolètes et le Groupe pourrait devoir se réapprovisionner en composants plus récents ou ne pas pouvoir écouler son stock de matières premières, de composants, de produits semi-finis ou finis car ils seraient dépassés par d'autres produits concurrents ou même par ceux du Groupe.

Par ailleurs, la valeur importante ainsi portée en stock est exposée au risque de vol, d'incendie, d'inondation ou autres catastrophes naturelles, sur les lieux où ces stocks sont entreposés. Dans un tel cas, même si le Groupe est couvert contre la perte de valeur par ses polices d'assurances, il devrait se réapprovisionner (dans un contexte de pénurie), produire à nouveau les produits détruits ou endommagés, ce qui entraînerait certainement des retards de livraison chez les clients.

Si l'un des risques mentionnés ci-dessus venait à se réaliser, cela pourrait avoir un effet significatif défavorable sur les activités du Groupe, sa situation financière et ses résultats.

2.8.2.3.2 RISQUES LIÉS À LA POLITIQUE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT MENÉE PAR LE GROUPE

Le Groupe consacre une part importante de ses dépenses et de ses équipes à son activité de recherche et développement, afin de développer de nouveaux produits, services et technologies et, en tant que de besoin, d'améliorer les produits, les technologies et services existants. La qualité et le succès de la recherche et développement du Groupe sont des éléments clés de son succès commercial.

Les travaux de recherche et développement n'aboutissent pas systématiquement à un produit fini satisfaisant. Par ailleurs, le développement d'un produit peut subir du retard par rapport à la durée initialement anticipée, ou le produit fini peut s'avérer exploitable financièrement ou commercialement dans des proportions moindres qu'espérées, les coûts de production ou de distribution pouvant se révéler trop élevés.

Le Groupe ne peut avoir l'assurance, quand il développe une nouvelle technologie, que celle-ci permettra un retour sur investissement suffisant et que sa commercialisation sera suffisamment rentable pour le Groupe.

Si l'un des risques mentionnés ci-dessus venait à se réaliser, cela pourrait avoir un effet significatif défavorable sur les activités du Groupe, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

Le Groupe a mis en place une procédure de lancement des projets avec évaluation préliminaire et un processus d'industrialisation permettant d'atténuer ces risques. L'ensemble des projets font l'objet de revues régulières au sein d'un comité R&D.

2.8.2.3 RISQUES LIÉS À LA DÉPENDANCE VIS-À-VIS DE CERTAINS CLIENTS

Le Groupe a réalisé 87 % de son chiffre d'affaires avec ses dix premiers clients contre 84 % sur l'exercice précédent.

Le Groupe pourrait ne pas parvenir à répondre à la demande ou aux besoins de ses principaux clients pour les raisons évoquées supra, et donc à les fidéliser ou à poursuivre le développement de ses relations commerciales avec eux.

Le Groupe pourrait ainsi perdre un ou plusieurs de ses clients ou contrats principaux, subir une réduction significative du volume de son chiffre d'affaires, ou encore un changement substantiel des conditions régissant ses relations commerciales avec eux. Enfin, un de ses clients pourrait ne pas honorer ses engagements de commande ou de paiement, ce qui aurait un impact négatif sur les états financiers du Groupe.

Le Groupe a néanmoins parfaitement su compenser, dans le passé, la perte de son ancien principal client, la société Blade, placée en redressement judiciaire le 3 mars 2021 puis reprise en procédure collective le 18 mai 2021.

2.8.2.4 RISQUES LIÉS AUX RESSOURCES DU GROUPE

2.8.2.4.1 DÉPENDANCE À L'ÉGARD DES PERSONNES CLÉS

Le succès du Groupe repose historiquement sur Alain Wilmouth, fondateur et Président-Directeur Général de la Société, personnalité reconnue sur le marché. Il est ainsi largement responsable du succès commercial du Groupe auprès des plus gros clients, sans pour autant garantir que ces clients resteront clients du Groupe.

Par ailleurs, un grand nombre des cadres dirigeants du Groupe ont développé, au cours de leurs parcours professionnels au sein du Groupe, une expérience technique et commerciale importante difficilement remplaçable.

Le départ de certains membres de la direction et de certains salariés clés pourrait entraîner des pertes de savoir-faire et la fragilisation de certaines activités en cas de transfert à la concurrence, ainsi que des carences en termes de compétences techniques et commerciales pouvant ralentir l'activité et pouvant altérer, à terme, la capacité du Groupe à atteindre ses objectifs.

Le recrutement de personnes très expérimentées sur le plan technique et le plan commercial permet de transmettre le savoir-faire de la Direction et d'élargir le nombre de personnes capables de mener des projets d'envergure au sein du Groupe.

Adapter l'organisation interne et renforcer le contrôle interne sont aussi des leviers permettant la réduction du risque de dépendance, notamment au travers du nouvel ERP mis en place en juillet 2023.

Enfin, d'un point de vue ressources humaines, la mise en place d'un suivi des personnes clés est envisagée afin d'identifier ces personnes et de suivre leur développement de carrière au sein du Groupe.

2.8.2.4.2 RISQUES LIÉS À L'ATTRACTION, L'INTÉGRATION ET LA FIDÉLISATION DES COLLABORATEURS

Au-delà des personnes clés, le succès du Groupe dépend fortement de sa capacité à retenir et à attirer les collaborateurs et à mettre leurs compétences au profit des clients et du développement du Groupe. Il dépend aussi de sa capacité à optimiser au mieux les ressources au niveau du Groupe, quelle que soit leur localisation : partage des compétences, enrichissement réciproque, mutualisation des ressources, encouragement à la mobilité.

Dans un secteur en évolution rapide, le succès dépend également de la capacité du Groupe à former ses collaborateurs et à renforcer constamment leurs compétences afin de répondre aux exigences du secteur et à la demande des clients, ainsi qu'à sa capacité à transformer les nouvelles compétences acquises en expériences. Ces actions aident à fidéliser les collaborateurs.

Le Groupe pourrait ne pas être en mesure de retenir et attirer des collaborateurs qualifiés, et ne pas parvenir à remplacer des collaborateurs à la suite de leur départ par des collaborateurs de qualification égale, ce qui serait susceptible de freiner le développement du Groupe, d'augmenter les coûts d'exploitation ou de compromettre la capacité du Groupe à exécuter certains contrats et donc d'avoir un effet négatif sur ses résultats d'exploitation et ses flux de trésorerie.

Le Groupe a mis en place des instruments d'intéressement au profit de ses salariés et managers du Groupe (plans d'attribution gratuite d'actions, plan d'attribution de BSPCE) afin de les associer au succès et au développement du Groupe.

2.8.2.4.3 RISQUES DE LIQUIDITE

Le risque de liquidité correspond à la capacité du Groupe à disposer de ressources financières afin de faire face à ses engagements.

Le Groupe a recours à des sources de financement diversifiées, à savoir notamment :

- Des emprunts auprès d'établissements bancaires ;
- Des financements et garanties auprès de la BPI ;
- Des financements court terme y compris de l'affacturage ;
- Des avances remboursables et subventions ;
- Des contrats de crédit-bail.

Au 30 juin 2026, les dettes financières du Groupe s'élèvent à 8,4 M€, contre 13,0 M€ au 30 juin 2025. Cette diminution résulte principalement du remboursement des emprunts bancaires conformément aux échéanciers contractuels.

Au 27 octobre 2026, la trésorerie brute du Groupe s'élève à 22,4 M€, contre 14,2 M€ au 30 juin 2026. S'y ajoutent 6,0 M€ de lignes de financement mobilisables (découvert bancaire, lignes de crédit à court terme non tirées, avance BPI non utilisée).

En revanche, l'endettement financier net du Groupe a augmenté, passant de 5,3 M€ au 30 juin 2025 à 8,3 M€ au 30 juin 2026.

Le niveau d'endettement net du Groupe pourrait limiter son développement et sa croissance et avoir un impact négatif sur ses résultats financiers. Une contrainte de liquidité peut amener le Groupe à refuser ou différer des commandes en cas de difficulté à financer le besoin de fonds de roulement correspondant. Une modification des encours autorisés par des fournisseurs, quelle que soit la raison, pourrait mettre le Groupe en difficulté pour servir des clients et générer du chiffre d'affaires et donc des recettes.

Le Groupe a conclu avec l'ensemble de ses filiales une convention de trésorerie lui permettant, le cas échéant, d'optimiser la gestion de ses ressources.

2CRSi est engagé dans des discussions avec les banques du Groupe et des investisseurs en vue d'accompagner le développement du Groupe.

Sur la base de la trésorerie disponible et des lignes mobilisables à la date du présent document qui doivent permettre de couvrir les besoins de trésorerie prévisionnels du Groupe, ainsi que de paiements attendus sur différentes opérations en cours, la Société considère être en mesure de faire face à ses échéances sur les 12 prochains mois.

3. INFORMATIONS CONSOLIDEES ANNUELLES

3.1 BILAN CONSOLIDE

3.1.1 ACTIF

Montants en K€	Note n°	2025.06	2026.06
Immobilisations incorporelles	3.6.1	5 781	8 251
- Dont écarts d'acquisition positifs		2 049	4 741
Immobilisations corporelles	3.6.2	9 510	17 604
Immobilisations financières	3.6.3	1 086	1 080
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		16 378	26 934
Stocks et en-cours	3.6.4	20 072	22 822
Clients et comptes rattachés	3.6.5	23 882	43 353
Autres créances et comptes de régularisation	3.6.6	28 607	19 421
Disponibilités	3.6.7	1 146	14 225
TOTAL ACTIF CIRCULANT		73 707	99 822
TOTAL ACTIF		90 085	126 756

3.1.2 PASSIF

Montants en K€	Note n°	2025.06	2026.06
Capital	3.6.8	2 010	2 034
Primes liées au capital		39 132	39 972
Réserves		(13 982)	(11 528)
Réserves de conversion groupe		93	(390)
Résultat de l'exercice		2 128	17 010
Autres		(189)	(606)
Capitaux propres (part du groupe)		29 191	46 492
Intérêts minoritaires		1	(0)
Capitaux propres totaux		29 192	46 492
Provisions	3.6.9	1 066	3 269
Autres fonds propres		215	220
Emprunts et dettes financières	3.6.10	13 011	8 444
Fournisseurs et comptes rattachés	3.6.11	20 588	17 329
Autres dettes et comptes de régularisation	3.6.11	26 012	51 002
- Dont écarts d'acquisition négatifs			
TOTAL DES DETTES		59 826	76 995
TOTAL PASSIF		90 085	126 756

3.1.3 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Montants en K€	Note n°	2025.06	2026.06
Chiffre d'affaires	3.7.1	220 702	386 501
Autres produits d'exploitation	3.7.2	3 632	4 422
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		224 334	390 923
Achats consommés	3.7.3	(202 464)	(334 820)
Charges de personnel	3.7.5	(7 711)	(8 110)
Impôts et taxes	3.8.1	(167)	(883)
Autres charges d'exploitation		(1 004)	(4 747)
Charges externes	3.7.4	(7 418)	(8 183)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	3.7.6	(3 975)	(15 521)
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		(222 739)	(372 263)
Résultat d'expl. avant dotations aux amortissements, dépréciations et reprises des écarts d'acquisition		1 595	18 660
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		-	-
Reprises des écarts d'acquisition négatifs liés aux entités intégrées			
Résultat d'expl. après dotations aux amortissements, dépréciations et reprises des écarts d'acquisition liés aux entités intégrées		1 595	18 660
Charges et produits financiers	3.7.7	(237)	(43)
Charges et produits exceptionnels	3.7.8	1 353	-
Impôt sur les bénéfices	3.6.6	(583)	(1 606)
Résultat net des entreprises intégrées	3.8.5	2 128	17 010
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé		2 128	17 010
Intérêts minoritaires		0	0
Résultat net (part du groupe)		2 128	17 010

3.1.4 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Montants en K€	Note n°	2025.06	2026.06
OPERATIONS D'EXPLOITATION			
Résultat net des entreprises intégrées		2 128	17 010
Elimination des amortissements et provisions (hors dépréciations)		3 564	5 254
Elimination de la variation des impôts différés		162	(708)
Elimination des plus ou moins-values de cession		(2 790)	744
Autres produits et charges sans incidence trésorerie		-	0
Marge brute d'autofinancement		3 064	22 300
Variation des stocks liée à l'activité		2 127	(875)
Variation des créances liées à l'activité		(22 209)	(3 591)
Variation des dettes liées à l'activité		19 387	(9 949)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		(696)	(14 415)
Flux net généré par (affecté à) l'activité		2 368	7 884
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisition d'immobilisations		(2 037)	(969)
Cession d'immobilisations		2 387	382
Incidence des variations de périmètre		(67)	28
Flux net provenant des (affecté aux) investissements		284	(560)
OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Augmentations (réductions) de capital		89	893
Emissions d'emprunts		2 007	1 035
Remboursements d'emprunts		(5 251)	(5 689)
Cession (acq.) nette actions propres		0	(393)
Variation nette des concours bancaires		(124)	(471)
Variation du C/C actionnaires			11 647
Flux net provenant du (affecté au) financement		(3 280)	7 022
Incidence de la variation des taux de change		(16)	36
Variation de trésorerie de l'exercice		(644)	14 383
Trésorerie d'ouverture		425	(220)
Trésorerie de clôture		(220)	14 163

La variation de capital de 893K€ correspond à une augmentation de capital chez 2CRSi SA.

3.1.5 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Montants en K€	Capital	Primes	Réserves	Réserves de conversion	Autres réserves (1)	Résultat de l'exercice	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
SITUATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2024.06	2 008	39 046	(7 280)	(702)	(144)	(6 516)	26 412	(134)	26 279
Affectation du résultat de l'exercice 2024.06	-	-	(6 516)	-	-	6 516	-	-	-
Augmentation de capital	2	86	-	-	-	-	89	-	89
Ecart de conversion	-	-	(0)	1 118	-	(0)	1 118	1	1 119
Provision pour perte de change	-	-	-	(324)	-	-	(324)	-	(324)
Subvention d'investissements	-	-	(55)	-	-	-	(55)	-	(55)
Autres mouvements	-	-	(131)	-	(45)	-	(177)	134	(43)
Résultat de l'exercice 2025.06	-	-	-	-	-	2 128	2 128	0	2 128
Autres fonds propres							-		-
SITUATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2025.06	2 010	39 132	(13 982)	92	(189)	2 128	29 191	1	29 192
Affectation du résultat de l'exercice 2025.06	-	-	2 128	-	-	(2 128)	-	-	-
Augmentation de capital	24	840	-	-	-	-	864	-	864
Ecart de conversion	0	-	(0)	(440)	-	(0)	(440)	1	(440)
Actions propres	-	-	(0)	-	(417)	-	(418)	-	(418)
Provision pour perte de change			325				325		325
Résultat de l'exercice 2026.06	-	-	-	-	-	17 010	17 010	0	17 010
SITUATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2026.06	2 034	39 972	(11 528)	(348)	(606)	17 010	46 490	2	46 492

(1) Les autres réserves correspondent au reclassement des actions propres pour 606 K€.

3.2 FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

3.2.1 PRISE DE CONTROLE DE GREEN DATA

Le 14 novembre 2025, un protocole a mis fin au différend qui opposait 2CRSi SA à Azur Datacenter, son associé au sein de Green Data SAS. 2CRSi SA a acquis à cette occasion, pour 5 K€, les 45 % du capital qu'elle ne détenait pas. Green Data, exclue du périmètre au 30 juin 2025 faute de contrôle exclusif, est consolidée par intégration globale depuis le 14 novembre 2025. L'écart d'acquisition de 10 616 K€ a été affecté pour l'essentiel aux équipements de centre de données ; l'écart résiduel s'élève à 2 707 K€ (note 3.4.2). Depuis la prise de contrôle, Green Data contribue au résultat net consolidé pour (1 813) K€.

3.2.2 ANNULATION DE CHIFFRE D'AFFAIRES DE LA FILIALE AMERICAINE

Le Groupe a sollicité un avis juridique portant sur certaines opérations réalisées par sa filiale aux États-Unis, dont les conclusions ont conduit à l'annulation d'une partie du chiffre d'affaires pour un montant de 32,5 M€ (37,9 M USD) et des charges correspondantes (30,5 M€, soit 35,5 M USD). Cette annulation n'a pas d'impact sur la trésorerie du groupe.

3.2.3 CONTRAT D'ETUDES ET DE CONCEPTION CONCLU AVEC LA SOCIETE MERE

2CRSi SA a réalisé pour Holding Alain Wilmouth (HAW), sa société mère, des travaux d'études et de conception d'une AI Factory modulaire (« AI Modular Data Center, version B300 »). Ces travaux sont assortis d'une cession exclusive des droits de propriété intellectuelle, pour un prix forfaitaire de 14 042 K€ HT. Le contrat a été signé le 29 juin 2026, avec effet au 2 juillet 2024. La créance de 16,9 M€ TTC n'était ni facturée ni encaissée au 30 juin 2026. Il s'agit d'une transaction avec une partie liée (note 3.10.1).

3.2.4 FINANCEMENT PAR LA SOCIETE MERE

Au cours de l'exercice, HAW a mis à la disposition du Groupe 11 647 K€ en compte courant rémunéré. Au 30 juin 2026, ce compte courant s'élève à 14,2 M€ et il est exigible à moins d'un an. Les intérêts versés à HAW sur l'exercice s'élèvent à 240 K€ (notes 3.6.11 et 3.10.1).

3.2.5 RAPPORT GRIZZLY RESEARCH ET SUSPENSION DE COTATION

Le 18 juin 2026, Grizzly Research LLC, dont une entité liée, Grizzly Capital Management LP, avait déclaré détenir une position courte nette de 0,89 % du capital, a publié un rapport formulant des allégations à l'encontre de la Société. Celle-ci les a contestées. Le cours a baissé de plus de 43 % ce jour-là. À la demande de la Société, la cotation a été suspendue le 19 juin 2026, puis a repris le 22 juin 2026. Le Conseil d'administration a saisi le Comité d'audit et des risques, qui a recommandé de désigner un expert indépendant. Les travaux et les conclusions de cet expert sont postérieurs à la clôture (note 3.3).

3.2.6 DEMANDES DES AUTORITES AMERICAINES

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2026, 2CRSi Corporation, filiale américaine du Groupe, a reçu deux demandes de production de documents (*grand jury subpoenas*) émises par les parquets fédéraux du Northern District of California, en octobre 2025, et du Central District of California, en mai 2026, dans le cadre de deux enquêtes distinctes relatives à l'application de la réglementation américaine de contrôle des exportations (Export Administration Regulations). Ces demandes portaient sur des documents et correspondances en possession de 2CRSi concernant certains clients et fournisseurs tiers.

Dans les deux cas, 2CRSi a été sollicitée en qualité de tiers détenteur d'informations et a transmis l'intégralité des documents demandés dans les délais impartis. À la date du présent document, aucune entité du Groupe n'a été informée qu'elle serait visée (*target*) ou impliquée (*subject*) dans l'une ou l'autre de ces enquêtes, et aucune accusation ni procédure n'a été engagée à son encontre.

2CRSi Corporation coopère pleinement avec les autorités compétentes et répond à ces demandes et celles reçues précédemment. Compte tenu du stade d'avancement de ces enquêtes, la Société n'est pas en mesure d'en prévoir l'issue ni d'évaluer de manière fiable leurs éventuelles conséquences, et en conséquence n'a enregistré aucune provision dans les comptes.

3.2.7 COMMANDE NYGC

Le 27 septembre 2025, 2CRSi a signé avec NYGC une commande de 290 M USD (prix catalogue) pour le projet Buena Vista. Son exécution est subordonnée à une activation, qui n'était pas intervenue au 30 juin 2026 ; aucun chiffre d'affaires n'a été comptabilisé à ce titre. NYGC est une partie liée depuis le 30 avril 2026 (note 3.10.1).

3.3 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les événements décrits ci-dessous sont intervenus entre le 30 juin 2026 et le 30 octobre 2026, date d'arrêt des comptes par le Conseil d'administration. Les comptes de l'exercice tiennent compte de l'annulation de chiffre d'affaires décidée en octobre 2026 (note 3.2.2). Les autres événements n'ont pas donné lieu à ajustement.

3.3.1 INVESTIGATION INDEPENDANTE CONSECUTIVE AU RAPPORT DE GRIZZLY RESEARCH

Le 1er juillet 2026, la Société a engagé une vérification indépendante de la commande annoncée le 9 juin 2026 avec le client allemand. Le 16 juillet 2026, elle a publié une réponse détaillée aux 34 allégations du rapport publié le 18 juin 2026 par Grizzly Research LLC (note 3.2.5). Le 3 août 2026, elle a annoncé que le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité d'audit et des risques, avait confié à un cabinet indépendant (l'« Expert ») une mission d'investigation sur 22 de ces allégations, couvrant les exercices clos les 30 juin 2024, 2025 et 2026. Cette mission aboutit à un rapport de constats factuels ; elle ne constitue ni un audit ni une certification des comptes.

Les premières conclusions de l'Expert, consacrées à la commande du client allemand, ont été publiées le 15 septembre 2026. Son rapport a été présenté au Comité d'audit et des risques le 26 octobre 2026, puis au Conseil d'administration le 29 octobre 2026. La Société en a publié le même jour les principales conclusions et le statut retenu pour chacune des 22 allégations. Le rapport définitif a été communiqué à la société et au commissaire aux comptes, en date du 30 octobre 2026.

Les principaux constats de l'Expert sont les suivants (section 2.4.2.1) :

- L'allégation selon laquelle la quasi-totalité du chiffre d'affaires aurait été réalisée au travers de parties liées non divulguées est jugée non fondée. Sur 78 % du chiffre d'affaires consolidé des trois derniers exercices, l'Expert a confirmé la réalité des encaissements et leur concordance avec la facturation, pour des opérations estimées à 425 M€.
- Il émet toutefois des réserves majeures sur la complétude de la documentation, sur certains montages de financement et sur la destination ou la propriété finales des équipements. Il n'a pas pu conclure sur les opérations dans lesquelles le client réglait directement le fournisseur de la Société.
- La commande du client allemand correspond à une opération contractualisée. Elle a été intégralement payée avant livraison (hors transport et assurance) par un tiers payeur substitué au client. La documentation de la revente est incomplète.
- Le contrat-cadre de 610 M USD n'a pas été conclu avec NYGC. Son risque de non-matérialisation demeure élevé, et il n'a donné lieu à aucun chiffre d'affaires.
- La souscription par HAW, le 30 avril 2026, d'obligations émises par NYGC et les projets envisagés entre la Société et NYGC pourraient placer NYGC en situation d'influence notable. Le Groupe traite NYGC comme une partie liée depuis cette date (note 3.10.1).
- L'Expert relève des insuffisances majeures de contrôle interne : documentation insuffisante des opérations de bout en bout, connaissance insuffisante des contreparties, absence de questionnement sur les montages de revente mis en place par certains clients et visibilité partielle sur la destination finale des équipements.
- Il n'a pas identifié d'élément tendant à démontrer que la Société aurait volontairement contracté avec des clients afin de livrer des pays soumis à restriction.

La Société a reconnu que certaines de ses communications passées étaient imprécises et que sa documentation n'était pas au niveau attendu. Elle a rectifié ces communications et engagé le renforcement de son contrôle interne : documentation des opérations de bout en bout, connaissance des contreparties, suivi de la destination des équipements et application stricte de la procédure des conventions réglementées.

3.3.2 AUTORISATION DU CONTRAT D'ETUDES CONCLU AVEC LA SOCIETE MERE

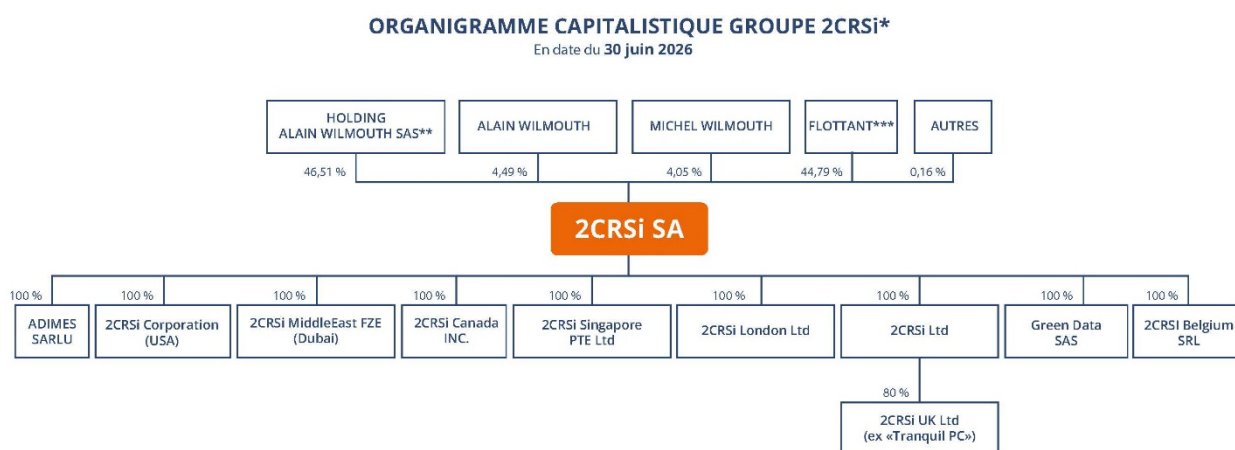
Le Conseil d'administration du 30 octobre 2026 a autorisé le contrat d'études et de conception conclu avec HAW (note 3.2.3).

L'autorisation préalable n'ayant pas été donnée pour la période du 2 juillet 2024 au 29 juin 2026, le contrat sera soumis à l'assemblée générale du 17 décembre 2026, sur rapport spécial du commissaire aux comptes, en application de l'article L. 225-42 du Code de commerce.

À la connaissance de la Société, aucun autre événement significatif susceptible d'affecter les comptes de l'exercice n'est intervenu entre le 30 juin et le 30 octobre 2026.

3.4 ACTIVITE(S) ET PERIMETRE

3.4.1 ORGANIGRAMME AU 30/06/2026



* La Société détient une participation de 14,17% au sein de Gamestream, non consolidée, en cours de liquidation.

** Société détenue directement à 100% par Alain Wilmouth.

*** Aucune personne physique ne détient plus de 25% des actions.

3.4.2 ENTITES CONSOLIDEES

Les entités incluses dans le périmètre de consolidation sont présentées ci-dessous :

Entités		2026.06			2025.06	
		% Contrôle	% Intérêt		% Contrôle	% Intérêt
2CRSi SA	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
ADIMES	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
2CRSi CORP	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
2CRSi UK LTD	IG	100,00%	80,00%	IG	100,00%	80,00%
2CRSi MIDDLE EAST FZE	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
2CRSi LTD	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
2CRSi LONDON LTD	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
2CRSi SINGAPORE PTE LTD	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
2CRSi BELGIUM	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
2CRSi CANADA INC.	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
GREEN DATA SAS	IG	100,00%	100,00%	NI	-	-

IG : intégration globale ; NI : non intégrée.

Créée en mars 2019 par 2CRSi SA à hauteur de 55 % et Azur Datacenter pour 45 %, la société Green Data exploite des activités d'hébergement de serveurs et de traitement de données. Depuis fin 2021, un conflit ouvert entre les deux associés sur la gouvernance de la société a engendré de multiples litiges judiciaires privant 2CRSi des conditions nécessaires à l'exercice d'un contrôle exclusif au sens du règlement ANC n° 2020-01 et justifiant ainsi l'exclusion de Green Data du périmètre de consolidation au 30 juin 2025.

Le 14/11/2025, la fin de ce différend par un protocole entre les parties a permis de clarifier et stabiliser les conditions de gouvernance, et l'acquisition par 2CRSi des 45 % restants du capital lui a conféré le contrôle exclusif de Green Data, désormais détenue à 100 %. En conséquence, Green Data SAS est intégrée au périmètre de consolidation du Groupe selon la méthode de l'intégration globale à compter de cette date.

L'écart d'acquisition initial dégagé lors de la prise de contrôle de Green Data s'élève à 10 616 K€ €, correspondant à la différence entre le prix payé 5 K€ et les capitaux propres de Green Data à la date de prise de contrôle (10 621 K€).

Conformément aux articles 231-8 à 231-10 du règlement ANC n° 2020-01, le Groupe a procédé, au cours de la période d'évaluation, à l'identification et à l'évaluation des actifs corporels existant à la date d'entrée dans le périmètre, sur la base d'un inventaire physique valorisé. La valeur de remplacement à neuf de ces actifs, soit 13 932 K€, a été corrigée par famille d'actifs d'un coefficient reflétant leur vétusté, leur obsolescence et leur durée d'utilisation résiduelle (coefficient moyen de 78,5 %), pour aboutir à une valeur d'entrée de 10 939 K€.

L'écart d'acquisition a été affecté comme suit :

- Valeur d'entrée des actifs corporels : 10 939 K€
- Valeur nette comptable des actifs corporels à la date d'acquisition : (394) K€
- Écart d'évaluation brut : 10 545 K€
- Impôt différé passif (25 %) : (2 636) K€
- Écart d'évaluation net affecté aux actifs corporels : 7 909 K€
- Écart d'acquisition initial : 10 616 K€
- Écart d'acquisition résiduel : 2 707 K€

L'écart d'évaluation est comptabilisé en « Autres immobilisations corporelles » et amorti sur des durées résiduelles comprises entre 5 et 15 ans selon les familles d'actifs, soit une charge annuelle d'environ 960 K€ avant impôt. L'écart d'acquisition résiduel de 2 707 K€ correspond aux éléments non séparables, notamment les synergies, l'organisation et la capacité opérationnelle de Green Data ; il est traité selon les méthodes du Groupe applicables aux écarts d'acquisition.

L'affectation de l'écart d'acquisition est sans incidence sur le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice clos le 30 juin 2026. Elle se traduit par une dotation aux amortissements de l'écart d'évaluation de 640 K€ et par une reprise d'impôt différé passif de 160 K€, soit un impact net négatif de 480 K€ sur le résultat net consolidé. Au 30 juin 2026, l'écart d'évaluation net d'amortissements s'élève à 9 905 K€ et l'impôt différé passif correspondant à 2 476 K€. La contribution de GD depuis la prise de contrôle s'élève à (1 813 K€) de Résultat Net.

3.4.3 SORTIES DE PERIMETRE

Néant.

3.4.4 ENTITES EXCLUES DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Néant.

3.4.5 CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

Les sociétés membres du groupe 2CRSi appliquent, pour l'établissement de leurs comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2026, le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 et homologué par arrêté du 26 novembre 2023 publié au JO du 30 décembre 2023.

Les principales modifications apportées par le nouveau plan comptable sont les suivantes :

- Nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel désormais réservé d'une part aux événements majeurs et inhabituels et d'autre part aux provisions réglementées, corrections d'erreur et changement de méthode comptable en raison de leur nature spécifique ;
- La modernisation des états financiers n'emporte pas de conséquences sur les comptes annuels antérieurs, hormis les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat.

- Les modifications induites par ce nouveau règlement ont également été faites dans les présents comptes consolidés.
- La transition vers le nouveau plan comptable a notamment eu pour impact sur les comptes du groupe le reclassement des transferts de charges dans les charges afférentes (en 2025 cela représentait 85 K€).

3.4.6 ACTIVITE

L'activité du groupe s'articule autour de la conception, la production et la commercialisation de serveurs informatiques ultra haute performance, sur mesure et respectueux de l'environnement ainsi que leur distribution.

3.5 REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION

3.5.1 REFERENTIEL COMPTABLE ET CONTINUITE D'EXPLOITATION

Les comptes consolidés du Groupe 2CRSi sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France, notamment le règlement ANC 2020-01 modifié par le règlement ANC 2024-05, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2026 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 30 octobre 2026 selon le principe de continuité d'exploitation. Pour apprécier ce principe, la Direction a établi des prévisions de trésorerie mensuelles jusqu'au 31 octobre 2027, soit douze mois à compter de la date d'arrêt des comptes. Ces prévisions reposent sur la trésorerie disponible, les lignes de financement confirmées et mobilisables, les encaissements attendus au titre des contrats en cours et en négociation, et les échéances des dettes financières.

La Direction a notamment tenu compte des éléments suivants :

- La créance de 16,9 M€ TTC sur HAW au titre du contrat d'études (note 3.2.3) sera compensée avec le compte courant de HAW et le solde sera réglée avant la fin de l'exercice
- Les conséquences éventuelles des enquêtes américaines décrites en note 3.9.4 ne peuvent être évaluées de manière fiable, et les prévisions n'intègrent aucun décaissement à ce titre. À la date d'arrêt des comptes, aucune entité du Groupe n'a été informée qu'elle serait visée ou impliquée dans ces enquêtes.

Sur la base de ses prévisions de trésorerie, établies jusqu'au 30 juin 2027, la Direction estime que le Groupe disposera des ressources suffisantes pour faire face à ses engagements et à ses besoins de financement au cours de cette période. Ces prévisions n'intègrent aucun décaissement au titre des enquêtes américaines, dont les conséquences éventuelles ne peuvent être évaluées de manière fiable

3.5.2 MODALITES DE CONSOLIDATION

3.5.2.1 METHODES DE CONSOLIDATION

La consolidation est réalisée à partir des comptes arrêtés au 30/06/2026. Toutes les participations dans lesquelles les sociétés du Groupe 2CRSi assurent le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Toutes les transactions importantes entre les sociétés consolidées sont éliminées.

3.5.2.2 DATES DE CLOTURE DES EXERCICES DES SOCIETES CONSOLIDEES

Les sociétés sont consolidées sur la base de leur bilan arrêté au 30/06/2026.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2026 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 30 octobre 2026.

3.5.3 TAUX DE CHANGES UTILISES

Dans le cadre de la clôture annuelle la société utilise les taux de change suivants :

Code Devise 1 EUR =	Devise	Taux de clôture	Taux de Moyen
EUR	Euro	1	1
USD	Dollars US	1.1394	1.08799
GBP	Livre Sterling	0.86178	0.84051
AED	Dirham UAE	4.19	3.99653
SGD	Dollar Singaporien	1.4754	1.44082
CAD	Dollar Canadien	1.622	1.51779

3.5.4 METHODES ET REGLES D'EVALUATION

L'application des méthodes de référence du règlement ANC 2020-01, modifié par le règlement 2024-05 est la suivante :

Application des méthodes de référence	Obligatoire/ Référence	Note
Comptabilisation des contrats de crédit-bail et des contrats assimilés	Obligatoire	
Provisionnement des prestations de retraites et assimilés	Référence	
Etalement des frais d'émission et primes de remboursement des emprunts obligataires sur la durée de vie de l'emprunt	Obligatoire	N/A
Comptabilisation à l'avancement des opérations partiellement achevées à la clôture de l'exercice	Référence	N/A

3.5.5 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

3.5.5.1 ECARTS D'ACQUISITION

L'écart de première consolidation constaté à l'occasion d'une prise de participation (différence entre la prise d'acquisition et la quote-part de capitaux propres retraités de la société acquise à la date de prise de contrôle) est traité comme suit :
L'écart d'évaluation afférent à des actifs identifiables est classé aux postes du bilan concernés et suit les règles comptables propres à ces actifs.

L'écart résiduel est constaté en écart d'acquisition.

Dans l'hypothèse où une évolution significative serait observée, une dépréciation ou une reprise exceptionnelle sera constatée afin de refléter la valeur économique des actifs.

Conformément au règlement n° 2024-05, §231-10 *Période d'évaluation*, l'entreprise consolidante dispose d'un délai se terminant à la clôture du premier exercice ouvert postérieurement à l'acquisition, au cours duquel elle peut procéder aux analyses et expertises nécessaires en vue de cette évaluation.

Un test de dépréciation est réalisé annuellement par 2CRSi sur les écarts d'acquisition. Aucune dépréciation n'a été comptabilisée sur l'exercice clos au 30 juin 2026. Pour les tests de dépréciation la société utilise le WACC de 11% minimum, la croissance annuelle de 2% maximum, capex de maintien qui est égal aux amortissements, BFR de 8% du chiffre d'affaires et taux d'imposition à 25% minimum. Les tests de sensibilité sur les hypothèses retenues n'ont pas mis en évidence de dépréciation à comptabiliser.

3.5.5.2 EVALUATION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

3.5.5.3 DUREES D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les méthodes et durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles	Méthode	Durée
Frais de développement	Linéaire	3 à 5 ans
Logiciels et progiciels	Linéaire	1 à 6 ans
Clientèle	Linéaire	7 ans

3.5.6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les principales méthodes d'amortissement et durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

Immobilisations corporelles	Méthode	Durée
Agencements, aménagements des constructions	Linéaire	8 à 10 ans
Installations techniques	Linéaire	9 à 20 ans
Matériel et outillages industriels	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	8 à 10 ans

3.5.6.1 CONTRATS DE CREDIT-BAIL ET CONTRATS ASSIMILES

Les opérations significatives réalisées au moyen d'un contrat de crédit-bail et contrats assimilés, sont retraitées selon des modalités identiques à une acquisition à crédit pour leur valeur d'origine au contrat. Les amortissements sont conformes aux méthodes et taux précités, et l'incidence fiscale de ce retraitement est prise en compte. Les biens détenus en vu de leur revente future sont comptabilisés en stocks.

3.5.6.2 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Ce poste est essentiellement constitué de dépôts et cautionnements versés, n'ayant pas lieu d'être dépréciés.

Par ailleurs, il comprend des titres de participation dans une société non consolidée. Ceux-ci figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

3.5.6.3 STOCKS ET TRAVAUX EN-COURS

Les stocks de marchandises sont évalués selon la méthode CUMP : « Coût Unitaire Moyen Pondéré ».

Le groupe applique la procédure de dépréciation des stocks basée sur l'analyse de rotation ainsi que la comparaison des valeurs comptables avec le prix du marché des pièces. Elles visent à tenir compte des risques d'obsolescence et de faible rotation de certaines références.

3.5.6.4 CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.5.6.5 TRESORERIE ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat ou de souscription, hors frais accessoires.

Une dépréciation est constituée lorsque le cours de bourse ou la valeur probable de réalisation sont inférieurs à la valeur d'achat.

3.5.6.6 IMPOTS SUR LES BENEFICES

Conformément aux prescriptions du règlement ANC 2020-01, modifié par le règlement 2024-05, le groupe comptabilise des impôts différés en cas :

- de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé ;
- de crédits d'impôts et de reports déficitaires.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société.

En application du règlement ANC 2020-01, modifié par le règlement ANC 2024.05, les montants d'impositions différées actives et passives sont compensés pour une même entité fiscale.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs ;
- ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche.

Le nouveau règlement ANC 2020-01, modifié par le règlement ANC 2024.05, impose l'inclusion des impôts différés passifs dans le poste autres dettes.

3.5.6.7 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Compte tenu de l'activité du groupe, les provisions constatées ont pour objet de couvrir des risques ou litiges à caractère ponctuel ou latent. Ces éléments sont principalement relatifs à des litiges ponctuels.

3.5.6.8 ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET PRESTATIONS ASSIMILES

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés pour le calcul des indemnités de départ à la retraite, est dorénavant déterminé après la prise en compte de facteurs de rotation, mortalité et d'évolution des rémunérations.

Ces engagements font l'objet d'une comptabilisation en consolidation pour les entités 2CRSi SA et ADIMES.

3.5.6.9 RESULTATS PAR ACTION

Le résultat par actions pondérés correspond au résultat net consolidé – part du groupe – se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère, en circulation au cours de l'exercice.

Le nombre d'actions est passé de 22 333 098 au 30/06/2025 à 22 596 441 au 30/06/2026, à la suite des augmentations de capital de l'exercice. Le résultat par action pondéré s'élève à 0.75 € par action (0,75 € sur la base du nombre d'actions à la clôture).

3.5.6.10 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Conformément au règlement ANC 2022-06, le résultat exceptionnel des produits et des charges directement liés à un événement majeur et inhabituel.

Un événement est majeur lorsque ses conséquences sont susceptibles d'exercer une influence sur le jugement que les utilisateurs des documents de synthèse peuvent porter sur le patrimoine, la situation financière et le résultat de l'entité ainsi que sur les décisions qu'ils peuvent être amenés à prendre.

3.6 NOTES SUR LES POSTES DU BILAN

Les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes consolidés. La colonne variation de périmètre inclut l'acquisition de la société Green Data.

3.6.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Montants en K€	2025.06	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Δ change	Δ périmètre	2026.06
Frais de recherche	5 369	-	-	-	-	5 369
Concessions, brevets & droits similaires	1	-	-	(0)	50	50
Logiciels	598	-	-	-	-	598
Autres immobilisations incorporelles	527	-	-	(0)	-	527
Autres immobilisations incorporelles - Location	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	1 370	629	(305)	-	-	1 694
Ecart d'acquisition	2 049	-	-	(15)	2 707	4 741
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 913	629	(305)	(16)	2 757	12 979
Amt/Dép. frais de rech.	(3 486)	(404)	-	-	-	(3 891)
Amt/Dép. conc, brevets & dts similaires	0	-	-	(0)	(50)	(50)
Amt/Dép. logiciels	(543)	(42)	-	-	-	(585)
Amt/Dép. autres immos incorp.	(40)	(35)	-	(0)	-	(75)
Amt/Dép. autres immos incorp. - Location	(63)	(64)	-	-	-	(128)
Amt/Dép. immobilisations incorp. en cours	-	-	-	-	-	-
Amt/Pertes val. écart d'acquisition	-	-	-	-	-	-
AMT/DEP. IMMO. INCORPORELLES	(4 133)	(545)	-	(0)	(50)	(4 728)
Frais de recherche	1 883	(404)	-	-	-	1 479
Concessions, brevets & droits similaires	1	-	-	(1)	-	0
Logiciels	55	(42)	-	-	-	13
Autres immobilisations incorporelles	487	(35)	-	(0)	-	452
Autres immobilisations incorporelles - Location	(63)	(64)	-	-	-	(128)
Immobilisations incorporelles en cours	1 370	629	(305)	-	-	1 694
Ecart d'acquisition	2 049	-	-	(15)	2 707	4 741
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES - NET	5 781	84	(305)	(16)	2 707	8 251

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou de production.

3.6.1.1 ÉCARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition portent sur les entités suivantes :

Montants en K€	2025.06	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Δ change	Δ périmètre	2026.06
2CRSi UK LTD (ex TPC)	2 049	-	-	(15)	-	2 034
GREEN DATA SAS	-	-	-	-	2 707	2 707
Ecart d'acquisition	2 049	-	-	(15)	2 707	4 741
2CRSi UK LTD (ex TPC)	-	-	-	-	-	-
Amt/Pertes val. écart d'acquisition	-	-	-	-	-	-
2CRSi UK LTD (ex TPC)	2 049	-	-	(15)	-	2 034
GREEN DATA SAS	-	-	-	-	2 707	2 707
Ecarts d'acquisition positifs	2 049	-	-	(15)	2 707	4 741

L'écart d'acquisition de l'entité 2CRSi UK LTD s'élève à 2 034 K€ au 30/06/2026 (2 049 K€ au 30/06/2025, après un écart de conversion de (15) K€).

La société 2CRSi SA a acquis les 45 % restants du capital de la société Green Data le 14/11/2025, date de la prise de contrôle exclusif ; Green Data est consolidée par intégration globale depuis cette date. L'écart d'acquisition initial, d'un montant de 10 616 K€, a fait l'objet d'une allocation nette d'impôt différé de 7 910 K€ aux actifs corporels identifiés. À l'issue de cette allocation, l'écart d'acquisition résiduel s'élève à 2 707 K€.

Les écarts d'évaluation affectés aux actifs corporels sont amortis selon des durées propres à chaque famille d'actifs.

Les écarts d'acquisition constatés dans les comptes consolidés font l'objet d'une analyse réalisée par le groupe. Au 30 juin 2026, aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

3.6.1.2 FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les projets ayant de sérieuses chances de faisabilité technique et de réussite commerciale sont comptabilisés en immobilisation en cours durant la période de développement.

Les projets ne présentant pas ces caractéristiques sont comptabilisés en charges.

3.6.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de production, abstraction faite de toutes charges financières.

Montants en K€	2025.06	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Reclass.	Δ change	Δ périmètre	2026.06
Constructions	343	-	-	-	3	-	347
Installations tech, matériel & outillage	5 698	57	(648)	-	(10)	2 588	7 685
Installations tech, matériel & outillage - Location	293	-	-	-	(1)	-	292
Matériel de transport	315	-	(37)	-	-	-	279
Matériel de transport - Location	388	-	-	-	-	-	388
Matériel informatique	9 540	-	-	-	20	11	9 571
Matériel informatique - Location	5 479	-	-	-	-	-	5 479
Autres immobilisations corporelles	1 783	8	(13)	722	3	10 784	13 287
Immobilisations corporelles en cours	290	181	-	(722)	-	-	(250)
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	24 129	246	(698)	-	16	13 383	37 077
Amt/Dép. constructions	(268)	(17)	-	-	(2)	-	(287)
Amt/Dép. install tech, matériel & outil.	(2 935)	(234)	216	-	2	(2 344)	(5 294)
Amt/Dép. install tech, matériel & outil. - Location	(135)	-	-	-	1	-	(134)
Amt/Dép. Matériel transport	(315)	(0)	37	-	-	-	(279)
Amt/Dép. Matériel transport - Location	(388)	-	-	-	-	-	(388)
Amt/Dép. Matériel informatique	(9 026)	(211)	-	-	(13)	(9)	(9 259)
Amt/Dép. Matériel informatique - Location	(117)	(1 200)	-	-	-	-	(1 317)
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	(1 435)	(883)	6	-	(3)	(199)	(2 514)
Amt/Dép. immobilisations corp. en cours	-	-	-	-	-	-	-
AMT/DEP. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	(14 618)	(2 545)	258	-	(15)	(2 552)	(19 473)
Constructions	75	(17)	-	-	1	-	59
Installations tech, matériel & outillage	2 763	(177)	(432)	-	(8)	244	2 391
Installations tech, matériel & outillage - Location	158	-	-	-	-	-	158
Matériel de transport	0	(0)	-	-	-	-	-
Matériel de transport - Location	(0)	-	-	-	-	-	(0)
Matériel informatique	514	(211)	-	-	7	2	312
Matériel informatique - Location	5 362	(1 200)	-	-	-	-	4 162
Autres immobilisations corporelles	349	(875)	(7)	722	0	10 585	10 773
Immobilisations corporelles en cours	290	181	-	(722)	-	-	(250)
IMMOBILISATIONS CORPORELLES - NET	9 510	(2 299)	(439)	-	1	10 831	17 604

À la suite de la prise de contrôle de la société Green Data par 2CRSi SA le 14/11/2025, un écart d'évaluation brut de 10 545 K€ a été constaté. Cet écart, affecté aux actifs corporels et comptabilisé au poste « Autres immobilisations corporelles », est amorti selon des durées propres à chaque famille d'actifs. Les principaux actifs identifiés sont les équipements de datacenter entrés dans le périmètre de consolidation à la suite de la prise de contrôle de Green Data pour une valeur d'entrée dans le périmètre de 10.939 K€. Au 30 juin 2026, l'amortissement cumulé correspondant s'élève à 640 K€.

3.6.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Montants en K€	2025.06	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Δ change	Δ périmètre	2026.06
Titres de participation	3 544	(6)	-	(0)	-	3 539
Prêts, cautionnements et autres créances - non courants	508	99	(98)	5	264	779
Prêts, cautionn. & aut. créances - courants	6	-	-	0	-	6
Dépôts factor	573	-	(273)	-	-	300
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4 631	94	(370)	6	264	4 624
Dépréciations des titres	(3 545)	-	1	-	-	(3 544)
DEP. IMMOBILISATIONS FINANCIERES	(3 544)	-	-	-	-	(3 544)
Titres de participation	(1)	(6)	1	(0)	-	(5)
Prêts, cautionnements et autres créances - non courants	508	99	(98)	5	264	779
Prêts, cautionn. & aut. créances - courants	6	-	-	0	-	6
Dépôts factor	573	-	(273)	-	-	300
IMMOBILISATIONS FINANCIERES - NET	1 086	94	(370)	6	264	1 080

Immobilisations financières nettes 1 080 K€ (1 086 K€) : entrées de périmètre 264 K€, augmentations 94 K€, diminutions 370 K€ (principalement dépôts factor). Titres de participation dépréciés à hauteur de 3 544 K€ concerne principalement les titres des société Blade et Gamestream.

3.6.4 STOCKS ET EN-COURS

Montants en K€	2025.06	Variation	Dot.	(Rep.)	Δ change	Δ périmètre	2026.06
Stocks MP, fournitures et aut. appro.	10 399	9 085	-	-	101	5	19 590
Stocks -pds finis et intermédiaires	1 210	1 194	-	-	-	-	2 405
Stocks de marchandises	10 043	(1 493)	-	-	2	-	8 553
STOCKS ET EN-COURS	21 652	8 787	-	-	103	5	30 547
Dép. des stocks - MP, fourn. et approv.	(647)	-	(2 815)	-	(44)	-	(3 506)
Dép. des stocks - prod. finis et interm.	-	-	-	-	-	-	-
Dép. des stocks de marchandises	(934)	-	(3 305)	19	-	-	(4 220)
DEPRECIATIONS DES STOCKS ET EN-COURS	(1 581)	-	(6 120)	19	(44)	-	(7 726)
Stocks MP, fournitures et aut. appro.	9 751	9 085	(2 815)	-	57	5	16 084
Stocks -pds finis et intermédiaires	1 210	1 194	-	-	-	-	2 405
Stocks de marchandises	9 110	(1 493)	(3 305)	19	2	-	4 333
STOCKS ET EN-COURS - NET	20 072	8 787	(6 120)	19	59	5	22 822

Stocks nets 22 822 K€ (20 072 K€). Hausse des MP (+9 085 K€), principalement chez 2CRSi SA (15 368 K€ contre 6 666 K€). Dépréciations renforcées de 6 120 K€ (dont 3 305 K€ ADIMES, 1 861 K€ 2CRSi CORP, 954 K€ 2CRSi SA) ; taux de dépréciation global de 7 % à 25 %.

Les stocks nets s'élèvent à 22 822 K€ au 30 juin 2026, contre 20 072 K€ au 30 juin 2025. Ils représentent ainsi environ 22 jours de chiffre d'affaires, contre 33 jours un an plus tôt.

La valeur brute des stocks progresse de 21 652 K€ à 30 547 K€. Cette hausse est concentrée chez 2CRSi SA, dont les stocks de matières premières et composants passent de 6 666 K€ à 15 368 K€ et les produits finis de 1 210 K€ à 2 405 K€, en lien avec les commandes en cours et la sécurisation des composants dans une période de tension dans les approvisionnements.

Le Groupe a sensiblement renforcé ses dépréciations, portées de 1 581 K€ à 7 726 K€ (dotation de 6 120 K€ et reprise de 19 K€ sur l'exercice). Le taux de dépréciation global passe ainsi de 7 % à 25 % de la valeur brute. Le groupe applique la procédure de dépréciation des stocks basée sur l'analyse de rotation ainsi que la comparaison des valeurs comptables avec le prix du marché des pièces. Elles visent à tenir compte des risques d'obsolescence et de faible rotation de certaines références.

3.6.5 CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les créances se décomposent, par échéance, de la manière suivante :

Montants en K€	2025.06	2026.06	Brut	< 1 an	> 1 an	Dép.
Clients et comptes rattachés	22 925	17 726	23 031	23 031	-	(5 305)
Factures à établir	957	25 628	25 628	25 628	-	-
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	23 882	43 353	48 659	48 659	-	(5 305)

Créances clients nettes 43 353 K€ (23 882 K€), hausse liée aux factures à établir (25 628 K€, dont 24 711 K€ chez 2CRSi SA). Dépréciations 5 305 K€ (553 K€) après dotation de 4 235 K€ (2CRSi SA et 2CRSi CORP) et 460 K€ d'entrée Green Data. Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Méthode de dépréciation des créances : une provision pour dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsque la valeur réalisable est inférieure à la valeur comptable.

3.6.6 AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION

Montants en K€	2025.06	2026.06	Brut	< 1 an	> 1 an
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	8 363	3 100	3 100	3 100	-
Fournisseurs débiteurs (RRR et autres avoirs)	5 663	5 929	5 929	5 929	-
Créances sur personnel & org. sociaux	70	36	36	36	-
Créances fiscales - hors IS - courant	1 129	2 327	2 327	2 327	-
Impôts différés - actif	669	977	977	977	-
Etat, Impôt sur les bénéfices - créances - courant	1 406	64	64	64	-
Comptes courants Groupe actif - courant	9 165	1 423	1 423	1 423	-
Actionnaires : capital appelé non versé	30	-	-	-	-
Autres créances - courant	1 678	4 604	4 604	4 604	-
Ecart de conversion sur dettes et créances commerciales - actif	794	1 030	1 030	1 030	-
Charges constatées d'avance	1 091	1 379	1 379	1 379	-
dép. comptes courants	-1 450	-1 450			
AUT. CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION	28 607	19 421	20 871	20 871	-

Les autres créances et comptes de régularisation s'élèvent à 19 421 K€ au 30 juin 2026, contre 28 607 K€ au 30 juin 2025, soit une baisse de 9 186 K€. Cette évolution est principalement liée à la variation de périmètre : Green Data, non consolidée au 30 juin 2025, est consolidée par intégration globale depuis la prise de contrôle du 14 novembre 2025.

Au 30 juin 2025, Green Data étant exclue du périmètre, le compte courant détenu par 2CRSi SA sur cette société figurait en autres créances pour un montant brut de 9 146 K€, déprécié à hauteur de 1 450 K€, soit un montant net de 7 696 K€. Au 30 juin 2026, ce compte courant est devenu une opération intragroupe et est éliminé en consolidation.

En sens inverse, l'entrée de Green Data dans le périmètre apporte 1 290 K€ d'autres créances, dont 934 K€ de créances fiscales et 354 K€ de charges constatées d'avance.

À périmètre constant, les autres variations significatives sont expliquées principalement par la variation de l'activité des filiales versus l'année précédente.

La créance d'impôt sur les sociétés de 2CRSi SA (1 385 K€ au 30 juin 2025) a été soldée, tandis que les impôts différés actifs passent de 669 K€ à 977 K€, avec l'activation des déficits de 2CRSi UK (194 K€) et l'impôt différé actif de 2CRSi Middle East (100 K€).

3.6.7 TRESORERIE ACTIVE

Montants en K€	2025.06	Variation	Dot.	(Rep.)	Δ change	Δ périmètre	2026.06
Disponibilités	1 146	13 006	-	-	36	38	14 225
DISPONIBILITES	1 146	13 006	-	-	36	38	14 225

Disponibilités s'élèvent à 14 225 K€ (1 146 K€), dont 11 862 K€ chez 2CRSi SA, 1 147 K€ chez 2CRSi CORP et 806 K€ chez 2CRSi UK.

3.6.8 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Au 30 juin 2026, le capital social s'élève à 2 033 680 €, divisé en 22 596 441 actions de 0,09 € de nominal (22 333 098) actions au 30 juin 2025). La variation de l'exercice résulte des augmentations de capital de 2CRSi SA liées à l'exercice des BSPCE au titre du plan n°1 2020-2024 et du plan n°2 2020-2025 (d'un montant total de 864 K€, prime d'émission incluse). Le détail de la variation des capitaux propres est présenté dans le tableau de variation des capitaux propres consolidés.

Le capital se décompose comme suit (répartition reprise de la version du 14/10/2026) :

- 46.51 % Holding Alain Wilmouth SAS ;
- 4,49 % Alain WILMOUTH ;
- 4.05 % Michel WILMOUTH ;
- 44.79 % flottant ;
- 0,16 % autres.

3.6.9 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

3.6.9.1 RECAPITULATIF

Les provisions pour risques et charges se décomposent de la manière suivante :

Montants en K€	2025.06	Dot.	(Rep.)	Ecart de Change	2026.06
Provisions pour litiges	123	894	(123)	9	903
Provisions pour pertes de change sur créances et dettes commerciales	784	1 030	(794)	-	1 020
Provisions pour pensions et retraites	140	24	-	-	164
Autres provisions pour charges	20	1 162	-	-	1 182
PROVISIONS	1 066	3 111	(917)	9	3 269

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 3 269 K€ au 30 juin 2026, contre 1 066 K€ au 30 juin 2025, soit une hausse de 2 203 K€, essentiellement portée par 2CRSi SA (2 505 K€ contre 489 K€).

3.6.9.2 INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE ET PRESTATIONS ASSIMILEES

Les hypothèses d'évaluation sont les suivantes :

- Age de départ à la retraite : cadre : 67 ans ; ETAM : 65 ans
- Salaire fin de carrière
- Turn-over : faible
- Table de mortalité : TGH 05 pour la population masculine et TGF 05 pour la population féminine
- Taux actualisation : 4,02 %
- Taux augmentation salaires : 3,6 %
- Convention collective : convention collective SYNTEC

3.6.10 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

3.6.10.1 NATURE ET ECHEANCES DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

Les dettes financières peuvent être ventilées par échéance de la manière suivante :

Montants en K€	2025.06	2026.06	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	5 389	2 761	1 088	1 674	-
Location	5 096	4 983	1 386	3 597	-
Intérêts courus sur emprunts	61	57	30	27	-
Emprunts auprès des éta de crédits et loc. fin.	10 547	7 801	2 503	5 297	-
Autres emprunts	299	254	-	254	-
Emprunts et dettes financières diverses	299	254	-	254	-
Concours bancaires (trésorerie passive)	1 316	49	49	-	-
Concours bancaires (dettes)	800	328	328	-	-
Intérêts courus non échus - Trésorerie passive	49	13	13	-	-
Emprunts et dettes financières diverses	2 165	390	390	-	-
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	13 011	8 444	2 893	5 551	-

3.6.10.2 VARIATION DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

Montants en K€	2025.06	Aug.	(Dim.)	Variation	Δ périmètre	2026.06
Emprunts auprès des établissements de crédit	5 389	1 000	(3 629)	-	-	2 761
Location	5 096	1 823	(1 936)	-	-	4 983
Intérêts courus sur emprunts	61	30	(34)	-	-	57
Emprunts auprès des éta de crédits et loc. fin.	10 547	2 853	(5 600)	-	-	7 801
Autres emprunts	299	-	(89)	-	43	254
Emprunts et dettes financières diverses	299	-	(89)	-	43	254
Concours bancaires (trésorerie passive)	1 316	-	-	(1 268)	-	49
Concours bancaires (dettes)	800	-	-	(471)	-	328
Intérêts courus non échus - Trésorerie passive	49	-	-	(36)	-	13
Emprunts et dettes financières diverses	2 165	-	-	(1 775)	-	390
Emprunts et dettes financières	13 011	2 853	(5 689)	(1 775)	43	8 444

Au cours de l'exercice, le Groupe a poursuivi son désendettement bancaire : il a souscrit de nouveaux emprunts bancaires pour 1 000 K€ et en a remboursé 3 629 K€. Les concours bancaires courants diminuent par ailleurs de 1 775 K€.

En parallèle, 2CRSi SA a réalisé des opérations de cession-bail (lease-back) auprès de deux crédits-bailleurs. Retraitées comme des financements, ces opérations donnent lieu à la comptabilisation d'une dette de location de 1 823 K€ au 30 juin 2026.

3.6.11 FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES

Montants en K€	2025.06	2026.06	< 1 an	> 1 an
Dettes fournisseurs	16 048	14 357	14 357	-
Factures non parvenues	4 540	2 972	2 972	-
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	20 588	17 329	17 329	-

Les autres passifs à court terme comprennent les éléments suivants :

Montants en K€	2025.06	2026.06	< 1 an	> 1 an
Avances et acomptes reçus sur commandes	16 055	22 971	22 971	-
Dettes sociales et fiscales (hors IS)	5 105	8 511	8 511	-
Impôts différés – passif	411	2 639	2 639	-
Etat, impôts sur les bénéfices	789	1 186	1 186	-
Comptes courants créditeurs	2 641	14 198	14 198	-
Autres dettes	121	146	146	-
Ecart de conversion - passif	529	1 112	1 112	-
Produits constatés d'avance	361	237	237	-
AUTRES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION	26 012	51 002	51 002	-

Les autres dettes et comptes de régularisation s'élèvent à 51 002 K€ au 30 juin 2026, contre 26 012 K€ au 30 juin 2025, soit une hausse de 24 990 K€, portée pour l'essentiel par 2CRSi SA (44 516 K€ contre 24 438 K€).

Les avances et acomptes reçus des clients, nets des avoirs à établir, constituent le premier poste, à 21 134 K€ contre 16 055 K€. Ils sont presque entièrement portés par 2CRSi SA et reflètent les acomptes perçus sur les commandes en cours de livraison.

Les comptes courants créditeurs passent de 2 641 K€ à 14 198 K€, dont 13 918 K€ liés au financement de la maison mère HAW.

Les dettes fiscales et sociales progressent avec l'activité : les dettes fiscales hors impôt sur les sociétés atteignent 6 113 K€ (3 628 K€), dont 5 496 K€ chez 2CRSi SA, les dettes sociales 2 398 K€ (1 476 K€) et la dette d'impôt sur les sociétés 1 186 K€ (789 K€).

Les impôts différés passifs s'élèvent à 2 639 K€ (411 K€). Ils comprennent principalement l'impôt différé passif constaté sur l'écart d'évaluation de Green Data, comptabilisé pour 2 636 K€ à l'entrée dans le périmètre et ramené à 2 475 K€ au 30 juin 2026 après reprise au rythme de l'amortissement de l'écart.

L'ensemble de ces dettes est à échéance à moins d'un an.

3.7 POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

3.7.1 VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Montants en K€	2025.06	%	2026.06	%
Production vendue de biens et de marchandises	212 474	96%	358 812	93%
Production vendue de services	3 440	2%	15 676	4%
Autres refacturations avec marge	5 278	2%	11 753	3%
Rabais, remises, ristournes accordées par l'entreprise	(491)	-0%	260	0%
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	220 702	100%	386 501	100%

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 386 501 K€ au titre de l'exercice clos le 30 juin 2026, contre 220 702 K€ en 2025, soit une progression de 75 %. Cette croissance est portée par la demande en serveurs dédiés à l'intelligence artificielle et au calcul haute performance, et par la livraison de plusieurs commandes de grande ampleur.

La répartition de l'activité entre les entités du Groupe s'est profondément modifiée. 2CRSi SA réalise désormais l'essentiel du chiffre d'affaires consolidé (370 932 K€, soit 96 %, contre 29 272 K€ en 2025), alors que l'activité de l'exercice précédent était concentrée chez 2CRSi CORP (4 281 K€ contre 184 973 K€). Les autres contributions sont limitées.

Par nature, le chiffre d'affaires reste très majoritairement constitué de ventes de biens et de marchandises, qui atteignent 358 812 K€, soit 93 % du total, contre 212 474 K€ et 96 % en 2025 (+69 %). Elles correspondent aux livraisons de serveurs et d'équipements de calcul haute performance, cœur de l'activité du Groupe.

Les prestations de services progressent fortement, de 3 440 K€ à 15 676 K€, et représentent désormais 4 % du chiffre d'affaires, notamment grâce à la vente du projet B300 fait par 2CRSi SA à sa maison mère HAW pour un total de 14 042 K€. Les autres refacturations avec marge passent de 5 278 K€ à 11 753 K€ (3 % du total).

Le Groupe a obtenu un avis juridique portant sur certaines opérations réalisées par sa filiale aux Etats-Unis. Les conclusions de cette analyse ont conduit à l'annulation du chiffre d'affaires de 32.5 M€ (37.9M USD) et 30.5 M€ (35.5 MUSD) de charges correspondantes. Le périmètre de cette analyse n'a toutefois pas porté sur les opérations similaires réalisés par le groupe au cours de l'exercice précédent (dont les comptes ont été certifiés sans réserve).

Les conséquences de cette analyse n'ont pas été appréhendées sur des opérations similaires enregistrées dans les comptes au 30 juin 2025 portant sur un montant de chiffre d'affaires de 180 M€ en chiffres d'affaires et en charges correspondantes.

3.7.2 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Montants en K€	2025.06	2026.06
Production stockée	155	1 194
Production immobilisée	538	629
Subventions d'exploitation	107	157
Subv. invest. virées au résult. de l'ex. (ANC 2022-06)	-	31
Gains de change sur dettes et créances commerciales - Réalisés	1 179	2 141
Produits de cession d'immo. corp. (ANC 2022-06)	-	12
Autres produits	46	189
Transferts de charges d'exploitation	85	(0)
Reprises sur prov. et dép. d'exp.	1 521	70
TOTAL AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	3 632	4 422

Les autres produits d'exploitation sont principalement constitués de trois éléments, tous portés par 2CRSi SA :

- Les gains de change sur opérations commerciales, qui s'élèvent à 2 141 K€ contre 1 179 K€ en 2025, en lien avec la hausse des flux d'achats et de ventes en devises. Ils doivent être rapprochés des pertes de change commerciales comptabilisées en charges d'exploitation (3 064 K€ contre 878 K€), qui font ressortir une perte de change nette de 923 K€ sur l'exercice ;
- La production stockée, qui atteint 1 194 K€ contre 155 K€ et correspond à la hausse des stocks de produits finis de 2CRSi SA (2 405 K€ contre 1 210 K€) ;
- La production immobilisée, de 629 K€ contre 538 K€, qui correspond aux coûts de développement activés au titre des projets répondant aux critères d'immobilisation.

Les subventions d'exploitation et d'investissement virées au résultat (188 K€) et les autres produits (188 K€, dont 144 K€ chez Green Data) complètent ce poste.

3.7.3 ACHATS CONSOMMES MATIERES PREMIERES ET MARCHANDISES

Montants en K€	2025.06	2026.06
Achat matières premières et marchandises	(201 153)	(342 418)
Variation de stocks	(1 311)	7 599
TOTAL ACHATS CONSOMMES	(202 464)	(334 820)

Les achats consommés de matières premières et de marchandises s'élèvent à 342 418 K€ au titre de l'exercice clos le 30 juin 2026, contre 201 153 K€ un an plus tôt.

3.7.4 CHARGES EXTERNES

Montants en K€	2025.06	2026.06
Achats d'études	(878)	(342)
Achats non stockés	(1 088)	(835)
Sous-traitance générale	(88)	(21)
Redevances de Location-financement	(3)	(5)
Locations et charges locatives	(1 784)	(2 461)
Entretiens et réparations	(196)	(189)
Primes d'assurance	(262)	(327)
Divers	(14)	(19)
Personnel mis à disposition	-	29
Rémunérations d'intermédiaires & honoraires	(1 738)	(1 600)
Publicités	(232)	(147)
Transports	(257)	(373)
Déplacements, missions	(267)	(383)
Frais postaux	(108)	(144)
Services bancaires	(297)	(289)
Commissions d'engagement et frais sur émission d'emprunts	(43)	(26)
Autres charges externes	(162)	(1 052)
TOTAL CHARGES EXTERNES	(7 418)	(8 183)

Les charges externes s'élèvent à 8 183 K€ au titre de l'exercice clos le 30 juin 2026, contre 7 418 K€ en 2025, soit une hausse limitée de 765 K€ (+10 %), très inférieure à celle de l'activité. Rapportées au chiffre d'affaires, elles passent de 3,4 % à 2,1 %, ce qui illustre l'effet de levier opérationnel de la croissance.

Cette hausse s'explique plus qu'entièrement par l'entrée de Green Data dans le périmètre, qui contribue pour 1 077 K€ aux charges externes de l'exercice, dont 856 K€ de locations et charges locatives liées à son activité d'hébergement. À périmètre constant, les charges externes diminuent de 312 K€.

3.7.5 CHARGES DE PERSONNEL

Montants en K€	2025.06	2026.06
Rémunérations du personnel	(5 982)	(6 076)
Charges de sécurité sociale et de prévoyance	(1 711)	(2 023)
Autres charges de personnel (dont intéressement)	(18)	(12)
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	(7 711)	(8 110)

Les charges de personnel s'élèvent à 8 110 K€ au titre de l'exercice clos le 30 juin 2026, contre 7 711 K€ en 2025, soit une hausse de 399 K€ (+5 %). Malgré la progression de 75 % de l'activité, elles ne représentent plus que 2,1 % du chiffre d'affaires, contre 3,5 % un an plus tôt.

Cette hausse s'explique essentiellement par l'entrée de Green Data dans le périmètre, qui contribue pour 362 K€ aux charges de personnel de l'exercice (268 K€ de rémunérations et 94 K€ de charges sociales). À périmètre constant, les charges de personnel sont quasiment stables (+37 K€).

3.7.6 AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Le montant des dotations et reprises aux amortissements et aux provisions figurant en résultat d'exploitation peut être détaillé de la manière suivante :

Montants en K€	2025.06	2026.06
Dotations aux amt. d'exp.	(1 445)	(3 086)
Dotations aux prov. et dép. d'exp.	(2 530)	(12 435)
VARIATION DES AMT. ET PROV. D'EXPL	(3 975)	(15 521)

Les dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions d'exploitation s'élèvent à 15 521 K€ au titre de l'exercice clos le 30 juin 2026, contre 3 975 K€ en 2025

Cette forte hausse traduit, pour l'essentiel, un renforcement de la couverture des risques sur les actifs circulants.

Les dotations aux dépréciations et provisions représentent 12 435 K€ :

- 6 120 K€ de dépréciations des stocks à faible rotation, principalement chez ADIMES (3 305 K€), 2CRSi CORP (1 861 K€) et 2CRSi SA (954 K€) ;
- 2 080 K€ de provisions d'exploitation, dont 405 K€ chez 2CRSi CORP et 1 662 K€ chez 2CRSi SA, au titre notamment de litiges et d'autres risques ;
- 4 235 K€ dont 1 989 K€ de dépréciations des créances clients chez 2CRSi SA et 2 246 K€ chez 2CRSi CORP.

Les dotations aux amortissements atteignent 3 085 K€, contre 1 444 K€. Leur hausse provient de l'entrée de Green Data dans le périmètre (768 K€, dont 640 K€ d'amortissement de l'écart d'évaluation affecté aux actifs corporels) et de l'augmentation des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles de 2CRSi SA (1 906 K€ contre 1 112 K€).

Les reprises sont limitées à 70 K€, contre 1 521 K€ en 2025, exercice qui avait bénéficié notamment d'une reprise de 1 036 K€ sur dépréciations de créances.

3.7.7 RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier se décompose comme suit :

Montants en K€	2025.06	2026.06
Différences positives de change	46	813
Autres produits financiers	385	873
Reprises financières	1	254
PRODUITS FINANCIERS	431	1 940
Dotations financières	-	(418)
Charges d'intérêts sur emprunt et sur locations	(441)	(313)
Pertes de change	(152)	(439)
Autres charges financières	(75)	(813)
CHARGES FINANCIERES	(668)	(1 983)
RESULTAT FINANCIER	(237)	(43)

Le résultat financier est quasiment à l'équilibre, à (43) K€ au titre de l'exercice clos le 30 juin 2026, contre (237) K€ en 2025. Le coût de l'endettement financier net diminue de (441) K€ à (312) K€, en lien avec la poursuite du désendettement bancaire. Il comprend désormais 48 K€ d'intérêts sur les dettes de location issues des opérations de cession-bail de 2CRSi SA.

Les autres produits et charges financiers sont positifs, à 269 K€. Ils comprennent notamment :

- Un gain de change net de 374 K€ sur les opérations financières (gains de 813 K€ et pertes de 439 K€), principalement chez 2CRSi SA ;
- D'autres produits financiers de 873 K€ et d'autres charges financières de 813 K€, tous deux portés par 2CRSi SA, l'entité gérant le financement du Groupe ;
- Des dotations aux provisions financières de 418 K€, dont 310 K€ de provision pour pertes de change chez ADIMES, partiellement compensées par une reprise de 254 K€ chez 2CRSi SA.

3.7.8 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel se compose de la manière suivante :

Montants en K€	2025.06	2026.06
Produits except° sur op. de gestion	1 631	-
Produits except° sur op. en capital	1 593	-
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 224	-
Charges except° sur op. de gestion	(338)	-
Charges except° sur op. en capital	(1 533)	-
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	(1 871)	-
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 353	-

Aucun événement majeur et inhabituel comptabilisé en résultat exceptionnel sur l'exercice clos le 30/06/2026.

En application du nouveau règlement ANC 2022-06, les plus ou moins-values de cession d'immobilisations corporelle et incorporelles sont constatées en résultat d'exploitation et les plus ou moins-values de cession d'immobilisation financière sont constatées dans le résultat financier

3.8 IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

3.8.1 VENTILATION DE L'IMPÔT

Montants en K€	2025.06	2026.06
Impôts différés	(93)	708
Impôt exigible	(489)	(2 315)
IMPOT SUR LES BENEFICES	(583)	(1 606)

La charge d'impôt sur les résultats s'élève à (1 606) K€ au titre de l'exercice clos le 30 juin 2026, pour un résultat avant impôt de 18 617 K€, soit un taux effectif d'environ 8,6 %, nettement inférieur au taux de droit commun en France (25 %)

L'impôt exigible atteint (2 315) K€, contre (489) K€ en 2025. Il est presque entièrement supporté par 2CRSi SA (2 375 K€), dont le résultat a fortement progressé avec l'activité de l'exercice.

Les impôts différés se traduisent par un produit net de 708 K€, contre une charge de 93 K€ en 2025. Ce produit provient principalement :

- De l'impôt différé actif constaté sur la C3S chez 2CRSi SA (64 K€) ;
- De l'activation des déficits fiscaux de 2CRSi UK (192 K€), dont le retour aux bénéfices rend la récupération probable
- De la reprise de l'impôt différé passif sur l'écart d'évaluation de Green Data (160 K€), au rythme de l'amortissement de cet écart ;
- De l'impôt différé actif statutaire de 2CRSi Middle East (100 K€).

3.8.2 VENTILATION DE L'IMPOSITION DIFFEREE PAR NATURE

Montant en K€	30/06/2025	Incidence résultat	Δ change	Δ périmètre	30/06/2026
- C3S (Organic)	8	64			72
- Provision perte de change	312	-132			180
- Autres provisions	31	-31			0
- Différence de conversion passif	300	-22			278
- Provision sur dépréciation de stock	254				254
- Provision retraite - IDR	35	6			41
- Lease-back	13	-109			-96
- Stock Blade récupéré	8				8
- PMV cessions immobilisations	533		0		533
- Activation déficit		192	2		194
- Marge sur stock	135	-3	2		134
- Ecart de conversion et provision de change	-244	249			5
- IDA constaté en statutaire (2CRSi MIDDLE EAST)		100			100
- Compensation IDA / IDP	-719	-6			-726
IMPOTS DIFFERES ACTIFS	667	250	3	0	977
- Différence de conversion actif	-312	132			-180
- Crédit bail	-636	-53			-690
- Lease-back	0				0
- Subventions d'investissements	-39				-39
- Annulation provision pour perte de change	-8				-8
- Ecart d'évaluation		160		-2 636	-2 476
- Location financement (retraitement de la vente et sortie des actifs)	0	168			168
- Retour à valeur historique sur immobilisation interne	-26	-3	+5		-23
- Autres provisions	-107	-10			-117
- Compensation IDA / IDP	719	6			726
IMPOTS DIFFERES PASSIFS	-409	458	8	-2 636	-2 639
SOLDE NET D'IMPOTS DIFFERES	258	708	8	-2 636	-1 663

3.8.3 DEFICITS FISCAUX NON ACTIVES

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- Si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs ;
- Ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche.

Les déficits fiscaux de l'entité 2CRSi UK ont été activés au 30/06/2026 pour un montant de 192 K€.

3.8.4 DETAIL DES POSTES D'IMPOTS DIFFERES

Montants en K€	2025.06	Incidence résultat	Reclass.	Δ change	Δ périmètre	2026.06
Impôts différés - actif	669	286	19	2	-	977
Impôts différés - passif	(411)	422	(12)	(2)	(2 636)	(2 639)
SOLDE NET D'IMPOT DIFFERES	258	708	8	0	(2 636)	(1 663)

Déficits 2CRSi UK activés pour 192 K€. IDP de 2 636 K€ constaté sur l'écart d'évaluation Green Data à l'entrée de périmètre, 2 476 K€ au 30/06/2026 après reprise de 160 K€.

3.8.5 PREUVE D'IMPÔT

Montants en K€		2025.06	2026.06
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES		2 128	17 010
Impôts sur les résultats	(1)	(583)	(1 606)
Résultat net avant impôts		2 711	18 617
Taux effectif d'imposition		21,5%	8.6%
Impôt théorique au taux en vigueur ; (FR 25%)	(2)	(678)	(4 435)
DIFFERENCE D'IMPOT (1) - (2)		95	2 828

Rationalisation de l'impôt	Charges	Produits
Différences permanentes social		10
Différences permanentes consolidation	125	
Résultat des sociétés étrangères	1 512	
Résultats fiscaux déficitaires	904	
Déficits activés		192
Utilisation déficits		4 016
Divers		593
TOTAL	2 541	5 369
DIFFERENCE NETTE		2 828

3.9 AUTRES INFORMATIONS

3.9.1 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Type d'Engagements au 30/06/2026	Données	Reçus
Indemnités de fin de carrière	113	
Engagement de crédit-bail (redevances restantes à courir)	5 379	
Engagement des loyers sur les baux commerciaux	2 011	
Nantissement d'espèces en garantie de l'emprunt BPI	50	
Garantie de l'Etat sur PGE (90 % prêt et intérêts)		1 585
TOTAL	7 553	1 585

Le contrat-cadre de 610 M USD conclu le 29 janvier 2024, sans engagement de volume, prévoit que 67 % de l'engagement global, soit 408,7 M USD sur cinq ans et demi, serait financé par des partenaires de financement de 2CRSi, sa filiale de financement ou la Société elle-même. Les modalités de ce financement restent à convenir et sa mise en œuvre est subordonnée à des achats préalables, au respect par l'acheteur de ses obligations et à l'appréciation de sa solvabilité par 2CRSi. Le contrat n'ayant pas été activé au 30 juin 2026, aucun engagement hors bilan n'a été retenu à ce titre.

3.9.1.1 AUTRES ENGAGEMENTS LIES AUX LOCATIONS IMMOBILIERES

Contrat de bail	Loyer mensuel	Date départ	Date fin	Reconduction / Dénonciation	Loyer restant à payer	Situation au 30/06/2025
	en k€				en k€	
00006000 / 00006378 (Lot Terracota)	55,7	01/01/2019	31/12/2027		1 035,8	
00003031/ 00003787 (Lot 11 & 12)	9,2	01/10/2011	30/09/2020	31/03/2027	84,6	Dénonciation
00005632 / 00005632 (Lot 9 & 10)	5,1	01/09/2017	30/08/2029	31/08/2026	10,2	Dénonciation
670015/4826 (MBY2 Lot 5)	3,6	01/12/2025	30/11/2027		60,5	
00006893 / 00006893 (MBY1 Lot 6)	3,9	03/11/2020	31/10/2032	02/11/2026	15,6	Dénonciation
670015/5981 (MBY2 Lot 6)	2,6	01/10/2018	30/09/2027	30/09/2027	39,1	Dénonciation
GREENDATA	79,2	01/07/2019	30/06/2031		396,0	
TOTAL					1 641,8	

3.9.2 EFFECTIF MOYEN

L'effectif moyen employé par les entreprises intégrées globalement se décompose comme suit :

	30/06/2025	30/06/2026
Cadres	61	59
Agents de maîtrise, Techniciens	21	15
Employés	30	29
TOTAL EFFECTIF MOYEN INTERNE	112	103

3.9.3 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires au titre des missions de commissariat aux comptes du groupe s'élèvent à 227 K€ au titre de l'exercice clos le 30/06/2026, contre 165 K€ au titre de l'exercice clos le 30/06/2025. Ce montant se décompose en 200 K€ au titre de la mission de certification des comptes et 27 K€ au titre de missions contractuelles.

3.10 PARTIES LIEES

3.10.1 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les transactions avec les parties liées identifiées au 30 juin 2026 sont les suivantes :

En k€	HOLDING ALAIN WILMOUTH (HAW)		ALISPALU		AETHER		NYGC	
	30/06/2026	30/06/2025	30/06/2026	30/06/2025	30/06/2026	30/06/2025	30/06/2026	30/06/2025
Chiffre d'affaires	14 066.0	22.0	1 316.0	4 030.0	629.7		60.5	
Autres produits								
Achats consommés				-15.5				
Charges externes	- 771.5	- 27.1	-585.0	- 387.6				
Charges et produits financiers	- 240 .5	- 18.2						
Autres								
TOTAL	13 054	- 23.3	731	3 626.9	629.7	-	60.5	-

La société Aether Infrastructures est considérée comme une partie liée à la Société dans la mesure où elle est contrôlée par Holding Alain Wilmouth.

La société NYGC est considérée comme une partie liée à la Société depuis le 30 avril 2026, date à laquelle Holding Alain Wilmouth a souscrit des obligations simples ne donnant pas l'accès au capital.

A fin juin 2026, les créances envers HAW, Alispalu, Aether et NYGC s'élèvent respectivement à 16,9M€, 1,6M, 0,8M€ et 0,1M€. Le compte courant créditeur envers HAW s'élève à 14,2M€.

3.10.2 DIRIGEANTS

3.10.2.1 REMUNERATION ALLOUEE AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

La rémunération brute du mandataire social s'élève à 240K€ pour l'exercice 2025-26, contre 234k€ pour l'exercice 2024/2025.

Lors de sa réunion du 13 juin 2019, l'Assemblée Générale avait voté une enveloppe annuelle de 60 000€ pour la rémunération brute des administrateurs au titre de leur mandat.

Lors de sa réunion du 18 décembre 2025, l'Assemblée Générale a approuvé l'augmentation de cette enveloppe et l'a portée à 150 000€, montant constituant désormais le plafond annuel des rémunérations pouvant être réparties entre les administrateurs au titre de leur mandat. Une provision a été passée à hauteur de ce montant en fin d'exercice.

Le montant brut maximal de la rémunération à verser aux administrateurs pour l'exercice 2025-2026 s'élève à 150 000€.

3.10.3 REMUNERATION DU PERSONNEL FONDEE SUR DES ACTIONS

Le Conseil d'administration du 18 septembre 2020, sur délégation de l'assemblée générale mixte du 13 juin 2019, a attribué gratuitement 570 500 BSPCE au titre du plan n°1 2020-2024 et 780 000 BSPCE au titre du plan n°2 2020-2025 au profit de salariés du groupe 2CRSi. Chaque BSPCE donne droit, sous réserve de la réalisation de conditions de performance, à la souscription d'une action ordinaire de 2CRSi d'une valeur nominale de 0,09 euro, au prix unitaire de 3,28 euros.

Au cours de l'exercice, le solde des BSPCE définitivement attribués au titre des deux plans a été exercé. Au 30 juin 2026, aucun BSPCE ne reste en circulation au titre de ces plans. Les augmentations de capital correspondantes sont présentées 2.5.8 du présent Rapport.

Au cours de l'exercice, 34 877 BSPCE au titre du plan n°1 et 228 466 BSPCE au titre du plan n°2 ont été exercés. Chaque exercice de BSPCE a généré une augmentation de capital social. Ainsi, le nouveau capital social de la Société après ces opérations est fixé à la somme de 2 033 679,69 euros. Il est divisé à l'issue de ces opérations en 22 596 441 actions de 0,09 euro de valeur nominale.

3.11 RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS



2CRSI

Exercice clos le 30 juin 2026

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

ERNST & YOUNG Audit



ERNST & YOUNG Audit
12, rue des Pontonniers
CS 80004
67081 Strasbourg cedex

Tél. : +33 (0) 3 88 15 24 40
www.ey.com/fr

2CRSI

Exercice clos le 30 juin 2026

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée générale de la société 2CRSI,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes consolidés de la société 2CRSI relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'impossibilité de certifier

En raison des insuffisances du dispositif de contrôle interne concernant des transactions enregistrées par la société dans ses comptes consolidés et de l'absence de réponses ou de réponses satisfaisantes aux demandes de confirmations que nous avons adressées aux clients de la société, nous n'avons pas obtenu d'éléments suffisants et appropriés permettant de justifier la nature, la substance, les montants et la conformité avec les lois et règlements de transactions significatives réalisées par la société au cours de l'exercice clos le 30 juin 2026 et de l'exercice précédent. Cette situation concerne des reventes de matériels informatiques enregistrées en chiffre d'affaires, des achats desdits matériels ainsi que les flux d'encaissements et décaissements afférents. Certaines de ces transactions ont par ailleurs conduit à l'enregistrement en chiffre d'affaires de commissions et de rémunérations commerciales pour lesquelles, pour les mêmes raisons, nous n'avons pas obtenu d'éléments suffisants et appropriés.

Par ailleurs, comme le mentionne la note 1.10.1 de l'annexe des comptes consolidés relative aux parties liées, plusieurs transactions ont été réalisées par la société avec des parties liées pour un montant contribuant au chiffre d'affaires à hauteur de M€ 15,3. Nous n'avons pas obtenu d'éléments suffisants permettant de justifier les valeurs enregistrées dans les comptes consolidés au titre de ces transactions ni la recouvrabilité des créances associées.

S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Société de Commissaires aux Comptes
Société d'expertise comptable inscrite au Tableau
de l'Ordre de la Région Grand Est

Siège social : 1-2, place des Saisons - 92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1



Enfin, comme mentionné dans la note 1.2.6 de l'annexe des comptes consolidés, la filiale américaine de la société a été sollicitée à plusieurs reprises par des autorités afin de produire toutes les informations disponibles en sa possession relatives à des tiers avec lesquels des transactions ont été réalisées. Compte tenu de la nature des procédures en cours et de l'ampleur des transactions réalisées par la filiale américaine avec les tiers concernés, aucun élément d'appréciation ne permet à ce jour de prévoir l'issue de ces procédures et les conséquences éventuelles qu'elles pourraient avoir sur les comptes consolidés de la société 2CRSI.

En raison de ces circonstances, nous avons conclu que les incidences éventuelles sur les comptes consolidés d'anomalies non détectées pourraient être significatives et ne peuvent être clairement circonscrites. Par conséquent, nous n'avons pas été en mesure de déterminer si des ajustements significatifs auraient pu, le cas échéant, s'avérer nécessaires sur les comptes consolidés.

Observation

Nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n° 2022-06 exposées dans l'annexe des comptes consolidés.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

La sincérité et la concordance avec les comptes consolidés des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration, appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.



Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes consolidés.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Strasbourg, le 31 octobre 2026

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Alban de Claverie

4. COMPTES SOCIAUX DE 2CRSI SA

4.1 BILAN DE 2CRSi SA

4.1.1 BILAN ACTIF

RUBRIQUES (Montants en k€)	BRUT	DEPRECIATION	NET 30/06/2026	NET 30/06/2025
Capital souscrit non appelé	0	0	0	0
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de développement	5 061	3 582	1 479	1 883
Concessions, brevets et droits similaires	598	424	174	215
Fonds commercial	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	159	70	89	119
Immobilisations incorporelles en cours	1 694	0	1 694	1 370
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Total immobilisations incorporelles	7 512	4 076	3 435	3 587
Terrains	0	0	0	0
Constructions	209	192	17	24
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 575	1 550	2 025	2 520
Autres immobilisations corporelles	1 831	1 147	683	55
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	722
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	0	0	0	0
Total immobilisations corporelles	5 615	2 889	2 726	3 321
Participations (méthode de mise en équivalence)	0	0	0	0
Autres participations	4 398	4 390	8	3
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	908	0	908	513
Total immobilisations financières	5 305	4 390	915	516
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	18 432	11 355	7 076	7 423
Stocks de matières premières, d'approvisionnements	13 545	1 601	11 943	6 019
Stocks d'en-cours de production de biens	0	0	0	0
Stocks d'en-cours de production de services	0	0	0	0
Stock de marchandises et produits finis	2 405	0	2 405	1 210
Total des stocks et en-cours	15 949	1 601	14 348	7 230
Avances, acomptes versés sur commandes	9 180	0	9 180	9 180
Créances clients et comptes rattachés	33 628	2 401	31 227	8 422
Autres créances	56 976	5 826	51 151	49 358
Charges constatées d'avance	1 282	0	1 282	966
Total des créances	91 886	8 227	83 660	58 746
Capital souscrit et appelé, non versé	0	0	0	30
Action propres	0	0	0	0
Autres titres	0	0	0	0
Total valeurs mobilières de placement	0	0	0	0
Instruments financiers à terme et jetons détenus	0	0	0	0
Disponibilités	11 862	0	11 862	931
ACTIF CIRCULANT	128 878	9 828	119 050	76 115
Frais d'émission d'emprunt à étaler	0	0	0	0
Primes de remboursement des obligations	0	0	0	0
Ecart de conversion actif	721	0	721	1 249
TOTAL GENERAL	148 030	21 184	126 847	84 788

4.1.2 BILAN PASSIF

RUBRIQUES (Montants en k€)	NET 30/06/2026	NET 30/06/2025
Capital social ou individuel (dont versé : 2 034)	2 034	2 010
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	39 972	39 132
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)	0	0
Réserve légale	201	160
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
Réserves réglementées	0	0
Autres réserves	8	8
Report à nouveau	3 413	(136)
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	24 174	3 590
Total situation nette	69 801	44 764
Subventions d'investissement	126	157
Provisions réglementées	0	0
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	69 928	44 921
Produits des émissions de titres participatifs	0	0
Avances conditionnées	220	215
Autres : emprunts participatifs	0	0
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES	220	215
Provisions pour risques	1 221	1 372
Provisions pour charges	1 182	20
TOTAL DES PROVISIONS	2 403	1 392
Emprunts obligataires convertibles	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 836	6 774
Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs : 0)	14 897	3 040
Instruments financiers à terme	0	0
Total des dettes financières	17 733	9 814
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	14 145	11 637
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 860	11 045
Dettes fiscales et sociales	5 697	1 821
Total dettes d'exploitation	32 703	24 504
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Autres dettes	2 559	2 380
Total dettes diverses	2 559	2 380
Produits constatés d'avance	191	361
TOTAL DES DETTES	53 185	37 059
Ecart de conversion passif	1 111	1 201
TOTAL GENERAL	126 847	84 788

4.1.3 COMPTE DE RESULTAT DE 2CRSi SA

4.1.3.1 COMPTE DE RESULTAT (PARTIE 1)

RUBRIQUES (Montants en k€)	FRANCE	EXPORT	30/06/2026	30/06/2025
Ventes de marchandises	8 371	328 589	336 960	12 850
Production vendue de biens	11 103	4 414	15 517	12 609
Production vendue de services	16 567	13 163	29 731	7 363
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	36 041	346 166	382 207	32 822
Production stockée			1 194	155
Production immobilisée			629	532
Subventions			187	181
Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions			377	1 180
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			12	0
Autres produits			2 166	1 192
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			386 773	36 062
Achats de marchandises, matières premières			341 283	16 015
Variations de stock (marchandises, matières premières.)			(6 878)	(110)
Autres achats et charges externes			10 110	7 860
Total charges externes			344 515	23 764
Impôts, taxes et assimilés			807	170
Salaires et traitements			2 855	2 803
Charges sociales			1 285	1 215
Total charges de personnel			4 140	4 019
Dotations aux amortissements sur immobilisations			641	577
Dotations aux provisions immobilisations			0	0
Dotations aux provisions sur actif circulant			2 943	1 057
Dotations aux provisions pour risques et charges			2 275	257
Total dotations d'exploitation			5 859	1 891
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			737	0
Autres charges			3 341	729
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			359 399	30 572
RESULTAT D'EXPLOITATION			27 373	5 490

4.1.3.2 COMPTE DE RESULTAT (PARTIE 2)

RUBRIQUES (Montants en k€)	30/06/2026	30/06/2025
Bénéfice attribue ou perte transférée	0	0
Perte supportée ou bénéfice transférée	0	0
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun	0	0
Produits financiers de participation	0	0
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	3 183	1 611
Reprises sur provisions et transferts de charges	996	21
Différences positives de change	751	27
Produits des cessions d'immobilisations financières et d'instruments de trésorerie	0	0
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	4 929	1 659
Dotations financières aux amortissements et provisions	4 425	2 451
Intérêts et charges assimilées	1 008	364
Différences négatives de change	321	24
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées et d'instruments de trésorerie	1	0
TOTAL CHARGES FINANCIERES	5 755	2 839
RESULTAT FINANCIER	(825)	(1 179)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	26 548	4 310
Produits exceptionnels	0	80
Charges exceptionnelles	0	383
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	(303)
Participation des salariés au résultat de l'entreprise	0	0
Impôts sur les bénéfices	2 374	417
TOTAL DES PRODUITS	391 702	37 801
TOTAL DES CHARGES	367 528	34 211
BENEFICE ou PERTE	24 174	3 590

4.2 CHIFFRES CLES

- Exercice du 01/07/2025 au 30/06/2026
- Durée de l'exercice : 12 mois
- Devise : EURO
- Total du Bilan : 126 846 822 €
- Résultat avant répartition : 24 173 689€

4.3 ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX DE 2CRSi SA

4.3.1 FAITS CARACTERISTIQUES – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

4.3.1.1 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

PRETS GARANTIS PAR L'ETAT

2CRSi SA bénéficie de plusieurs prêts garantis par l'Etat français à hauteur de 90% (PGE) pour un total de 11,7 M€, prêts mis en place au cours du deuxième semestre de l'exercice 2020-2021. Ce financement a été obtenu auprès de banques de premier plan, partenaires historiques du Groupe. 2CRSi a opté pour un remboursement étalé sur 5 ans, soit jusqu'en 2028. Au cours de l'exercice, 2CRSi a remboursé près de 3 M€, portant le solde de ces emprunts à 1,8 M€ au 30 juin 2026.

AUGMENTATION DE CAPITAL DE 2CRSi SA

La Société a constaté au cours de l'exercice clos le 30 juin 2025 l'exercice de BSPCE au titre du plan n°1 2020-2024 et du plan n°2 2020-2025. Pour rappel, ces BSPCE donnent droit, sous réserve de la réalisation de conditions de performance, à la souscription d'une action ordinaire de la Société d'une valeur nominale de 0,09 euro, émise au prix unitaire de 3,28 euros.

Au cours de l'exercice, 34 877 BSPCE au titre du plan n°1 et 228 466 BSPCE au titre du plan n°2 ont été exercés. Chaque exercice de BSPCE a généré une augmentation de capital social. Ainsi, le nouveau capital social de la Société après ces opérations est fixé à la somme de 2 033 679,69 euros. Il est divisé à l'issue de ces opérations en 22 596 441 actions de 0,09 euro de valeur nominale.

2CRSi a poursuivi à l'émission de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (« BSPCE »), qui avait été décidé lors de la réunion du 18 septembre 2020, par décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 13 juin 2019. Le Conseil avait décidé d'attribuer gratuitement 570 500 BSPCE au profit de 86 salariés et 3 mandataires sociaux du groupe 2CRSi. Ces 570 500 BSPCE donne le droit à la souscription pendant une durée de 5 ans à compter de la date d'attribution à une action ordinaire de la société 2CRSi (la « Société ») d'une valeur nominale de 0,09 euro, émise au prix unitaire de 3,28 euros conformément à la règle de prix décidée par l'assemblée générale du 13 juin 2019. Chaque cession de titre a généré une augmentation de capital social.

CIR 2021

Le CIR est un dispositif fiscal français qui permet aux entreprises de bénéficier d'un crédit d'impôt calculé sur la base des dépenses de R&D engagés par l'entreprise (personnel, amortissements, frais de brevets, sous-traitance, etc.). N'ayant pu l'imputer sur son résultat fiscal, l'entreprise a procédé à une demande de remboursement après avoir attendu un délai de 3 ans en fournissant l'ensemble des justificatifs des dépenses de recherches et développements des différents projets qu'elle avait mené durant cette période.

Après validation, le Trésor Public a procédé à un règlement pour un montant de 279 k€.

ENQUÊTES AMÉRICAINES RELATIVES AU CONTRÔLE DES EXPORTATIONS

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2026, 2CRSi Corporation, filiale américaine du Groupe, a reçu deux demandes de production de documents (*grand jury subpoenas*) émises par les parquets fédéraux du Northern District of California, en octobre 2025, et du Central District of California, en mai 2026, dans le cadre de deux enquêtes distinctes relatives à l'application de la réglementation américaine de contrôle des exportations (Export Administration Regulations). Ces demandes portaient sur des documents et correspondances en possession de 2CRSi concernant certains clients et fournisseurs tiers.

Dans les deux cas, 2CRSi a été sollicitée en qualité de tiers détenteur d'informations et a transmis l'intégralité des documents demandés dans les délais impartis. À la date du présent document, aucune entité du Groupe n'a été informée qu'elle serait visée (*target*) ou impliquée (*subject*) dans l'une ou l'autre de ces enquêtes, et aucune accusation ni procédure n'a été engagée à son encontre.

2CRSi Corporation coopère pleinement avec les autorités compétentes et répond à ces demandes et à celles reçues précédemment. Compte tenu du stade d'avancement de ces enquêtes, la Société n'est pas en mesure d'en prévoir l'issue ni d'évaluer de manière fiable leurs éventuelles conséquences, et en conséquence n'a enregistré aucune provision dans les comptes.

4.3.1.2 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Investigation indépendante consécutive au rapport de Grizzly Research

Le 1er juillet 2026, la Société a engagé une vérification indépendante de la commande annoncée le 9 juin 2026 avec le client allemand. Le 16 juillet 2026, elle a publié une réponse détaillée aux 34 allégations du rapport publié le 18 juin 2026 par Grizzly Research LLC. Le 3 août 2026, elle a annoncé que le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité d'audit et des risques, avait confié à un cabinet indépendant (l'« Expert ») une mission d'investigation sur 22 de ces allégations, couvrant les exercices clos les 30 juin 2024, 2025 et 2026. Cette mission aboutit à un rapport de constats factuels ; elle ne constitue ni un audit ni une certification des comptes.

Les premières conclusions de l'Expert, consacrées à la commande du client allemand, ont été publiées le 15 septembre 2026. Son rapport a été présenté au Comité d'audit et des risques le 26 octobre 2026, puis au Conseil d'administration le 29 octobre 2026. La Société en a publié le même jour les principales conclusions et le statut retenu pour chacune des 22 allégations. Le rapport définitif a été communiqué à la société et au commissaire aux comptes, en date du 30 octobre 2026.

Les principaux constats de l'Expert sont les suivants :

- L'allégation selon laquelle la quasi-totalité du chiffre d'affaires aurait été réalisée au travers de parties liées non divulguées est jugée non fondée. Sur 78 % du chiffre d'affaires consolidé des trois derniers exercices, l'Expert a confirmé la réalité des encaissements et leur concordance avec la facturation, pour des opérations estimées à 425 M€.
- Il émet toutefois des réserves majeures sur la complétude de la documentation, sur certains montages de financement et sur la destination ou la propriété finales des équipements. Il n'a pas pu conclure sur les opérations dans lesquelles le client réglait directement le fournisseur de la Société
- La commande du client allemand correspond à une opération contractualisée. Elle a été intégralement payée avant livraison (hors transport et assurance) par un tiers payeur substitué au client. La documentation de la revente est incomplète.
- Le contrat-cadre de 610 M USD n'a pas été conclu avec NYGC. Son risque de non-matérialisation demeure élevé, et il n'a donné lieu à aucun chiffre d'affaires.
- La souscription par HAW, le 30 avril 2026, d'obligations émises par NYGC et les projets envisagés entre la Société et NYGC pourraient placer NYGC en situation d'influence notable. Le Groupe traite NYGC comme une partie liée depuis cette date.
- Dans le cadre de ses travaux, l'Expert a relevé des insuffisances de contrôle interne majeures, en particulier un manque de documentation pour justifier les opérations de bout en bout, une connaissance insuffisante des contreparties, un manque de questionnement sur le montage des opérations de revente mise en place par les clients (intervention de tiers financeurs, paiements directs aux fournisseurs de 2CRSi) et la visibilité partielle sur la destination et l'utilisation finales des équipements.
- Sur la base de ses procédures et des pièces auxquelles il a eu accès, il n'a toutefois pas identifié d'éléments tendant à démontrer que 2CRSi aurait volontairement contractualisé avec des clients en vue d'envoyer ou d'organiser l'envoi de produits dans des pays interdits, en violation notamment des réglementations d'export américaines

La Société a reconnu que certaines de ses communications passées étaient imprécises et que sa documentation n'était pas au niveau attendu. Elle a rectifié ces communications et engagé le renforcement de son contrôle interne : documentation des opérations de bout en bout, connaissance des contreparties, suivi de la destination des équipements et application stricte de la procédure des conventions réglementées.

Autorisation du contrat d'études conclu avec la société mère

2CRSi SA a réalisé pour Holding Alain Wilmouth (HAW), sa société mère, des travaux d'études et de conception d'une AI Factory modulaire (« AI Modular Data Center, version B300 »). Ces travaux sont assortis d'une cession exclusive des droits de propriété intellectuelle, pour un prix forfaitaire de 14 042 K€ HT. Le contrat a été signé le 29 juin 2026, avec effet au 2 juillet 2024. La créance de 16,9 M€ TTC n'était ni facturée ni encaissée au 30 juin 2026. Il s'agit d'une transaction avec une partie liée

Le Conseil d'administration du 30 octobre 2026 a autorisé le contrat d'études et de conception conclu avec HAW (

L'autorisation préalable n'ayant pas été donnée pour la période du 2 juillet 2024 au 29 juin 2026, le contrat sera soumis à l'assemblée générale du 17 décembre 2026, sur rapport spécial du commissaire aux comptes, en application de l'article L. 225-42 du Code de commerce.

4.3.2 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de la période ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (règlement ANC n°2014-03).

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- **Continuité de l'exploitation**
- **Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre**
- **Indépendance des exercices.**

En application du nouveau règlement ANC 2022-06, les plus ou moins-values de cession d'immobilisations corporelle et incorporelles sont constatées en résultat d'exploitation et les plus ou moins-values de cession d'immobilisation financière sont constatées dans le résultat financier. L'impact de ce changement se limite à 737 K€ liées à l'abandon des projets R&D pour 305 K€ et fin prématurée d'un contrat client pour 432 K€.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les états financiers ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation notamment sur la base :

- de la trésorerie disponible à la date d'arrêt des comptes de l'exercice ;
- des prévisions d'encaissements sur les contrats en cours et les contrats en négociation. Ces prévisions d'encaissements sont par nature soumises à des aléas ;
- du renouvellement par les partenaires bancaires des lignes de financement et de découverts actuellement mobilisables

2CRSi reste confiant dans la solidité de son projet et dans sa capacité à recourir si besoin à des financements complémentaires à court, moyen ou long terme.

Les principales méthodes utilisées sont :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle ou prix de vente probable d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les frais de développement sont immobilisés dès lors que les critères suivants sont remplis :

- La société a l'intention et la capacité technique de conduire le projet de développement à son terme ;
- Il existe une probabilité élevée que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise, ce qui est généralement étayé par l'existence d'une commande ou d'un contrat ;
- Les coûts peuvent être évalués de façon fiable ;
- La société a la capacité d'utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- La société dispose des ressources nécessaires à l'achèvement du projet.

Les frais de développement ne répondant pas aux critères ci-dessus et les frais de recherche sont enregistrés au compte de résultat en charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée normale d'utilisation des biens. Les durées d'amortissements sont indiquées ci-dessous :

TYPE D'IMMOBILISATION	MODE	DUREE
Frais de développement	Linéaire	3 à 5 ans
Logiciels	Linéaire	1 à 7 ans
Brevets	Linéaire	3 à 5 ans

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée normale d'utilisation des biens. Les durées d'amortissements sont indiquées ci-après :

TYPE D'IMMOBILISATION	MODE	DUREE
Constructions	Linéaire	15 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	9 à 20 ans
Outils industriel	Linéaire	2 à 10 ans
Agencements installations générales	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Elles sont constituées par des titres de participation dans des sociétés et des dépôts de garantie.

Les titres de participation sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition hors frais d'acquisition. Leur valeur est examinée à la fin de chaque période par référence à la valeur d'utilité. Celle-ci est estimée sur la base de la quote-part des capitaux propres que les titres représentent, convertie au cours de change de clôture pour les sociétés étrangères. Le cas échéant, ce montant est rectifié pour tenir compte de la valeur intrinsèque des sociétés déterminée sur la base de prévisions actualisées de flux de trésorerie.

Si la valeur d'utilité de ces titres devient inférieure à leur valeur comptable, une dépréciation est constatée pour la différence.

STOCK ET EN COURS

Les matières et marchandises sont évaluées suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré. La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires, rabais ou remise déduit.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production.

La Société applique la procédure Groupe de dépréciation des stocks basée sur l'analyse de rotation ainsi que la comparaison des valeurs comptables avec le prix du marché des pièces. Elles visent à tenir compte des risques d'obsolescence et de faible rotation de certaines références.

CREANCES D'EXPLOITATION

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

CONTRAT D'AVANCE BPI

Dans le cadre de son financement à court terme, la société a conclu un contrat « Avance+ » avec BPI. Dans le cadre de ce contrat :

- Les créances financées sont maintenues dans les comptes auxiliaires clients dans la mesure où le risque de recouvrement n'est pas transféré ;
- Les droits à tirage utilisés à la clôture de l'exercice figurent en autres dettes ;
- Les retenues de garantie sont présentées en autres créances ;
- Les intérêts inhérents à ces contrats sont classés en charges financières alors que les commissions sont classées en charges externes.

DISPONIBILITES

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges visent à couvrir les risques identifiés à la date de clôture qui peuvent engendrer des charges quantifiables. Elles sont évaluées de façon individuelle. Les indemnités de départ à la retraite sont enregistrées en charges lors de leur paiement dans les comptes sociaux. Elles ne font pas l'objet de provisions.

SUBVENTIONS

1. Traitement comptable des subventions d'investissement ou d'équipement

Les subventions d'investissement dont bénéficie l'entreprise en vue d'acquérir ou de créer des valeurs immobilisées sont comptabilisées dans les capitaux propres. Le montant est viré au compte de résultat au même rythme que l'amortissement des biens concernés.

2. Traitement comptable des subventions d'exploitation et des subventions d'équilibre

Les subventions d'exploitation sont celles dont bénéficie l'entreprise pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation. Les subventions d'équilibre sont octroyées afin de compenser, en tout ou partie, la perte globale qu'elle aurait constatée si cette subvention ne lui avait pas été accordée. Le traitement comptable de ces 2 types de subvention consiste à un enregistrement immédiat en produit.

La date d'enregistrement de la subvention est différente selon les clauses du contrat :

a. Absence de condition

Lorsqu'elle est accordée sans condition, la subvention est comptabilisée à la date de son octroi.

b. Condition résolutoire

Si la subvention accordée doit être restituée en cas de non-respect par l'entreprise de conditions fixées dans la convention, il y a condition résolutoire. Dans ce cas, elle est comptabilisée en produit dès la signature de l'accord.

c. Condition suspensive

Si la subvention n'est accordée que lorsque l'entreprise aura satisfait certaines conditions techniques (par exemple, la réalisation de dépenses de recherche), il y a condition suspensive. Dans ce cas, elle est comptabilisée en produit dès que les conditions sont remplies.

ACHATS

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ». Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques.

4.3.3 NOTES SUR LE BILAN

4.3.3.1 IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES (Montants en k€)					
	Valeur Brute début d'exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création Virements	Diminutions	Valeur brute fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement et de développement	5 061	0	0	0	5 061
Immobilisations incorporelles en cours	1 370	0	629	305	1 694
Logiciels, concessions, brevets, licences, marques...	757	0	0	0	757
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 187	0	629	305	7 512
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Constructions sur sol d'autrui	127	0	0	0	127
Constructions installations générales	83	0	0	0	83
Installations techniques et outillage industriel	4 220	0	2	648	3 575
Installations générales, agencements et divers	343	0	722	0	1 064
Matériel de transport	311	0	0	37	275
Matériel de bureau, informatique et mobilier	492	0	0	0	492
Immobilisations Corporelles en cours	722	0	0	722	0
Avances et acomptes Immobilisations Corporelles	0	0	0	0	0
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 297	0	724	1 406	5 615
TOTAL GENERAL	13 484	0	1 353	1 711	13 126

Concernant les immobilisations incorporelles :

- Au cours de l'exercice, plusieurs projets développés par le service R&D, ayant donné lieu à la comptabilisation d'immobilisations incorporelles en cours au titre d'exercices antérieurs, ont été abandonnés. Les coûts correspondants, d'un montant total de 305 k€, ont en conséquence été comptabilisés en charges d'exploitation. Sont notamment concernés les méta-projets Immersion, Octopus, Octorack, Cast, RackWatch et Godi. Parallèlement, le service R&D a poursuivi le développement de nouveaux méta-projets, dont les dépenses engagées sur l'exercice, soit 629 k€, ont été comptabilisées en immobilisations incorporelles en cours. Ces projets seront mis en service à leur achèvement.

Concernant les immobilisations corporelles :

- Au cours de l'exercice, des dépenses d'un montant de 722 k€, précédemment comptabilisées en immobilisations en cours, ont été mises en service et reclassées en immobilisations corporelles. Cette mise en service marque le passage pour le site de Rouses Point d'une phase d'étude et de conception à une phase de déploiement et d'industrialisation des infrastructures, les critères d'activation applicables étant désormais réunis. Par ailleurs, un équipement donné en location, initialement inscrit en immobilisations pour un montant de 648 k€, a été cédé au client à l'issue de la période de location de 24 mois.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES (Montants en k€)							
	Valeur brute début d'exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements	Diminutions	Valeur brute fin d'exercice	Dépréciation en fin d'exercice	Valeur nette fin d'exercice
Autres participations	4 393	0	5	0	4 398	4 390	8
Prêts et autres immobilisations financières	0			0	0	0	0
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4 393	0	5	0	4 398	4 390	8
TOTAL GENERAL	4 393	0	5	0	4 398	4 390	8

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (Montants en k€)						
	Valeur Brute début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute fin d'exercice	Dépréciation en fin d'exercice	Valeur nette fin d'exercice
Contrat de liquidité	213	34 260	33 867	606	0	606
Dépôts et cautionnement	300	99	97	301	0	301
TOTAL AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	513	34 359	33 964	908	0	908
TOTAL GENERAL	513	34 359	33 964	908	0	908

Le 14 novembre 2025, le Groupe 2CRSi a finalisé le rachat des titres de la société Green Data détenus par l'associé minoritaire, Azur Datacenter, pour un montant de 5 k€. À l'issue de cette opération, 2CRSi détient 100 % du capital et des droits de vote de Green Data, dont elle est désormais l'associé unique. Green Data est consolidée selon la méthode de l'intégration globale.

Au 30/06/2026, le solde d'actions propres détenues est de 2 731 pour une valeur au cours de clôture de 84 k€. La société a comptabilisé en résultat financier une plus-value nette de 390 k€ (bonis 462 k€ – malis 72 k€) au cours de l'exercice.

4.3.3.2 AMORTISSEMENTS

(Montants en k€)	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement	3 178	404	0	3 582
Autres immobilisations incorporelles	422	72	0	494
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 600	476	0	4 076
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Constructions sur sol d'autrui	66	2	0	68
Constructions installations générales	120	4	0	124
Installations techniques et outillage industriel	1700	65	216	1 550
Installations générales, agencements et divers	291	92	0	383
Matériel de transport	311	0	37	275
Matériel de bureau, informatique et mobilier	488	2	0	490
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 976	165	253	2 889
TOTAL GENERAL	6 577	641	253	6 965

4.3.3.3 VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE

La totalité des dotations aux amortissements pratiqués au cours de l'exercice clos le 30 juin 2026 est de nature économique. L'ensemble des amortissements est calculé en suivant le mode linéaire.

(Montants en k€)	LINEAIRE	DEGRESSIF
Immobilisations incorporelles	476	
Immobilisations corporelles	165	
TOTAL	641	0

4.3.3.4 STOCKS

(Montants en k€)	Situation au 30/06/2026			Situation au 30/06/2025		
	Montant brut	Dépréciation	Montant net	Montant brut	Dépréciation	Montant net
Fournitures consommables	16		16	15		15
En-cours de production	0		0	0		0
Marchandises et produits finis	15 934	(1 601)	14 332	7 861	(647)	7 214
Stocks en voie d'acheminement	0		0	0		0
TOTAL	15 949	(1 601)	14 348	7 877	(647)	7 230

Au 30 juin 2026, les stocks ont doublé par rapport à la clôture de l'exercice précédent. Cette évolution s'explique principalement par :

- La politique d'achats anticipés de composants, destinée à sécuriser les approvisionnements ;
- La volonté de limiter l'impact de la forte inflation observée sur le marché des composants informatiques ;
- La nécessité de faire face à l'allongement des délais de livraison et aux risques de pénurie.

La hausse des prix des composants, fortement amplifiée par la réallocation des capacités de production mondiales vers l'intelligence artificielle, touche en particulier les mémoires (DRAM), les processeurs (CPU) et les cartes graphiques, avec des augmentations de 20 % à 80 % selon les références. La tension est particulièrement marquée sur les SSD destinés aux entreprises, dont les prix contractuels ont connu des hausses trimestrielles sans précédent. Cette stratégie d'anticipation s'est traduite par un renforcement temporaire des niveaux de stocks, afin de sécuriser des conditions tarifaires favorables et de garantir la pleine capacité de production du Groupe à moyen terme.

Par ailleurs, la Société a comptabilisé une dépréciation de 954 k€ sur des composants de générations antérieures. Ces composants ont vocation à être réutilisés dans le cadre d'un plan de réallocation et de reconditionnement visant à les réintégrer dans les activités de maintenance ou dans des solutions sur mesure à forte valeur d'usage.

À la clôture, les stocks représentent 15 jours de chiffre d'affaires. Ce niveau de couverture maîtrisé indique que la politique d'achats anticipés sur les composants critiques (mémoires, SSD) n'a pas conduit à un surstockage structurel et préserve la flexibilité financière de la Société.

4.3.3.5 AVANCES CONDITIONNEES

Les avances liées aux trois subventions que sont European Pilot, Odyssai et ReNESENS dans le cadre du développement de serveurs informatiques à haut niveau de performance et bas coûts pour un montant total 220 k€ sont financés par la BPI France et doivent être intégralement remboursés.

4.3.3.6 PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

(Montants en k€)	Montant début d'exercice	Augmentatio n dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour litiges	123	500	123	500
Provision pour pertes de change	1 249	721	1 249	721
Autres provisions	20	1 162	0	1 182
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 392	2 383	1 372	2 403
PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS				
Provisions sur titres de participation	4 390	0	0	4 390
Provisions sur autres immobilisations financières	0	0	0	0
Provisions sur stocks et en cours	647	954	0	1 601
Provisions sur comptes clients	412	1 989	0	2 401
Autres provisions pour dépréciation	1 510	4 316	0	5 826
TOTAL PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS	6 959	7 259	0	14 218
TOTAL GENERAL	8 351	9 642	1 372	16 621

Au 30 juin 2026, les provisions pour risques et charges s'élèvent à 2 403 k€, en hausse significative par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution s'explique principalement par la constitution d'une provision de 1 162 k€ au titre d'une avance versée à un fournisseur, dont le remboursement fait l'objet d'une procédure judiciaire en cours.

Par ailleurs, une dépréciation des stocks de 954 k€ a été constatée à la clôture sur des articles à faible rotation, l'évolution rapide des technologies du secteur accroissant le risque d'obsolescence de certains composants. Enfin, des dépréciations de créances clients ont été comptabilisées à hauteur de 1 989 k€ afin de couvrir des factures demeurées impayées à la date d'arrêt des comptes. Sur ce montant, 452 k€ font l'objet de discussions avec le client concerné en vue de convenir d'un échéancier de paiement.

Le compte courant de la filiale 2CRSi Middle East a été provisionné pour un montant de 4 316 K€. Cette dépréciation résulte de l'impossibilité pour la filiale de refacturer ses coûts à sa société mère, alors même que son personnel contribue au chiffre d'affaires réalisé par 2CRSi SA.

4.3.3.7 INFORMATION SUR LES DETTES ET CREANCES

CREANCES (Montants en k€)			
LIBELLES	MONTANT BRUT	A 1 AN AU PLUS	A PLUS D'1 AN
Créances rattachées à des participations	0	0	0
Prêts	0	0	0
Autres immobilisations financières	908	606	301
CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	908	606	301
Clients douteux ou litigieux	546	546	0
Autres créances clients	33 082	33 082	0
Créance représentative de titre prêtés ou remis en garantie	0	0	0
Personnel et comptes rattachés	8	8	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0	0	0
Etat – Impôts sur les bénéfices	0	0	0
Etat – Taxe sur la valeur ajoutée	784	784	0
Etat – Autres impôts, taxes et versements assimilés	51	51	0
Etat – Divers	466	0	466
Groupes et associés	49 180	49 180	0
Débiteurs divers (a)	15 668	15 368	300
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT	99 785	99 019	766
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	1 282	1 282	0
PRIME DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS	0	0	0
ECARTS CONVERSION ACTIF	721	721	0
TOTAL	102 695	101 628	1 067

(a) Détail Débiteurs divers : Avoirs à recevoir et Acomptes Fournisseurs : 10 832 k€ ; Fournisseurs débiteurs : 69 k€ ;
Saisie conservatoire : 4 408 k€ ; Fonds de garantie Factor : 300 k€ ; Mobilisation CIR : 56 k€ ; Indemnité : 3 k€

DETTES (Montants en k€)			
LIBELLES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Emprunts obligataires convertibles	0	0	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :			
- à 1 an maximum à l'origine (1)	45	45	
- à plus de 1 an à l'origine	2 791	1 369	1 422
Fournisseurs et comptes rattachés	12 860	12 860	
Personnel et comptes rattachés	530	530	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	667	667	
Taxe sur la valeur ajoutée	3 053	3 053	
Obligations cautionnées			
Autres impôts, taxes et assimilés	1 447	1 447	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0	
Groupe et associés	14 897	14 897	
Autres dettes (b)	16 704	14 523	2 182
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie			
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	191	191	0
ECARTS CONVERSIONS PASSIF	1 111	1 111	
TOTAL	54 296	50 693	3 603

(b) Détail Autres dettes : Avance subvention : 2 182 k€ ; Avoirs à établir et acomptes Clients : 14 236 k€ ;
Autres charges à payer : 150 k€ (jetons de présence) ; Clients créditeurs : 136 k€
(1) Dont découverts bancaires : 33 k€

4.3.3.8 ECARTS DE CONVERSION

(Montants en k€)	ACTIF	PASSIF
Fournisseurs hors groupe	58	308
Clients hors groupe	555	15
Autres créances hors groupe	59	42
Autres créances groupe	49	746
TOTAL	721	1 111

4.3.3.9 COMPTES DE REGULARISATIONS

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (Montants en k€)	MONTANT
Marchandises facturées non livrées	651
Loyer Crédit-Bail	180
Loyer immobilier et charges locatives	273
Assurances	8
Divers frais généraux	170
TOTAL	1 282

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (Montants en k€)	MONTANT
Vente de marchandises	190
Prestation de services	1
TOTAL	191

CHARGES A PAYER (Montants en k€)	MONTANT
Emprunts, intérêts à payer	30
Dettes fournisseurs	2 534
Dettes fiscales et sociales	1 103
Avoir à établir	90
Autres charges à payer (jetons de présence inclus)	150
Comptes courants	270
Intérêts courus (Banque)	12
TOTAL	4 189

PRODUITS A RECEVOIR (Montants en k€)	MONTANT
Créances clients	24 711
Indemnité journalière prévoyance salarié	0
Crédit Impôt Recherche	0
Avoir à recevoir	1 652
Intérêts sur comptes courants	3 487
Indemnités assurances	0
Intérêts courus (Banque)	0
TOTAL	29 850

4.3.3.10 CAPITAUX PROPRES

Au 30 juin 2026, le capital est composé de 22 596 441 actions ordinaires de 0,09 euro de nominal, ce qui porte le capital à 2 033 679,69 euros.

Les capitaux propres ont évolué comme suit au cours de l'exercice :

(Montants en k€)	Capital	Prime émission	Prime Remboursement	Réserves légales	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat	Subvention	Total capitaux propres
Situation nette au 01/07/2025	2 009	37 928	1 205	160	8	(136)	3 590	157	44 920
Report à nouveau (solde débiteur)	0	0	0	0	0	0	(3 590)	0	(3 590)
Affectation du résultat N-1	0	0	0	41	0	3 549	0	0	3 590
Augmentation de capital non versé (a)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Augmentation de capital versé (a)	25	840	0	0	0	0	0	0	865
Résultat 01/07/2025 au 30/06/2026	0	0	0	0	0	0	24 174	0	24 174
Subventions								(31)	(31)
Situation nette au 30/06/2026	2 034	38 768	1 205	201	8	3 413	24 174	126	69 928

	NOMBRE D' ACTIONS
Capital au 01/07/2025	22 333 098
Augmentation de capital par levées d'option des BSPCE	263 343
Capital au 30/06/2026	22 596 441

4.3.3.11 DETTES FINANCIERES

	Solde en fin d'exercice	Exercice 2026/2027	Exercice 2027/2028	Exercice 2028/2029	Exercice 2029/2030	Exercice 2030/2031	Exercice 2031/2032	Exercice 2032-2033
PGE	1 761	1 339	422	0	0	0	0	0
Autres emprunts	1 000	0	100	200	200	200	200	100
Avances conditionnées	220	185	36	0	0	0	0	
TOTAL	2 981	1 524	557	200	200	200	200	100

La dette financière, d'un montant total de 2 981 k€, correspond principalement au PGE pour un montant de 1,8 M€, dont le dernier remboursement est prévu sur l'exercice 2027/2028. 2CRSi poursuit sa politique de désendettement puisqu'un peu moins de 3 M€ ont été remboursés au cours de cet exercice. Cette tendance devrait se poursuivre dans les années qui viennent afin d'accroître ses marges de manœuvre pour financer de nouveaux projets.

4.3.4 NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.3.4.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de 2CRSi SA est réalisé en France et à l'export. Sa ventilation est la suivante :

(Montants en k€)	30/06/2026	30/06/2025
Ventes France	19 474	17 685
Ventes UE	4 319	2 299
Ventes Hors UE	328 684	5 475
Prestations services location France	583	1 385
Prestations services location UE	499	0
Prestations services location Hors UE	0	47
Prestations services autres France	15 984	1 577
Prestations services autres UE	3	27
Prestations services autres Hors UE	12 661	4 327
TOTAL	382 207	32 822

Au 30 juin 2026, le chiffre d'affaires de 2CRSi a été multiplié par près de 12 par rapport à l'exercice précédent atteignant 382 207 k€ contre 32 822 k€ au 30 juin 2025.

Cette forte croissance s'explique principalement par l'accélération de la demande en serveurs dédiés à l'intelligence artificielle, nécessitant des capacités de calcul de haute performance. Ces infrastructures permettent notamment de traiter des volumes importants de données, d'exécuter des algorithmes complexes et de répondre aux besoins croissants des applications d'intelligence artificielle. L'activité de 2CRSi a été fortement orientée vers l'international puisque les ventes livrées à l'export représentent 91 % du chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires lié aux prestations de services s'établit à 29 730 k€ au 30 juin 2026, contre 7 363 k€ au 30 juin 2025. Cette progression provient essentiellement du contrat de prestation de services d'études et de conception, et de cession de droits de propriété intellectuelle, conclu le 29 juin 2026 avec la société Holding Alain Wilmouth (HAW), avec effet au 2 juillet 2024.

Ce contrat porte sur la conception complète du projet « AI Factory - AI Modular Data Center, version B300 », une usine de calcul dédiée à l'intelligence artificielle d'une puissance informatique de 14,4 MW, organisée en quatre unités de 3,6 MW. Les prestations, réalisées par les équipes de 2CRSi en France, aux États-Unis et au Canada, couvrent notamment l'architecture générale du site, le génie électrique et climatique, la sécurité, la supervision, la structure des modules et les simulations thermiques.

Elles se sont achevées par la remise du livrable principal le 29 juin 2026. Le contrat prévoit un prix forfaitaire, ferme et définitif de 14 042 k€ HT (16 M\$), rémunérant l'ensemble des prestations ainsi que la cession exclusive des droits patrimoniaux sur les livrables. Ce prix a été déterminé selon une méthode de marché, sur la base d'un coût d'études représentant 8 % du coût de construction de référence du projet.

En matière de reconnaissance du chiffre d'affaires, les ventes de matériel sont comptabilisées lors de la livraison, tandis que le chiffre d'affaires relatif aux prestations de services est reconnu au fur et à mesure de l'exécution des obligations contractuelles.

4.3.4.2 TRANSFERT DE CHARGES

NATURE DES PRODUITS (Montants en k€)	30/06/2026	30/06/2025
Remboursement assurances	0	2
Avantages en nature	0	79
TOTAL	0	80

Le montant relatif aux transferts des charges a diminué de 80 k€ par rapport à l'année dernière.

Cette baisse découle de l'application du règlement ANC n° 2022-06 relatif sur le plan comptable général (PCG), qui supprime les transferts de charges.

4.3.4.3 SUBVENTIONS

NATURE DES AUTRES PRODUITS (Montants en k€)	30/06/2026	30/06/2025
Subvention Industrie 4.0	31	74
Subvention European Pilot	90	42
Subvention ReNESENS	23	9
Subvention Odyssei	33	42
Subvention Consortium HIGHER	10	13
TOTAL	187	181

Les produits liés aux subventions s'élèvent à 187 k€ au 30 juin 2026, contre 181 k€ au 30 juin 2025, soit une hausse de 6 k€. La hausse des produits liés aux programmes European Pilot (+48 k€) et ReNESENS (+14 k€) a été en partie compensée par la baisse des produits liés aux programmes Industrie 4.0 (-43 k€) et Odyssei (-9 k€).

Les produits de subventions sont comptabilisés au rythme de l'avancement des projets et des dépenses éligibles engagées, conformément aux modalités propres à chaque dispositif.

4.3.4.4 AUTRES CHARGES ET PRODUITS

NATURE DES AUTRES CHARGES (Montants en k€)	30/06/2026	30/06/2025
Droit de reproduction	1	1
Jetons de présence	146	48
Pertes sur créances irrécouvrables	0	2
Pertes de change	3 057	668
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	737	0
Charges diverses	5	10
Pénalités, amendes fiscales et pénales	88	0
Indemnités	43	0
TOTAL	4 078	729

NATURE DES AUTRES PRODUITS (Montants en k€)	30/06/2026	30/06/2025
Gains de change	2 136	1 171
Produits des cessions d'éléments d'actif cédés	12	0
Produits divers	17	21
Participation véhicules	10	0
Indemnités	3	0
TOTAL	2 178	1 192

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 4 078 k€ au 30 juin 2026, contre 729 k€ au 30 juin 2025. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des pertes de change, qui atteignent 3 057 k€ contre 668 k€ un an plus tôt, et par la comptabilisation de 737 k€ de valeurs nettes comptables d'actifs cédés ou mis au rebut.

Ces pertes de change résultent de la hausse du volume des achats et des ventes libellés en dollars américains, ainsi que de l'évolution du cours du dollar face à l'euro au cours de l'exercice.

Les valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés, d'un montant de 737 k€, correspondent pour 305 k€ à l'abandon de projets de recherche et développement et pour 432 k€ à la cession d'équipements immobilisés.

Les autres produits d'exploitation s'élèvent quant à eux à 2 178 k€, contre 1 192 k€ au 30 juin 2025, et sont essentiellement constitués de gains de change pour 2 136 k€, contre 1 171 k€ un an plus tôt. Malgré leur progression de 82 %, ces gains restent inférieurs aux pertes de change. La Société enregistre ainsi une perte de change nette de 921 k€, contre un gain de change net de 503 k€ au cours de l'exercice précédent.

4.3.4.5 RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier est négatif de 825 k€. Il se décompose de la façon suivante :

NATURE DES CHARGES (Montants en k€)	30/06/2026	30/06/2025
Intérêts sur emprunts	68	71
Intérêts de compte courant bancaires	53	121
Intérêts et opération de financement	60	114
Pertes de change	321	24
Autres charges financières	492	0
Intérêts comptes courants	262	57
Mali sur rachat actions	72	0
Valeurs comptables des immobilisations financières	1	0
Dotation provision pour dépréciations Immobilisations financières	0	6
Dotation provision pour dépréciations éléments financiers	4 425	2 446
TOTAL	5 755	2 839

Les charges financières s'élèvent à 1 439 k€ au 30 juin 2026, contre 2 839 k€ au 30 juin 2025. Cette baisse résulte essentiellement du recul des dotations aux provisions pour dépréciation d'éléments financiers, qui s'établissent à 109 k€ contre 2 446 k€ un an plus tôt. Ces montants s'entendent hors dépréciation du compte courant de 2CRSi Middle East (4 316 k€, voir ci-après) ; en l'incluant, les charges financières s'élèvent à 5 755 k€ et les dotations aux provisions pour dépréciation d'éléments financiers à 4 425 k€. À l'inverse, plusieurs postes progressent.

Les autres charges financières atteignent 492 k€, contre aucune charge au titre de l'exercice précédent, principalement en raison d'une charge financière non récurrente. Les pertes de change s'élèvent à 321 k€, contre 24 k€, sous l'effet de variations de change défavorables sur les opérations en devises. Enfin, les intérêts sur comptes courants augmentent de 205 k€, pour atteindre 262 k€, du fait de la hausse des encours de comptes courants rémunérés.

Le compte courant de la filiale 2CRSi Middle East a été provisionné pour un montant de 4 316 k€. Cette dépréciation résulte de l'impossibilité pour la filiale de refacturer ses coûts à sa société mère, alors même que son personnel contribue au chiffre d'affaires réalisé par 2CRSi SA.

NATURE DES PRODUITS (Montants en k€)	30/06/2026	30/06/2025
Revenus des créances commerciales	242	0
Gains de change	751	27
Reprises provisions pour dépréciations Immobilisations financières	0	1
Reprises provisions pour dépréciations. Eléments financiers	996	21
Autres produits financiers (Placement financiers)	0	9
Autres produits financiers (Intérêts courus groupe)	2 479	1 602
Boni provenant d'achat d'actions	462	0
TOTAL	4 929	1 659

Les produits financiers s'élèvent à 4 929 k€ au 30 juin 2026, contre 1 659 k€ au 30 juin 2025. Ils se composent principalement des intérêts courus sur les comptes courants des filiales (2 479 k€, contre 1 602 k€), des reprises de provisions pour dépréciation d'éléments financiers (996 k€), des gains de change (751 k€), des bonis sur rachat d'actions propres (462 k€) et des revenus des créances commerciales (242 k€).

4.3.4.6 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel est égal à 0 k€. Il se décompose de la façon suivante :

NATURE DES CHARGES (Montants en k€)	30/06/2026	30/06/2025
Pénalités et amendes	0	3
Valeurs comptables des immobilisation incorporelles cédés	0	322
Valeurs comptables des immobilisation corporelles cédés	0	16
Mali sur rachat actions	0	18
Autres charges exceptionnels	0	24
TOTAL	0	383

NATURE DES PRODUITS (Montants en k€)	30/06/2026	30/06/2025
Produits des cessions des immobilisation corporelles cédés	0	16
Boni provenant d'achat d'actions	0	64
TOTAL	0	80

Le résultat exceptionnel est nul au 30 juin 2026, contre une perte de 303 k€ au 30 juin 2025. Cette évolution résulte de la première application du règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ce règlement limite le résultat exceptionnel aux seuls produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel.

Les opérations qui y figuraient jusqu'à présent, notamment les valeurs comptables des immobilisations cédées et les bonis et malis sur rachat d'actions propres, sont désormais présentées en résultat d'exploitation ou en résultat financier selon leur nature².

4.3.4.7 IMPOT SUR LES BENEFICES

Au titre de l'exercice clos le 30 juin 2026, la société 2CRSi enregistre un bénéfice comptable avant impôt de 26,5 M€. Une charge d'impôt de 2 374 k€ a été comptabilisée au titre de l'exercice 2025-2026.

Son montant tient notamment compte de l'imputation du report déficitaire et des effets du régime d'intégration fiscale, qui permet, sous réserve du respect des conditions applicables, de compenser les résultats bénéficiaires et déficitaires des sociétés membres du groupe fiscalement intégré.

Répartition du montant global des impôts sur les bénéfices			
Taux d'imposition : 25 %	Montant brut	Impôt (économie)	Montant net
Résultat courant	24 174	6 043	18 130
- Produits non imposables			
+ Charges non déductibles	2 887	722	2 165
+ Produits non comptabilisés au cours de l'exercice à réintégrer	3 081	770	2 310
- Charges non comptabilisées au cours de l'exercice à déduire	(3 326)	(831)	(2 494)
= Résultat fiscal courant	26 815	6 704	20 111
+ Résultat exceptionnel	0	0	0
- Produits non imposables	0	0	0
+ Charges non déductibles	0	0	0
+ Produits non comptabilisés au cours de l'exercice à réintégrer	0	0	0
- Charges non comptabilisées au cours de l'exercice à déduire	0	0	0
= Résultat fiscal	26 815	6 704	20 111
- Déficit reportable imputé	-13 908	-3 477	-10 431
= Résultat imposable	12 908	3 227	9 681
- Pertes Filiale	-3 616	- 904	-2 712
- Crédits d'impôts		- 399	
- Contribution sociale		51	
= Impôt payé		1 976	

4.3.4.8 EFFECTIF MOYEN

	30/06/2026	30/06/2025
Personnel cadre	39	39
Personnel non-cadre	5	5
TOTAL	44	44

Les effectifs sont restés stables sur l'exercice pour s'inscrire dans une logique de continuité des activités sans variation significative des besoins en ressources humaines. Un renforcement des effectifs est prévu au cours des prochains mois pour accompagner l'augmentation du chiffre d'affaires et répondre aux besoins opérationnels induits par la croissance de l'entreprise.

4.3.4.9 OPERATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES

Sociétés (Montants en k€)	Créances Clients et comptes rattachés	Créances rattachées à des participations	Compte courant débiteur	Compte courant créditeur	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Charges financières	Produits financiers
ADIMES	200		5 880	0	974	0	226
ALISPALU	1 570		0	0	635	0	0
HOLDING ALAIN WILMOUTH (HAW)	16 867		0	14 165	517	240	3
AETHER INFRASTRUCUTRE	756		0	0	0	0	0
NYGC A.I	60		0	0	0	0	0
2CRSi CORPORATION	0		18 950	0	0	0	1 345
2CRSi CANADA INC.	0		351	0	0	0	13
2CRSi MIDDLE EAST FZE	0		4 610	0	0	0	200
2CRSi LIMITED	0		4 586	0	0	0	185
2CRSi LONDON LIMITED	0		0	685	0	21	0
2CRSi UK LTD	0		766	0	0	0	34
2CRSi BELGIUM SRL	0		3	37	0	1	0
2CRSi SINGAPORE PTE LTD	0		144	0	0	0	5
GREEN DATA	129		12 545	0	0	0	467
GAMESTREAM	0		2	0	0	0	0
TOTAL	19 583	0	47 837	14 887	2 126	262	2 479

2CRSi SA, Adimes, 2CRSi CORP, HAW et ALISPALU ont comme dirigeant commun Alain Wilmouth.

Les opérations entre la Holding HAW et la Société se résume à la refacturation des prestations de services de comptabilité, juridique et RH ainsi que la vente du projet B300 pour 14 M€ décrit dans la section chiffre d'affaires.

Adimes, 2CRSi Ltd, 2CRSi London Limited, 2CRSi Middle East FZE, 2CRSi CORP, 2CRSi Singapore, 2CRSi Belgium SRL, 2CRSi Canada et Green Data sont filiales à 100% de 2CRSi SA.

Pour Alispalu le solde s'explique principalement par la facturation de complément de prix comptabilisé au cours de l'exercice de 1.3 M€ sur la vente des Walker Pass réalisée en 2025.

4.3.4.10 INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE

Conformément aux dispositions de la législation sociale française (règlement ANC n° 2013-02), les salariés de la société peuvent bénéficier d'une indemnité de départ à la retraite sous réserve de remplir les conditions requises, notamment en matière d'ancienneté et de présence dans les effectifs au moment de leur départ à la retraite.

Au 30 juin 2026, l'engagement de la Société au titre des indemnités de départ à la retraite est estimé à 113 k€, contre 103 k€ au 30 juin 2025, soit une augmentation de 10 k€ sur l'exercice. Cette évolution s'explique principalement par l'évolution des effectifs, de l'ancienneté et des autres hypothèses actuarielles, la hausse du taux d'actualisation, passé de 3,70 % au 30 juin 2025 à 4,02 % au 30 juin 2026, ayant eu un effet à la baisse sur l'engagement.

Cet engagement est estimé pour l'ensemble du personnel sur la base des droits courus et d'une projection des salaires actuels, avec la prise en compte du risque de mortalité, de la rotation des effectifs et d'une hypothèse d'actualisation.

Les taux d'actualisation sont déterminés par référence aux rendements procurés par les obligations émises par des entreprises de première catégorie sur des durées équivalentes à celles des engagements à la date d'évaluation.

Des écarts actuariels sont générés lorsque des différences sont constatées entre les données réelles et les prévisions effectuées antérieurement, ou en conséquence de changements d'hypothèses actuarielles.

Les principaux paramètres utilisés pour l'exercice sont les suivants :

- Mode de départ à l'initiative de l'employé (départ volontaire) ;
- Calcul de l'indemnité selon la convention collective en vigueur (SYNTEC) ;
- Âge de départ supposé 65 ans pour les ETAM et 67 ans pour les cadres ;
- Taux d'actualisation 4,02 % correspondant au taux des obligations émises par les entreprises de première catégorie à une échéance égale à la maturité de l'engagement (3,70 % sur l'exercice 2024-2025) ;
- Taux de charge 45 % ;
- Turnover : en fonction de l'ancienneté et de l'âge moyen du personnel ;
- Mortalité : par table par génération TGH 05 pour la population masculine et TGF 05 pour la population féminine.

4.3.4.11 ENGAGEMENTS HORS BILAN

TYPE (Montants en k€)	ENGAGEMENT DONNE	ENGAGEMENT REÇU
Indemnités de fin de carrière	113	
Engagement de crédit-bail (redevances restantes à courir)	5 379	
Engagement des loyers sur les baux commerciaux	2 011	
Nantissement d'espèces en garantie de l'emprunt BPI	50	
Garantie de l'Etat sur PGE (90 % prêt et intérêts)		1 585

La société bénéficie de plusieurs lignes d'autorisation de découvert pour un montant global de 2 078 k€ auprès de l'ensemble des établissements bancaires.

Les engagements au titre des baux commerciaux s'élèvent à 2 011 k€. Ils correspondent à la valeur actualisée des loyers hors taxes restant dus jusqu'au terme contractuel maximal des baux, fixé à 2031. Cette évaluation tient compte des échéances contractuelles, étant précisé que les baux concernés comportent des facultés de résiliation triennale susceptibles de réduire la durée effective des engagements.

Par ailleurs, l'entreprise a intégralement remboursé les financements liés à la mobilisation de créances concernant les crédits d'impôt recherche (CIR) et a mis un terme au contrat d'affacturage et à ce titre ne dispose plus de créances cédées.

Le contrat-cadre de 610 M USD conclu le 29 janvier 2024, sans engagement de volume, prévoit que 67 % de l'engagement global, soit 408,7 M USD sur cinq ans et demi, serait financé par des partenaires de financement de 2CRSi, sa filiale de financement ou la Société elle-même. Les modalités de ce financement restent à convenir et sa mise en œuvre est subordonnée à des achats préalables, au respect par l'acheteur de ses obligations et à l'appréciation de sa solvabilité par 2CRSi. Le contrat n'ayant pas été activé au 30 juin 2026, aucun engagement hors bilan n'a été retenu à ce titre.

4.3.4.12 CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Au 30/06/2026 2CRSi a souscrit 2 nouveaux contrats de crédits-bails auprès de différents organismes financiers pour un montant de 1 823 k€ afin d'investir dans des serveurs de haute performance tout en étalant leur coût sur la durée du contrat.

4.3.4.13 TABLEAU D'INFORMATION EN MATIERE DE CREDIT-BAIL

Type de matériel (Montants en k€)	Valeur des biens	Redevances payées		Dotation aux amortissements		Redevances restant à payer			Valeur résiduelle
		de l'exercice	cumulées	de l'exercice	cumulées	à 1 an	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans	
Matériel et équipements	7 389	2 195	2 660	1 945	2 329	2 142	3 237	0	66
TOTAL	7 389	2 195	2 660	1 945	2 329	2 142	3 237	0	66

4.3.4.14 HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

HONORAIRES (Montants en k€)	30/06/2026		30/06/2025	
	EY	SFR	EY	SFR
Commissariat aux comptes, certification, examen limité des comptes individuels et consolidés :	200	0	0	160
Société mère	200			160
Filiales intégrées globalement	0			
Services autres que le commissariat aux comptes	20	7	0	5
Société mère	20	7		5
Filiales intégrées globalement				
TOTAL	220	7	0	165

4.3.4.15 REMUNERATION DES DIRIGEANTS

La rémunération brute des mandataires sociaux s'élève à 192 k€ pour l'exercice.

Le montant brut de la rémunération attribuée aux administrateurs au titre de l'exercice 2024-2025 et payée au cours de l'exercice 2025-2026 s'élève à 60 k€.

Au titre de l'exercice 2025-2026, une enveloppe de 150 k€ a été attribuée pour la rémunération brute des administrateurs. Cette somme a été constatée en charge au cours de l'exercice. La charge totale sur l'exercice s'élève à 146 k€ avec l'effet de la contre-passation des charges à payer de l'exercice précédent. Le montant de la rémunération définitive n'a pas encore été fixé à la clôture de l'exercice.

4.3.4.16 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Capital	Capitaux propres (a) (avant résultat de l'exercice)	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice	Résultats du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
FILIALES											
Française											
Adimes (ex Boston France)	75 k€	(3 774) k€	100,00%	813 k€	0 k€	5 880 k€		3 254 k€	(3 618) k€		
Green Data	10 k€	(9 644) k€	100,00%	10 k€	6 k€	12 545 k€		1 777 k€	(2 289) k€		
Etrangères											
2CRSi Corporation	1 000 USD	(10 220 181) USD	100,00%	1 k€	1 k€	18 950 k€		62 825 209USD	(3 139 228) USD		
2CRSi Middle East FZE	10 000 AED	(15 871 889) AED	100,00%	2 k€	2 k€	4 610 k€		9 938 709 AED	(1 928 673) AED		
2CRSi Ltd	1 GBP	(359 278) GBP	100,00%	0 k€	0 k€	4 586 k€		0 GBP	(250 506) GBP		
2CRSi London Ltd	1 GBP	722 273 GBP	100,00%	0 k€	0 k€	(685) k€		2 148 089 GBP	4 825 GBP		
2CRSi Singapore PTE LTD	50 000 SGD	(176 009) SGD	100,00%	32 k€	0 k€	144 k€		0 SGD	(34 260) SGD		
2CRSi Belgium SRL	1 k€	8 k€	100,00%	1 k€	0 k€	(34) k€		264 k€	3 k€		
2CRSi Canada	1 CAD	1 CAD	100,00%	0 k€	0 k€	351 k€		148 392 CAD	(252 720) CAD		
PARTICIPATIONS											
Gamestream	169 k€	3 347 k€	14,17%	1 500 k€	0 k€	2 k€		1 547 k€	(668) k€		Chiffres du 31/12/2024
Blade	N/A		N/A	2 039 k€	0 k€	0 k€		0 k€	0 k€		Société en cours de liquidation
RECAPITULATIF											
Filiales françaises				823 k€	6 k€	18 426 k€	0 k€				
Filiales étrangères				36 k€	3 k€	27 921 k€	0 k€				
Participations française				3 539 k€	0 k€	2 k€	0 k€				
Participations étrangères				0 k€	0 k€	0 k€	0 k€				
(a) Y compris Capital social											

(a) Y compris Capital social

Au 30 juin 2026, le montant total des prêts et avances consentis aux filiales s'élève à 46 349 k€, contre 35 110 k€ au 30 juin 2025, soit une augmentation de 11 239 k€ sur l'exercice. Cette évolution traduit principalement l'accompagnement financier des filiales par 2CRSi dans leur développement opérationnel et commercial, ainsi que les besoins liés à l'organisation des activités du Groupe à l'international.

L'avance consentie à 2CRSi Corporation, qui s'élève à 18 950 k€ à la clôture, constitue le principal poste de financement intragroupe. Elle s'inscrit dans le cadre du développement des activités du Groupe en Amérique du Nord, marché stratégique pour les infrastructures informatiques haute performance et les applications d'intelligence artificielle. La dynamique de ce marché et les perspectives commerciales associées soutiennent le développement de cette filiale.

Par ailleurs, les avances consenties à Green Data atteignent 12 545 k€ au 30 juin 2026. Elles s'inscrivent dans le contexte de la prise de contrôle intégrale de cette société au cours de l'exercice et de l'accompagnement de ses besoins opérationnels. Ce financement doit permettre de soutenir la poursuite de son activité et son intégration au sein de l'organisation du Groupe.

Les avances consenties à 2CRSi Middle East FZE s'élèvent à 4 610 k€ en valeur brute ; elles ont été dépréciées à hauteur de 4 316 k€ à la clôture (voir la note sur les provisions et dépréciations). Elles accompagnent le développement des activités au Moyen-Orient, région présentant des perspectives de croissance dans le domaine des infrastructures dédiées à l'intelligence artificielle.

Enfin, le compte courant de 2CRSi Ltd présente un solde de 4 586 k€ à la clôture. Son évolution s'inscrit dans le contexte des mouvements d'actifs intervenus entre les entités britanniques et la société holding.

4.4 RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS



2CRSI

Exercice clos le 30 juin 2026

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



ERNST & YOUNG Audit
12, rue des Pontonniers
CS 80004
67081 Strasbourg cedex

Tél. : +33 (0) 3 88 15 24 40
www.ey.com/fr

2CRSI

Exercice clos le 30 juin 2026

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société 2CRSI,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de la société 2CRSI relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'impossibilité de certifier

En raison des insuffisances du dispositif de contrôle interne concernant des transactions enregistrées par la société dans ses comptes annuels et de l'absence de réponses ou de réponses satisfaisantes aux demandes de confirmations que nous avons adressées aux clients de la société, nous n'avons pas obtenu d'éléments suffisants et appropriés permettant de justifier la nature, la substance, les montants et la conformité avec les lois et règlements de transactions significatives réalisées par la société au cours de l'exercice clos le 30 juin 2026 et de l'exercice précédent. Cette situation concerne des ventes de matériels informatiques enregistrées en chiffre d'affaires, des achats desdits matériels ainsi que les flux d'encaissements et décaissements afférents. Certaines de ces transactions ont par ailleurs conduit à l'enregistrement en chiffre d'affaires de commissions et de rémunérations commerciales pour lesquelles, pour les mêmes raisons, nous n'avons pas obtenu d'éléments suffisants et appropriés.

Par ailleurs, comme le mentionne la note « Opérations avec les entreprises liées » de l'annexe des comptes annuels relative aux parties liées, plusieurs transactions ont été réalisées par la société avec des parties liées pour un montant contribuant au chiffre d'affaires à hauteur de M€ 15,3. Nous n'avons pas obtenu d'éléments suffisants permettant de justifier les valeurs enregistrées dans les comptes annuels au titre de ces transactions ni la recouvrabilité des créances associées.

S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Société de Commissaires aux Comptes
Société d'expertise comptable inscrite au Tableau
de l'Ordre de la Région Grand Est

Siège social : 1-2, place des Saisons - 92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1



Enfin, comme mentionné dans la note « Enquêtes américaines relatives au contrôle des exportations » de l'annexe des comptes annuels, la filiale américaine de la société a été sollicitée à plusieurs reprises par des autorités afin de produire toutes les informations disponibles en sa possession relatives à des tiers avec lesquels des transactions ont été réalisées. Compte tenu de la nature des procédures en cours et de l'ampleur des transactions réalisées par la filiale américaine avec les tiers concernés, aucun élément d'appréciation ne permet à ce jour de prévoir l'issue de ces procédures et les conséquences éventuelles qu'elles pourraient avoir sur les comptes annuels de la société 2CRSI.

En raison de ces circonstances, nous avons conclu que les incidences éventuelles sur les comptes annuels d'anomalies non détectées pourraient être significatives et ne peuvent être clairement circonscrites. Par conséquent, nous n'avons pas été en mesure de déterminer si des ajustements significatifs auraient pu, le cas échéant, s'avérer nécessaires sur les comptes annuels.

Observation

Nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n° 2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.



■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Strasbourg, le 31 octobre 2026

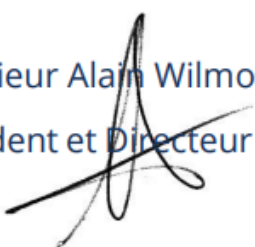
Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Alban de Claverie

5 RESPONSABLE DU DOCUMENT

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Monsieur Alain Wilmouth
Président et Directeur Général

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' with a horizontal stroke extending to the right.